

ANTHOLOGIE PROTESTANTE FRANCAISE

I

Raoul Allier

PQ
1276
R4A5
v.1

LIBRARY
OF THE
SAN FRANCISCO THEOLOGICAL
SEMINARY
SAN ANSELMO
CALIFORNIA

21
21

ANTHOLOGIE

PROTESTANTE FRANÇAISE

XVI^e ET XVII^e SIÈCLES

COMPOSÉE SOUS LA DIRECTION

DE

RAOUL ALLIER



DITIONS G. CRÈS & C^{ie}

3, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

PARIS

ÉDITION ATAR

CORRATERIE, 12

GENÈVE

1918

Deposition temporaire n° 0.50
(Décret du Syndicat des Libraires)

LIBRAIRIE GEORGES CRÈS & C^{ie}

A Monsieur Payot
hommage de respectueuse sympathie

Raoul Allié

ANTHOLOGIE
PROTESTANTE FRANÇAISE

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE :

*5 exemplaires japon impérial (hors commerce) numérotés
de 1 à 5.*

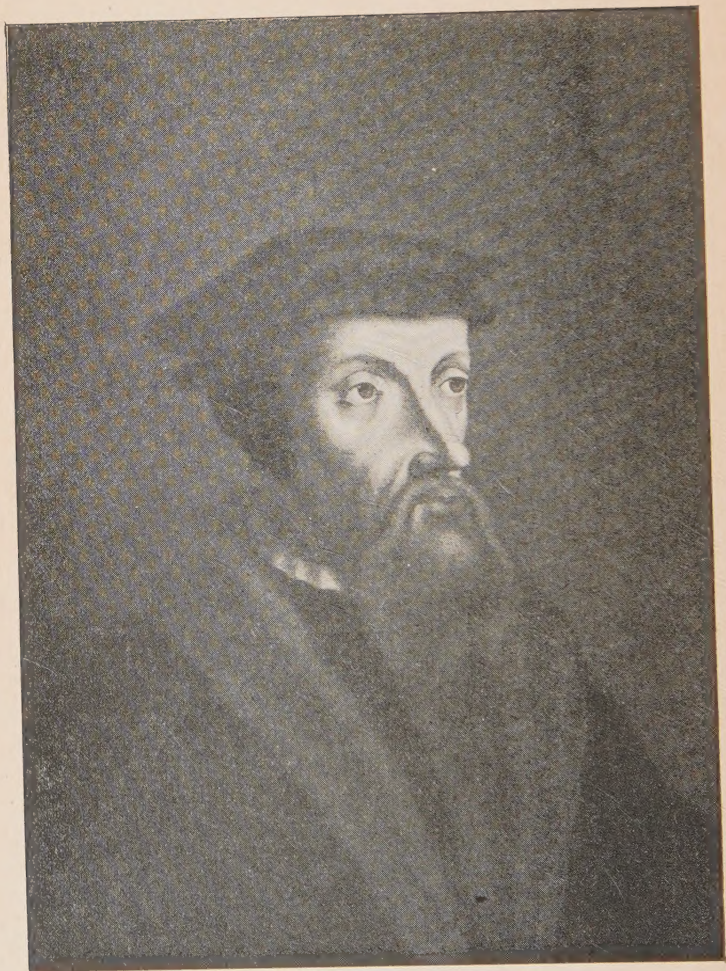
*35 exemplaires vergé Lafuma (dont 5 hors commerce)
numérotés de 6 à 35 et de 36 à 40.*

Copyright by G. GRÈS et C^{ie}, 1917.

Tous droits de reproduction, de traduction ou d'adaptation
réservés pour tous pays.



Digitized by the Internet Archive
in 2026



JEAN CALVIN

(d'après une copie de la peinture conservée au Musée de Bâle)

ANTHOLOGIE

PROTESTANTE FRANÇAISE

XVI^e ET XVII^e SIÈCLES

COMPOSÉE SOUS LA DIRECTION

DE

RAOUL ALLIER



ÉDITIONS G. CRÈS & C^{ie}

116, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

PARIS

ÉDITION ATAR

CORRATERIE, 12

GENÈVE

1918



INTRODUCTION



Deux jeunes filles et un jeune homme, dans les rares loisirs de leurs études et des œuvres de guerre, ont composé cette anthologie. C'est une couronne de fleurs, cueillies par leurs propres mains, qu'ils déposent sur la tombe d'un frère très aimé, épris d'un haut idéal de vie morale et religieuse, et qui, dès le premier mois des hostilités, est mort pour la France. Ils entendent, d'ailleurs, faire autre chose qu'un geste de pieuse affection. Il leur a paru que la préparation de ce recueil était — entre bien d'autres — une façon de continuer l'activité rêvée par leur aîné et de travailler à leur tour pour les causes qu'il a servies.

Nous sommes à une heure où chacun des groupes qui forment la famille française a pour devoir urgent de puiser largement, avidement, dans son trésor spirituel et d'y rajeunir ses éner-

gies. Il ne s'agit pas seulement de sauver une entité géographique et de débarrasser d'une souillure odieuse la terre des ancêtres. C'est l'âme même de la France qui doit devenir plus vivante et rayonnante que jamais. Encore faut-il que ceux qu'elle anime prennent conscience de ce qui est en elle. Sans doute, chaque génération doit résoudre pour son propre compte tous les problèmes qui se posent à des hommes. Elle ne saurait ni esquiver ses propres responsabilités, ni renoncer aux initiatives qui lui incombent. Elle n'a pas à prolonger purement et simplement ce qui a été. Elle a pour devoir étroit d'être elle-même. Si elle ne l'est pas, les ancêtres ont amassé en vain et lui ont transmis pour rien leur capital intime. Mais elle ne sera capable d'originalité véritable que si elle se tient en contact avec celles qui l'ont précédée et préparée. Elle ne sera elle-même que si elle sait s'emparer et profiter de ce que d'autres ont fait pour elle. Elle ne gaspillera pas ce qu'elle a, si elle sait qu'il y a là un héritage sacré, quels labeurs il résume, quelles souffrances il rappelle. Il est grand temps de mettre entre les mains du groupe protestant de la famille française — et de tout Français acide d'utiliser toutes les richesses nationales — un recueil de morceaux choisis qui ait chances d'inspirer à ses lecteurs le désir de

connaître mieux, dans leurs ouvrages eux-mêmes, les écrivains dont ils auront pu rencontrer ici quelques pages ou quelques lignes.

Aussi bien est-il remarquable que, par une connaissance plus exacte de ce qu'ont fait et pensé ses ancêtres, chaque groupe de la famille française sentira plus profondément ce qu'il doit au génie même de la patrie. C'est vrai pour les catholiques. C'est vrai pour les protestants. Il suffira de parcourir le présent recueil pour que ceux-ci — et, avec eux, tous les esprits sincères, quelle que soit leur croyance ou leur incroyance — constatent combien cette littérature huguenote est française jusqu'à la moelle. Il suffira de lire d'un peu près les auteurs, dont on ne peut donner ici que des extraits trop courts et trop incomplets, pour avoir la solution d'un problème historique auquel les circonstances présentes donnent un intérêt tragique.

C'est un fait que la Réforme luthérienne ne s'est guère propagée en dehors des pays de race ou de civilisation germanique. Certes, elle ne s'y est pas strictement limitée; et il lui est arrivé, il lui arrive encore d'en déborder. Il faut un parti pris de polémique confessionnelle pour solidariser Luther et l'Allemagne d'aujourd'hui. Les catholiques d'outre-Rhin fournissent des exemples truculents d'un pangermanisme exas-

péré et ridicule ; et l'on trouverait aisément dans les pages les plus authentiques de Luther la condamnation la plus décisive de la politique qui a mis l'Europe et presque la terre entière à feu et à sang. Les luthériens de France sont au premier rang des bons Français qui multiplient, sans compter, leurs sacrifices sanglants. Et, dans les Églises luthériennes des États-Unis, la plupart de leurs membres, quand ils ne sont pas des Allemands importés ou des fils d'Allemands, vibrent à l'unisson de la grande démocratie américaine pour la défense du droit et de la liberté... Tout ceci bien reconnu — et c'est un devoir de le reconnaître, — le fait demeure : la Réforme luthérienne a fait très peu de conquêtes en dehors des pays germaniques. Un autre fait est corrélatif de celui-là : c'est la Réforme calviniste, c'est-à-dire française, qui s'est répandue en Suisse, en Hollande, en Pologne, en Hongrie, en Angleterre, en Écosse, dans le nord de l'Italie, dans l'Amérique du Nord.

Comment ce phénomène s'explique-t-il ?

Il semble facile d'en rendre compte par l'affluence des étudiants à l'Académie de Genève et par les relations personnelles des réformateurs français et surtout de Calvin — la rue des Chanoines est peut-être au milieu du seizième siècle le point du monde où il arrive et d'où il part

le plus de lettres — avec tous les personnages qui comptaient dans tous les pays d'Europe. Cette raison est trop extérieure. Car il resterait à comprendre cette domination intellectuelle d'un groupe d'hommes et l'attrait exercé par la ville où ils enseignaient.

La vérité, mis à part le coefficient personnel du génie, c'est qu'ici s'est réalisé, une fois de plus, ce qui a bien l'air d'être une sorte de loi : pour que des idées se répandent dans le monde, il faut qu'elles passent par la France, qu'elles y soient pensées, qu'elles y trouvent leur expression. Le fils du philosophe allemand J.-G. Fichte, dans une préface à la traduction française d'un ouvrage de son père, formulait lui-même cette loi : « Ce qui distingue les Français dans leurs productions scientifiques et ce qui a une liaison plus profonde qu'on ne le croirait avec la juste appréciation de la vérité, c'est la clarté, c'est l'achèvement harmonieux de l'idée, la rigueur de l'exposition, la netteté des définitions... Au degré dans lequel les Français s'assimilent nos théories, nous pouvons reconnaître extérieurement le degré de clarté et d'achèvement scientifique de ces théories ; ils sont les premiers et les plus irrécusables juges de la clarté, de la maturité, de la justesse d'une idée. »

Ce n'est ni le lieu ni l'heure de rechercher

si véritablement l'initiative de Luther était indispensable ou non pour déclencher le mouvement de la Réforme et si d'autres Réformateurs, à son défaut, n'auraient pas surgi. Il a donné le signal du mouvement. C'est un fait ; il est vain de se demander ce qui se serait passé au cas où il n'aurait pas donné ce signal. Ce n'est pas, non plus, le lieu et l'heure d'examiner en quoi les Réformateurs français ont eu leur originalité doctrinale et n'ont pas été seulement les élèves du théologien de Wittemberg. Ce sont eux, en vertu du génie de leur race, qui ont su donner aux idées nouvelles la forme qui était capable de les porter chez les peuples les plus divers, de les y rendre intelligibles, de les faire accepter.

Ils disposaient, pour cela, d'un instrument unique au monde : la langue française. Il s'est produit au seizième siècle ce que l'on a vu à la fin du dix-huitième. Devant la diffusion des idées de la Réforme, il faut répéter le mot de Joseph de Maistre devant la diffusion des principes de la Révolution : « Comme une nation, disait-il aux Français, ne peut avoir reçu une destination séparée du moyen de l'accomplir, vous avez reçu ce moyen par votre langue, par laquelle vous réglez bien plus que par vos armes, quoiqu'elles aient ébranlé l'univers. » La vraie

beauté de notre langue consiste à être un « instrument de précision ». Certains lui reprocheront de n'être pas capable d'exprimer ce qu'on a plaisamment appelé les « clairs de lune sentimentaux ». Elle est un perpétuel effort pour projeter de la lumière dans les idées, pour les analyser, les simplifier, les disposer dans un ordre rationnel. Elle agit par là sur les esprits qui se servent d'elle. Elle leur communique ou maintient en eux le goût de ce qui est simple, ordonné, systématique. Mais, avant d'agir sur l'intelligence, elle en est la création. Elle n'est si raisonnable que parce qu'elle a été façonnée, à la longue, par des hommes plus avides de comprendre que de sentir, ou plutôt avides de comprendre ce qu'ils sentent, et qui estiment sentir mieux ce qu'ils comprennent bien.

Cette réaction de l'esprit sur la langue est singulièrement visible dans l'œuvre de la Réformation. Ceux qui accomplissent cette œuvre ont bien des passions. Mais il en est une qu'ils éprouvent au suprême degré : celle de convaincre. Elle les contraint — et surtout le plus grand d'entre eux — à penser avec clarté et à porter cette clarté dans l'expression de leur pensée. Jusque-là, notre langue, sauf exceptions presque négligeables, n'avait guère servi, sous sa forme écrite, qu'à raconter ou à décrire. Elle n'avait

pas eu à remplir l'office suprême, réservé au latin, de combattre pour des idées, de formuler des convictions, de persuader des consciences. Du jour où elle a été conviée à jouer ce rôle, elle a été contrainte, par une nécessité intérieure, de se transformer, de se préciser, de prendre possession de ses qualités de logique et de force. Calvin avait publié en latin ce qui devait être le nouveau corps de doctrine. Il a peut-être cru d'abord, comme tous ses contemporains, qu'il ne pouvait atteindre les hommes de pensée que dans la langue commune à tous les doctes. Mais tout de suite il a décidé de mettre ses principes et leur développement à la portée du peuple en France et en Suisse. Du coup, il a voulu que, paraissant en français, l'Institution chrétienne se présentât avec la même précision lumineuse que dans l'idiome réservé des théologiens. Et il sut le faire en une langue si étonnamment pure, si robuste, si bien armée, qu'elle semble en avance de cent ans sur celle des ouvrages contemporains. « Ce qu'il y a de plus remarquable dans beaucoup de pages, déclare M. Brunetière, c'est la décision et, par suite, la lucidité de la pensée. Calvin est maître de son style. Il sait toujours ce qu'il veut dire et il le dit toujours. Autant ou plus que d'un écrivain, sa manière est d'un homme d'action... Ni de cette vivacité dans le

raisonnement, ou pour mieux dire dans l'argumentation, ni de cette précision et de cette propriété de termes, ni de cette brièveté succincte et pénétrante, nous n'avions encore de modèles dans notre langue. Nous n'en avons pas non plus de cet art de « suivre » sa pensée, et, tout en l'expliquant ou la paraphrasant, de ne pas la perdre de vue¹. »

Cet acte d'audace eut pour conséquence de forcer les adversaires français de la Réforme à penser et à discuter dans la même langue. Les simples pamphlétaires peuvent se contenter d'un échange d'injures. Mais les idées en lutte étaient d'une telle portée en elles-mêmes et dans leurs applications que, pour les défendre, il fallut, de part et d'autre, recourir à autre chose qu'à des violences de mots ; et la langue bénéficia très vite de la nécessité d'exprimer ce qui en valait la peine. « L'importance de ces discussions, dit M. Brunot², était en raison directe du rang que la théologie occupait parmi les sciences. Or,

1. « *L'Institution française*, dit M. G. Lanson, est vraiment une forte et grande chose : il y a une gravité soutenue de ton, un enchaînement sévère de raisonnements, une véhémence de logique, une phrase déjà ample, des expressions concises, vigoureuses et, si j'ose dire, entrantes, qui en plus d'un endroit font penser à Bossuet : à Bossuet logicien, je le veux, et non pas à Bossuet poète, mais enfin à Bossuet. Et quiconque est familier avec ces deux écrivains ne me démentira pas. » (*Histoire de la Littérature française*, p. 263.)

2. *Histoire de la langue française*, t. II, p. 20.

elle en était la reine plutôt que la première, les autres, les « Humaines », demeurant indistinctement basses et abjectes auprès d'elle. La conquête était donc de nature à faire gagner aux Français plus qu'aucune autre en élévation. »

Il semblait qu'en renonçant au latin, les adeptes français de la Réforme se fussent condamnés à ne répandre leurs idées que dans leur pays. C'est le contraire qui devait arriver. Leurs idées eurent pour elles la puissance d'expansion qu'il y a dans la langue française. Ce qui est clair, précis, net, s'impose à l'attention, conquiert l'assentiment. Il ne satisfait pas seulement l'esprit qui le conçoit ; il tend à se communiquer à d'autres. L'esprit se crée à lui-même son idiome pour bien comprendre ce qu'il pense, mais surtout pour le faire comprendre. Si notre langue possède tant de qualités propres à la propagande, c'est que les hommes qui la parlent sont impatients de conquérir des âmes à leurs idées et à leurs croyances. Demandez à la Congrégation romaine de la Propagande quel est le peuple qui fournit le plus de missionnaires à la foi catholique. Tout Français rêve d'être missionnaire à sa façon. Les guerres de la Révolution et de l'Empire ont été populaires, non point parce que la nation espérait en tirer quelques profits matériels, mais parce qu'elle se fi-

gurait à tort ou à raison que l'œuvre de ses armées était de révéler aux autres nations les principes de 89. Elle croyait assister à la Croisade de l'universelle libération...

C'est une Croisade pacifique que, par la seule vertu de sa force interne, la langue française du seizième siècle a accomplie. Un érudit ferait d'extraordinaires découvertes en suivant à la trace, dans tous les pays cultivés de l'Europe d'alors, le cheminement lointain et incessant des livres de la Réforme calviniste et, par là, le rayonnement du génie d'une race¹. Cette influence a été sans nul doute activée par la précision avec laquelle tant de ces ouvrages ont marqué sans retard les résultats pratiques que

1. Ce travail est déjà fait, et d'une façon remarquable, pour l'Angleterre. M. UPHAM, professeur à l'Université de New-York, a procédé à cette enquête dans son ouvrage : *The French influence in English Literature from the accession of Elizabeth to the Restoration* (Columbia University Press, 1908). Il y donne une liste chronologique des livres français traduits en anglais entre 1556 et 1659; on y verra la place occupée par Calvin, Bèze, Du Plessis-Mornay, La Noue, Du Moulin, Henry de Rohan, etc. — M. SIDNEY LEE a traité le même sujet, mais en se renfermant dans une période plus courte : *The French Renaissance in England, an account of the literary relations of England and France in the sixteenth century* (Oxford, 1910). La troisième partie du livre (voir le chapitre relatif à Calvin) et la cinquième (voir ce qui s'y rapporte à d'Aubigné et à du Bartas) sont riches en renseignements imprévus. — Il faudrait enfin consulter sur cette question l'ouvrage de M. TH. BASTIDE : *Anglais et Français du dix-septième siècle* (Paris, Félix Alcan, 1912).

les idées nouvelles, en dehors des pays germaniques, devaient entraîner dans la vie politique et sociale. Si le Français aime la logique jusqu'à la passion, la logique ne lâche point celui qui l'aime ainsi. Elle ne lui permet guère de s'enfermer dans l'abstrait et elle le pousse à modeler le réel selon ses exigences. Les premiers Réformateurs ne se doutaient guère qu'ils allaient être les propagateurs des principes démocratiques. Ils faisaient leur révolution pour autre chose. Mais une révolution conduit à une seconde, et parfois très vite. Il n'appartient à personne de décréter qu'un mouvement, une fois lancé, devra s'arrêter à un point donné. Des principes de la Réformation, Calvin a tiré d'importantes conséquences, et qui sont tirées pour toujours. Castellion en a déduit d'autres, et heureusement. François Hotman et Hubert Languet en ont aperçu qui contenaient en germe une révolution politique.

Calvin, qu'on a pu définir un « aristocrate pieux », n'a point prêché la révolte contre les souverains. Mais il a posé ce principe : « S'ils (les souverains) viennent à commander quelque chose contre Lui (Dieu), il ne doit être de nulle estime et ne faut avoir en soi aucun égard à toute la dignité des supérieurs. » Une telle pensée était de celles qui devaient servir à traduire

l'individualisme religieux de la Réforme en liberté politique. « Qui décidera, écrit M. Williston Walker, si l'ordre d'un souverain est contraire à la volonté de Dieu, si ce n'est chaque homme pensant et appréciant cet ordre suivant le témoignage de son propre jugement qu'il tient de Dieu ? Calvin n'a formulé aucune conclusion de ce genre ; mais son principe devait inévitablement amener les hommes à mettre en doute la légitimité des ordonnances d'institution humaine et à exiger pour des lois mauvaises d'autres titres que le fait d'avoir été promulguées par l'autorité établie ¹. »

La Réforme d'origine française n'a pas tardé à tirer les conclusions de ces prémisses. Elle n'a pu le faire en France même pour des raisons historiques que personne n'ignore. Mais elle les a distinguées et proclamées chez la plupart des peuples où elle avait pénétré. Si l'idée religieuse des Droits de l'Homme a dû s'enfuir de France pour un temps, elle a trouvé son premier refuge chez les calvinistes d'Écosse et d'Angleterre. Dès la fin du seizième siècle, elle est formulée par Brown et ses adeptes. Pour eux, l'Église s'identifie avec la communauté et constitue une asso-

1. Jean Calvin, *l'homme et l'œuvre*, p. 438 de la traduction française (Genève, Julien, 1909). M. WILLISTON WALKER est professeur à l'Université de Yale.

ciation de croyants qui, sur un pacte avec Dieu, se soumet à Jésus-Christ, et la vraie règle directrice est la volonté de l'association, c'est-à-dire celle de la majorité. C'est bien là le principe du « congrégationalisme » ; il exige d'abord la séparation de l'Église et de l'Etat, puis confère à chaque communauté le droit d'administrer elle-même ses affaires spirituelles avec le libre consentement de ses membres, sous l'autorité directe de Jésus-Christ. Les puritains, devenus les « indépendants », ont vite tiré les conséquences sociales de leur doctrine religieuse et ils ont estimé que l'association politique, comme toute association, était le produit d'un contrat entre les hommes également libres et souverains. Un contrat social est le seul fondement juridique de l'Etat ; il est conclu en vertu d'un droit naturel, pour assurer la sécurité de l'individu, la prospérité publique et la liberté de la conscience. C'est cette inspiration religieuse qui a dicté, en 1647, le projet de Constitution soumis au Conseil de l'armée de Cromwell, puis présenté au Parlement. C'est cette inspiration religieuse que les Puritains proscrits, les « Pères pèlerins », ont emportée de l'autre côté de l'Océan. Elle s'incarne d'abord dans les Pactes d'établissement qui sont conclus lors de la fondation de chaque colonie. Elle aboutit ensuite aux Déclarations

des droits que chacun des États, après la proclamation de l'indépendance, met en tête de sa constitution. En 1778, un recueil de ces déclarations fut publié en Suisse : il était dédié à la mémoire de Calvin. Franklin, à Paris, en édita un nouveau (1783). La Fayette affichait alors, au-dessus de sa table de travail, le texte de ces documents et avait soin de laisser une place vide pour la future Déclaration française. Aux yeux des hommes d'alors, c'est une « invention » américaine que l'on salue ; et le rapporteur du Comité de Constitution, l'archevêque de Bordeaux, déclare, le 27 juillet 1789, à la tribune de l'Assemblée Nationale : « Cette noble idée, conçue dans un autre hémisphère, devait de préférence se transplanter chez nous. » Il ignorait que la « noble idée » revenait à sa vraie patrie d'origine.

Les aventures de ces principes doctrinaux, leur départ à l'étranger et leur retour en France sont mal connus chez nous. Cette histoire se heurte à des préjugés. Mais les préjugés les plus entêtés ne sauraient avoir raison de ce qui est un fait. Ce fait n'a pas été oublié dans les pays anglo-saxons. Il est constamment rappelé aux États-Unis, et il l'est avec une reconnaissance pieuse. Songeant à tout cela, les fils français de la Réforme, comme tous les esprits libéraux de

notre pays, chercheront avec amour dans des écrits trop peu lus, et dont on ne peut donner ici que quelques informes échantillons, les qualités de logique impérieuse et d'analyse morale qui, si souvent, et dans tous les ordres, ont fait de la France la nation apôtre par excellence et ont communiqué à ses pensées une valeur œcuménique.

Dans ces fleurs cueillies çà et là, en quelques coins trop ignorés du domaine national, c'est quelque chose du génie même de la France qui s'épanouit.

RAOUL ALLIER.

Paris, mai 1917.

Cet ouvrage étant destiné, non pas aux érudits de profession, mais au grand public qui pourrait être dérouté parfois par les fantaisies de l'orthographe ancienne, celle-ci a été rajeunie, sans qu'on ait touché au texte.

Les auteurs de cette anthologie doivent des remerciements très vifs à MM. Frank Puaux, J. Viénot, Guy de Pourtalès et N. Weiss, qui leur ont donné les plus utiles indications.





LEFÈVRE D'ÉTAPLES

(1455-1536)



Jacques Lefèvre est né à Étapes, vers 1455, et mort à Nérac, en 1536. Il étudia à Paris, visita l'Italie et, de retour en France, fut nommé professeur au collège du Cardinal Lemoine. Rompant avec les chicanes de l'École, il s'appliqua d'abord à faire connaître les écrits eux-mêmes d'Aristote, puis il s'adonna à l'étude de la Bible. Une dissertation sur les trois Marie souleva contre lui la Sorbonne. Il fallut l'intervention de François I^{er} pour le mettre hors d'affaire. Protégé par Briçonnet, abbé de Saint-Germain-des-Prés, il le suivit dans son diocèse après sa nomination à l'évêché de Meaux (1516) et devint son grand vicaire. Il publia ses commentaires, en latin, sur les Évangiles (1522); l'ouvrage fut saisi (1523) et, pendant la captivité du roi en Espagne, Lefèvre fut obligé de s'enfuir à Strasbourg (1525). Rappelé à Paris, il fut choisi pour précepteur de Charles de Valois, troisième fils de François I^{er}. Les persécutions ne cessant pas, Marguerite de Navarre l'emmena à Blois, puis à Nérac (1531). Il avait commencé sa traduction française de la Bible. Celle des Évangiles fut imprimée en 1523, celle d'une partie de l'Ancien Testament le fut en 1528, et le volume sacré parut en entier en 1530. On a beaucoup discuté sur la question de savoir s'il faut le

ranger parmi les réformateurs. Il a été, en réalité, de ceux qui attendaient de l'autorité ecclésiastique elle-même la correction des abus. Mais il a contribué à préparer la Réforme.



« ÉPITRE COMMENT ON DOIT PRIER DIEU¹ »

A tous chrétiens et chrétiennes, salut et gloire en Jésus-Christ.

C'est le vouloir et le bon plaisir de Dieu qu'on le prie et adore en esprit et en vérité, comme il a dit par saint Jean, et que on n'ajoute rien à l'intention du Saint-Esprit, laquelle nous est donnée par sa parole, afin qu'on ne trébuche en erreur et superstition. Et pour ce, le livre des psaumes est fait du Saint-Esprit de vérité qui nous instruit et enseigne à prier Dieu comme il faut et comme il veut être prié, car Jésus-Christ dit, parlant en saint Paul : « Nous ne savons prier comme il faut, mais l'esprit prie pour nous par gémissements inénarrables. » Pourtant nous avons mis ledit saint livre en langage vulgaire, afin que ceux et celles qui parlent et entendent ce langage puissent plus dévotement et par meilleure affection prier Dieu et qu'ils entendent aucunement ce qu'ils prient comme ils font en plusieurs nations. Et avec ce, les simples clercs en conférant et lisant vers par vers auront plus facilement l'intelligence de ce qu'ils lisent en latin. Et crois sans point de doute qu'en la primi-

1. En tête de la traduction des psaumes (1523 et 1525).

tive Église tous chrétiens et chrétiennes n'étaient autrement instruits de prier Dieu, sinon par la seule écriture et parole de Dieu, comme est ce saint et dévot psautier où sont les louanges, oraisons et cantiques divins. Pour ce, nous admoneste saint Paul: «... J'aime mieux parler en l'église cinq paroles en mon sens, c'est-à-dire sachant et entendant ce que je dis, afin que j'instruise les autres; que d'en dire dix mille en langage que je n'entende point ou que ceux auxquels je parle n'entendent point. » Par quoi nous est montré que les apôtres voulaient que chacun entendit ce qu'il priait, et que toute louange et oraison fût toujours adressée à Dieu par Jésus-Christ notre Seigneur;... et qui autrement fait, c'est chose superstitieuse ou humaine et non point de l'ordonnance de Dieu. Ce saint Paul, parlant par l'Esprit de Dieu, nous enseigne prier Dieu, rendre grâces et demander nos pétitions à Dieu en langue qu'on entend... A cette cause, saint Hiérôme a fait en son pays de Dalmatie que tous grands et petits, prêtres et autres, ne fissent oraisons ou prières à Dieu, sinon en langue dalmatienne. Pourquoi donc ne priera le peuple en ce royaume et toute autre nation, selon la langue du pays, en entendant ce qu'il prie et les grâces qu'il rend à Dieu et les demandes qu'il lui fait?





GUILLAUME FAREL

(1489-1565)



Guillaume Farel est né au village des Farels, près de Gap (Dauphiné), en 1489, et mort à Neuchâtel, le 13 septembre 1565. Il étudiait à Paris, quand il fut attiré par Lefèvre d'Étaples aux idées nouvelles qui préparaient la Réforme. Son protecteur lui fit obtenir une place de régent au collège du Cardinal Lemoine (1518). Gagné aux principes « luthériens », il quitta Paris en 1521, fit un séjour à Meaux auprès de l'évêque Briçonnet, et passa à Bâle, où il vécut de 1523 à 1526. De 1526 à 1529, il prêcha dans le pays de Vaud et celui de Neuchâtel et poussa ses efforts jusque dans les vallées du Piémont. En 1532, il s'arrêtait à Genève ; il travaillait à y implanter la Réforme, et il en faisait, en 1535 et 1536, le centre de son évangélisation. C'est alors qu'il décida Calvin à s'y fixer. En 1538, exilé de Genève avec Calvin, il se retira à Neuchâtel, se consacra à l'organisation et au développement du protestantisme dans cette ville, d'où son activité rayonnait dans tout le Jura et jusqu'à Metz. La liste complète de ses ouvrages est dans *la France protestante*, des frères Haag, 2^e éd., t. VI, pp. 410-414. Nous citerons particulièrement : *Sommaire : brève déclaration d'aucuns lieux fort nécessaires à un chacun chrétien pour mettre sa confiance en Dieu et aider son prochain*

(1524; 2^e éd. augmentée, 1552); — *Manière et façon qu'on tient en baillant le baptême*, etc. (1533), qui est la plus ancienne liturgie réformée; — *Du vrai usage de la Croix* (1560). Farel est un homme d'action, et non pas un écrivain. C'est la passion de l'action qui, en dépit d'une véritable inhabileté de style, donne de la grandeur et de la force à certaines de ses pages.



SUR L'ÉDUCATION ¹

Le père et la mère doivent tâcher que leurs enfants, tant fils que filles, aient connaissance de l'Écriture et ce qu'est contenu en icelle; car l'Écriture sert à tout et profite à tous. Elle n'est pas comme les fables et mensonges, ni aussi comme mauvais arts ou comme l'Alcoran de Mahumet, qu'il la faille défendre à personne; mais très sainte et très digne que tous, en tout temps, en tout âge et état, en aient connaissance...

Avec icelle Écriture, le père et la mère et tous ceux qui ont charge et qui conversent avec les enfants, de fait et de parole doivent donner l'exemple à leurs enfants d'aimer, craindre et honorer Dieu : se donnant bien garde (combien petits que les enfants soient et qu'ils semblent ne connaître, n'entendre rien) qu'ils ne fassent, ne disent choses vilaines devant eux qui leur donnent aucun scandale. Car mieux vaudrait qu'on mît une meule de moulin au col de ceux qui leur montrent mauvais exemple, et qu'ils fussent jetés au plus profond de la mer. Il faut aussi apprendre les

1. *Sommaire*, etc., p. 109 et suiv. de l'édition de 1524, réimprimée par J.-G. Baum en 1867.

enfants de n'être point charge à personne, de ne vivre oisieux ; mais de profiter et secourir à son prochain, tellement que la vie soit à l'honneur et louange de Dieu, et au profit du prochain, n'étant point sans rien faire. L'instruction donc sera de les apprendre à travailler à ce qu'ils seront plus idoines, apprenant métier ou labeur de terre.

Et selon la puissance des parents ¹ ou par l'aide de l'Église, qui à ce doit avoir égard, par ses membres principaux, par les pasteurs et le magistrat, et ceux qui ont charge du bien public, selon l'esprit et la capacité des enfants, qu'ils apprennent les langues principales, comme latin, grec et hébreu, afin que si Dieu leur donne la grâce de pouvoir enseigner et porter sa Parole, ils puissent boire en la fontaine et lire l'Écriture en son propre langage auquel elle a été écrite, comme en hébreu l'Ancien Testament, et en grec le Nouveau. Aussi pour voir comment Dieu est merveilleux en ses œuvres et comment les hommes sont muables, pourront voir et apprendre ce qui a été écrit de la nature des bêtes, arbres et herbes, et autres choses que Dieu a créées pour servir à l'homme ; des diversités des gens et pays, lisant les histoires qui montrent les grandes mutations des villes, pays et royaumes, regardant aussi ce qui a été écrit pour le bon gouvernement des choses publiques, comme bonnes lois et ordonnances, pour tenir le peuple en paix et pour avoir jugement de ce qu'ils lisent ou qu'ils oyent. Pour aussi pouvoir montrer la faute de ce qui semble être et n'est point, qu'ils aient connaissance de la dialectique, pour s'en servir, non point

1. A partir d'ici, nous suivons l'édition de 1552, où Farel a mieux précisé et développé sa pensée.

pour s'y arrêter. Et pour coucher aussi ce qu'ils auront à montrer et dire, soient instruits en rhétorique, sans mépriser les autres arts libéraux, comme l'arithmétique, géométrie, musique et astronomie. Certainement ces sciences sont dons de Dieu, et ne faut, pour la pauvreté des hommes qui abusent des dons de Dieu, les condamner ni les rejeter, mais qu'on ne leur baille plus qu'il faut.

Et afin que ce bien soit entretenu et qu'on ne tente point Dieu ; que là où écoles sont dressées, qu'elles soient entretenues, en réformant ce qui a besoin d'être corrigé, et y mettant ce qu'il faut ; et là où il n'y en a point, qu'on en ordonne, et au lieu de la moinaille et des charges de la terre, qu'on regarde gens de bien et de bon savoir, qui aient grâce d'enseigner avec la crainte de Dieu, et enfants aussi bien nés et de bon esprit, ayant la semence de la crainte de Dieu : et si les pères ne les peuvent entretenir, qu'ils soient entretenus et instruits en toutes bonnes lettres, selon qu'ils en seront capables, et après, selon que Dieu leur donnera de grâce, qu'ils servent à l'honneur de Dieu, ou pour enseigner le peuple ou autrement, et qu'on n'empêche les bonnes lettres et sciences, et les langues. Car de tout ceci, le cœur fidèle fera son profit et fera tout servir à l'honneur de Dieu et au profit du prochain.





MARGUERITE DE NAVARRE

(1492-1549)



Marguerite de Valois, ou d'Angoulême, est née à Angoulême le 11 avril 1492, et morte à Odos, en Bigorre, le 21 décembre 1549. Elle a passé sa vie à s'instruire ; elle apprit l'italien, l'espagnol, l'allemand, le latin, l'hébreu ; à quarante ans, elle étudiait le grec. Elle épousa, en 1509, le duc d'Alençon et devint le centre de la cour de son frère cadet, François I^{er}. Pendant la captivité de celui-ci en Espagne, elle se rendit auprès de lui pour le consoler (1525). Devenue veuve, elle se remaria, en 1527, à Henri d'Albret, roi de Navarre. Elle vécut, dès lors, presque constamment à Nérac, y protégeant ouvertement les réformés. Sans rompre officiellement avec le catholicisme ni adhérer de façon expresse aux Églises calvinistes, elle est franchement protestante d'esprit, à condition de ne pas réduire de parti pris tout le protestantisme au système particulier de Calvin, dont les idées essentielles, bien que teintées de platonisme, se retrouvent, d'ailleurs, chez elle. C'est dans son œuvre poétique qu'il faut chercher la révélation de cette âme religieuse : le *Miroir de l'ame pécheresse* (1534), les *Marguerites de la Marguerite des princesses* (1547). M. F. Franck a donné, en 1873, une nouvelle édition des *Marguerites*, et M. Abel Lefranc a publié, en 1896, les *Dernières*

poésies de la reine de Navarre. On consultera son étude : *les Idées religieuses de Marguerite de Navarre d'après son œuvre poétique* (1897). Il est impossible de trouver une âme dans laquelle les aspirations de la Réforme s'allient plus profondément à toutes les tendances de la Renaissance française.



DURANT LA MALADIE DU ROI¹

Si la douleur de mon esprit
Je ne puis montrer par parole,
Ou la déclarer par écrit,
Oncques ne fut si triste rôle ;
Car le mal qui plus fort m'affole,
Je le cache et couvre plus fort ;
Par quoi n'ai rien qui me console,
Fors l'espoir de la douce mort.

Je sais que je ne dois celer
Mon ennui, plus que raisonnable ;
Mais si ne saurait mon parler
Atteindre à mon deuil importable,
A l'écriture véritable
Défaudrait la force à ma main.
Le taire me serait louable,
S'il ne m'était tant inhumain.

Mes larmes, mes soupirs, mes cris,
Dont tant bien je sais la pratique,
Sont mon parler et mes écrits,
Car je n'ai autre rhétorique.

1. *Marguerites de la Marguerite des princesses*. Édition 1547, t. I, pp. 467-473.

Mais leurs effets à Dieu j'applique
Devant son trône de pitié ;
Montrant par raison et réplique
Mon cœur souffrant plein d'amitié.

O Dieu qui les vôtres aimez,
J'adresse à vous seul ma complainte ;
Vous qui les amis estimez,
Voyez l'amour que j'ai sans feinte ;
Où par votre loi suis contrainte
Et par nature, et par raison :
J'appelle chacun Saint et Sainte
Pour se joindre à mon oraison.

Las, celui que vous aimez tant
Est détenu par maladie,
Qui rend son peuple mal content,
Et moi envers vous si hardie,
Que j'obtiendrai, quoi que l'on die,
Pour lui très parfaite santé ;
De vous seul ce bien je mendie
Pour rendre chacun contenté.

... Par Jésus-Christ notre Sauveur
En ce temps de sa mort cruelle,
Seigneur, j'attends votre faveur,
Pour en ouïr bonne nouvelle.
J'en suis loin, dont j'ai douleur telle
Que nul ne la peut estimer.
O que la lettre sera belle,
Qui le pourra sain affirmer !

Le désir du bien que j'attends
Me donne de travail matière ;

Une heure me dure cent ans,
Et me semble que ma litière
Ne bouge, ou retourne en arrière.
Tant j'ai de m'avancer désir.
O qu'elle est longue, la carrière
Où à la fin gît mon plaisir !

Je regarde de tous côtés
Pour voir s'il arrive personne,
Priant sans cesser, n'en doutez,
Dieu, que santé à mon Roi donne.
Quand nul ne voit, l'œil abandonne
À pleurer ; puis sur le papier
Un peu de ma douleur j'ordonne.
Voilà mon douloureux métier.

O qu'il sera le bienvenu,
Celui qui, frappant à la porte,
Dira : le roi est revenu
En sa santé très bonne et forte !
Alors sa sœur plus mal que morte
Courra baiser le messager
Qui belles nouvelles apporte,
Que son frère est hors de danger...

Sauvez, Seigneur, Royaume et Roi,
Et ceux qui vivent en sa vie ;
Voyez son espoir et sa foi,
Qui à le sauver vous convie.
Son cœur, son désir, son envie,
A toujours offert à vos yeux :
Rendez notre joie assouvie,
Le nous donnant sain et joyeux.

Vous le voulez, et le pouvez ;
Ainsi, mon Dieu, à vous m'adresse ;
Car le moyen vous seul savez
De m'ôter hors de la détresse,
De peur de pis, qui tant me presse,
Que je ne sais là où j'en suis.
Changez en joie ma tristesse,
Las, hâtez-vous ; car plus n'en puis.



LA FOI¹

Y a-t-il rien qui me puisse plus nuire,
Si Dieu me veut par foi à lui conduire ?
Digne d'avoir le nom du don d'en haut :
Foi, qui unit par charité ardente
Au Créateur sa très humble servante.
Unie à lui, je ne puis avoir peur,
Peine, travail, ennui, mal, ni douleur :
Car avec lui, croix, mort et passion
Ne peut être que consolation.
Trop faible suis en moi, en Dieu très forte :
Car je puis tout en lui, qui me conforte,
Son amour est si ferme et pardurable
Que pour nul cas elle n'est variable.
Qui sera-ce donc qui me tirera
De sa grâce ? qui m'en séparera ?
Certes du Ciel la très grande hauteur,
Ni de l'enfer l'abîme et profondeur,
Ni la largeur de toute cette terre,

1. *Les Marguerites*, etc., I, p. 64.

Mort, ni péché, qui tant me fait de guerre,
Ne me pourront séparer un seul jour
De la grande charité et amour
Que mon Père, par Jésus-Christ, me porte.



LA MORT¹

Quand tu viendras appeler mes Élus,
Qui sont en moi tous écrits et relus,
Pour leur montrer et présenter ta face,
Je te défends que n'uses de menace.
Quand tu viendras à eux te présenter.
Ne les viens point de désespoir tenter :...
Je te défends par édit authentique
Que de l'Enfer une seule réplique,
Un seul souci, penser ou souvenir,
Scrupule ou peur ne leur fasse venir :...
Plus ne viendras pour leur mettre en avant
L'ire de Dieu, comme as fait par avant ;
Plus ne viendras de deuil noir et blémie,
Mais leur seras une courtoise amie,
L'accès, l'apport, la douce messagère
De mes amours ; et comme ma portière
Leur ouvriras bénévolement mon huis.
Disant : Voici là fin de vos ennuis.

1. *Les Marguerites*, etc., I, p. 403.



CHANSON SPIRITUELLE ¹

Si Dieu m'a pour chef Christ donné,
Faut-il que je suive autre maître ?
S'il m'a le pain vif ordonné,
Faut-il du pain de mort repaître ?
S'il me veut sauver par sa dextre,
Faut-il en mon bras me fier ?
S'il est mon salut et mon être,
Point n'en faut d'autre édifier.

S'il est mon sûr et seul espoir,
Faut-il avoir autre espérance ?
S'il est ma force et mon pouvoir,
Faut-il prendre ailleurs assurance ?
Et s'il est ma persévérance,
Faut-il louer ma fermeté,
Et pour une belle apparence,
Faut-il laisser la sûreté ?

Si ma vie est en Jésus-Christ,
La faut-il croire en cette cendre ?
S'il m'a donné son saint écrit,
Faut-il d'autre doctrine prendre ?
Si tel maître me daigne apprendre,
Faut-il à autre école aller ?
S'il me fait son vouloir entendre,
Faut-il par crainte le celer ?

Si Dieu me donne son enfant,
Faut-il craindre à l'appeler Père ?

1. *Dernières poésies de Marguerite de Navarre*, publiées par
A. LEFRANC, p. 312.

Si le monde me le défend,
Faut-il qu'à son mal je tempère ?
Si son esprit en moi opère,
Faut-il son ouvrage estimer ?
Non, mais Dieu, qui partout impère,
Faut en tout voir, craindre et aimer.



CHANSON SPIRITUELLE¹

Hélas ! mon Dieu, sauve-moi ;
Je ne sais que devenir :
En moi nul bien je ne vois,
Car de toi seul doit venir.

Tout mon salut gît en toi :
Je le veux bien soutenir.
Je suis, d'une part, la loi¹
Qui ne veut que me punir ;
Par ta grâce et par la foi,
Plaise toi me prévenir.
L'homme est moins que rien de soi,
S'il ne te plaît le tenir.

Tu es mon tout, je le crois.
Fais-moi à toi parvenir.
Las ! tire-moi du désarroi
Où tu me vois retenir.
Mon enfer me donne effroi :
C'est un cruel souvenir,

1. Les *Dernières poésies...*, p. 338.

Mais s'il plaît à toi, mon roi,
Mal ne me peut advenir.

Paie donc ce que je dois,
Et à toi me veuille unir.
Hélas ! mon Dieu, sauve-moi :
Que pourrai-je devenir ?





CLÉMENT MAROT

(1497-1544)



Clément Marot est né à Cahors, en 1496 ou 1497, et mort à Turin, en 1544. Dès l'âge de quinze ans, il faisait paraître sa traduction de la première églogue de Virgile et la *Balade des enfants sans souci*. D'abord page chez M. de Villeroy, il entra chez Marguerite de Valois en 1518 et devint valet de chambre du roi en 1527. Dès 1523, il assistait aux prédications de Farel à Paris ; il criblait d'épigrammes les « sorbonistes » et les moines. Ce n'étaient encore que des plaisanteries dans la tradition du moyen âge. Son poème de *l'Enfer* appartient peut-être encore à cette tradition (1526). En tout cas, son adhésion à la Réforme est accomplie en 1533, et dans l'édition du *Miroir* de Marguerite, réimprimée cette année, il publie son premier psaume ; il dédie en même temps à François I^{er} son *Sermon du bon pasteur et du mauvais*, qui est un résumé en vers des doctrines du Nouveau Testament. En 1532, il avait été déjà poursuivi pour violation des règles du carême. En 1535, il aurait été impliqué dans l'affaire des placards s'il ne s'était réfugié d'abord en Navarre, puis en Italie, auprès de la duchesse Renée de Ferrare, et enfin à Venise. Il fait amende honorable à Lyon en 1536 et il reparait à la cour l'année suivante. Il s'occupe alors de sa traduction des psaumes. Les

trente premiers sont imprimés en 1542. Le premier psautier calviniste, imprimé à Strasbourg en 1559, renfermait douze psaumes de sa traduction. Réfugié à Genève en 1542, il ne se plie pas au rigorisme de la discipline et se retire en Savoie. A la nouvelle de la victoire de Cérisoles (14 avril 1544), il se rend auprès des armées françaises et il est emporté par une courte maladie, qu'on attribue parfois au poison. La première édition complète de ses œuvres est de 1544. M. Jannet en a donné une en 1868-72 (4 volumes). Consulter : Sainte-Beuve, *Tableau de la poésie française au seizième siècle* (1828), et O. Douen, *Clément Marot et le psautier huguenot* (1878-79). Il y a dans son œuvre un mélange curieux de « gentille frivolité » et de conviction réformée. Le poète est franchement protestant ; mais il l'est de tête et d'intelligence plus encore que de cœur et de conscience. Et c'est pourquoi, malgré sa réelle sincérité, son œuvre religieuse a parfois moins d'accent que son œuvre profane. Les Églises réformées lui sont redevables de leur premier recueil d'hymnes. Et le lyrisme français lui doit l'introduction des thèmes hébraïques.



LA MORT A TOUS HUMAINS !

Peuple séduit, endormi en ténèbres
Tant de longs jours par la doctrine d'homme,
Pourquoi me fais tant de pompes funèbres,
Puisque ta bouche inutile me nomme ?
Tu me maudis quand tes amis assomme ;
Mais quand ce vient qu'aux obsèques on chante,

1. Extraits de la *Déploration de Messire Florimond Robertet*. La France, appauvrie par la Mort, invective celle-ci ; et la Mort lui répond. *Œuvres*, édition de 1596, pp. 483, 485, 487-491.

Le prêtre a donc, qui d'argent en a somme,
Ne me dit pas maudite ni méchante.

Et par ainsi de ma pompe ordinaire
Amende plus le vivant que le mort ;
Car grand tombeau, grand deuil, grand luminaire
Ne peut laver l'âme que péché mord.
Le sang de Christ, quand sa loi te remord,
Par foi te lave, ains que le corps dévie ;
Et toutefois, sans moi, qui suis la Mort,
Aller ne peux en l'éternelle vie.

Pourtant, si suis défaite et déchirée,
Ministre suis des grands trésors du ciel,
Dont je devrais être plus désirée
Que cette vie amère plus que fiel.
Plus elle est douce, et moins en sort de miel ,
Plus tu y vis, plus te charges de crimes.
Mais, par défaut d'esprit célestial,
En t'aimant trop tu me hais et déprimes.

Que dis-je, aimer ! Celui ne s'aime en rien,
Lequel voudrait toujours vivre en ce monde,
Pour se frustrer du tant souverain bien
Que lui promet Vérité pure et monde ;
Posséda-t-il mer et terre féconde,
Beauté, savoir, santé sans empirer,
Il ne croit pas qu'il soit vie seconde,
Ou s'il la croit, il me doit désirer.

... Prie à Dieu seul que par grâce te donne
La vive foi, dont saint Paul tant écrit ;
Ta vie après du tout lui abandonne,
Qui en péché journellement aigrit.
Mourir pour être avecques Jésuchrist
Lors aimeras plus que vie mortelle :
Ce beau souhait fera le tien esprit :
La chair ne peut désirer chose telle.

L'âme est le feu, le corps est le tison ;
L'âme est d'en haut, et le corps inutile
N'est autre cas qu'une basse prison
En qui languit l'âme noble et gentille.
De tel' prison j'ai la clef très subtile :
C'est le mien dard, à l'âme gracieux,
Car il la tire hors de sa prison vile,
Pour d'ici-bas la renvoyer aux cieux.

Tiens-toi donc fort du seul Dieu triomphant,
Croyant qu'il est ton vrai et propre père ;
Si ton père est, tu es donc son enfant,
Et héritier de son règne prospère.
S'il t'a tiré d'éternel impropre
Durant le temps que ne le connaissais,
Que fera-t-il s'en lui ton cœur espère ?
Douter ne faut que mieux traité ne sois.

... Qui fait le coup ? C'est moi, tu le sais bien ;
Ainsi je suis au chrétien qui dévie
Fin de péché, commencement de bien,
Fin de langueur, commencement de vie.
Donc, homme vieil, pourquoi prends-tu envie
De retourner en ta jeunesse pleine ?
Veux-tu r'entrer en misère asservie,
Dont échappé tu es à si grand'peine ?...

Jésus, afin que de moi n'eusses crainte,
Premier que toi voulut mort encourir ;
Et en mourant ma force a si éteinte
Que quand je tue on ne saurait mourir.
Vaincue m'a pour les siens secourir,
Et plus ne suis qu'une porte ou entrée
Qu'on doit passer volontiers, pour courir
De ce vil monde en céleste contrée.

... Par quoi bien folle est la coutume humaine,
Quand aucun meurt, porter et faire deuil ;

Si tu crois bien que Dieu vers lui le mène,
A quelle fin en jettes larmes d'œil ?
Le veux-tu vif tirer hors du cercueil,
Pour à son bien mettre empêche et défense ?

Laisse gémir et braire les païens,
Qui n'ont espoir d'éternelle demeure ;
Faute de foi te donne les moyens
D'ainsi pleurer quand faut que quelqu'un meure ;
Et quant au port du drap plus noir que meure,
Hypocrisie en a taillé l'habit,
Dessous lequel tel pour sa mère pleure
Qui bien voudrait de son père l'obit.

... N'ordonne à toi telles solennités,
Ni sous quel marbre il faudrait qu'on t'enterre,
Car ce ne sont vers Dieu que vanités :
Salut ne gît en tombeau ni en terre.
Le bon chrétien au ciel ira grand'err,
Fût le sien corps en la rue enterré,
Et le mauvais en enfer tiendra serre,
Fût le sien corps sous l'autel enserré...

Confesse donc que je suis bienheureuse.
Puisque sans moi tu ne peux être heureux,
Et que ta vie est aigre ou rigoureuse,
Et que mon dard n'est aigre ou rigoureux ;
Car, tout au pis, quand l'esprit vigoureux
Seraït mortel comme le corps immonde,
Encore t'est ce dard bien amoureux,
De te tirer des peines de ce monde.



PRIÈRE EN PENSANT AU MARTYRE ¹

... O Seigneur Dieu, permettez-moi de croire
Que réservé m'avez à votre gloire.
Serpents tortus et monstres contrefaits,
Certes, sont bien à votre gloire faits.
Puisque n'avez voulu donc condescendre
Que ma chair vile ait été mise en cendre,
Faites au moins, tant que serai vivant,
Qu'à votre honneur soit ma plume écrivant :
Et si ce corps avez prédestiné
A être un jour par flamme terminé,
Que ce ne soit au moins pour cause folle.
Ainçois pour vous et pour votre parole ;
Et vous suppli', père, que le tourment
Ne lui soit pas donné si véhément
Que l'âme vienne à mettre en oubliance
Vous, en qui seul gît toute sa fiancé ;
Si que je puisse avant que d'assoupir
Vous invoquer jusque au dernier soupir.



PSAUME XXII ²

Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu laissé
Loin de secours, d'ennui tant oppressé.
Et loin du cri que je t'ai adressé
En ma complainte ?

1. *Au Roi, du temps de son exil à Ferrare.* — *Œuvres*, édition de 1596, p. 199.

2. Extraits, *Œuvres*, édition de 1596, p. 183 et suiv.

De jour, mon Dieu, je t'invoque sans feinte,
Et toutefois ne répond ta voix sainte ;
De nuit aussi, et n'ai de quoi éteinte
Soit ma clameur.

Nos pères ont leur fiance en toi mise,
Leur confiance ils ont sur toi assise,
Et tu les as de captifs en franchise
Toujours boutés.

A toi criants, d'ennui furent ôtés ;
Espéré ont en tes saintes bontés,
Et ont reçu, sans être reboutés,
Ta grâce prompte.

Chacun qui voit comme ainsi tu m'abats
De moi se moque et y prend ses ébats ;
Me font la moue, et puis haut et puis bas
Hochent la tête.

Puis vont disant : Il s'appuie et s'arrête
Du tout sur Dieu, et lui fait sa requête :
Donc qu'il le sauve, et que secours lui prête
S'il l'aime tant.

Ne te tiens donc de moi si détourné,
Car le péril m'a de près ajourné,
Et n'est aucun par qui me soit donné
Secours ni grâce.

Et tout ainsi qu'un lion ravissant,
Après la proie en fureur rugissant,
Ils ont ouvert dessus moi languissant
Leur gueule gloute.

Las ! Ma vertu comme eau s'écoule toute,
N'ai os qui n'ait la jointure dissoute,
Et comme cire en moi fond goutte à goutte
Mon cœur fâché.

Car circuit m'ont les chiens pour me prendre ;
La fausse troupe est venue m'offendre ;
Venue elle est me transpercer, et fendre
Mes pieds et mains.

Compter je puis mes os du plus au moins,
Ce que voyant les cruels inhumains,
Tous réjouis, me jettent regards maints
Avec risée.

Jà ma dépouille entre eux ont divisée :
Entre eux déjà ma robe déposée
Ils ont au sort hasardeux exposée
A qui l'aura.

Seigneur, ta main donc ne s'éloignera,
Ains par pitié secours me donnera,
Et, s'il te plaît, elle se hâtera,
Mon Dieu, ma force.

Sauve de glaive et de mortelle étorce
Mon âme, hélas ! que de perdre on s'efforce ;
Délivre-la, que du chien ne soit morse,
Chien enragé.

... Si compterai à mes frères fidèles
Ton nom très haut ; tes vertus immortelles
Dirai parmi les assemblées belles,
Parlant ainsi :

Vous, craignant Dieu, confessez-le sans si ;
Fils de Jacob, exaltez sa merci ;
Crains-le toujours, toi d'Israël aussi
La race entière :

Car debouté n'a l'humble en sa prière
Ni détourné de lui sa face arrière :
S'il a crié, sa bonté singulière
L'a exaucé.

Ainsi ton los par moi sera haussé
En grande troupe, et mon vœu jà dressé
Rendrai devant le bon peuple amassé,
Qui te craint, Sire.

... Cela pensant, tous se convertiront
Les bouts du monde, et à Dieu serviront :
Bref, toutes gens leurs genoux fléchiront
En ta présence.

Car ils sauront qu'à la divine essence
Seule appartient règne et magnificence,
Donc sur les gens seras par excellence
Roi conquérant.

Puis leurs enfants à te servir et croire
S'inclineront, et, en tout territoire,
De fils en fils il sera fait mémoire
Du Tout-Puissant.



PSAUME CXXX ¹

Du fond de ma pensée,
Au fond de tous ennuis,
A toi s'est adressée
Ma clameur jours et nuits.

Entends ma voix plaintive,
Seigneur, il est saison ;
Ton oreille attentive
Soit à mon oraison.

Si ta rigueur expresse
En nos péchés tu tiens,
Seigneur, Seigneur, qui est-ce
Qui demourra des tiens ?

Or n'es-tu point sévère,
Mais propice à merci :
C'est pourquoi on révère
Toi et ta loi aussi.

En Dieu je me console,
Mon âme s'y attend ;
En sa ferme parole,
Tout mon espoir s'étend.

Mon âme à Dieu regarde
Matin et sans séjour,
Plus matin que la garde
Assise au point du jour...

1. Extraits, *Œuvres*, édition de 1596, p. 247.





PIERRE-ROBERT OLIVÉTAN

(15...-1538)



Pierre-Robert Olivétan est né à Noyon, sans doute peu d'années avant Calvin, son cousin, et mort, en août 1538, à Ferrare ou à Rome. Beaucoup de détails de sa vie sont encore dans l'ombre. On sait qu'en avril 1528, il est à Strasbourg, s'adonnant au grec et à l'hébreu. En 1531, il est à Neuchâtel, exerçant les fonctions de maître d'école. En 1532, il évangélise dans les vallées vaudoises du Piémont. A partir de ce moment-là, son activité se partage entre ces vallées et la Suisse romande. A la demande des Églises vaudoises du Piémont et sur les instances de Farel et de Viret, il entreprend sa traduction de la Bible qui paraît en 1535. L'année suivante, il vient à Genève comme professeur au collège récemment institué. En 1538, il part pour l'Italie et y meurt dans des circonstances restées mystérieuses : on a parlé d'empoisonnement. Sa traduction de la Bible est supérieure à celle de Lefèvre d'Étaples, et surtout plus originale, Lefèvre n'ayant eu sous les yeux que la Vulgate, tandis qu'Olivétan a travaillé sur les textes hébreu et grec.



LA BIBLE FRANÇAISE DÉDIÉE AU PEUPLE¹

La bonne coutume a obtenu de toute ancienneté que ceux qui mettent en avant quelque livre en public le viennent à dédier et présenter à quelque Prince, Roi, Empereur ou Monarque, ou s'il y a majesté plus souveraine... Aucuns ont bien telle prudence et égards que leurs inventions ne seraient pas bien reçues du peuple, si elles ne portaient la livrée de quelque très illustre, très excellent, très haut, très puissant, très magnifique, très redouté, très victorieux, très sacré, béatissime et sanctissime nom. Pourquoi avoir eu le tout bien considéré et vu courir et trotter tous les autres écrivains et translateurs, l'un deçà, l'autre delà, l'un à son Mecénas libéralissime, l'autre à son Patron colendissime, l'autre à son je ne sais quel Révérendissime : je ayant en main cette présente translation de la Bible, n'ai pas fait pour icelle dame coutume... que je me sois voulu asservir et assujettir au droit qu'elle exige et requiert... Aussi ne lui appartient-il point (*à ce livre*) faire du parasite, quelque glorieux Thraso qu'il rencontre. Car il est bien d'autre étoffe que tous autres livres quels qu'ils soient, les auteurs desquels en font offrandes si profitables et méritoires et si cauteleux échanges contre riches dons et plantureux octrois. Après lesquelles bêtes je ne chasse point, car je me passe bien de tel gibier, grâce à Dieu qui me fournit

1. Extrait de la préface à la traduction de la Bible : *P. Robert Olivetanus, l'humble et petit translateur, à l'Église de Jésus-Christ.*

de contentement et suffisance... Tel livre, de soi-même, n'a que faire de faveur, support, ni aveu humain, quel qu'il soit, ni de puissance, principauté ou paternité quelconque, tant souveraine soit-elle, hors de toi, ô pauvre petite Église!... C'est à toi seule que j'adresse ce précieux trésor.

Car Jésus, voulant faire fête à celle-ci de ce que tant elle désire et souhaite, m'a donné cette charge et commission de tirer et déployer icelui trésor hors des armoires et coffres hébraïques et grecs, pour après l'avoir entassé et empaqueté en bougettes ¹ françaises le plus convenablement que je pourrai, en faire un présent à toi, ô pauvre Église, à qui rien l'on ne présente. Vraiment cette parole t'était proprement due, en tant qu'elle contient tout ton patrimoine, à savoir cette parole par laquelle, par la foi et assurance que tu as en icelle, en pauvreté tu te réputes très riche; en malheureté, bienheureuse; en solitude, bien accompagnée; en doute, acertainée; en périls, assurée; en tourments, allégée; en reproches, honorée; en adversités, prospère; en maladie, saine; en mort, vivifiée. Tu accepteras donc, ô pauvrette petite Église, cestui présent, d'aussi joyeuse affection que de bon cœur il t'est envoyé et dédié... Christ ne s'est-il pas donné à telle manière de gens abjects, petits et humbles; ne leur a-t-il pas familièrement déclaré les grands secrets du royaume qu'il proteste leur appartenir? C'est sa petite bande invincible, sa petite armée victorieuse, à laquelle, comme un vrai chef de guerre, il donne courage et hardiesse par sa présence, et chasse toute frayeur et crainte par sa vive et vigoureuse Parole...

1. Petit sac en cuir qu'on portait en voyage.

Ce bien est le tien et toutefois il demeure entièrement à celui qui te le donne. O la bénigne possession de grâce, qui rend au donnant et à l'acceptant une même joie et délectation ! Quelque beau semblant que les hommes fassent et quelque propos qu'ils aient en la bouche, pour vouloir colorer et faire entendre de combien bon cœur ils donnent, toujours y a-t-il en quelque anglet de ce cœur une prudence peureuse qui crie : « Prends garde à ce que tu fais, que tu n'aies faute de ce dont tu es prodigue ! » Or il n'en va pas ainsi de ce don, car il n'est fait que pour être donné et communiqué à un chacun ; et ceux qui le donnent se tiennent pour avoir fait un grand gain et bonne emplette quand ils ont trouvé occasion de te le présenter et le mettre en ta possession.

Quant au pauvre peuple qui te fait le présent, il fut il y a plus de trois cents ans banni de ta compagnie. Épars aux quatre parties de la Gaule, il est (à tort toutefois et pour le nom de Christ) réputé le plus méchant que jamais fût, tellement que les autres nations emploient son nom pour injure et reproche. C'est le vrai peuple de patience... Ton frère donc, auquel ta vie tant misérable faisait pitié, s'est souventes fois ingéré, en passant et repassant, de t'appeler par le nom de sœur, s'efforçant de te donner le nom du guet de parfaite et heureuse liberté. Mais toi, tout hébété de tant de coups, tu passais outre et allais ton chemin...

Or avant donc, pauvre petite Église, que es encore en état de chambrière sous les furieuses tronques et magistrales menaces de tant de maîtres renfrognés et rébarbatifs, va décroter tes haillons tout poudreux et terreux d'avoir couru, viré et tracassé, par le marché fangeux de vaines traditions ; va laver

tes mains toutes sales d'avoir fait l'œuvre servile d'iniquité; va nettoyer tes yeux tout chassieux de superstition et d'hypocrisie. Veux-tu toujours être ainsi à Maître? N'est-il pas temps que tu entendes à ton époux Christ?... Ne prendras-tu pas égard aux précieux joyaux que lui-même (si tu sais comprendre) t'envoie en loyauté de mariage?... Lui veux-tu point donner ton amour et ta foi? Qu'attends-tu? Ne veux-tu pas te fier en lui? N'y a-t-il pas assez de bien en la maison de ton Père pour t'entretenir?...

Maintenant donc, ô noble et digne Église, heureuse Épouse du Fils du roi, accepte et reçois cette Parole, promesse et Testament,... où tu pourras voir la volonté de Christ, le tien Époux, et de Dieu son Père... lequel, ô pauvre petite Église, te maintienne en sa grâce! (Des Alpes, ce 12^e de février 1535.)

Ne craignez point, petit troupeau, car il a plu à votre père vous donner le royaume.

En Dieu tout.

Je t'eusse écrit plus amplement : mais tu vois ici le détroit où je suis de papier et d'autres choses.





JEAN CALVIN

(1509-1564)



Jean Calvin — proprement *Chauvin* ou *Cauvin*, traduit en latin *Calvinus* — est né à Noyon, en Picardie, le 10 juillet 1509, et mort à Genève, le 27 mai 1564. Il étudie d'abord dans sa ville natale, puis, à Paris, aux collèges de la Marche et de Montaigu (1523-1527). Il y devient un humaniste distingué. Son père, qui l'a d'abord destiné à la théologie, le pousse soudain vers l'étude du droit et l'envoie aux Universités d'Orléans, où il est en relations avec l'helléniste Melchior Wolmar, et de Bourges, où son cousin Robert Olivétan l'initie, sans qu'il s'y convertisse encore, aux idées nouvelles (1528-1533). Revenu à Paris, il rédige, pour le recteur Nicolas Cop, un discours nettement hérétique (1^{er} novembre 1533) et pour lequel il est inquiété. Il se rend en Navarre, auprès de la reine Marguerite, et, dans les premiers mois de 1534, il passe décidément à la Réforme. Il se retire alors à Strasbourg, puis à Bâle, et là, en 1535, il écrit son *Institution chrétienne*, qu'il publie d'abord en latin (1536), puis en français (1541). Dans l'intervalle de ces deux éditions, il a été retenu à Genève par Farel. Il y donne des leçons de théologie et remplit les fonctions pastorales. Un conflit avec le Conseil politique sur la discipline ecclésiastique le fait bannir de la ville, en

1538. Il retourne à Strasbourg, prend part aux colloques de Ratisbonne et de Worms, est rappelé à Genève en 1540 et y fait rédiger, en 1541, les *Ordonnances ecclésiastiques* qui devaient transformer Genève et en faire la citadelle de la Réforme. Mais il a conservé de son ancienne religion le dogme de l'intolérance, et la tragédie de Michel Servet, brûlé en 1553, met en lumière ce dont le calvinisme avait à se débarrasser pour être conséquent avec le principe de la Réforme. Le 5 juin 1559, Calvin fonde l'Académie de Genève, qui devient immédiatement un des plus brillants foyers de culture intellectuelle. De Genève, sa pensée rayonne sur la France, les Pays-Bas, l'Écosse, l'Angleterre, la Pologne, jusqu'au jour où il succombe à sa prodigieuse tâche.

L'œuvre immense du réformateur a été réunie en une édition définitive par MM. Baum, Cunitz et Reuss (1863-1900). M. Jules Bonnet a publié, en 1854, un recueil de *Lettres françaises* de Calvin. Le bibliophile Jacob (Paul Lacroix) a donné, en 1842, un recueil d'*Œuvres françaises*. Une réimpression du texte de la première édition de l'*Institution chrétienne* a été faite en 1911, sous la direction de M. Abel Lefranc, par MM. Chatelain et J. Pannier. Consulter : A. Lefranc, *la Jeunesse de Calvin* (1888) ; W. Walker, *Jean Calvin, l'homme et l'œuvre* (1909) ; Emile Doumergue, *Jean Calvin, les hommes et les choses de son temps* (5 volumes ont paru, 1899-1917). On a vu plus haut, dans l'introduction, les appréciations littéraires de MM. Brunetière, Brunot, Lanson.



AU ROI DE FRANCE ¹

... Tu ne te dois émouvoir de ces faux rapports par lesquels nos adversaires s'efforcent de te jeter en quelque crainte et terreur : c'est assavoir que ce nouvel Évangile (ainsi l'appellent-ils) ne cherche autre chose qu'occasion de séditions et toute impunité de mal faire. Car Dieu n'est point Dieu de division, mais de paix : et le Fils de Dieu n'est point ministre de péché, qui est venu pour rompre et détruire les œuvres du diable. Et quant à nous, nous sommes injustement accusés de cupidités, desquelles nous ne donnâmes jamais la moindre suspicion du monde. Il est bien vraisemblable que nous machinons de renverser les royaumes, desquels jamais n'a été ouïe une seule parole séditeuse, et desquels la vie a toujours été connue simple et paisible, quand nous vivions sous toi ! Et maintenant, chassés de nos maisons, nous ne laissons point de prier Dieu pour ta prospérité et celle de ton règne. Il est bien à croire que nous pourchassons un congé de tout mal faire, sans être repris : desquels combien que les mœurs soient répréhensibles en beaucoup de choses, toutefois il n'y a rien digne de si grand reproche. Et davantage, grâces à Dieu, nous n'avons point si mal profité en l'Évangile, que notre vie ne puisse être à iceux détracteurs exemple de chasteté, libéralité, miséricorde, tempérance, patience, modestie, et toutes autres vertus. Certes la vérité témoigne évidemment pour nous, que

1. Bâle, 23 août 1535. — Épître-préface de l'*Institution chrétienne*, édition de 1541 (réimprimée en 1911), p. xxxix-xli.

nous craignons et honorons Dieu purement, quand par notre vie et par notre mort nous désirons son Nom être sanctifié. Et la bouche même des envieux a été contrainte de donner témoignage d'innocence et justice civile à aucuns de nous, auxquels ce seulement était puni par mort, qui méritait d'être réputé à louange singulière.



L'IDÉE DE DIEU ¹

Nous mettons hors de doute qu'il y a en l'esprit humain d'une inclination naturelle quelque sentiment de divinité, afin que nul n'eût son refuge à prétendre ignorance. Le Seigneur a inspiré à tous quelque intelligence de sa majesté, afin que tous ayant entendu qu'il est un Dieu et qu'icelui est leur créateur, soient condamnés par leur propre témoignage de ce qu'ils ne l'auront point honoré et qu'ils n'auront point dédié leur vie à faire sa volonté. Certes si on cherche quelque part entre les hommes telle ignorance, que Dieu ne soit point connu du tout, il est vraisemblable que l'exemple ne s'en devrait trouver nulle part plutôt qu'entre les peuples les plus rudes et les plus éloignés de civilité et humanité. Or, comme les païens mêmes confessent, il n'y a nation si barbare, nulle gent si sauvage, laquelle n'ait cette impression au cœur qu'il y a quelque Dieu. Et ceux qui aux autres endroits de la vie semblent ne différer guère des bêtes brutes, retiennent néanmoins toujours

1. *Institution chrétienne*, édition 1541, p. 4.

quelque semence de religion : tellement cette conception universelle a pris racine en tous esprits et est fichée en tous cœurs. Pourtant vu que depuis le commencement du monde il n'y a eu ni région, ni ville, ni même maison aucune, laquelle se soit pu passer de religion : en cela nous avons comme une confession tacite qu'il y a un sentiment de divinité engravé au cœur de tous hommes. Même l'idolâtrie nous est très ample argument de cette pensée. Car nous savons combien l'homme s'humilie malgré soi, et a en honneur au prix de soi les autres créatures. Puis donc qu'il aime mieux honorer le bois et la pierre que d'être en réputation de n'avoir point de Dieu, il appert combien est véhémence cette impression de la majesté divine, laquelle tellement ne se peut effacer de l'esprit humain, qu'il est plus aisé de rompre son affection naturelle.



DE LA CONNAISSANCE DE DIEU ¹

Or donc, si nous sommes tous nés à cette condition de connaître Dieu : et la connaissance d'icelui est vaine et infructueuse sinon [à moins] qu'elle vienne jusques à ce point-là : il est manifeste que tous ceux qui n'adressent point à ce but toutes les cogitations et actions de leur vie déclinent et défont de l'ordre de leur création. Ce qui n'a même été inconnu des philosophes : car autre chose n'a entendu dire Platon quand par plusieurs fois il a enseigné que le souverain bien de l'âme est la similitude de Dieu : quand étant parvenue à la

1. *Institution chrétienne*, édition 1541, pp. 9, 10.

vraie contemplation d'icelui, est en lui du tout transformée. Parquoi Grylus aussi argue très sagement en Plutarque, quand il tient que si la religion était ôtée de la vie des hommes, non seulement ils n'auraient nulle excellence par-dessus les bêtes brutes, mais en plusieurs manières seraient beaucoup plus misérables. A savoir d'autant que étant sujets à tant d'espèces de maux mènent une vie laborieuse, et sans repos. Pour ce qu'il n'y a que la seule connaissance de Dieu qui les rende supérieurs : par laquelle ils peuvent aspirer à l'immortalité.

Vu que Dieu a voulu que la fin principale de la vie bienheureuse fût située en la connaissance de son nom : afin qu'il ne semble point advis qu'il veuille forclorre à aucuns l'entrée à félicité, il se manifeste à tous clairement. Car comme ainsi soit que de nature il soit incompréhensible et caché à l'intelligence humaine : il a engravé en un chacun de ses œuvres certains signes de sa majesté : par lesquels il se donne à connaître à nous selon notre petite capacité. Je dis signes si notoires et évidents, que toute excuse d'ignorance est ôtée aux plus aveugles, et aux plus rudes du monde. Parquoi combien que son essence nous soit occulte : néanmoins ses vertus, lesquelles apparaissent assiduellement devant nos yeux, le démontrent tel, qu'il nous est expédient de le connaître pour notre salut. Premièrement, de quelque côté qu'on tourne les yeux, il n'y a nulle si petite portion du monde, en laquelle ne reluise pour le moins quelque étincelle de sa gloire. Singulièrement on ne peut d'un regard contempler ce beau chef-d'œuvre du monde universel en sa longueur et largeur qu'on ne soit, par manière de dire, tout ébloui d'abondance infinie de lumière.

DIEU AVEC NOUS ¹

... Puisque nos iniquités, ayant mis un empêchement entre Dieu et nous, nous avaient aliénés du Royaume des cieux et avaient détourné Dieu de nous, il n'y avait nul qui pût être moyen de nous réconcilier, sinon qu'il parvînt jusques à lui. Or qui était la créature qui y pût parvenir ? Eût-ce été l'un des enfants d'Adam ? Mais tous avec leur premier père avaient horreur de comparaître devant sa face. Eût-ce été quelqu'un des anges ? Mais tous aussi avaient affaire d'un chef pour lequel ils fussent parfaitement conjoints avec leur Dieu. Quoi donc ? Certes, la chose était du tout désespérée, si la majesté de Dieu ne fût descendue en nous, vu qu'il n'était point en nous de monter en icelle. A cette cause il a fallu que le Fils de Dieu nous fût fait Immanuel, c'est-à-dire Dieu avec nous ; et ce, en telle sorte que, comme il conjoignait avec nous sa divinité, aussi qu'il conjoignît notre humanité en icelle ; autrement il n'y avait point alliance assez prochaine ni ferme, laquelle nous donnât espérance que Dieu habitât en nous et nous assistât.



DE LA FOI ²

Les mystères de Dieu, et principalement ceux qui appartiennent à notre salut, ne se peuvent contem-

1. *Institution chrétienne*, éd. 1541, p. 243.

2. *Id.*, pp. 211, 298.

pler en leur nature ; mais nous les regardons seulement en la parole de Dieu, de laquelle la vérité nous doit être tellement persuadée que nous tenions pour fait et accompli tout ce qu'elle dit. Comment donc s'élèvera un courage à reconnaître et goûter une telle bonté de Dieu, qu'il ne soit pareillement enflammé à aimer Dieu ? Car une telle abondance de douceur, comme est celle que Dieu a cachée à ceux qui le craignent, ne se peut vraiment entendre, qu'elle n'émeuve le cœur. Davantage elle ne peut émouvoir, qu'elle ne l'attire et élève à soi. Pourtant ce n'est point de merveilles, si cette affection n'entre jamais en un cœur pervers et oblique : vu qu'elle nous ouvre les yeux pour nous donner accès à tous les trésors de Dieu et les saints secrets de son royaume, lesquels ne se doivent point polluer par l'entrée d'un cœur immonde.

... Or partout où sera cette vive foi, il est impossible qu'elle n'emporte toujours avec soi l'espérance de salut éternel, ou plutôt qu'elle ne l'engendre et produise. Car si cette espérance n'est en nous, quelque beau babil et paroles fardées que nous ayons de la foi, il est certain que nous n'en tenons rien. Car si la foi, comme dit a été, est une certaine persuasion de la vérité de Dieu, que icelle vérité ne peut mentir, tromper ni frustrer, quiconque a conçu cette certitude, il attend pareillement que le Seigneur accomplira ses promesses, lesquelles il tient pour véritables : tellement qu'en somme espérance n'est autre chose qu'une attente des biens que la foi a cru être véritablement promis de Dieu. Ainsi la foi croit que Dieu est véritable : espérance attend qu'il révélera en temps sa vérité. La foi croit qu'il est notre Père : espérance attend qu'il se révélera être tel envers nous. La foi croit que la vie éternelle nous est donnée : espérance

attend que nous l'obtiendrons une fois. La foi est le fondement sur lequel espérance repose : espérance nourrit et maintient la foi. Car, comme nul ne peut rien attendre de Dieu, sinon celui qui a premièrement cru à ses promesses, aussi derechef il faut que l'imbécillité de notre foi soit entretenue, en attendant et espérant patiemment, afin de ne point défaillir. Pourquoi saint Paul parle très bien quand il constitue notre salut en espérance : laquelle, en attendant Dieu avec silence, retient la foi, à ce qu'elle ne trébuche par se trop hâter ; elle la confirme, à ce qu'elle ne vacille point es promesses de Dieu ou en ait quelque doute ; elle la recrée et reconforte, à ce qu'elle ne se lasse point ; elle la conduit jusques à son dernier but, à ce qu'elle ne défaille point au milieu du chemin, ou même en la première journée. Rûtalement, en la renouvelant et restaurant de jour en jour, elle lui donne vigueur assidue pour persévérer.



L'AMOUR POUR DIEU ¹

Et ainsi retenons, que le commencement de bien servir à Dieu, c'est d'être amenés à lui, et y être amenés, voire connaissant ce mot de Sauveur : tellement que nous désirions sur toutes choses d'être conjoints à lui, que ce soit là notre joie, notre contentement et repos, afin que par ce moyen nous ne soyons plus adonnés aux choses qui sont contraires à sa justice.

1. Sermon XLVI sur le *Deutéronome*. Du samedi 20^e de juillet 1555. *Opera Calvini*, t. XXVI, p. 440.

Et voilà pourquoi nous disons, qu'il nous faut avoir connu la grâce, et la bonté de Dieu, devant que nous le puissions servir. Car ceux qui veulent servir Dieu pour crainte d'être damnés, et qui ne connaissent point qu'il leur veut être Sauveur, que font-ils ? Ils font des grands efforts, ce semble : mais ils tirent tout au rebours : quand ils se seront rompu bras et jambes, si est-ce qu'ils n'auront rien avancé. Et voilà pourquoi il est dit au Psaume 130, d'autant que le Seigneur a été pitoyable, et qu'on l'a connu doux et bénin, voilà pourquoi il a été craint et redouté.



SUR LA PRIÈRE ¹

Le reste de l'Écriture contient les enseignements que Dieu a enjoint à ses serviteurs de nous annoncer : mais ici les Prophètes, d'autant que parlant à Dieu ils découvrent toutes les affections intérieures, appellent ou plutôt tirent un chacun de nous à examiner soi-même, afin que rien de tant d'infirmités auxquelles nous sommes sujets, et de tant de vices desquels nous sommes pleins, ne demeure caché. C'est certes un excellent et singulier profit, quand, toutes cachettes découvertes, le cœur est produit en lumière bien purgé de cette méchante infection d'hypocrisie. Bref, si l'invocation de Dieu est un des principaux appuis de notre salut, comme ainsi soit qu'on ne peut prendre meilleure ni plus certaine règle d'icelle ail-

1. Préface du *Commentaire sur les Psaumes*. Opera, t. XXXI, pp. 16-18.

leurs qu'en ce livre, selon qu'un homme aura bien profité en la connaissance d'icelui, il a aussi compris la plus grand'part de la doctrine céleste. La vraie prière et vive procède premièrement d'un sentiment de notre nécessité, puis après d'une assurance certaine de la promesse. Or est-il ainsi qu'en ce livre les hommes seront fort bien réveillés à sentir leurs maux, et quant et quant avertis de chercher les remèdes. En somme, tout ce qui peut servir à nous encourager quand il est question de prier Dieu, nous est enseigné en ce livre. Et non seulement on y voit les promesses, mais souventes fois, entre le conviement de Dieu et les empêchements de la chair, nous est proposée la personne qui se prépare et efforce à prier, afin que si quelquefois nous nous trouvons agités de divers doutes, nous apprenions de résister et combattre jusques à ce que l'esprit étant libre et développé de tous ces empêchements, s'élève à Dieu. Et non seulement cela, mais aussi qu'au milieu des ébranlements, craintes et tremblements, nous nous efforcions toutes fois à prier, jusqu'à ce que nous sentions quelque allègement qui nous apaise et contente. Car jà soit que défiance ferme la porte à nos prières, sachons toutefois qu'il n'est pas question de nous laisser surmonter et abattre toutes fois et quantes que nos cœurs sont vacillants ou agités d'inquiétude ; mais faut nous évertuer jusqu'à ce que la foi vienne finalement à sortir hors de ces combats victorieuse. Et de fait, en plusieurs endroits on peut apercevoir les serviteurs de Dieu tellement flottants en faisant leurs prières, que de deux coups l'un étant quasi accablés ils emportent toutefois le prix en s'efforçant à bon escient. Là d'un côté se montre l'infirmité de la chair, de l'autre aussi se déploie la vertu de la foi, sinon tant vaillante et courageuse qu'il se-

rait à désirer, pour le moins prête à combattre jusqu'à ce que petit à petit elle vienne à avoir une force accomplie.



LE PROCHAIN ¹

Quiconque sera l'homme qui se présentera à nous, ayant à faire de notre aide, nous n'aurons point cause de refuser de nous employer pour lui. Si nous disons qu'il soit étranger : le Seigneur lui a imprimé une marque, laquelle nous doit être familière. Si nous alléguons qu'il est contemptible et de nulle valeur : le Seigneur réplique, nous remontrant qu'il l'a honoré, en faisant en lui reluire son image. Si nous disons que nous ne sommes en rien tenus à lui : le Seigneur nous dit qu'il le substitue en son lieu, afin que nous reconnaissons envers icelui les bénéfices qu'il nous a faits. Si nous disons qu'il est indigne, pour lequel nous marchions un pas : l'Image de Dieu, laquelle nous avons à contempler en lui, est bien digne que nous nous exposions pour elle, avec tout ce qui est nôtre. Même quand ce serait un tel homme, qui non seulement n'aurait rien mérité de nous, mais aussi nous aurait fait beaucoup d'injures et outrages : encore ne serait-ce pas cause suffisante pour faire que nous laissions de l'aimer et lui faire plaisir et service. Car si nous disons qu'il n'a pas mérité cela de nous, Dieu nous pourra demander que c'est que lui a mérité. Car, quand il nous commande de remettre aux hommes les offenses qu'ils nous ont faites, il les reçoit

1. *Institution chrétienne*, éd. 1541, pp. 794-795.

en sa charge. Il n'y a que cette voie par laquelle on puisse parvenir à ce qui est non seulement difficile à la nature humaine, mais du tout répugnant : à savoir que nous aimions ceux qui nous haïssent, que nous rendions le bien pour le mal, que nous priions pour ceux qui médisent de nous. Vous viendrons, dis-je, à ce point, s'il nous souvient que nous ne devons nous arrêter à la malice des hommes, mais plutôt contempler en eux l'Image de Dieu : laquelle, par son excellence et dignité, nous peut et doit émouvoir à les aimer et effacer tous les vices qui nous pourraient détourner de cela.



MÊME SUJET ¹

Encore que les gens vous soient inconnus, dit Dieu, s faut-il que vous preniez peine à leur conserver leur droit et leur substance. Car je veux que les hommes aient ce lien entre eux, et qu'ils soient ainsi conjoints, et qu'un chacun se rende débiteur volontaire. Combien qu'on ne vous pourrait point amener devant la justice terrienne pour vous y contraindre, tant il y a qu'un chacun doit être induit à cela, et que vous connaissiez que je veux qu'on exerce telle charité envers vous...

... Voilà un pauvre homme qui n'en pourra plus et il a besoin de mon aide : je l'abandonne. Cette cruauté-là est-elle excusable devant Dieu ? Si je ne me suis acquitté envers une bête brute, me voilà condamné ; et que sera-ce quand j'aurai délaissé mon image et

1. *Opera*, t. XXVIII, pp. 9-16.

celle de Dieu, quand un pauvre homme aura été opprimé, et qu'il n'aura point été secouru par moi : je torcherai ma bouche comme si je n'avais commis aucune offense... Or, il n'est ici parlé que de *frère*... Qui sont les frères dont Dieu parle ici ?... L'exposition nous en est donnée au 23^e chapitre de l'*Exode*, où il est dit : « Si l'âne ou le bœuf de ton ennemi est tombé, que tu le redresses, que tu fasses le profit de celui qui te hait, et qui ne cherche que ton dommage. » Voilà donc qui sont nos frères, c'est à savoir nos ennemis et ceux qui nous persécutent, ceux qui voudraient nous avoir mangés. Si faut-il encore que nous gardions fraternité avec eux... Quand Dieu a institué proximité entre nous, ç'a été à cette condition qu'encore qu'un homme s'en rende indigne, nous ne laissions pas de lui faire tout le bien qu'il sera possible. Et ainsi le lien de parentage qui a été ainsi ordonné de Dieu, ne peut être violé en façon que ce soit. Quand un homme serait le plus débordé qu'on pourrait dire, encore faut-il que nous le traitions comme notre prochain... Autant d'hommes qu'il y a au monde, ce sont vos prochains.



CEUX QUI NE PROFITENT POINT DE L'ÉVANGILE ¹

Nous voyons deux manières de gens qui ne profitent point en l'Évangile, les uns seront des gaudis-

1. Sermon sur *Dieu pardonne*. Cité par O. Viguier, *Calvin d'après Calvin* (1854), p. 312, et extrait de 44 sermons sur le livre des Actes qui ont été prêchés en 1549 et 1550 et qui sont encore inédits.

seurs, de ces moqueurs et contempteurs de Dieu, ennemis de lui et de sa parole, qui sont maintenant à gaudir et rire en leurs maisons, et le diable les a tellement aveuglés que quand on leur parle de Jésus-Christ on leur parle de noise. Ils aiment mieux un déjeuner que le témoignage de leur salut. Cependant qu'on annoncera la parole de Dieu, ils seront à s'en moquer et gaudir, ou bien ils feront un complot par ensemble, comment ils se pourront déborder en dépit de Dieu et de sa parole : il n'y aura nulle crainte de Dieu ni de sa justice : ils feront un ordinaire de se débaucher en sorte qu'il n'y aura tantôt plus d'ordre ni de police, et ne tiendront compte de rien qui soit, et pour bien connaître lesdits méchants il ne les faut jà marquer, ils se marquent assez d'eux-mêmes. Il n'y a si petit qui ait quelque connaissance de Dieu qui ne les puisse connaître, car ils sont du tout différents aux vrais enfants de Dieu et fuiront les assemblées qui se font au nom de Jésus-Christ, comme le diable le nom d'icelui. Les autres sont ceux qui s'aveuglissent en une folle opinion qu'ils auront toute résolue en leur cerveau, que quand on leur montrera où gît leur salut et en quoi ils ont la rémission de leurs péchés, à savoir en la seule mort et passion de notre Seigneur Jésus-Christ sans aucunes œuvres qui puissent faire, ce sera alors à dire : O que deviendront donc nos œuvres ? J'ai tant jeûné, fait des aumônes, dispersé de mon bien pour l'honneur de Dieu, fondé de chapelles, fait dire tant de messes, tant d'autres bonnes œuvres que j'ai fait à la bonne intention, faut-il que tout cela soit perdu ? Voilà comme ces malheureux se voudront sauver d'eux-mêmes et rejetteront à pur et à plein la grâce de Dieu qui leur est offerte par Jésus-Christ. Et c'est aussi pourquoi nous avons be-

soin en premier lieu qu'on nous montre que toutes les meilleures œuvres que nous puissions avoir ne sont qu'ordures devant Dieu, et qu'il faut que nous cherchions notre justice ailleurs qu'en nous-mêmes et notre salut autrement qu'en nos œuvres, car quand nous aurons bien regardé en tout ce qui est de nous, nous n'y trouverons rien qu'il ne soit imparfait et digne de mort éternelle. Or si nous voulons parvenir à cette connaissance, il faut que nous confessions nos péchés, nous déplaisant en iceux, afin que Dieu nous les pardonne au nom de notre Seigneur Jésus-Christ, lequel a souffert pour nous, non point pour le regard qu'il ait eu aux mérites qui étaient en nous, et que nous en fussions dignes, mais de sa pure bonté gratuite, et pour nous racheter de la mort en laquelle nous étions déjà tous abîmés.



LA VRAIE PÉNITENCE ¹

Or il ne nous en faut pas ainsi faire si nous voulons avoir une vraie pénitence et telle que notre Seigneur la requiert de nous. Il faut que nous nous submettions du tout à la parole de Dieu pour suivre ce que nous connaissons qu'il nous commande par icelle, lui priant qu'il lui plaise toujours nous conduire par son Saint-Esprit afin que nous puissions faire chose qui lui soit agréable. Voilà donc quelle doit être la vraie pénitence : et pour cette cause saint Pierre dit, après qu'il a mis : *Repentez-vous et vous convertissez*, qui est

1. Sermon sur *Dieu pardonne*. Voir la note précédente.

comme s'il disait : Ne pensez point que ayant seulement ce mot de pénitence vous soyez vraiment pénitents. Il faut que vous soyez mortifiés, que vous ne demoriez plus en vous-mêmes, que vous ne suiviez plus ce qu'il vous semblera bon, mais que vous soyez assujettis du tout à Dieu pour écouter sa doctrine et souffrir qu'il soit maître par-dessus vous, bref que vous soyez comme nouvelles créatures : voilà donc comme il faut qu'un homme soit disposé s'il se veut vraiment repentir.

Or en leur parlant de pénitence il ajoute : *Afin que vos péchés soient effacés*, en quoi il signifie que nous ne pouvons point être amenés à Dieu par quelques exhortations qu'on nous sache faire, sinon que nous soyons premièrement touchés de nos fautes, et par ce moyen nous y déplaire tellement que nous soyons pleinement convertis à Dieu pour les délaisser du tout à être renouvelés par le Saint-Esprit...

Voilà donc la façon de prêcher l'Évangile, que après avoir abattu les hommes de la connaissance de leurs péchés et qu'il les faut amener à repentance, qu'on leur montre que ce n'est point pour faire bonne mine à Dieu et le penser tromper par feintise et hypocrisie comme les hommes, que ce n'est point par là qu'il y faut venir ; mais quand ils veulent être vraiment repentants, qu'ils se déplaisent en eux-mêmes, ayant déplaisir d'avoir offensé Dieu, puis sont ils ainsi touchés ? que alors on leur propose cette miséricorde, et que leurs péchés seront effacés moyennant qu'ils se retournent à Dieu, comme nous avons dit ci-dessus.



ÉTAT DU CŒUR ¹

Notons que la vraie sainteté commence par dedans. Quand nous aurions toute la plus belle apparence du monde devant les hommes, que notre vie serait si bien réglée qu'un chacun nous applaudirait, si nous n'avons cette rondeur et intégrité devant Dieu, ce ne sera rien. Car il faut que la fontaine soit pure, et puis que les ruisseaux en découlent purs ; autrement, l'eau pourrait bien être claire, et si ne laissera point d'être amère ou avoir quelque autre mauvaise corruption en soi. Il faut donc que nous commencions toujours par ce qui est dit : que Dieu veut être servi en esprit et en vérité de cœur... Il faut donc que nous apprenions en premier lieu de former nos cœurs à l'obéissance de Dieu... Il faut que nous commencions par ce bout-là..., mais si est-ce que pour avoir bonne intégrité, il faut que les yeux, et les mains, et les pieds, et les bras, et les jambes répondent... Il faut que nous cheminions, c'est-à-dire il nous faut montrer par effet, et par nos œuvres, comment l'Esprit de Dieu règne en nos âmes ; car si mains sont pollues ou de larcins, ou de cruautés, ou autres nuisances, que les yeux soient entachés de mauvais regards et impudiques, de convoitises du bien d'autrui, ou d'orgueil et de vanité, que les pieds courent au mal,... par cela nous montrons bien que le cœur est plein de malice et de corruption. Car il n'y a ni pieds, ni mains, ni yeux qui se conduisent d'eux-mêmes. La conduite vient de l'esprit et du cœur.

1. *Opera*, XXXIII, pp. 28, 29.

PATIENCE ¹

C'est peu de chose de ce que nous avons à endurer en ce monde, si nous regardons à la brièveté de notre vie. Et quand le terme serait long, c'est belle chose que le Fils de Dieu soit glorifié par nos passions, et que nous soyons participants de sa gloire. Puisque vous avez commencé de mourir au monde pour l'amour de lui, il faudra apprendre dorénavant que c'est d'être enseveli. Car la mort n'est rien sans la sépulture. C'est la consolation qu'il vous convient prendre pour ne vous point tromper, de vous préparer à endurer jusqu'en la fin. Combien que la croix que vous portez est bien aisée au prix de celle du Maître. Quand il lui plaira de vous imposer plus poissant fardeau, il vous donnera aussi bien les épaules pour le soutenir.



CONSTANCE ²

Il n'y a ni forteresse, ni munition telle que d'avoir notre recours à Dieu ; moyennant qu'il ait le soin de notre salut, confions-nous hardiment que nous serons assurés, voire combien que les méchants conspirent contre nous, et que nous soyons veillés et guettés, nous serons, dis-je, en une forteresse invincible.

1. A M. de Falais, 31 mai 1545. — *Lettres françaises*, publiées par J. BONNET, t. I, p. 119.

2. *Opera*, t. XXVIII, pp. 374, 481-482.

... Ayant donc une telle assurance, nous devons bien retenir nos esprits. Quand nous connaissons la réconciliation qui a été faite en notre Seigneur Jésus-Christ, nous avons bien occasion maintenant de nous reposer en notre Dieu, d'être cois et paisibles, voire moyennant que nous n'oublions point un tel bénéfice... Voilà comment nous pourrons être assurés de notre vie. Combien que nous n'apercevions qu'une guerre continuelle, si est-ce qu'il nous faut efforcer à batailler et persister jusques à ce que nous soyons venus à la victoire. Et s'il nous retire à soi, lors il sera gardien de nos âmes. Il nous conduira en cette vie présente, que, et jour et nuit nous sentirons sa grâce. Quand ce viendra au soir, combien que la nuit emporte beaucoup de frayeurs, nous serons en sûreté. Pourquoi ? Dieu cependant sera notre forteresse, et nous ne serons point abandonnés de lui. Attendons donc jusques au matin. Voilà comme nous lui remettrons toujours notre vie. Et encore que nous ne soyons point insensibles, si est-ce que nous aurons toujours sur quoi nous appuyer, voyant notre infirmité. Comme un homme quand il voit qu'il ne se peut soutenir, que les jambes lui tremblent et lui croulent, il prendra quelque appui, il se serra en une chaire, ou bien il s'appuiera sur un bâton ; ainsi en sommes-nous. Car nous n'avons point une vertu de géants ; nous ne sommes point si robustes que nous puissions défier nos ennemis, car nous voyons bien que nous sommes trop faibles. Mais cependant nous ne laissons pas de nous appuyer en Dieu, et voilà notre recours. Et non seulement nous avons cette confiance pour la vie présente, mais nous l'avons aussi pour l'avenir : qu'encore que notre Seigneur nous permette entre les mains de nos ennemis, qu'il ne laissera pas d'être notre Sau-

veur au milieu de la mort. Que nous ne doutions point qu'il ne nous amène non seulement depuis le matin jusques au vèpre, et depuis le vèpre jusques au matin, mais qu'au milieu des ténèbres de la mort toujours nous serons éclairés de sa bonté, et qu'il nous montrera que la vie qu'il a promise aux siens ne défaut jamais.



JUSTICE ET GUERRE ¹

S'ils (les peuples et nations) se veulent abstenir de toute sévérité et conserver leurs mains nettes de sang, cependant que les glaives des méchants sont dégainés à faire meurtres et violences, ils se rendront coupables de grande injustice ; tant s'en faut que, en ce faisant, ils soient loués de justice ou de bonté. Toutefois j'entends avec cela que trop grande et trop âpre rudesse n'y soit mêlée, et que le siège d'un juge ne soit pas un gibet déjà dressé. Car je ne suis pas celui qui veuille favoriser à quelque cruauté désordonnée, ou qui veuille dire qu'une bonne et juste sentence se puisse prononcer sans clémence... Et pourtant il n'a pas été mal dit anciennement de quelqu'un que c'était la principale vertu des princes. Mais il faut qu'un magistrat se donne garde de tous les deux : c'est à savoir que par sévérité désordonnée il ne navre plus qu'il ne médecine ; ou que par folle et superstitieuse affectation de clémence, il ne soit cruel en son humanité, en abandonnant toutes choses par sa facilité, avec le grand détriment de plusieurs...

1. *Institution chrétienne*, éd. 1541, pp. 763-764.

Or pourtant qu'il est quelquefois nécessaire aux rois et aux peuples d'entreprendre guerre pour exercer icelle vengeance : nous pouvons de cette raison pareillement estimer que les guerres, tendantes à cette fin, sont légitimes. Car si la puissance leur est baillée pour conserver la tranquillité de leur pays et territoire, pour réprimer les séditions des hommes noiseux et ennemis de paix, pour secourir ceux qui souffrent violence, pour châtier les maléfices : la pourraient-ils employer à meilleure occasion qu'à rompre et abattre les efforts de ceux par lesquels tant le repos d'un chacun particulièrement que la commune tranquillité de tous est troublée ? et lesquels séditieusement font émeutes, violences, oppressions et autres maléfices ? S'ils doivent être gardes et défenseurs des lois, il appartient qu'ils rompent les efforts de tous ceux par l'injustice desquels la discipline des lois est corrompue. Et même s'ils punissent à bon droit les brigands, lesquels n'auront fait tort qu'à peu de personnes, doivent-ils laisser toute la région être vexée par briganderies, sans y mettre la main ? Car il ne peut chaloir si celui qui se jette sur le territoire d'autrui, auquel il n'y a nul droit, pour y faire pillages et meurtres, soit roi ou homme de bas état. Toutes telles manières de gens doivent être réputés comme brigands et punis pour tels. Mais les magistrats ont ici à se donner garde de n'obéir tant soit peu à leurs cupidités. Plutôt au contraire, soit qu'ils aient à faire quelque punition, ils se doivent abstenir d'ire, de haine, de sévérité trop rigoureuse. Et même (comme dit saint Augustin), pour l'humanité commune ils doivent avoir compassion de celui lequel ils punissent pour ses propres maléfices. Soit qu'il faille prendre les armes contre quelques ennemis, c'est-à-dire contre des brigands

armés, ils ne doivent point chercher occasion légère, et même quand l'occasion s'offrirait, ils la doivent fuir s'ils ne sont contraints par grande nécessité. Car s'il nous faut encore beaucoup mieux faire que les païens n'enseignent, desquels quelqu'un dit que la guerre ne doit tendre à autre fin que chercher paix, il faut certes tenter tous moyens devant que venir aux armes. Bref, en toute effusion de sang, les magistrats ne se doivent permettre d'être transportés d'affection particulière, mais doivent être menés d'un courage public. Autrement ils abusent méchamment de leur puissance, laquelle ne leur est pas donnée pour leur profit particulier, mais pour en servir aux autres.



PUISSANCE DE LA MUSIQUE ¹

Et, à la vérité, nous connaissons par expérience que le chant a grande force et vigueur d'émouvoir et enflammer le cœur des hommes, pour invoquer et louer Dieu d'un zèle plus véhément et ardent. Il y a toujours à regarder que le chant ne soit pas léger et volage, mais ait poids et majesté, comme dit saint Augustin, et ainsi il y ait grande différence entre la musique qu'on fait pour réjouir les hommes à table et en leur maison, et entre les psaumes qui se chantent en l'église, en la présence de Dieu et de ses anges. Or, quand on voudra droitement juger de la forme qui est ici exposée, nous espérons qu'on la trouvera sainte et

1. Épitre-préface de la liturgie et du psautier (1545). — *Opera*, t. VI, pp. 169-170.

pure, vu qu'elle est simplement réglée à l'édification dont nous avons parlé, combien que l'usage de la chanterie s'étende plus loin. C'est que, même par les maisons et par les champs, ce nous soit une incitation et comme un organe à louer Dieu et élever nos cœurs à lui, pour nous consoler, en méditant sa vertu, bonté, sagesse et justice ; ce qui est plus nécessaire qu'on ne saurait dire. Pour le premier, ce n'est pas sans cause que le Saint-Esprit nous exhorte si soigneusement, par les saintes Écritures, de nous réjouir en Dieu, et que toute notre joie soit là réduite comme à sa vraie fin ; car il connaît combien nous sommes enclins à nous réjouir en vanité. Tout ainsi donc que notre nature nous tire et induit à chercher tous moyens de réjouissance folle et vicieuse, aussi au contraire notre Seigneur, pour nous distraire et retirer des allèchements de la chair et du monde, nous présente tous moyens qu'il est possible, afin de nous occuper en cette joie spirituelle, laquelle il nous recommande tant. Or, entre les autres choses qui sont propres pour récréer l'homme et lui donner volupté, la musique est, ou la première, ou l'une des principales, et nous faut estimer que c'est un don de Dieu député à cet usage. Par quoi d'autant plus devons-nous regarder de n'en point abuser, de peur de la souiller et contaminer, la convertissant en notre condamnation, où elle était dédiée à notre profit et salut. Quand il n'y aurait autre considération que cette seule, si nous doit-elle bien émouvoir à modérer l'usage de la musique, pour la faire servir à toute honnêteté, et qu'elle ne soit point occasion de nous lâcher la bride à dissolution, ou de nous efféminer en délices désordonnées, et qu'elle ne soit point instrument de la paillardise ni d'aucune impudicité. Mais encore y a-t-il davantage, car grand'peine

y a-t-il en ce monde [chose] qui puisse plus tourner ou fléchir çà et là les mœurs des hommes, comme Platon l'a prudemment considéré. Et de fait nous expérimentons qu'elle a une vertu secrète et quasi incroyable à émouvoir les cœurs en une sorte ou en l'autre.

Par quoi nous devons être d'autant plus diligents à la régler en telle sorte qu'elle nous soit utile et nullement pernicieuse. Pour cette cause les docteurs anciens de l'Église se complaignent souventes fois de ce que le peuple de leur temps était adonné à chansons deshonnêtes et impudiques, lesquelles, non sans cause, ils estiment et appellent poison mortel et satanique pour corrompre le monde. Or, en parlant maintenant de la musique, je comprends deux parties, à savoir, la lettre ou sujet et matière ; secondement, le chant ou la mélodie. Il est vrai que toute parole mauvaise, comme dit saint Paul, pervertit les bonnes mœurs ; mais, quand la mélodie est avec, cela transperce beaucoup plus fort le cœur et entre au dedans, tellement que, comme par un entonnoir le vin est jeté dedans le vaisseau, aussi le venin de la corruption est distillé jusques au fond du cœur par la mélodie. Or, qu'est-il donc question de faire ? c'est d'avoir chansons non seulement honnêtes, mais aussi saintes, lesquelles nous soient comme aiguillons pour nous inciter à prier et louer Dieu, à méditer ses œuvres, afin de l'aimer, craindre, honorer et glorifier.



CONTRE L'ASTROLOGIE JUDICIAIRE¹

Quel remède donc pour obvier à tels inconvénients ? C'est que la sobriété que saint Paul nous recommande nous soit comme une bride pour nous tenir en la pure obéissance de Dieu, et pour ce faire, que chacun avise bien de garder ce trésor inestimable de l'Évangile en bonne conscience. Car il est certain que la crainte de Dieu sera un bon rempart pour nous munir contre toutes erreurs. Ainsi, que nous ayons tous cette règle générale, de sanctifier nos corps et nos âmes à Dieu, et le servir sans feintise. Après, que chacun regarde à quoi il est appelé, pour s'appliquer à ce qui sera de son office. Que gens de lettres s'adonnent à études bonnes et utiles, et non point à curiosités frivoles, qui ne servent que d'amuse-fols. Que grands et petits, savants et idiots, pensent que nous ne sommes point nés pour nous occuper à choses inutiles, mais que la fin de nos exercices doit être d'édifier et nous et les autres en la crainte de Dieu. De fait, quand on aura bien regardé de près qui sont ceux qui nous amènent cette astrologie erratique, sinon ou gens outrecuidés, ou des esprits extravagants, ou gens oisifs qui ne savent à quoi prendre leur ébat ou de quoi deviser, comme sont protonotaires damereaux, ou autres muquets et mignons de cour. Non pas qu'ils y soient savants (si toutefois il y pouvait avoir science en folie et mensonge, mais ce leur est assez de voltiger ou fleurer par-dessus; et cependant ils enveloppent beaucoup de pauvres gens en leurs tromperies. Voilà pour-

1. *Opera*, t. VII, pp. 540-542.

quoi j'ai dit qu'il nous faut arrêter aux choses solides. Car quiconque, en premier lieu, s'adonnera à craindre Dieu, et étudiera à savoir quelle est sa volonté, s'exerçant surtout à la pratique de ce que l'Écriture nous enseigne, puis, secondement, appliquera son esprit à ce qui est de sa vocation, ou pour le moins à choses bonnes et utiles, n'aura point le loisir de se transporter en l'air, pour voltiger entre les nues, sans toucher ni ciel ni terre. Je sais bien qu'ils ne fauront point à jouer du rebec et dire que l'un n'empêche point l'autre. Sur quoi je dis brièvement que nulle bonne science n'est répugnante à la crainte de Dieu, ni à la doctrine qu'il nous donne pour nous mener en la vie éternelle, moyennant que nous ne mettions point la charrue devant les bœufs, c'est-à-dire que nous ayons cette prudence de nous servir des arts tant libéraux que mécaniques en passant par ce monde pour tendre toujours au royaume céleste. Mais il est question ici d'une curiosité non seulement superflue et inutile, mais aussi mauvaise et qui nous détourne tant de la fiance que nous devons avoir en Dieu, et de la considération qu'il veut que nous ayons de sa justice, miséricorde et jugement, que du devoir que nous avons envers nos prochains.



AUX PRISONNIÈRES DE PARIS ¹

Considérez quelle a été la vertu et constance des femmes à la mort de notre Seigneur Jésus-Christ, et que lorsque les apôtres l'avaient délaissé, elles ont

1. *Lettres françaises*, éd. Jules Bonnet, t. II, p. 145.

persisté avec lui en merveilleuse constance, et qu'une femme a été la messagère pour annoncer aux apôtres sa résurrection, laquelle ils ne pouvaient croire ni comprendre. S'il les a lors tant honorées et douées de telle vertu, estimez-vous qu'il ait moins de pouvoir maintenant, et qu'il ait changé de volonté ? Combien y a-t-il eu de milliers de femmes qui n'ont épargné leur sang ni leur vie, pour maintenir le nom de Jésus-Christ et annoncer son règne ? Dieu n'a-t-il point fait profiter leur martyre ? Leur foi n'a-t-elle point obtenu gloire du monde, aussi bien que celle des martyrs ? Et sans aller plus loin, ne voyons-nous point encore devant nos yeux comment Dieu besogne journellement par leur témoignage et confond ses ennemis, tellement qu'il n'y a prédication de telle efficace que la fermeté et persévérance qu'elles ont à confesser le nom de Christ ? Ne voyez-vous pas comme cette sentence de notre Seigneur a été vivement enracinée en leur cœur, par laquelle il dit : *Celui qui me renonce devant les hommes, je le renoncerai devant Dieu mon Père ; et celui qui me confessera, je le confesserai aussi et avouerai devant Dieu mon Père.* Elles n'ont pas eu crainte de laisser cette vie caduque pour en obtenir une meilleure, pleine de béatitude qui dure à jamais. Proposez-vous donc ces exemples si excellents, tant anciens que nouveaux, pour assurer à votre faiblesse, et vous reposer en celui qui a fait si grands ouvrages par des vaisseaux fragiles, et connaissez l'honneur qu'il vous a fait, afin de vous laisser conduire à lui, étant bien assurées qu'il est puissant pour vous conserver la vie, s'il s'en veut encore servir, ou bien s'il en veut faire échange pour vous en donner une meilleure, vous êtes bien heureuses d'employer cette vie caduque pour sa gloire de si haut prix, et pour vivre

éternellement avec lui. Car à cela sommes-nous mis au monde, et illuminés par la grâce de Dieu, à ce que nous le glorifions et en notre vie et en notre mort, et que nous soyons une fois pleinement conjoints à lui. Le Seigneur vous fasse la grâce de méditer attentivement ces choses et les bien imprimer en vos cœurs, afin de vous conformer du tout à sa bonne volonté. Ainsi soit-il.

De Genève (septembre 1557).



A UN PÈRE EN DEUIL ¹

Quand les nouvelles me furent premièrement apportées de la mort de maître Claude (Féray) et de votre fils Louis, je me trouvai tellement tout éperdu et confus en mon esprit que, par plusieurs jours, je ne pouvais rien faire sinon pleurer. Et, combien qu'en la présence de Dieu je me confortais aucunement et soulageais par les aides qu'il nous fournit en temps d'adversité, toutefois, devant les gens, il me semblait que je n'étais point moi-même. Pour vrai, quant à toute la besogne que j'ai accoutumé de faire, je ne m'y trouvais non plus disposé que si j'eusse été un homme demi-mort. Car d'un côté, je me contristais d'avoir perdu un si bon et fidèle ami, au temps où il nous faisait plus de besoin : voire un personnage avec lequel j'avais si grande familiarité qu'il n'est pas possible de voir gens mieux mis ensemble que nous étions nous deux. D'autre part, me saisisaient deuil

1. *Opera*, t. XI, pp. 188-193. Avril 1541.

et douleur qu'un jeune enfant de si grande espérance, comme était votre fils, nous eût été ôté et emporté au commencement de la fleur de son âge : voire celui que j'aimais comme s'il eût été mon fils, pour ce qu'aussi de son côté, il m'honorait comme si je lui eusse été un second père...

Il y a une consolation certaine et ferme à laquelle il faut que vous avec vos semblables vous arrêtiez entièrement, laquelle procède de ce sentiment intérieur de la vraie connaissance de Dieu dont je sais qu'avez en abondance. Ainsi donc, voici en un mot ce qu'il vous faut faire, c'est de ramener votre esprit aux considérations que notre bon Maître nous chante et redit tant souvent en l'école de sa vraie religion...

Le Seigneur, qui avait pour un temps établi votre fils pour séjourner en cette vie, l'a maintenant rappelé. Quand nous oyons que c'est une chose que le Seigneur a faite, pensons quant et quant que ce n'est point témérairement ni à l'aventure ou par cas fortuit ni de quelque cause survenante d'ailleurs, mais par son conseil par lequel il n'ordonne et ne fait rien, sinon ce qu'il prévoit être non seulement droit et juste, mais aussi bon pour nous et notre salut. Là où il y a droiture, justice, équité, il n'est pas licite d'aller à l'encontre ou de contredire. Mais quand, avec l'équité, notre profit aussi est conjoint lui tenant compagnie, quelle ingratitude serait-ce de ne recevoir pas paisiblement et en douceur d'esprit tout ce qui est du bon plaisir de notre père ? Combien que la seule providence de Dieu d'elle-même fournit assez abondamment et en toute suffisance confort et allégement aux fidèles, quoi qu'il leur puisse advenir. Car il n'y a rien qui nous mette en plus grand déconfort et abatte nos esprits que quand nous nous enveloppons en ces discours

de complaints et demandes : Pourquoi en cette sorte ? Que n'a-ce été d'une autre façon ? Pourquoi en ce lieu-là ?... Maintenant, si vous ne pouvez comprendre qu'ainsi il vous fût bon et profitable, le premier est de prier Dieu qu'il vous le montre ; et si même en le vous cachant il vous veut encore exercer et affliger plus avant, il lui faut faire cet honneur de croire qu'il est plus sage que ne peut porter la petitesse de notre entendement. Quant à votre fils, si vous considérez en vous-même combien il est plus que difficile en ce temps corrompu jusques au bout de bien conduire le cours entier de la vie, vous l'estimerez bienheureux qu'il en ait été délivré de bonne heure, avant qu'il lui fallût passer par tant de dangers qui n'étaient pas loin et qui lui pouvaient survenir en l'âge où il entraît...

Mais que me sert-il, direz-vous, que mon fils ait été un enfant de grande espérance, vu qu'il m'a été enlevé en la première fleur de son âge ? Voire comme si Christ par sa mort n'avait pas bien mérité d'avoir la domination sur les vivants et sur les morts, que si nous sommes à lui (comme il faut que nous soyons) pourquoi n'aura-t-il puissance sur nous et à vie et à mort ? Comment qu'il en soit donc qu'à votre opinion ou à la mienne votre fils ait vécu peu de temps, il nous doit suffire qu'il a accompli le cours que le Seigneur lui avait déterminé. Pourtant ne pensons point qu'il soit déchu étant encore en fleur, vu qu'en la présence du Seigneur il était venu à être mûr. Or je dis tous ceux-là être venus à maturité, lesquels le Seigneur retire d'ici : si d'aventure nous ne voulons plaider contre lui, comme si à l'étourdie, il emportait quelqu'un avant le temps.





BERNARD PALISSY

(1510-1590)



Bernard Palissy est né à la Chapelle-Biron, en Périgord, vers 1510, et mort à Paris en 1590. Il était, comme il le dit lui-même, « un simple artisan, bien pauvrement instruit aux lettres ». Il fut d'abord peintre et verrier, puis arpenteur et géomètre. C'est ce dernier métier qui le conduit à voyager en Béarn, en Bigorre, en Armagnac, en Poitou, etc., observant partout avec curiosité la nature du sol, les procédés de culture, les eaux, les actions chimiques naturelles. Installé à Saintes en 1539, il s'y marie et, pour nourrir sa famille, cherche le « secret de la faïence ». La vue d'une coupe émaillée a décidé de sa vocation de céramiste. Il a raconté lui-même ses travaux et ses déboires pour arriver à la découverte des émaux de différentes couleurs. Aux environs de 1546, il avait embrassé la Réforme : il fut un des fondateurs de l'Église de Saintes. Arrêté en 1562 pour cause de religion, il dut sa mise en liberté au connétable de Montmorency. En 1570, il travaillait à la décoration des Tuileries. Il échappa à la Saint-Barthélemy, et, en 1573 et 1576, il exposait à Paris, dans des leçons publiques, ses doctrines scientifiques. En 1588, il est à la Bastille. On ignore à quelle date il y est entré. On sait par le *Journal de l'Etoile* qu'il y est mort en 1590. Il avait écrit en prison son pre-

mier ouvrage : *Recette véritable par laquelle tous les hommes de la France pourront apprendre à multiplier et augmenter leurs trésors* (1563). Son autre grand ouvrage est intitulé : *Discours admirables de la nature des eaux et fontaines, tant naturelles qu'artificielles, des métaux, des sels*, etc. C'est un recueil de douze traités. « La science de Palissy, dit M. Lanson, n'est point abstraite... : il ne peut parler agriculture et chimie sans répandre au dehors son originale et forte nature, sa large intelligence, sa haute moralité, son ample expérience de l'homme et de la vie. Il y a, dans cet inventeur des *rustiques figulines*, un philosophe qui jette des vues profondes auxquelles nul ne fait attention, et que la postérité s'étonnera de trouver chez lui, quand le progrès de la science y aura lentement ramené les hommes... Il y a aussi dans Palissy un observateur sans illusions comme sans amertume... : il y a même chez lui un poète sensible aux impressions de la nature, aux formes des choses, et qui mêle aimablement dans son amour de la campagne un profond sentiment d'intime moralité et de paix domestique. Enfin, sans y penser, sans y prétendre, Palissy est un écrivain : il y a, dans son style si net et si spontané, une force d'imagination qui fait jaillir l'expression non seulement adéquate à l'idée, mais représentative de la vie. » (*Histoire de la littérature française*, p. 298.) Consulter : E. Dupuy, *Bernard Palissy* (1894).



TRAVAUX ET MISÈRES ¹

Le bois m'ayant failli, je fus contraint de brûler les étapes qui soutenaient les tailles de mon jardin, les-

1. *De l'art de la terre, de son utilité, des émaux et du feu. Œuvres*, 1777, pages 21 à 32. — Dans l'édition B. Fillon (1888), t. II, pp. 210-217.

quelles étant brûlées, je fus contraint brûler les tables et plancher de la maison, afin de faire fondre la seconde composition. J'étais en une telle angoisse que je ne saurais dire : car j'étais tout tari et desséché à cause du labeur et de la chaleur du fourneau ; il y avait plus d'un mois que ma chemise n'avait séché sur moi ; encore pour me consoler on se moquait de moi, et même ceux qui me devaient secourir allaient crier par la ville que je faisais brûler le plancher : et par tel moyen l'on me faisait perdre mon crédit, et m'estimait un être fol.

Les autres disaient que je cherchais à faire la fausse monnaie, qui était un mal qui me faisait sécher sur les pieds : et m'en allais par les rues tout baissé, comme un homme honteux. J'étais endetté en plusieurs lieux, et avais ordinairement deux enfants aux nourrices, ne pouvant payer leurs salaires ; personne ne me secourait, mais au contraire ils se moquaient de moi, en disant : « Il lui appartient bien de mourir de faim, parce qu'il délaisse son métier. » Toutes ces nouvelles venaient à mes oreilles quand je passais par la rue ; toutefois il me resta encore quelque espérance qui m'encourageait et soutenait, d'autant que les dernières épreuves s'étaient assez bien portées, et dès lors en pensais savoir assez pour pouvoir gagner ma vie, combien que j'en fusse fort éloigné (comme tu entendras ci-après), et ne dois trouver mauvais si j'en fais un peu long discours, afin de te rendre plus attentif à ce qui te pourra servir.

Quand je fus reposé un peu de temps avec regrets de ce que nul n'avait pitié de moi, je dis à mon âme : Qu'est-ce qui te triste, puisque tu as trouvé ce que tu cherchais ? Travaille à présent et tu rendras honteux tes détracteurs. Mais mon esprit disait d'autre part :

Tu n'as rien de quoi poursuivre ton affaire ; comment pourras-tu nourrir ta famille et acheter les choses requises pour passer le temps de quatre ou cinq mois qu'il faut auparavant que tu puisses jouir de ton labeur ? Or ainsi que j'étais en telle tristesse et débat d'esprit, l'espérance me donna un peu de courage, et ayant considéré que je serais beaucoup plus long pour faire une fournée toute de ma main, pour abréger et gagner le temps et pour plus soudain faire apparoir le secret que j'avais trouvé dudit émail blanc, je pris un potier commun et lui donnai certains portraits afin qu'il me fît des vaisseaux selon mon ordonnance, et, tandis qu'il faisait ces choses, je m'occupais à quelques médailles : mais c'était une chose pitoyable : car j'étais contraint nourrir ledit potier en une taverne à crédit : parce que je n'avais nul moyen en ma maison. Quand nous eûmes travaillé l'espace de six mois, et qu'il fallait cuire la besogne faite, il fallut faire un fourneau et donner congé au potier, auquel par faute d'argent je fus contraint donner de mes vêtements pour son salaire. Or parce que je n'avais point d'étoffes pour ériger mon fourneau, je me pris à défaire celui que j'avais fait à la mode des verriers, afin de me servir des étoffes de la dépouille d'icelui. Or parce que ledit four avait si fort chauffé l'espace de six jours et nuits, le mortier et la brique dudit four s'étaient liquéfiés et vitrifiés de telle sorte qu'en démaçonnant j'eus les doigts coupés et incisés en tant d'endroits que je fus contraint manger mon potage ayant les doigts enveloppés de drapeau. Quand j'eus défait ledit fourneau, il fallut ériger l'autre qui ne fut pas sans grand-peine : d'autant qu'il me fallait aller quérir l'eau, le mortier et la pierre, sans aucun aide et sans aucun repos. Ce fait, je fis cuire l'œuvre susdite en première

cuisson, et puis, par emprunt ou autrement, je trouvai moyen d'avoir des étoffes pour faire des émaux, pour couvrir ladite besogne s'étant bien portée en première cuisson : mais quand j'eus acheté lesdites étoffes, il me survint un labeur qui me cuida faire rendre l'esprit. Car après que par plusieurs jours je me fus lassé à piler et calciner mes matières, il me les convint broyer sans aucun aide, à un moulin à bras, auquel il fallait ordinairement deux puissants hommes pour le virer : le désir que j'avais de parvenir à mon entreprise me faisait faire des choses que j'eusse estimé impossibles. Quand lesdites couleurs furent broyées, je couvris tous mes vaisseaux et médailles dudit émail : puis, ayant le tout mis et arrangé dedans le fourneau, je commençai à faire du feu, pensant retirer de ma fournée trois ou quatre cents livres, et continuai ledit feu jusqu'à ce que j'eus quelque indice et espérance que mes émaux fussent fondus et que ma fournée se portait bien. Le lendemain, quand je vins à tirer mon œuvre, ayant premièrement ôté le feu, mes tristesses et douleurs furent augmentées si abondamment que je perdis toute contenance. Car combien que mes émaux fussent bons et ma besogne bonne, néanmoins deux accidents étaient survenus à ladite fournée, lesquels avaient tout gâté : et afin que tu t'en donnes de garde, je te dirai quels ils sont : aussi après ceux-là je t'en dirai un nombre d'autres, afin que mon malheur te serve de bonheur, et que ma perte te serve de gain. C'est parce que le mortier de quoi j'avais maçonné mon four était plein de cailloux, lesquels sentant la véhémence du feu (lorsque mes émaux se commençaient à liquéfier) se crevèrent en plusieurs pièces, faisant plusieurs pets et tonnerres dans ledit four. Or ainsi que les éclats desdits cailloux sautaient contre

ma besogne, l'émail, qui était déjà liquéfié et rendu en matière glueuse, prit lesdits cailloux, et se les attacha par toutes les parties de mes vaisseaux et médailles, qui sans cela se fussent trouvés beaux. Ainsi connaissant que mon fourneau était chaud, je le laissai refroidir jusques au lendemain ; lors je fus si marri que je ne te saurais dire, et non sans cause : car ma fournée me coûtait plus de six-vingts écus. J'avais emprunté le bois et les étoffes, et si avais emprunté partie de ma nourriture en faisant ladite besogne. J'avais tenu en espérance mes créditeurs qu'ils seraient payés de l'argent qui proviendrait des pièces de ladite fournée, qui fut cause que plusieurs accoururent dès le matin quand je commençais à désenfourner. Dont par ce moyen furent redoublées mes tristesses ; d'autant qu'en tirant ladite besogne je ne recevais que honte et confusion. Car toutes mes pièces étaient semées de petits morceaux de cailloux, qui étaient si bien attachés autour desdits vaisseaux, et liés avec l'émail, que quand on passait les mains par-dessus, lesdits cailloux coupaient comme des rasoirs, et combien que la besogne fût par ce moyen perdue, toutefois aucun en voulait acheter à vil prix : mais parce que ce eût été un décriement et rabaissement de mon honneur, je mis en pièces entièrement le total de ladite fournée et me couchai de mélancolie, non sans cause, car je n'avais plus de moyens de subvenir à ma famille, je n'avais en ma maison que reproches : en lieu de me consoler, l'on me donnait des malédictions : mes voisins qui avaient entendu cette affaire disaient que je n'étais qu'un fol, et que j'eusse eu plus de huit francs de la besogne que j'avais rompue, et étaient toutes ces nouvelles jointes avec mes douleurs.

Quand j'eus demeuré quelque temps au lit, et que

j'eus considéré en moi-même qu'un homme qui serait tombé en un fossé, son devoir serait de tâcher à se relever, en cas pareil je me mis à faire quelques peintures, et par plusieurs moyens je pris peine de recouvrer un peu d'argent ; puis je disais en moi-même que toutes mes pertes et hasards étaient passés, et qu'il n'y avait rien plus qui me pût empêcher que je ne fisse de bonnes pièces : et me pris (comme auparavant) à travailler audit art. Auparavant que j'aie eu rendu mes émaux fusibles à un même degré de feu, j'ai cuidé entrer jusques à la porte du sépulcre ; aussi en me travaillant à telles affaires je me suis trouvé l'espace de plus de dix ans si fort écoulés en ma personne qu'il n'y avait aucune forme ni apparence de bosse aux bras ni aux jambes ; ains étaient mesdites jambes toutes d'une venue : de sorte que les liens de quoi j'attachais mes bas de chausses étaient, soudain que je cheminais, sur les talons avec le résidu de mes chausses. Je m'allais souvent promener dans la prairie de Xaintes, en considérant mes misères et ennuis : et sur toutes choses de ce qu'en ma maison même je ne pouvais avoir nulle patience, ni faire rien qui fût trouvé bon. J'étais méprisé et moqué de tous : toutefois je faisais toujours quelques vaisseaux de couleurs diverses, qui me nourrissaient tellement quellement : mais, en ce faisant, la diversité des terres desquelles je cuidais m'avancer me porta plus de dommage en peu de temps que tous les accidents du paravant. Toutefois l'espérance que j'avais me faisait procéder en mon affaire si virilement que plusieurs fois, pour entretenir les personnes qui me venaient voir, je faisais mes efforts de rire, combien que intérieurement je fusse bien triste.



LE JARDIN DÉLECTABLE¹

... Je n'ai rien trouvé de meilleur que de... me retirer au labeur de la terre, qui est chose juste devant Dieu et de grande récréation à ceux qui admirablement veulent contempler les œuvres merveilleuses de Nature ; mais je n'ai trouvé en ce monde une grande délectation que d'avoir un beau jardin. Aussi Dieu, ayant créé la terre pour le service de l'homme, il le colloqua dans un jardin, auquel y avait plusieurs espèces de fruits, qui fut cause qu'en contemplant le sens du Psaume cent quatrième, il me prit dès lors une affection si grande d'édifier mon jardin que depuis ce temps-là je n'ai fait que rêver à l'édification d'icelui.

Et bien souvent, en dormant, il me semblait que j'étais après, tellement qu'il m'advint la semaine passée que, comme j'étais en mon lit endormi, il me semblait que mon jardin était déjà fait, et que je commençais déjà à manger des fruits et à me récréer en icelui, et me semblait qu'en passant au matin par ledit jardin, je venais à considérer les merveilleuses actions que le Souverain a commandé de faire à Nature, et, autres choses, je contemplais les rameaux des vignes, des pois et des courges, lesquelles semblaient avoir connaissance de leur débile nature ! Car, ne se pouvant soutenir d'elles-mêmes, elles jetaient certains petits bras comme filets en l'air, et trouvant quelque petite branche, elles se venaient lier et attacher... Et

1. *Dessin du jardin délectable.* — *Œuvres*, édition B. FILLON, t. I, pp. 97 à 99.

quelquefois, en passant par le jardin, je voyais un nombre desdits rameaux qui n'avaient rien à quoi s'appuyer et jetaient leurs petits bras en l'air, pensant empoigner quelque chose pour soutenir la partie de leur dit corps. Lors je venais leur présenter certaines branches et rameaux pour aider à leur débile nature ; et ayant ce fait le matin, je trouvais au soir que les choses susdites avaient jeté et entortillé plusieurs de leurs bras à l'entour de ces rameaux...

Ayant passé plus outre, j'aperçus certains arbres fruitiers, lesquels il semblait qu'ils eussent quelque connaissance, car ils étaient soigneux à garder et à protéger leurs fruits, comme la femme son petit enfant ; et entre autres, j'aperçus les concombres et pignons qui s'étaient fait certaines feuilles desquelles ils couvraient leurs fruits, craignant que le chaud ne les endommageât. Je vis aussi les rosiers et groseilliers qui, afin de se défendre contre ceux qui voudraient ravir leurs fruits, s'étaient fait des armures et épines piquantes au-devant desdits fruits. J'aperçus aussi le froment, et autres blés, auxquels le Souverain avait donné sapience de vêtir leur fruit si excellemment...

Lesquelles choses me donnaient occasion de tomber sur ma face et adorer le vivant des vivants, qui a fait telles choses pour l'utilité et service de l'homme ; lors aussi cela me donnait occasion de considérer notre misérable ingratitude et mauvaiseté perverse ; et de tant plus j'entrais en contemplation en ces choses, d'autant plus j'étais affectionné de suivre l'art d'agriculture et mépriser ces grandeurs et gains déshonnêtes, lesquels à la fin faut qu'ils soient récompensés selon leurs mérites et démérites.





SÉBASTIEN CASTELLION

(1515-1563)



Sébastien Castellion (plus exactement Châtillon) est né à Saint-Martin-de-Fresne, dans le Bugey, en 1515, et mort à Bâle, le 29 décembre 1563. En 1533, il étudiait à Lyon. Le supplice de plusieurs « luthériens » dans cette ville provoqua en lui une crise spirituelle, qui fut précipitée par la lecture de l'*Institution chrétienne* de Calvin. Au printemps de 1540, il était à Strasbourg, logeant chez le réformateur. L'année suivante, sur la recommandation de celui-ci, il était nommé directeur du Collège de Genève et chargé des prêches à Vandœuvres. Un premier conflit avec Calvin et la Compagnie des pasteurs lui fait quitter Genève en juillet 1544. Ne trouvant de situation stable ni à Lausanne, ni à Neuchâtel, il se fixe en 1545 à Bâle, où il est correcteur d'imprimerie chez l'éditeur Oporin. En 1551, il publie sa Bible latine et, dans la préface, proclame le principe de la tolérance, qu'il fonde sur le respect des consciences. Il est nommé, le 1^{er} avril 1553, professeur de grec à l'Université. Sa grande réputation d'helléniste est dès lors établie. Cette même année, Servet est mis à mort à Genève (27 octobre). Castellion publie aussitôt son *Traité des Hérétiques*, qui paraît simultanément en latin, à Bâle, et en français, probablement à Lyon. Il doit avoir eu pour collaborateurs,

dans ce livre, Curione, Cellarius et peut-être Lelio Socin : en tout cas, ce qui est signé des noms de Martin Bellie et de Basile Montfort est de lui. La publication de cet ouvrage suffit à prouver qu'il est faux de soutenir que l'idée de la tolérance est étrangère au seizième siècle ; elle y a été vaincue, mais elle y a été affirmée. Castellion publie, en 1533, sa traduction française de la Bible. Il a de nouvelles discussions avec Calvin au sujet de la prédestination. Enfin, en 1562, il publie son *Conseil à la France désolée*, qui est un manifeste en faveur de la paix religieuse. M. Ferdinand Buisson lui a élevé un vrai monument dans son ouvrage : *Sébastien Castellion. — Sa vie et son œuvre* (1892). Voir aussi le livre de M. Giran : *S. Castellion et la Réforme calviniste* (1914).



CONTRE LES GUERRES DE RELIGION¹

Qu'une fiole du courroux de Dieu soit maintenant versée et épandue sur ton chef, ô désolée France, il est si manifeste et te touche de si près que pour te le faire croire il n'est besoin de tenir long propos... [Dieu] te frappe d'une guerre si horrible et détestable que je ne sais si depuis que le monde est monde il y en eut oncques une pire. Car ce ne sont pas étrangers qui te guerroient comme bien autrefois a été fait, lorsque par dehors étant affligée, pour le moins tu avais par dedans en l'amour et accord de tes enfants quelque soulas. Ains sont tes propres enfants qui te désolent et affligent... en s'entremeurtrissant et étranglant sans aucune miséricorde les uns les autres à belles épées toutes nues et pistolets et hallebardes de-

1. *Conseil à la France désolée*, pp. 3, 8, 30, 33, 34, 40.

dans ton giron. Tu entends bien, ô jadis florissante et maintenant tempêtée France, ce que je dis : tu sens bien les coups et plaies que tu reçois, cependant que tes enfants s'entretuent si cruellement...

... J'ai maintenant pensé et longtemps été en doute si je n'y devais employer [à chercher le remède], voyant la difficulté qui à moi se présentait, non pas quant à donner conseil bon et certain car cela, Dieu merci, si je ne m'abuse bien lourdement, m'est assez facile, mais quant à le persuader à ceux sans le consentement desquels je ne vois pas comment il se puisse exécuter. Et, de fait, je me fusse pour le présent départi de cette entreprise, n'eût été la grandeur de ton mal, qui est si grand et qui va de jour en jour tellement en empirant, que mieux vaut à toutes aventures se hasarder et pour le moins faire mon devoir que te regarder périr si misérablement. Car qui sait si le Seigneur par ce moyen te voudrait secourir ?... Quand une maison brûle, chacun y court, que si on ne la peut toute sauver, pour le moins on en retire quelque pièce qui vaut mieux que rien...

... Or le remède que tes enfants, ô France, cherchent, c'est premièrement de se guerroyer, tuer, meurtrir les uns les autres, et, qui pis est, d'aller quérir des nations étrangères argent et gens, afin de mieux résister, ou, pour mieux dire, afin de mieux se venger de leurs frères. Secondement de forcer les consciences des uns les autres...

... Si vous dites que vous le faites par commandement de Dieu, je vous demande où c'est qu'il a commandé ; car en toute la Bible je n'en trouve pas un seul mot, voire en la loi de Moïse, laquelle est autrement assez rigoureuse, vu qu'elle vient jusques à commander en quelque endroit de meurtrir et massa-

crer hommes et bêtes et villes des idolâtres, toutefois il ne s'en trouve un seul mot qu'on doive contraindre les consciences...

Or considérez en quel état vous mettez les pauvres gens. Voilà un homme qui fait conscience d'aller à la messe, ou d'aller ouïr un sermon du prédicant qu'il tient pour hérétique, ou d'aider soit par argent, soit de son corps et armes, à une église qu'il ne tient pour catholique, et vous lui dites que s'il ne le fait il sera banni ou deshérité ou honteusement mis à mort. Que voulez-vous qu'il fasse ? Baillez-lui conseil, car il est en angoisse extrême, comme une lèche de pain que l'on rôtit à la pointe d'un couteau, laquelle si elle s'avance, elle se brûle, et si elle recule, elle se pique. Ainsi ce pauvre homme, s'il fait ce que vous voulez, il se damne faisant contre sa conscience ; sinon, il perd bien ou vie, chose pesante à toute créature. Que lui conseillez-vous ici, au moins vous, enseignants et inquisiteurs de la foi tant anciens que nouveaux, qui poussez les princes à ce faire ?...

Ici sais-je bien que c'est qu'ont accoutumé de dire aucuns : « Nous les voudrions bien enseigner ; mais ils sont opiniâtres. »... Mettons le cas que vous leur proposez la vérité et qu'ils ne la reçoivent pas : qu'y ferait-on ? La leur voulez-vous faire recevoir par force ? Si un malade ne pouvait manger une bonne viande que vous lui bailleriez, la lui voudriez-vous fourrer au gosier par force ?...

... Vous voulez faire des Chrétiens par force et par ainsi honorer Dieu, en quoi vous vous abusez grandement, car si cela se pouvait et devait faire, Christ aurait été le beau premier qui l'aurait fait et enseigné.

Je dis ceci tout constamment et sans aucun doute,

car je m'en rapporte à l'expérience qui ne m'en laissera mentir.

Gens contraints à la religion chrétienne, soit peuples, soit personne particulière, ne sont jamais bons Chrétiens.

Ceux qui regardent ainsi au nombre et pour cela contraignent les gens ressemblent à un fol qui, moyennant un grand tonneau et un peu de vin dedans, le remplit tout d'eau pour en avoir davantage, en quoi faisant tant s'en faut qu'il accroisse son vin, que même il gâte ce qu'il avait de bon. Par quoi il ne se faut pas ébahir si aujourd'hui le vin de Chrétien est tant soit petit et faible, puisque on y mêle tant d'eau.

Vous ne pouvez pas dire que ceux que vous contraignez croient vraiment de tout leur cœur : s'ils avaient la liberté, ils diraient : « Je crois de tout mon cœur que vous êtes de droits tyrans et que ce à quoi vous me contraignez ne vaut rien... » Le vin ne vaut guère, quand on contraint les gens à le boire ; aussi faut-il dire que votre doctrine ne vaut guère, quand vous y contraignez les gens... Vous faites comme autrefois vos devanciers, quand ils prirent Bourgogne et contraignaient les Bourguignons de dire : Vive le Roi ! Les Bourguignons les haïssaient d'autant plus. Ainsi vos Chrétiens feintifs et hypocrites...



CONTRE L'INTOLÉRANCE ¹

Si toi, ô Prince très illustre, avais prédit à tes sujets que tu viendrais à eux en quelque temps incertain, et

1. *Traité des Hérétiques*. — Ed. Olyet, pp. 13, 14, 18, 25, 30-31.

leur eusses commandé que tous se préparassent vêtements blancs, et qu'ainsi vêtus de blanc ils vinssent au-devant de toi, en quelconque temps que tu viendrais : que ferais-tu si, après cela, tu trouvais qu'ils n'eussent tenu compte de s'apprêter robe blanche ? mais que, cependant, ils fussent en débat seulement de ta personne, en sorte que les uns disent que tu es en France, les autres que tu es allé en Espagne, les autres que tu viendras à cheval, les autres en chariot, les autres en grande pompe, les autres sans suite ou train ? Cela te plairait-il ?

Mais encore, que dirais-tu s'ils se débattaient entre eux, non seulement de parole, mais aussi à grands coups de poings et de glaive, et que les uns vinssent à navrer ou occir les autres, qui ne s'accorderaient avec eux ? — « Il viendra à cheval ! » dirait l'un. — « Mais sur un chariot ! » dirait l'autre. — « Tu as menti. » — « Mais toi, tiens, tu auras ce coup de poing. Et toi, ce coup de poignard au travers du corps. »

O Prince, aurais-tu en estime tels citoyens ? Que serait-ce si cependant quelques-uns d'entre eux faisaient leur devoir suivant ton commandement de s'apprêter robe blanche, et que les autres, pour cela, vinssent à les affliger ou mettre à mort ? Ne détruirais-tu pas malheureusement ces méchants-là ?

Mais que serait-ce encore si ces homicides-là disaient qu'ils auraient fait cela, en ton nom et par tes commandements, combien que tu l'eusses auparavant étroitement défendu ? Ne jugerais-tu pas que ce fait serait trop grief et énorme, outrageux et digne d'être puni sans miséricorde ? Or, je te prie, très illustre Prince, d'entendre bénévolement pourquoi je dis ces choses.

Christ est prince de ce monde, lequel se départant

de la terre a prédit aux hommes qu'il viendrait à un jour et heure incertaine : il a commandé qu'ils se préparassent robe blanche pour sa venue, c'est-à-dire qu'ils vécussent ensemble chrétiennement, amialement, et sans aucuns débats, ni contentions, s'entr'aimant l'un l'autre. Or maintenant, considérons, je te prie, comment nous faisons bien notre office.

Combien y en a-t-il qui soient curieux de se préparer cette robe blanche ? Qui est celui qui s'efforce avec toute sollicitude de vivre en ce monde saintement, justement et religieusement, attendant la venue du bienheureux Dieu ? On ne se soucie de rien moins. La vraie crainte de Dieu, et la charité est mise au bas et du tout refroidie : notre vie se passe en noises, en contentions, et toutes sortes de péchés. On dispute, non pas de la voie par laquelle on puisse aller à Christ, qui est de corriger notre vie, mais de l'état et office de Christ, à savoir où il est maintenant, que ce qu'il fait, comment il est assis à la dextre du Père, comment il est un avec le Père. Item de la Trinité, de la prédestination, du franc arbitre, de Dieu, des anges, de l'état des âmes après cette vie, et autres semblables choses, lesquelles ne sont grandement nécessaires d'être connues pour acquérir salut par foi (car sans la connaissance de celles-ci, les publicains et les paillardes ont été sauvés) et ne peuvent être connues si premièrement nous n'avons le cœur net, en tant que voir ces choses, c'est voir Dieu, lequel ne peut être vu sinon d'un cœur pur et net, suivant ce qui est écrit : « Bienheureux sont ceux qui ont le cœur net, car ils verront Dieu. » Lesquelles choses aussi, encore qu'elles fussent entendues, ne rendent point l'homme meilleur. Comme ainsi soit que saint Paul a dit : « Si j'entendais tous mystères et secrets, et je n'aie charité, je ne suis

rien ». Cette sollicitude des hommes (laquelle va tout à rebours), comme elle est d'elle-même vicieuse, vient à engendrer d'autres plus grands maux. Car les hommes étant enflés de cette science, ou plutôt de cette fausse opinion de science, déprisent hautainement les autres, au prix d'eux ; et s'ensuit tantôt après cet orgueil, cruauté et persécution ; en sorte que nul ne veut plus endurer l'autre, s'il est discordant en quelque chose avec lui, comme s'il n'y avait pas aujourd'hui quasi autant d'hommes que d'opinions.

Toutefois il n'y a aucune secte, laquelle ne condamne toutes les autres et ne veuille régner toute seule. De là viennent bannissements, exils, liens, emprisonnements, brûlements, gibets, et cette misérable rage de supplices et tourments qu'on exerce journellement, à cause de quelques opinions déplaisantes aux grands, et même de choses inconnues et déjà disputées entre les hommes, par si long espace de temps et sans aucune certaine conclusion.

Il faut que chacun s'examine soi-même, épluche et sonde diligemment sa conscience, et pèse à bon escient toutes ses pensées, ses paroles et ses faits, puis il verra et se connaîtra facilement être tel, qu'il ne peut tirer hors le fétu de l'œil de son frère, qu'il n'ait premièrement tiré la poutre de son œil.

Il n'y a presque aucune secte (qui sont aujourd'hui sans nombre) laquelle n'ait les autres pour hérétiques, en sorte que si en cette cité ou région, tu es estimé vrai fidèle, en la prochaine tu seras estimé hérétique. Tellement que, si quelqu'un aujourd'hui veut vivre, il lui est nécessaire d'avoir autant de fois et religions qu'il est de cités ou de sectes : tout ainsi que celui qui va par pays a besoin de changer sa monnaie de jour en jour : car celle qui est ici bonne, autre part n'aura

aucun cours, sinon que la monnaie soit d'or, car en tous lieux celle-là est bonne, de quelque marque qu'elle soit. Faisons ainsi en religion ; ayons quelque monnaie d'or, laquelle ait lieu partout, de quelque marque qu'elle soit.

Car cependant que nous combattons les uns contre les autres par haine et persécution, il arrive qu'en ce faisant nous allons tous les jours de pis en pis et ne sommes aucunement souvenants de notre office, cependant que nous sommes occupés à condamner les autres : tellement que l'Évangile est blâmé entre les Gentils, par notre faute. Car quand ils nous voient courir les uns sur les autres furieusement, à la manière des bêtes, et les plus faibles être oppressés par les plus forts, ils ont l'Évangile en horreur et détestation, comme si l'Évangile faisait les hommes tels ; et ont Christ en détestation, comme s'il avait commandé de faire telles choses : tellement qu'en ce faisant, nous deviendrions plutôt turcs ou juifs qu'eux ne deviendraient chrétiens.

Car, qui est ce qui voudrait devenir chrétien quand il voit que ceux qui confessent le nom de Christ sont meurtris des chrétiens par feu, par eau, par glaive, sans aucune miséricorde, et traités plus cruellement que des brigands ou meurtriers ? Qui est-ce qui ne penserait que Christ fût quelque Moloch ou quelque tel Dieu, s'il veut que les hommes lui soient immolés et brûlés tout vifs ? Qui est-ce qui voudrait servir à Christ, à telle condition que si maintenant, entre tant de controverses, il est trouvé discordant en quelque chose avec ceux qui ont puissance et domination sur les autres, il soit brûlé tout vif, par le commandement de Christ, même plus cruellement que dedans le tau-reau de Phalaris ? Voire quand il réclamerait Christ à

haute voix au milieu de la flamme et crierait à pleine gorge qu'il croit en lui. Prends le cas que Christ, qui est le juge de tous, soit présent, et prononce lui-même la sentence, et mette le feu : Qui est-ce qui n'aura Christ pour un Satan ? Car que saurait faire autre chose Satan que de brûler ceux qui invoquent le nom de Christ ?

O Christ créateur et Roi du monde, vois-tu ces choses ? es-tu totalement devenu autre que tu n'étais, si cruel et contraire à toi-même ? Quand tu étais sur la terre, il n'était rien plus doux, plus clément, plus souffrant les injures : étant comme une brebis devant celui qui la tond, tu n'as point sonné un mot : toi étant tout découpé de battures, décraché, moqué, couronné d'épines, crucifié entre les brigands, en grande ignominie, tu as prié pour ceux qui te faisaient toutes ces injures et contumélies. Es-tu maintenant ainsi changé ? Je te prie par le très saint nom de ton Père, si tu commandes que ceux qui n'entendent point tes ordonnances et commandements, ainsi que nos maîtres requièrent, soient suffoqués en l'eau et détranchés par battures, jusques aux entrailles, et après poudroyés de sel, dolés par le glaive, rôtis à petit feu et tourmentés de toute sorte de supplices, si longuement que possible sera ! O Christ, commandes-tu et approuves-tu ces choses ? Ceux qui font ces sacrifices, sont-ils tes vicaires à cet écorchement et démembrement ? Te trouves-tu, quand on t'y appelle, à cette cruelle boucherie, et manges-tu chair humaine ? Si toi, Christ, fais ces choses, ou commandes être faites, qu'as-tu réservé au Diable, qu'il puisse faire ? Fais-tu les mêmes choses que fait Satan ? Oh ! blasphèmes horribles ! O méchante audace des hommes, qui osent attribuer à Christ les choses qui sont faites par le commande-

ment et instigation de Satan ! Mais je me déporterai et ferai fin, estimant que par ces choses tu entends déjà assez, ô Prince ! combien ces faits sont contraires à la doctrine de Christ et à ses mœurs.





AMBROISE PARÉ

(1517-1590)



Ambroise Paré est né à Laval, en 1517, et mort à Paris, le 20 décembre 1590. En 1536, il se fit recevoir maître barbier-chirurgien et prit, dès lors, du service comme chirurgien dans l'armée du maréchal de Montejan, puis dans celle du vicomte de Rohan. Il acquit très vite une grande notoriété pour son adresse de praticien et ses innovations dans le soin des plaies. En 1552, il fut admis par Henri II au nombre de ses chirurgiens ordinaires. Il conserva la même place auprès de François II, de Charles IX et de Henri III. Celui-ci le nomma son valet de chambre et son conseiller et le défendit contre la Faculté de médecine, qui l'accusait d'empiéter sur les droits des médecins. Huguenot fervent, il avait échappé malaisément à la Saint-Barthélemy. Ses œuvres ont été réunies dans un volume in-4 en 1575 et en 1607 et rééditées par le docteur Malgaigne en 1840. Il a revendiqué, pour la langue française, le droit de servir, aussibien que le latin, aux exposés scientifiques: « Pourquoi ne me sera-t-il permis d'écrire en ma langue française, laquelle est autant noble que nulle autre étrangère?... Je n'ai voulu écrire en autre langage, ... ne voulant être de ces curieux, et par trop superstitieux, qui veulent cabaliser les arts et les serrer sous les lois de quelque langue particulière, en tant que j'ai appris que les sciences

sont composées de choses, non de paroles, et que les sciences sont de l'essence, les paroles pour exprimer et signifier. »



LE DROIT DES MODERNES ¹

Le laboureur a beau parler des saisons, discourir de la façon de cultiver la terre, déduire quelles semences sont propres en chacun terroir : car tout cela n'est rien, s'il ne met la main aux outils, s'il n'accouple ses bœufs, et ne les lie à la charrue. Ainsi n'est-ce grande chose (bien que ce soit quelque cas) de feuilleter des livres, de gazouiller et caqueter en une chaire de la chirurgie, de ses perfections... Voilà l'occasion qui m'a fait sortir en campagne pour rendre compte de ma ferme affection, et donner raison de ce que j'ai appris par l'espace de quarante-cinq ans ou plus qu'il y a que je traite et pratique la chirurgie, tant louée jadis, et laquelle les princes et les rois ne dédaignèrent d'apprendre pour l'utilité, et pour la voir plus que nécessaire pour notre vie. Donc de tout ce que j'ai vu et connu par l'espace dudit temps, j'ai fait une entière recollection, n'ayant rien épargné pour en tirer la moelle, et pour éclaircir ceux qui viendront après nous, des choses, non peut-être connues par ci-devant : ou si elles l'ont été, non si bien éclaircies qu'il était requis. Car les arts ne sont encore si accomplis qu'on n'y puisse faire addition : ils se parfont et polissent par succession de temps, ils s'éclaircissent par certaines définitions, divisions, démonstrations, précep-

1. *Œuvres*, éd. de 1575. — *Au lecteur*.

tes et règles universelles. C'est lâcheté trop reprochable de s'arrêter à l'invention des premiers en les imitant seulement, à la façon des paresseux, sans rien ajouter et accroître à l'héritage qu'ils nous ont laissé, non pour le laisser devenir en friche, mais pour le cultiver et embellir, leur demeurant, comme à pères et auteurs, l'honneur de la première invention : mais à nous quelque petite portion de gloire, pour l'enrichissement et illustration, restant à la vérité plus de choses à chercher qu'il n'y en a de trouvées. Parquoi ne soyons si simples de nous reposer et endormir sur le labeur des anciens, comme s'ils avaient tout su ou tout dit, sans rien laisser à excogiter et dire à ceux qui viendront après eux... Nous sommes comme l'enfant qui est sur le col du Géant : c'est-à-dire que par leurs écrits nous voyons ce qu'ils ont vu, et pouvons encore voir et entendre davantage. Autrement il faudrait que Nature eût fait seulement le devoir de vraie mère envers ses premiers enfants, et envers nous comme puis-nés se fût montrée marâtre, nous laissant dénués de tout esprit, et stériles en invention, ce qu'on ne lui peut impropérer sans lui faire grand tort, et sans se rendre coupables de crime de parricide, accusant injustement une si juste mère. Il est bien plus raisonnable que chacun de nous s'efforce à employer les grâces et dons d'esprit reçus d'elle au profit du public.



II AU SIÈGE DE METZ¹

L'empereur ayant assiégé Metz avec plus de six-vingt mille hommes et au plus fort de l'hiver, comme chacun sait de bonne mémoire ; et il y avait en la ville de cinq à six mille hommes et entre autres sept princes : à savoir M. le duc de Guise, lieutenant du roi, MM. d'Anguin, de Condé, de Montpensier, de la Roche-sur-Yon, de Nemours et plusieurs autres gentilshommes, avec un nombre de vieux capitaines et gens de guerre, lesquels faisaient souvent des saillies sur les ennemis. ce qui ne se faisait sans qu'il en demeurât beaucoup tant d'une part que d'autre.

Nos gens blessés mouraient quasi tous et pensait-on que les drogues dont ils étaient pansés fussent empoisonnées. Qui fut cause que M. de Guise et MM. les princes firent tant qu'ils mandèrent au roi que, s'il était possible, on m'envoyât vers eux avec des drogues, ... vu que de leurs blessés peu réchappaient. Je crois qu'il n'y avait aucune poison, mais les grands coups de coulèas et d'acquebuttes et l'extrême froid en étaient cause.

Le roi fit écrire à M. le maréchal de Saint-André, qui était son lieutenant à Verdun, qu'il trouvât moyen de me faire entrer à Metz par quelque façon que ce fût. Le seigneur maréchal de Saint-André et M. le maréchal de Vieille-Ville gagnèrent un capitaine italien, lequel leur promit m'y faire entrer ; ce qu'il fit, et pour cela eut quinze cents écus.

1. *Œuvres : Apologie et traité contenant les voyages faits en divers lieux*, pp. 1205-1208.

Quand nous fîmes à huit ou dix lieues près de Metz, nous n'allions plus que de nuit ; et, étant près du camp, je vis à plus d'une lieue et demie des feux allumés autour de la ville, si qu'il semblait quasi que toute la terre ardaît, et m'était avis que nous ne pourrions jamais passer au travers de ces feux sans être découverts, et par conséquent être pendus et étranglés, ou mis en pièces, ou payer grosse rançon. Pour vrai dire, j'eusse bien et volontiers voulu être encore à Paris, pour le danger imminent que je prévoyais.

Dieu conduît si bien notre affaire que nous entrâmes en la ville à minuit, avec un certain signal que le capitaine avait avec un autre capitaine de la compagnie de M. de Guise, lequel seigneur j'allai trouver en son lit, qui me reçut de bonne grâce, étant bien joyeux de ma venue...

Il commanda qu'on me donnât un logis et que je fusse bien traité, et me dit que je faillisse le lendemain me trouver sur la brèche, où je trouverais tous les princes et seigneurs et plusieurs capitaines. Ce que je fis, et me reçurent avec une grande joie, me faisant cet honneur de m'embrasser et me dire que j'étais le bienvenu, ajoutant qu'ils n'avaient plus de peur de mourir s'il advenait qu'ils fussent blessés...

Je demandai puis après à M. de Guise, qu'il lui plaisait que je fisse des drogues que j'avais apportées. Il me dit que je les départisse aux chirurgiens et apothicaires et principalement aux pauvres soldats blessés qui étaient en grand nombre à l'Hôtel-Dieu : ce que je fis, et puis assurer que ne pouvais assez tant faire que d'aller voir les blessés qui m'envoyaient quérir pour les visiter et panser. Tous les seigneurs assiégés me prièrent de solliciter bien soigneusement sur tous

les autres M. de Pienne, qui avait été blessé sur la brèche d'un éclat de pierre d'un coup de canon, à la tempe, avec fracture et enfonçure de l'os. Il fut trépané à côté du muscle temporal, sur l'os coronal. Je le pansai avec autres chirurgiens, et Dieu le guérit, et aujourd'hui est encore vivant, Dieu merci.

L'empereur faisait faire la batterie de quarante doubles canons, où la poudre n'était épargnée jour ni nuit. Subit que M. de Guise vit l'artillerie assise et braquée pour faire brèche, il fit abattre les maisons les plus proches pour remparer ; et les poutres et solives étaient rangées bout à bout, et, entre deux des fascines, de la terre, des lits et balles de laine ; puis on remettait encore par-dessus autres poutres et solives comme dessus. Or beaucoup de bois des maisons des faubourgs, qui avaient été mises par terre (de peur que l'ennemi ne se logeât au couvert et qu'ils ne s'aidassent du bois), servit bien à remparer la brèche. Tout le monde était empêché à porter la terre pour la remparer jour et nuit. MM. les princes, seigneurs et capitaines, lieutenants, enseignes portaient tous la hotte pour donner exemple aux soldats et citoyens à faire le semblable : ce qu'ils faisaient, voire jusqu'aux dames et damoiselles, et ceux qui n'avaient des hottes s'aidaient de chaudrons, paniers, sacs, linceuls et tout ce qu'ils pouvaient pour porter la terre : en sorte que l'ennemi n'avait point sitôt abattu la muraille qu'il ne trouvât derrière un rempart plus fort.

La muraille étant tombée, nos soldats criaient à ceux de dehors : Au renard ! au renard ! au renard ! et se disaient mille injures les uns aux autres. M. de Guise fit défense, sur peine de vie, que nul n'eût à parler à ceux du dehors, de peur qu'il n'y eût quelque

traître qui leur donnât avertissement de ce qu'on faisait dedans la ville.

La défense faite, ils attachèrent des chats vivants au bout de leurs piques, et les mettaient sur la muraille et criaient avec les chats : Miau ! Miau ! Véritablement les Impériaux avaient grand dépit d'avoir été si longtemps à faire brèche avec grande dépense, qui était large de quatre-vingts pas, pour entrer cinquante hommes de front, et trouvèrent un rempart plus fort que la muraille. Ils se jetaient sur les pauvres chats et les tiraient à coups d'acquebuttes comme on fait au papegault.

Nos gens faisaient souvent des sorties par le commandement de M. de Guise. Un jour avant, il y avait presse à se faire enrôler entre ceux qui devaient sortir, et notamment la jeune noblesse, menés par capitaines expérimentés ; de manière que c'était leur faire une grande faveur de permettre de sortir et courir sus l'ennemi : sortaient toujours en nombre de cent ou dix-vingts bien armés avec rondaches, coutelas, acquebuttes et pistoles, piques, pertuisanes et hallebardes, lesquels allaient jusqu'aux tranchées les réveiller en sursaut. Là où l'alarme se donnait en tout leur camp et leurs tambourins sonnaient plan ! plan ! tati ! tata !... Pareillement leurs trompettes et clairons ronflaient et sonnaient boute-selle ! boute-selle ! boute-selle ! monte à cheval ! monte à cheval ! monte à cheval ! boute-selle ! monte à cavale ! monte à cavale ! Et tous leurs soldats criaient : A l'arme ! à l'arme ! comme l'on fait la huée après les loups ; et tous divers langages selon les nations, et les voyait-on sortir de leurs tentes et petites loges, drus comme fourmis lorsqu'on découvre leurs fourmilières, pour secourir leurs compagnons qu'on égossait comme moutons.

La cavalerie pareillement venait de toutes parts au grand galop : patati ! patata ! patati ! patata ! et leur tardait bien qu'ils ne fussent à la mêlée, où les coups se départaient, pour en donner et en recevoir. Et quand les nôtres se voyaient forcés, ils revenaient à la ville toujours en combattant, et ceux qui couraient après étaient repoussés à coups d'artillerie qu'on avait chargée de cailloux et gros carreaux de fer de figure carrée et triangle. Et nos soldats, qui étaient sur ladite muraille, faisaient une escopetterie, pleuvoir leurs balles sur eux comme grêle pour les renvoyer coucher, et plusieurs demeuraient en la place du combat ; et nos gens aussi ne s'en revenaient tous leur peau entière, et en demeurait toujours quelques-uns pour la dîme, lesquels étaient joyeux de mourir au lit d'honneur... Et pour panser les blessés, c'était à moi à courir...

Le duc d'Albe remontra à l'empereur que tous les jours les soldats mouraient, même au nombre de plus de deux cents, et qu'il y avait peu d'espérance d'entrer dans la ville, avec le temps déjà perdu à l'attaquer. L'empereur demanda ce que c'étaient que ces gens qui mouraient, si c'étaient gentilshommes et hommes de marque ; il lui fut répondu que c'étaient tous pauvres soldats. Alors il dit qu'il n'y avait point danger qu'ils mourussent, les comparant aux chenilles, sauterelles et hannetons, qui mangent les bourgeons et autres biens de la terre ; car s'ils étaient gens de bien, ils ne seraient pas dans son camp moyennant six livres par mois, et que partant il n'y avait pas de danger qu'ils mourussent.





HUBERT LANGUET

(1518-1581)



Hubert Languet est né à Vitteaux, en Bourgogne, en 1518, et mort à Anvers, le 30 septembre 1581. Après avoir étudié le droit à Poitiers, il fit adhésion à la Réforme. Sa vie se passa surtout en voyages en Allemagne, en Suède, en Angleterre, en Italie, en Livonie, en Laponie. Il était l'ami intime de Melancton. Il a été mêlé aux principales négociations diplomatiques du protestantisme. Les recueils de ses lettres sont une mine de renseignements précieux sur les hommes et les affaires du seizième siècle ; il n'en a pas été fait une édition complète. Son œuvre capitale est le célèbre traité : *Vindiciæ contra tyrannos*, dont la traduction française a pour titre : *De la puissance légitime du prince sur le peuple, et du peuple sur le prince...*, écrit en latin par Etienne Junius Brutus et nouvellement traduit en français (1581). Il y a quelques années, ce traité a été revendiqué pour du Plessis-Mornay ; mais on est à peu près d'accord pour le restituer décidément à Languet.



DE LA SOUVERAINETÉ DU PEUPLE¹

Nous disons que c'est le peuple qui établit les rois, qui leur met les sceptres ès mains, et qui par ses suffrages approuve leur élection. Dieu a voulu que cela se fît ainsi, afin que les rois reconnussent que c'est du peuple, après Dieu, qu'ils tiennent toute leur souveraineté et puissance ; et pourtant que cela les induisit de rapporter toute leur sollicitude et adresse au profit du peuple, sans être si outrecuidés de penser qu'il y ait quelque naturel excellent et extraordinaire en eux à raison de quoi ils aient été élevés par-dessus les autres, comme si c'étaient quelques troupeaux de moutons ou haras de bêtes à cornes : mais qu'ils se souvinssent et connussent être de même pâte et condition que les autres, élevés de terre par les voix et comme sur les épaules du peuple jusques en leur trône, pour porter puis après la plupart des charges de la République...

En somme, puisqu'il n'y eut jamais homme qui naquît avec la couronne sur la tête et le sceptre en la main, que nul ne peut être roi de par soi ni régner sans peuple ; et qu'au contraire le peuple puisse être peuple sans roi, et ait été longtemps avant qu'avoir des rois, c'est chose très assurée que tous rois ont été premièrement établis par le peuple. Et combien que les fils et descendants des rois, en suivant les vertus de leurs pères, semblent avoir rendu les royaumes héréditaires à leurs races, et qu'en quelques royaumes et pays le droit libre de l'élection semble être aucunement amorti : si est-ce qu'en tous royaumes bien dressés cette cou-

1. *De la puissance légitime...*, pp. 96, 102, 125.

tume est toujours demeurée, que les fils n'ont point succédé à leurs pères que premièrement le peuple ne les eût établis de nouveau, ni n'étaient reconnus rois en qualité d'héritiers des défunts, ains approuvés et nommés rois lors seulement qu'ils avaient été investis du royaume, et reçu le sceptre et le diadème par les mains de ceux qui représentaient la Majesté du peuple. On voit les marques très évidentes de cela ès Royaumes Chrétiens que l'on estime héréditaires aujourd'hui. Car les rois de France, d'Espagne et d'Angleterre et les autres sont coutumièrement sacrés et comme mis en possession de leur charge, par les États, pairs, seigneurs du royaume et officiers de la couronne, qui représentent tout le corps du peuple... Aussi les villes du royaume ne font honneur royal ni magnificence d'entrée aux rois, qu'après leur sacre et couronnement : et anciennement l'on ne comptait le temps de leur règne sinon depuis le jour de leur sacre, ce qui s'est étroitement observé en France...

Si l'on objecte que les rois ont été intronisés par le peuple qui vivait il y a cinq ou six cents ans, et non par celui qui est aujourd'hui, je réponds que le peuple ne meurt jamais, encore que les rois s'en aillent hors du monde les uns après les autres. Car, comme le cours continuel de l'eau donne au fleuve une durée perpétuelle : aussi la révolution de naissance et de mort rend le peuple immortel. Et pourtant, comme nous avons aujourd'hui le même Rhin, Seine et Tibre, que nous avions il y a mille ans : aussi est-ce toujours un même peuple celui d'Allemagne, de France, d'Italie, si d'aventure quelques peuplades ne se sont mêlées parmi : et ne peut le cours du temps ni le changement des individus muer en sorte quelconque le droit de ces peuples.

LE RÉGNE DE LA LOI¹

Il n'y a rien qui exempte les rois de l'obéissance qu'ils doivent à la Loi, laquelle ils doivent reconnaître pour leur dame et maîtresse, estimant qu'il n'y a rien qui leur convienne plus mal que cette impuissance efféminée, de laquelle fait mention le poète Juvénal en ces mots : Je le veux, je le commande, ma volonté serve de loi et de raison. Et encore qu'ils obéissent à la loi si ne lairront-ils pour cela d'être ce qu'ils doivent être. Car, puisque la loi est comme l'instrument donné de Dieu pour bien gouverner et mener à heureuse fin la société des hommes : les rois qui estiment se faire déshonneur en obéissant à la Loi méritent d'être montrés au doigt, et sont autant dignes de moquerie que l'arpenteur qui penserait se déshonorer en prenant une règle, un compas, une toise et autres instruments dont les gens entendus au mesurage des terres ont accoutumé d'user ; ou que le pilote qui aimerait mieux prendre une route à sa fantaisie que la dresser selon son aiguille et charte marine. Qui doute que ce ne soit chose plus utile et honnête d'obéir à la Loi, qu'au roi qui n'est qu'un homme ? La Loi est l'âme du bon roi, elle lui donne mouvement, sentiment et vie. Le roi est l'instrument et comme le corps par lequel la Loi déploie ses forces, exerce sa charge, et exprime ses conceptions. Or c'est chose trop plus raisonnable d'obéir à l'âme qu'au corps. La Loi est la raison et sagesse de plusieurs sages, recueillie en peu de mots. Or plusieurs voient plus clair et

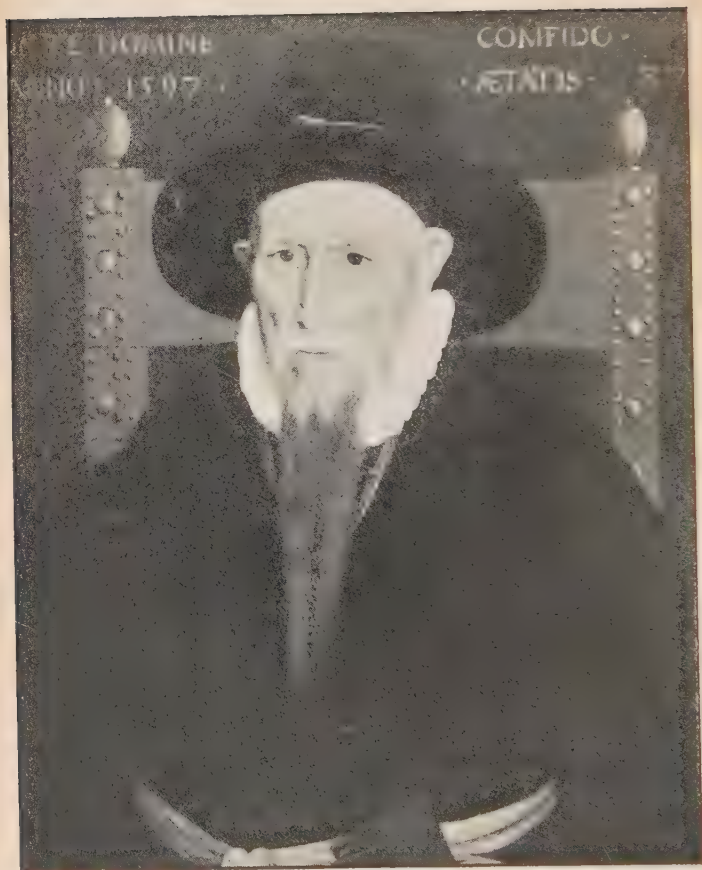
1. *De la puissance légitime...*, pp. 136 et suiv.

plus profond qu'un seul. C'est donc bien le plus sûr de suivre la Loi que l'homme, tant aigu puisse-t-il être. La Loi est une raison où intelligence délivre de tout trouble, non sujette à s'émouvoir par colère, ambition, haine, ou acception de personnes : les prières ni les menaces ne la sauraient fléchir. Au contraire l'homme, quoique participant de raison, se laisse abattre et emporter souvent, par courroux, appétit de vengeance et autres passions qui le brouillent de telle sorte qu'il n'est plus à soi, pour ce qu'étant composé de raison et de concupiscence déréglée, il ne se peut faire que parfois la concupiscence ne demeure maîtresse...

Mais on répliquera que ce n'est pas chose convenable à la majesté des rois d'avoir leur volonté bridée par les lois. Je dis au contraire qu'il n'y a rien plus royal que de réprimer sa convoitise par le bien des lois. C'est grand pitié de ne pouvoir faire ce que l'on veut ; mais c'est beaucoup plus grand mal de vouloir ce qu'on ne doit vouloir ; et c'est le malheur des malheurs de faire ce que les lois défendent. J'ois, ce m'est avis, un certain Duronius, tribun du peuple, s'opposant à la loi faite contre les excès qui avaient la vogue à Rome, et disant : Messieurs, on vous a bridés, vous êtes liés et garrottés du dur cordeau de servitude. C'est fait de votre liberté, puisqu'êtes contraints à une loi qui vous commande d'être modérés. A quel propos, d'alléguer que nous sommes libres, s'il ne nous est pas permis de vivre dissolument et à notre plaisir ? C'est la complainte de plusieurs rois d'aujourd'hui, et de leurs mignons et flatteurs. La majesté royale est morte, si l'on ne nous laisse renverser le royaume de fond en comble. C'est fait des rois si l'on observe les lois. A l'aventure est-ce chose misérable de vivre, s'il n'est permis à celui qui aura le cerveau troublé de se

faire mourir incontinent. Car que font autre chose les rois qui violent les lois, sans lesquelles les empires, et les sociétés des brigands mêmes n'ont jamais pu subsister ? Rejetons donc les détestables mensonges de ces jongleurs de Cour, qui appellent les rois dieux, et tiennent leurs paroles pour autant d'oracles : qui pis est, sont si effrontés que de persuader aux rois que rien n'est juste de soi-même, ains prend la forme de justice ou d'injustice, selon qu'il plaît au roi en ordonner : comme s'il était quelque Dieu qui ne peut errer ni pécher aucunement. Certainement tout ce que Dieu veut est juste, en cet égard que c'est Dieu qui le veut. Mais il faut que ce que le roi veut soit juste, avant qu'il le veuille. Car il n'est pas juste, pour ce que le roi l'a ordonné : mais le roi est juste, qui ordonne que l'on tienne pour juste ce qui est juste de soi-même.





THÉODORE DE BÈZE

(d'après une peinture conservée à la Bibliothèque de la Société d'histoire
du protestantisme français)



THÉODORE DE BÈZE

(1519-1605)



Théodore de Bèze est né à Vézelay, le 14 juin 1519, et mort à Genève, le 13 octobre 1605. Il étudia à Orléans, où Melchior Wolmar jeta dans son esprit les premières semences des idées nouvelles. Il avait commencé par faire du droit. C'est alors qu'il composa ses *Poemata juvenilia*, qui ne sont guère qu'un jeu d'imagination et qui furent publiés en 1548 sans son consentement. A la suite d'une maladie grave, il décida de vivre désormais selon les préceptes du pur Évangile et se rendit à Genève (1548). Il n'y resta pas et accepta une chaire de grec à Lausanne. De retour à Genève en 1558, il y devint pasteur et, en même temps, professeur de théologie dans l'Académie naissante. Il est dès lors mêlé à tous les débats politiques et religieux de son temps. Il prend une part de premier plan au colloque de Poissy (1561). Après la mort de Calvin, il lui succède dans la plupart de ses charges, et, pendant près de quarante ans, est le principal chef du protestantisme réformé à Genève et en France. En 1571, il préside le synode de la Rochelle. *La France protestante* de Haag (t. II, pp. 520-540) donne la bibliographie de ses œuvres. Citons : *Abraham sacrificant, tragédie française* (1550); — *De haereticis a civili magistratu puniendis* (1554), traduit en français sous le titre de *Traité*

de l'autorité du magistrat en la punition des hérétiques (1560), et qui est une défense de l'intolérance : — *l'Histoire ecclésiastique des Eglises réformées au royaume de France* (1580). Il a complété le *psautier* huguenot, en y ajoutant, traduits par lui-même, plusieurs psaumes omis par Marot. On est d'accord pour lui attribuer le traité *Du Droit des magistrats sur leurs sujets*, dont nous citons quelques pages. Sa langue est moins vigoureuse que celle de Calvin, mais sa syntaxe est plus souple et peut-être plus disciplinée.



ABRAHAM SACRIFIANT ¹

MONOLOGUE DE SATAN

Je vais, je viens, jour et nuit je travaille,
Et m'est avis, en quelque part que j'aïlle,
Que je ne perds ma peine aucunement.
Règne le Dieu en son haut firmament !
Mais pour le moins la terre est toute à moi ;
Et n'en déplaïse à Dieu ni à sa loi,
Dieu est aux cieux par les siens honoré :
Des miens je suis en la terre adoré.
Dieu est au ciel : eh bien ! je suis en terre.
Dieu fait la paix, et moi je fais la guerre.
Dieu règne en haut : eh bien ! je règne en bas.
Dieu fait la paix, et je fais les débats.
Dieu a créé et la terre et les cieux :
J'ai bien plus fait, car j'ai créé les dieux.
Dieu est servi de ses anges luisants :
Ne sont aussi mes anges reluisants ?

1. Réimpression de Léon Pilatte, Nice, 1880.

... Tous ces vauriens, ces gourmands, ces ivrognes,
Qu'on voit reluire avec leurs rouges trognes,
Portant saphirs et rubis les plus fins,
Sont mes suppôts, sont mes vrais chérubins.
Dieu ne fit onc' chose, tant soit parfaite,
Qui soit égale à celui qui l'a faite :
Mais moi j'ai fait, dont vanter je me puis,
Beaucoup de gens pires que je ne suis.
Car quant à moi, je crois et sais très bien
Qu'il est un Dieu, et que je ne vaux rien.

LES ADIEUX

SARA

Nous avons cet enfant seulet,
Qui est encore tout faiblet,
Auquel est toute l'assurance
De notre si grande espérance.

ABRAHAM

J'espère en Dieu.

SARA

Laissez-moi dire.

ABRAHAM

Dieu se peut-il jamais dédire ?
Partant, assurée soyez
Que Dieu le garde, et me croyez.

SARA

Mais Dieu veut-il qu'on le hasarde ?

ABRAHAM

Hasardé n'est point que Dieu garde.

SARA

Je me doute de quelque cas.

ABRAHAM

Quant à moi, je n'en doute pas.

SARA

C'est quelque entreprise secrète.

ABRAHAM

Mais telle qu'elle est, Dieu l'a faite.

SARA

Au moins, si vous saviez où c'est ?

ABRAHAM

Bientôt le saurai, si Dieu plaît.

SARA

Il n'ira jamais jusque-là.

ABRAHAM

Dieu pourvoira à tout cela.

SARA

Mais les chemins sont dangereux.

ABRAHAM

Qui meurt suivant Dieu est heureux.

SARA

... Mieux vaut sacrifier ici.

ABRAHAM

Mais Dieu ne le veut pas ainsi.

SARA

Or sus, puisque faire le faut,
Je prie au grand Dieu d'en haut,
Monseigneur, que sa sainte grâce
Toujours compagnie vous fasse :
Adieu, mon fils.

ISAAC

Adieu, ma mère.

SARA

Suivez bien toujours votre père,
Mon ami, et servez bien Dieu,
Afin que bientôt en ce lieu
Puissiez en santé revenir.
Voilà, je ne me puis tenir,
Isaac, que je ne vous baise.

ISAAC

Ma mère, qu'il ne vous déplaise,
Je vous veux faire une requête.

SARA

Dites, mon ami, je suis prête
A l'accorder.

ISAAC

Je vous supplie
D'ôter cette mélancolie.

Mais, s'il vous plaît, ne pleurez point,
Je reviendrai en meilleur point,
Je vous prie de ne vous fâcher.

ABRAHAM

(Aux bergers)

Enfants, il vous faudra marcher
Pour le moins six bonnes journées,
Voilà vòs charges ordonnées.

(A Isaac)

... Ce grand Dieu qui par sa bonté
Jusques ici nous a été
Tant propice et tant secourable,
Soit à vous et moi favorable !
Quoi qu'il y ait, montrez-vous sage ;
J'espère que notre voyage
Heureusement se parfera.

SARA

Las ! je ne sais quand ce sera
Que revoir je vous pourrai tous.
Le Seigneur soit avecques vous !

ISAAC

Adieu, ma mère.

ABRAHAM

Adieu.

TROUPE

Adieu.

ABRAHAM

Or, sus, départons de ce lieu.

TORTURES DE PÈRE

ABRAHAM

Qu'un autre soit de mon fils le meurtrier !
Hélas ! Seigneur, faut-il que cette main
Vienne à donner ce coup tant inhumain ?
Las ! que ferai-je à la mère dolente,
Si elle entend cette mort violente ?
Si je t'allègue, hélas ! qui me croira ?
S'on ne le croit, las ! quel bruit en courra ?
Serai-je pas d'un chacun rejeté
Comme un patron d'extrême cruauté ?
Et toi, Seigneur, qui te voudra prier ?
Qui se voudra jamais en toi fier ?
Las ! pourra bien cette blanche vieillesse
Porter le faix d'une telle tristesse ?
Ai-je passé parmi tant de dangers,
Tant traversé de pays étrangers,
Souffert la faim, la soif, le chaud, le froid,
Et devant toi toujours cheminé droit,
Ai-je vécu, vécu si longuement,
Pour me mourir si douloureusement ?
... Plus tôt on meurt, tant moins la mort est grève...
... Que dis-je ? où suis-je ? ô Dieu mon créateur !
Ne suis-je pas ton loyal serviteur ?
Ne m'as-tu pas de mon pays tiré ?
Ne m'as-tu pas tant de fois assuré
Que cette terre aux miens était donnée ?
Ne m'as-tu pas donné cette lignée,
En m'assurant que d'Isac sortirait
Un peuple tien qui la terre emplirait ?
Si donc tu veux mon Isac emprunter,

Que me faut-il contre toi disputer ?
Il est à toi, car de toi je l'ai pris :
Et pour autant quand tu l'auras repris,
Ressusciter plutôt tu le feras,
Que ne m'advînt ce que promis tu m'as.
Mais, ô Seigneur ! tu sais qu'homme je suis,
Exécuter rien de bon je ne puis,
Non pas penser ; mais ta force invincible
Fait qu'au croyant il n'est rien impossible.
Arrière, chair ! arrière, affections !
Retirez-vous, humaines passions !
Rien ne m'est bon, rien ne m'est raisonnable,
Que ce qui est au Seigneur agréable.

SOUMISSION D'ISAAC.

ISAAC

Hélas ! père très doux,
Je vous supplie, mon père, à deux genoux.
Avoir au moins pitié de ma jeunesse.

ABRAHAM

O seul appui de ma faible vieillesse !
Las ! mon ami, mon ami, je voudrois
Mourir pour vous cent millions de fois ;
Mais le Seigneur ne le veut pas ainsi.

ISAAC

Mon père, hélas ! je vous crie merci.
Hélas ! hélas ! je n'ai ni bras ni langue
Pour me défendre ou faire ma harangue ;
Mais, mais voyez, ô mon père, mes larmes !
Avoir ne puis ni ne veux autres armes

Encontre vous ; je suis Isac, mon père,
Je suis Isac ; le seul fils de ma mère :
Je suis Isac qui tiens de vous la vie :
Souffrirez-vous qu'elle me soit ravie ?
Et toutefois, si vous faites cela
Pour obéir au Seigneur, me voilà,
Me voilà prêt, mon père, et à genoux,
Pour souffrir tout, et de Dieu et de vous.
Mais qu'ai-je fait, qu'ai-je fait pour mourir ?
Hé Dieu ! hé Dieu ! veuille me secourir !
... Seigneur, tu m'as et créé et forgé,
Tu m'as, Seigneur, sur la terre logé,
Tu m'as donné ta sainte connaissance ;
Mais je ne t'ai porté obéissance
Telle, Seigneur, que porter je devois,
Ce que te prie, hélas ! à haute voix
Me pardonner. Et à vous, monseigneur,
Si je n'ai fait toujours autant d'honneur
Que méritait votre douceur tant grande,
Très humblement pardon vous en demande.
Quant à ma mère, hélas ! elle est absente !
Veuille, mon Dieu, par ta faveur présente,
La préserver et garder tellement
Qu'elle ne soit troublée aucunement.

(Ici est bandé Isaac.)

Las, je m'en vais en une nuit profonde ;
Adieu vous dis, la clarté de ce monde,
Mais je suis sûr que de Dieu la promesse
Me donnera trop mieux que je ne laisse.
Je suis tout prêt, mon père ; me voilà !



PSAUME LXVIII

Que Dieu se montre seulement,
Et on verra soudainement
Abandonner la place,
Le camp des ennemis épars,
Et les haineux de toutes parts
Fuir devant sa face.
Dieu les fera tous enfuir,
Ainsi qu'on voit s'évanouir
Un amas de fumée :
Comme la cire auprès du feu,
Ainsi des méchants devant Dieu
La force est consumée.

Cependant devant le Seigneur
Les justes chantent son honneur
En toute éjouissance :
Et de la grand'joie qu'ils ont
De voir les méchants qui s'en vont,
Sautent à grand'puissance.
Chantez du Seigneur le renom,
Psalmodiez, louez son nom
Et sa gloire immortelle !
Car sur la nue il est porté,
Et d'un nom plein de majesté,
L'Éternel il s'appelle.



HARANGUE EN L'ASSEMBLÉE DE POISSY ¹

(9 SEPTEMBRE 1561)

Sire, c'est un heur bien grand à un fidèle et affectionné sujet de voir la face de son Prince, d'autant qu'icelle lui représentant comme la Majesté de Dieu visible, faire ne se peut qu'il n'en soit grandement ému, pour considérer le devoir de l'obéissance et sujétion qu'il lui doit. Car étant tels que nous sommes, ce que nous voyons à l'œil (pourvu que l'œil soit bon, et la chose réponde à ce qu'on a conçu) est de beaucoup plus grand effet que ce qui est considéré par nous avec une simple et nue appréhension d'esprit. Et s'il advient que non seulement il puisse voir son Prince, mais aussi qu'il soit vu de lui, et, qui plus est, écouté, et finalement reçu et approuvé : alors véritablement a-t-il reçu une très grande satisfaction et singulier contentement.

De ces quatre points, Sire, il a plu à Dieu, usant de ses secrets jugements, qu'une partie de vos très humbles et très obéissants sujets ait été longtemps frustrée, à son très grand regret : jusques à ce qu'en usant de son infinie miséricorde, et donnant lieu à nos pleurs et gémissements continuels, il nous a tellement favorisés que ce jour nous apporte le bien, jusques ici plutôt désiré qu'espéré, de voir votre Majesté, Sire : et,

1. Extrait. — D'après la plaquette: *la Harangue faite par M. Théodore de Bèze, Ministre de la parole de Dieu, etc., 1561.*

qui plus est, d'être vus et ouïs d'icelle en la plus illustre et noble compagnie qui soit au monde.

Quand donc nous n'aurions jamais reçu autre bien, et n'en recevrons par ci-après : si est-ce que le reste du cours de nos ans ne pourrait satisfaire pour suffisamment en remercier notre Dieu, et rendre grâces condignes à votre Majesté.

Mais quand nous considérons avec cela que ce même jour non seulement nous fait ouverture, mais aussi nous convie, et par manière de dire d'une façon tant bénigne, tant gracieuse et tant convenable à votre royale débonnaireté, nous contraint à témoigner tous ensemble le devoir que nous avons à confesser le nom de notre Dieu, et à déclarer l'obéissance que nous vous portons ; force nous est de confesser, Sire, que nos esprits ne sont capables de concevoir la grandeur d'un tel bien, et nos langues encore moins suffisantes à exprimer ce que l'affection leur commande. Tellement, Sire, qu'une telle faveur surmontant toute éloquence humaine, nous aimons trop mieux confesser notre imbécillité par un vergogneux silence, qu'amoindrir un tel bienfait par le défaut de la parole.

Toutefois, Sire, nous souhaitons encore le quatrième et principal point, c'est à savoir que notre service ce aujourd'hui soit reçu de votre Majesté pour agréable. Ce qu'aussi nous espérons obtenir s'il advient (et Dieu veuille qu'ainsi soit) que notre venue apporte une fin, non point tant à nos misères et calamités passées (desquelles la mémoire s'en va comme éteinte par cette heureuse journée) qu'à ce qui nous a semblé toujours plus grief que la mort même : savoir est, aux troubles et désordres survenus en ce royaume pour le fait de la religion, avec la ruine et perte d'une grande multitude de vos pauvres sujets.

Or y a-t-il plusieurs occasions qui jusques ici nous ont empêchés de jouir d'un si grand bien, et qui encore aujourd'hui nous feraient perdre tout courage, n'était que d'autre côté plusieurs choses nous fortifient et assurent.

Il y a premièrement une persuasion enracinée au cœur de plusieurs par un certain malheur et par l'iniquité des temps, que nous sommes gens turbulents, ambitieux, adonnés à notre sens, ennemis de toutes concorde et tranquillité.

Il y en peut avoir aussi qui présument qu'encore que ne soyons du tout ennemis de paix, ce néanmoins nous la demandons avec des conditions tant rudes et après que nous ne sommes nullement recevables : comme si nous prétendions renverser tout le monde pour en faire un autre en notre façon, et même de dépouiller aucuns de leurs biens et facultés pour nous en emparer.

Il y a encore plusieurs tels ou plus grands empêchements, Sire : mais nous aimons trop mieux que la mémoire en soit ensevelie, que renouveler les vieilles plaies en les récitant, maintenant que nous sommes sur le point, non pas de faire doléances et plaintes, mais de chercher les plus convenables et prompts remèdes.

Et qui nous donne donc une telle assurance au milieu de tant d'empêchements ? Sire, ce n'est aucun appui ni chose qui soit en nous, vu que nous sommes en toutes sortes des plus petits et contemptibles du monde. Ce n'est point aussi (grâces à Dieu) vaine présomption ni arrogance : car notre pauvre et vile condition ne la porte pas. C'est plutôt, Sire, notre bonne conscience qui nous assure de notre bonne et juste cause : de laquelle aussi nous espérons que notre Dieu,

par le moyen de votre Majesté, sera le défenseur et protecteur. C'est aussi la débonnaireté déjà remarquable en votre face, parole et contenance. C'est l'équité que nous voyons et expérimentons être empreinte en votre cœur, Madame. C'est la droiture de vous, Sire, et des illustres Princes du sang. C'est aussi l'occasion toute manifeste que nous avons d'espérer que vous, nos très honorés Seigneurs du conseil, vous conformant à une même volonté, n'aurez moindre affection de nous octroyer une tant sainte et nécessaire concorde, que nous avons de la recevoir. Et quoi plus ? Il y a encore un point qui nous entretient en bonne espérance : c'est que nous présumons selon la règle de charité que vous, Messieurs, avec lesquels nous avons à conférer, vous efforcerez plutôt avec nous, selon notre petite mesure, à éclaircir la vérité, qu'à l'obscurcir davantage ; à enseigner qu'à débattre ; à peser les raisons qu'à les contredire. Bref, à plutôt empêcher que le mal ne passe plus outre, qu'à le rendre du tout incurable et mortel. Telle est l'opinion que nous avons conçue de vous, Messieurs : vous priant au nom de ce grand Dieu qui nous a ici assemblés et qui sera juge de nos pensées et de nos paroles, que, nonobstant toutes choses dites, écrites ou faites par l'espace de quarante ans ou environ, vous vous dépouilliez avec nous de toutes les passions et préjudices qui pourraient empêcher le fruit d'une si sainte et louable entreprise : et espériez de nous, s'il vous plaît, ce que moyennant la grâce de Dieu vous y trouverez, c'est à savoir un esprit traitable et prêt à recevoir tout ce qui sera prouvé par la pure parole de Dieu.

Ne pensez que nous soyons venus pour maintenir aucune erreur, mais pour découvrir et amender tout ce qui se trouvera de défaut, ou de notre côté ou du

vôtre. N'estimez que nous soyons tant outrecuidés que nous prétendions de ruiner ce que nous savons être éternel, c'est à savoir l'Eglise de notre Dieu. Ne cuidez que nous cherchions les moyens de vous rendre pareils à nous en notre pauvre et vile condition : en laquelle toutefois, grâces à Dieu, nous trouvons un singulier contentement. Notre désir est que les ruines de Jérusalem soient remparées, que ce temple spirituel soit relevé, que cette maison de Dieu qui est bâtie de pierres vives soit remise en son entier, que ces troupeaux tant épars et dissipés par une triste vengeance de Dieu, et nonchalance des hommes, soient ralliés et recueillis en la bergerie de ce souverain et unique Pasteur.

Voilà notre dessein, voilà tout notre désir et intention, Messieurs : et si vous ne l'avez cru jusques ici, nous espérons que vous le croirez quand nous aurons, en toute patience et mansuétude, conféré ce que Dieu nous aura donné. Et plutôt à notre Dieu que sans passer plus outre, au lieu d'arguments contraires, nous puisions tous d'une voix chanter un cantique au Seigneur et tendre les mains les uns aux autres, comme quelquefois est advenu entre les armées et batailles toutes rangées des mécréants mêmes et infidèles. Chose grandement honteuse pour nous, si nous faisons état de prêcher la doctrine de paix et de concorde, et cependant nous sommes les plus faciles à être déjoins, et les plus durs et difficiles à rallier. Mais quoi ? Ces choses se peuvent et doivent souhaiter par les hommes, mais c'est à Dieu à les octroyer ; comme aussi il fera quand il lui plaira couvrir nos péchés par sa bonté, et déchasser nos ténèbres par sa lumière.



POUR LA CITÉ EN PÉRIL ¹

... A parler humainement, le seul sens commun même apprend à mettre sa vie pour la sauve-té de sa patrie et juste liberté ! Et sans aller plus loin, peuple de Genève, combien de fois, contre mêmes ennemis, vos pères étant réduits à toute extrémité, ont-ils très constamment maintenu cette liberté qu'ils vous ont laissée ? laquelle aussi j'espère et ose m'assurer, aidant le Seigneur, que vous conserverez jusqu'au dernier bout, voire pour une raison encore plus juste que celle de tous vos prédécesseurs. Car outre le joug d'une très misérable servitude qu'on nous veut imposer, c'est de la gloire et de la vérité de Dieu, c'est de nos âmes, de notre conscience, de notre salut éternel qu'il est maintenant question, quelque couleur et quelque prétexte qu'on allègue au contraire. Et quant à toutes les belles promesses qu'on vous saurait faire sur ce point, avez-vous point assez expérimenté quelle est la foi et créance de ceux auxquels vous avez affaire ? Et quant à nous, ici assemblés de tant de divers lieux, et qui n'avons pas ici trouvé une Égypte, mais toute douceur et humanité, se pourrait-il faire qu'il s'en trouvât un au milieu de nous qui voulût si lâchement et avec une si grande ingratitude quitter la maison sous le couvert de laquelle nous avons été reçus, plutôt que de montrer par effet, et jusqu'au dernier souffle de sa vie, que c'est le seul zèle de la gloire de Dieu et le désir d'être repu de sa sainte Parole, et de

1. *Sermon sur l'Histoire de la passion et sépulture de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, 21^e sermon ; 2^e édition, 1598, pp. 502-507.

le servir purement, qui nous a fait quitter toutes commodités de ce monde, pour avoir cette perle tant précieuse que nous avons trouvée et qui nous reluit en ce lieu ? Je ne le crois pas, et ne tiens pas ces propos proprement à cette intention, mais seulement pour résoudre ceux qui seraient en doute et affermir ceux qui pourraient être aucunement ébranlés.

... Or ceci n'est pas dit, mes frères, pour corner la guerre à laquelle notre bon Dieu et Père veuille mettre une bonne et heureuse fin. Mais pour l'avoir, ne demandons pas conseil à la défiance ni à l'appréhension déréglée des difficultés qui se présentent. Mais, sachant par où nous sommes entrés, recommandons-nous à celui qui est garant des oppressés et vengeur des ambitieux et orgueilleux. Reconnaissons et amendons les fautes par lesquelles ce qui avait été bien et saintement résolu n'a pas toujours été manié de même. Demandons-lui accroissement du zèle de sa gloire, et de la foi requise en telles tempêtes, pour n'en être point engloutis, mais pour arriver au port par le milieu de tous ces vents et orages. N'attachons point son bras au bras de la chair ; mais remettons-nous à lui avec telle prudence qu'il lui plaira nous donner, tant des moyens que du temps de notre délivrance. Tenons-nous liés et serrés premièrement avec lui, le fort des forts, puis les uns avec les autres par une vraie charité mutuelle, pour dire finalement avec David : « En attendant, j'ai attendu l'Éternel, et il s'est tourné de mon côté. » Faisant ainsi, qu'avons-nous à craindre, puisque Dieu est pour nous, et que la mort même nous est faite l'entrée de la vraie vie ? Sinon, il faudrait venir à ce qui était publié au camp du peuple de Dieu, en fait de guerre : « Qui est celui qui est craintif et lâche de cœur ? Qu'il s'en aille, afin que le cœur de

ses frères ne se fonde comme le sien. » Mais j'ose espérer qu'il ne s'en trouvera point de tels, et que plutôt le grand Dieu des armées nous fera voir à tous ses grandes merveilles.



SOLIDARITÉ CHRÉTIENNE ¹

Comment peut être appelé Pasteur celui à qui il ne chaut pas de ses brebis, et qui même le protestera tout haut de parole et de fait ? Cela se pourra-t-il appeler la pratique de ce qu'Ezéchiel avait enseigné ? Et plutôt à Dieu que le même, ou pis encore, ne fût advenu en l'Eglise chrétienne, ne pouvant encore cesser une telle et si misérable désolation. Mes frères qui écoutez ces choses, et qui avez chargé comme moi de parler à cette Eglise, gardons-nous bien, et prions ardemment, que celui auquel nous avons à rendre compte des âmes nous garde de cette pensée ou parole : que nous en chaut-il ? Car il n'y a chose dont il nous doive tant chaloir que de la moindre faute de la moindre brebis. Sachons davantage, puisque tous chrétiens doivent être instruments de salut les uns aux autres, qu'en cet égard, par manière de dire, nous sommes tous pasteurs pour veiller les uns sur les autres, comme pour nous arracher hors du feu de l'ire de Dieu. Voyant donc quelqu'un affligé, comme nous en avons tant de spectacles aujourd'hui, gardons de dire ou de penser : Que m'en chaut-il ? tu y aviseras ; ou bien : Allez en paix, chauffez-vous et vous rassasiez ;

1. *Sermon sur l'Histoire de la passion...*, 17^e sermon, pp. 395-397.

mais consolons et soulageons de fait et de paroles l'affligé. Si nous voyons aussi quelqu'un mal parler, ou mal faire, ne disons pas : Que m'en chaut-il ? et tu y aviseras, ou ceux auxquels il attouche. Mais au contraire montrons par bonnes et saintes admonitions et répréhensions que le salut d'autrui nous attouche, voire de très près, puisque nous sommes membres d'un même corps ; et que le plus étrange [étranger] du monde, auquel nous pouvons donner secours, est un de ces prochains que nous devons aimer comme nous-mêmes.



SOUVERAINETÉ DU PEUPLE¹

Or faut-il ici en premier lieu se souvenir de ce que j'ai dit ci-dessus, c'est à savoir que le peuple a été devant aucun magistrat, et que le peuple n'est point pour le magistrat, mais le magistrat pour le peuple. Car encore qu'il semble que quelques peuples aient comme tiré leur origine de leurs rois, comme Romulus semble avoir créé le peuple romain, lequel à la vérité n'a point été un peuple originel, à parler proprement, mais un amas de gens recueillis des autres peuples, si est-ce que cela ne peut être tiré en conséquence pour en faire règle : et Romulus même n'a dominé sur ces gens-là que de leur consentement. De là s'ensuit que la puissance des magistrats, quel-

1. *Du droit des magistrats sur le peuple*, imprimé dans les *Mémoires de l'État de France sous Charles IX*, 2^e édition, 1628, pp. 496, 507, 508, 513.

que grands et souverains qu'ils soient, dépend de celle du public qui les a élus en ce degré et non au contraire. Et afin qu'on ne réplique point qu'il est bien vrai que la première origine des magistrats a été telle, mais que depuis les peuples se sont soumis entièrement à la puissance et volonté de ceux qu'ils ont acceptés pour souverains, et leur ont pleinement et sans aucune exception résigné toute leur liberté. Je nie qu'il puisse apparoir d'une telle quittance, et dis au contraire que les nations, tant que le droit et équité a eu lieu, n'ont créé ni accepté leurs rois qu'à certaines conditions, lesquelles étant manifestement violées par eux, il s'ensuit que ceux qui ont eu puissance de leur bailler telle autorité n'ont eu moins de puissance de les en priver.

... Le sommaire de tout ce que dessus est : Que le souverain gouvernement est tellement entre les mains des rois, ou autres, souverains magistrats, que si tels ce néanmoins, se détournant des bonnes lois et conditions qu'ils auront jurées, ils se rendent tyrans tous manifestes, et ne donnent lieu à meilleur conseil : alors il est permis aux magistrats inférieurs de pourvoir à soi et à ceux qu'ils ont en charge, résistant à ce tyran manifeste. Et quant aux États du pays ou autres, à qui telle autorité est donnée par les lois, ils s'y peuvent et doivent opposer jusqu'à remettre les choses en leur état, et punir même le tyran, si besoin est, selon ses démérites. En quoi faisant, tant s'en faut qu'ils doivent être tenus séditeux et rebelles, que tout au rebours ils s'acquittent du devoir et serment qu'ils ont à Dieu et à leur Patrie.

... Je dis que l'équité même et ce droit de nature, duquel dépend l'entretienement de toute la société humaine, ne permet que nous révoquions en doute au-

cun de ces deux points, à savoir qu'en toutes conventions qui se contractent par le seul consentement des parties, ceux par lesquels l'obligation est contractée la peuvent aussi défaire quand la raison y est : et par conséquent ceux-là ont la puissance de déposer un roi, qui ont puissance de le créer. Secondement, que s'il y a aucune juste occasion de dissoudre un contrat ou convention, et par laquelle une obligation s'annule d'elle-même, c'est quand les conditions essentielles sont notoirement violées, moyennant lesquelles et au respect desquelles proprement l'obligation avait été contractée. Que ceux-là donc qui élèvent l'autorité des souverains jusque-là, qu'ils osent dire qu'ils n'ont autre juge que Dieu, quelque chose qu'ils fassent, me montrent qu'il y a jamais eu nation qui, sciemment et sans crainte ou force, se soit oubliée jusques à se soumettre à la volonté de quelque souverain, sans cette condition expresse, ou tacitement entendue, d'être justement et équitablement gouvernée...

... On demande ce qui est de faire, quand la tyrannie s'est tellement fortifiée, que le remède des États est comme du tout empêché, par la connivence, ou crainte, ou méchanceté de la plupart ou des principaux. Je réponds, quant aux particuliers, s'ils ne sont autorisés ou par magistrats inférieurs ou par la plus saine partie des États (comme nous dirons tantôt), qu'ils n'ont autre remède que repentance et patience avec les prières, lesquelles Dieu ne méprisera jamais, et sans lesquelles tout autre remède, quelque légitime qu'il soit, est en danger d'être maudit de Dieu. Mais cela n'empêche pas que les mêmes particuliers n'en puissent avoir recours à leurs magistrats subalternes, les sommant de leur devoir par lesquels étant employés, ou par la plus saine partie d'iceux, j'ai déjà dit

ce qu'ils doivent à Dieu et à leur patrie. Et quant aux magistrats inférieurs, c'est à eux de se joindre ensemble, et de presser l'assemblée des États, se conservant cependant autant que faire se peut et doit contre une tyrannie manifeste. Finalement c'est le devoir de chacun État de pourchasser la commune assemblée légitime, sans que les méchants empêchent les bons, les lâches retardent les diligents, ni la plus grande partie retienne la plus saine. Qui plus est, je dis que le devoir même des particuliers est, en telle nécessité, de se joindre aux magistrats subalternes, faisant leur devoir, et qu'il est même loisible à la plus saine partie en un besoin de demander aide ailleurs, et notamment aux amis et alliés d'un royaume.





ANNE DU BOURG

(1520-1559)



Anne Du Bourg est né à Riom, en 1520, et mort à Paris, le 23 décembre 1559. Il fut d'abord professeur de droit civil à l'université d'Orléans et fut nommé, le 19 octobre 1557, conseiller-clerc au parlement de Paris. Il adhéra l'année suivante à la Réforme. Une *mercuriale*, c'est-à-dire une assemblée générale de toutes les chambres du parlement ayant été convoquée pour arrêter les mesures à prendre pour extirper l'hérésie, Du Bourg, le 10 juin 1559, prit la parole devant le roi Henri II et défendit les droits des protestants avec une telle audace qu'il fut immédiatement arrêté. Après un procès retardé par des questions de juridiction, il fut condamné à mort et exécuté en place de Grève. On a de lui sa *Confession de foi*, qu'il a rédigée dans les débuts de son procès, et son *Oraison au Sénat de Paris*, qui est la harangue adressée par lui à ses juges au moment de sa condamnation. Ces deux pièces ont été réimprimées par M. Matthieu Lelièvre, dans sa plaquette : *Anne Du Bourg, conseiller au parlement de Paris et martyr* (1903).



A SES JUGES¹

Laisserons-nous fouler aux pieds notre rédemption, le sang d'icelui qui l'a si franchement répandu pour nous ? N'obéirons-nous point à notre roi qui veut que nous le défendions, qui nous cherche, qui nous soutient, qui est le premier en la presse ? Quoi donc, la peur nous peut-elle faire chanceler ? nous doit-elle ébranler ? ne serons-nous pas plutôt hardis, mais invincibles, connaissant une si petite résistance contre nous, étant assurés qu'ils sont hommes, hélas ! vermine misérable, et indignes d'être nommés devant Dieu ? Cette gent veut que nous permettions qu'on blasphème notre Dieu ; elle veut que nous lui soyons traîtres, et pour cela on nous déteste ; nous sommes taxés de sédition, nous sommes (ce disent-ils) désobéissants aux princes, d'autant que nous n'offrons rien à Baal... Or que pour cela vous nous condamnerez d'être rebelles à notre prince, aucunement vous ne pouvez ni ne devez ainsi inférer. Car qui a fait roi notre prince, et qui lui a baillé autorité sur tant de peuple ? N'a-ce pas été le grand seigneur de tous les rois ? L'aurait-il placé en un tel lieu pour lui contrevenir, l'exemptant de garder ce qu'il a commandé à toutes les nations, au ciel et à la terre ? Par cela je conclus que le roi notre prince est sujet, et tous les siens, aux commandements du souverain roi, et commet lui-même crime de lèse-majesté, s'il détermine quelque chose contre la volonté de son roi et le nôtre,

1. *Oraison au Sénat de Paris*, rééditée par MATTHIEU LELIÈVRE, *op. cit.*, pp. 132, 134, 135, 138, 139.

et par ainsi coupable de mort s'il persiste en une erreur qu'il devrait condamner... Or, messieurs, si vous avez le glaive de Dieu seulement pour prendre vengeance de ceux qui font mal, voyez, je vous prie, comment vous nous condamnez, et considérez de près le mal que nous avons commis, et décidez devant toutes choses s'il est juste de vous ouïr plutôt que Dieu.

Vous, rois de maintenant, pensez-vous échapper à la fureur de Dieu, ne portant non plus de révérence à sa parole ? Ne pensez-vous point que la superbité, l'ou-trecuidance et l'ingratitude des rois de Babylone, d'Assyrie et d'Israël ait été regardée du Seigneur ? Êtes-vous si enivrés en la coupe de la grande bête, qu'elle vous fasse boire si doucement le poison au lieu de médecine ? N'êtes-vous pas ceux qui faites pécher le pauvre peuple, puisque vous le détournez du vrai service de Dieu ? Et si vous avez quelque égard aux hommes plus qu'à Dieu, sondez en vos cœurs en quelle estime vous pouvez être aux autres pays et le rapport que l'on fait de vous à tant d'excellents princes, de tant de prises de corps que vous décernez au mandement de ce rouge Phalaris (le cardinal de Lorraine). Que puisses-tu, cruel tyran, par ta misérable mort, mettre fin à nos gémissements !

... A sa volonté, vous nous allongez tellement les membres innocents, que vous-mêmes en avez pitié, vous en avez compassion. O quelle rigueur en vous-mêmes ! Pourquoi les uns de vous en pleurez-vous ? Que dénonce cet ajournement, sinon que vous ressentiez votre conscience chargée, et que leurs piteux cris contraignent de lamenter vos yeux de crocodile ? Or apercevez comment vos consciences sont poursuivies du jugement de Dieu. Et voilà les condamnés

s'éjouissent du feu, et leur semble qu'ils ne vivent jamais mieux sinon quand ils sont au milieu des flammes. Les rigueurs ne les épouvantent point ; les injures ne les affaiblissent point, récompensant leur honneur par la mort. Ainsi, messieurs, ce proverbe vous convient fort bien avec eux : le vainqueur meurt, et le vaincu se lamente.

... Non, non, messieurs, nul ne pourra nous séparer de Christ, quelques lacs que l'on nous tende, soit fâcherie d'esprit, soit que nos corps endurent. Vous savez bien, il y a longtemps, que nous, habitants en la terre, nous sommes dès longtemps destinés à la boucherie comme brebis d'occision. Donc qu'on nous tue, qu'on nous brise : pour cela les morts du Seigneur vivront, et nous ressusciterons ensemble.





FRANÇOIS HOTMAN

(1524-1590)



François Hotman, sieur de Villiers-Saint-Paul, est né à Paris, le 23 août 1524, et mort à Bâle, le 12 février 1590. D'une famille de robe, il se donna tout entier aux belles-lettres et à la science du droit. A 23 ans, il ouvrait un cours public libre à l'université d'Orléans. En 1550, il était parmi les adhérents les plus décidés de la Réforme. Il a professé successivement à Lausanne, Strasbourg, Valence, Bourges, Genève et Bâle, et a été mêlé aux plus graves négociations politiques et diplomatiques. Comme juriste, on le place à côté de Cujas. Ses œuvres complètes ont été réunies, après sa mort, en une grande édition en 3 volumes (Genève, 1599-1601). Dans son *Anti-Tribonien* (1567), composé à la demande de Michel de L'Hôpital, il réclame une réforme de la science du droit par l'étude de l'histoire et de la philosophie. Son *Epître au Tigre de France* (1560 ou 1561) est une violente catilinaire contre les Guises. La *France-Gaule* parut d'abord en latin : *Franco-Gallia seu Tractatus isagogicus de regimine regum Galliae et de jure successionis* (1573). Elle a été traduite en français en 1574. Nous le citons ici d'après la traduction publiée en 1577 et insérée dans les *Mémoires de l'État de France sous Charles IX*. Hotman s'est trompé en croyant qu'il y avait eu,

dans les siècles passés, une véritable représentation nationale qui aurait disposé des pouvoirs suprêmes. Mais il a eu le mérite d'être le premier à poser le principe de la souveraineté du peuple. Il a cru qu'il devait recommander le retour au passé et il annonçait l'avenir.



LA PATRIE ¹

C'est une ancienne sentence, Prince très illustre, qu'on a communément attribuée à Teucer, fils de Télamon, et qui a été autorisée par le consentement de plusieurs siècles, que le Pays est partout où l'on se trouve bien. Car il semble bien que c'est le propre office d'un courage vaillant et élevé, de porter aussi facilement l'ennui d'un exil, comme de souffrir les autres incommodités qui ont accoutumé d'advenir aux hommes, et mettre sous ses pieds les injures reçues de la patrie ingrate, et n'en faire non plus de compte que des hargnes et outrages d'une marâtre ; mais je suis bien d'autre opinion. Car si c'est une faute reprochable et approchante d'impiété que de porter mal patiemment les mœurs difficiles, voire même l'austérité et l'aigreur de nos pères et mères, que sera-ce au prix si nous méprisons notre patrie ? laquelle tous ceux qui furent jamais renommés pour leur sagesse ont jugée devoir être plus respectée que pères ni mères ni amis, ni autres obligations de la société humaine. Vrai est, qu'un homme qui ne se

1. *La France-Gaule...*, in *Mémoires de l'État de France*, t. II, p. 375-377.

soucie d'autre chose que de vivre à son aise, mesurera toujours l'amour et l'affection qu'il doit à son pays selon ses propres commodités. Mais de mettre ainsi à nonchaloir et laisser écouler hors de sa pensée toute souvenance de son pays, cela ne me semble point digne d'un homme vertueux, ni bienséant à une nature civile et composée; mais plutôt tenir de la bestialité et d'une stupidité cynique, et convenable à un homme penchant et se laissant aller en la discipline d'Epicurus. Et de telles personnes comme cela, est procédée cette damnable et furieuse parole : Quand je serai mort, que la terre et le feu se mêlent ensemble, et que tout se renverse ce dessus dessous, s'il veut; et encore cette autre sentence tyrannique, laquelle ne vaut guère mieux : Il ne me chaut que mes amis périssent, pourvu que mes ennemis aillent quand et quand. Mais les douces et débonnaires natures ont une si grande charité et amour envers leur pays et si profondément engravé, qu'il n'est possible de l'effacer que quand et quand on en ôte toutes les autres passions et affections d'humanité : telle comme la décrit Homère en la personne d'Ulysse, lequel estima son pays et la pauvre ville d'Ithaque, laquelle ressemblait plutôt à un petit nid d'oiseau attaché contre des roches qu'à toute autre chose, plus que toutes les délices de la cour de Calypso, ni que le royaume qu'elle lui présentait. Car aussi, suivant le dire d'un poète ancien,

L'air du pays et demeureance heureuse
A ne sais quoi de douceur amoureuse,
Qui laisse en tous un joyeux souvenir,
Et l'appétit d'y vouloir revenir,

et principalement lorsqu'il nous souvient du ciel et

de l'air où nous avons premièrement respiré, et de la terre qui nous a reçus la première, ou de nos parents, et de ceux avec qui nous avons eu communauté et convenance de nativité, de lois, de mœurs, de coutumes et de demeure. Il est vrai, ce dira quelqu'un, mais il advient quelquefois que la patrie rêve et est si mal disposée de son sens qu'elle fait : ainsi comme Platon a parlé de la sienne. Et quelquefois même elle est si transportée de fureur et de rage qu'elle en devient cruelle et sauvage à l'encontre de ses propres enfants. Il se faut donner de garde ici premièrement de rejeter la coulpe de la faute d'autrui sur la patrie qui n'en peut mais. Il y a eu autrefois à Rome et ailleurs de cruels et barbares tyrans, qui traitaient cruellement non seulement les gens de bien, mais même ceux qui avaient fait beaucoup de bons services à la chose publique. Les histoires font mention de la cruauté sanguinaire de l'empereur Macrinus, lequel, comme dit Jules Capitolin, en fut appelé Macellinus, comme qui dirait le Boucher : à cause que sa maison ressemblait proprement à une boucherie toute rouge et trempée du sang des bêtes, pour le grand nombre de personnes qu'on y massacrait tous les jours. Il y en a encore plusieurs autres renommés par les histoires, et auxquels pour leur insigne cruauté furent imposés divers noms... : princes malheureux et mal avisés, qui avaient opinion qu'il n'y avait meilleur moyen de retenir les rênes du gouvernement des royaumes et empires que par cruauté et inhumanité. Mais pour lors fallait-il que les bons et vertueux personnages missent en arrière tout soin, et quittassent toute sollicitude de leur patrie ? Ains plutôt n'était-ce pas lors le temps propre, et la vraie occasion de la secourir comme leur mère

misérablement oppressée et demandant aide et confort à ses enfants ?



LE RETOUR A LA TRADITION NATIONALE ¹

Vrai est, qu'un temps a été, que toute manière de gens accourait de toutes parts de l'Europe voir notre France, et les jeunes gens studieux venaient jusques en nos universités au trafic honorable et acquis laborieux des nobles sciences : mais aujourd'hui ils l'ont en horreur, ni plus ni moins qu'une mer tenue en sujétion par des corsaires ou qu'une terre habitée par des sauvages. De quoi, toutefois et quantes qu'il m'en souvient, la mémoire me navre le cœur au vif, quand je vois qu'il y a déjà presque douze ans que notre pauvre et infortuné pays est continuellement miné et travaillé de guerres civiles. Et si ne me fait pas encore tant de mal de cela, comme de ce que j'en vois : non seulement qui regardent à leur aise et de loin le feu dont notre France est embrasée sans se bouger (comme on dit que faisait Néron lorsque Rome brûlait), mais même d'autres qui prennent des soufflets pour l'allumer encore davantage, et sèment de petits livres odieux, pour susciter la haine des rois et du monde à l'encontre de nous, et cependant il y en a bien peu ou presque point qui accourent à ce feu pour l'éteindre. De ma part, je sais bien qu'il ne peut

1. *Op. cit.*, pp. 378-379.

issir de personne de si petite qualité et de si peu de suffisance comme moi, chose qui mérite qu'on en fasse grand cas : mais au moins espéré-je que toutes gens de bon jugement, aimant le repos et soulagement de leur pays et du mien, me sauront bon gré du labeur que je prends à chercher quelques remèdes à l'encontre des calamités publiques : ainsi comme on ne peut honnêtement refuser le secours et le devoir de celui qui porte quelque seau d'eau pour éteindre un feu embrasé, encore qu'il soit de basse et vile condition.

Il y a donc quelques mois, qu'ayant l'entendement tout fiché sur la considération de ces extrêmes calamités et misères communes, je me pris à feuilleter tous les historiens français et allemands qui ont écrit de l'état de notre France : et tirai de leurs écrits ce petit recueil abrégé, contenant sommairement l'état et la police, laquelle ils témoignent avoir eu pied ferme en notre chose publique, l'espace de plus de mille ans : en quoi autant et plus qu'en autre chose, se montre notoirement que nos ancêtres furent gens merveilleusement sages et avisés à dresser le gouvernement politique d'icelle : de sorte que je tiens pour chose tout assurée que c'est là le seul et vrai remède à tous nos maux, que de réformer notre manière de vivre au moule des vertus de ces grands personnages-là, et de réduire notre état corrompu comme une musique désaccordée, à ce bel ancien accord qui fut du temps de nos pères. Si me semble bien, quand je considère et recherche de près la cause de ces calamités et confusions qui règnent, que tout ainsi comme nos corps viennent à se dissoudre et à se défaire, ou quand ils sont atteints extérieurement par quelque violence excessive de coups ou de blessures mortelles, ou bien

quand les humeurs dont ils sont composés, abattus et cassés de vieillesse : ainsi que l'état des choses publiques se ruine par divers accidents, et que les unes sont détruites par calamités de guerre, les autres sont dissipées par troubles intestins et dissensions civiles, les autres sont minées par le temps, et ayant achevé le terme préfix de leur durée, comme une personne qui est avant sur l'âge, prennent fin. Or quant aux maux que notre chose publique a soufferts, combien que communément l'on en attribue la cause aux partialités et divisions domestiques, toutefois quant à moi je crois qu'ils en sont plutôt le commencement et principal effet que la semence et la cause : qui sont deux choses bien différentes l'une de l'autre, ainsi comme Polybius, auteur grave et de bon jugement, l'a pertinemment montré. Ainsi donc je tiens ceci pour une chose toute résolue, que la vraie cause et première source d'où tant de maux sont issus n'est autre chose que la profonde plaie que lui fit, il y a cent ans ou environ, celui qui entreprit le premier de renverser les bonnes lois et statuts de nos ancêtres. Parquoi m'est bien avis que tout ainsi comme si nous avons heurté rudement contre quelque pierre, et que nous nous soyons offensés au bras ou à la jambe ou en quelque autre partie du corps, nous ne pouvons être guéris que premièrement les jointes des membres dénoués et déboîtés ne soient remises en leur naturel : ainsi aussi pourrons-nous lors espérer que le gouvernement de notre chose publique se portera bien, quand il sera remis en son ancien et comme naturel état, par quelque singulière grâce et faveur de Dieu.





FRANÇOIS DE LA NOUE

(1531-1591)



François de La Noue est né au manoir de Briort, près de Nantes, en 1531, et mort à Moncontour-de-Bretagne, le 4 août 1591. Il adhéra à la Réforme en 1560 et fut un des plus actifs lieutenants de Coligny. Amputé du bras gauche à la suite d'une blessure d'arquebuse, il dut à un appareil ingénieux, et qui lui permettait de diriger son cheval, son surnom de *Bras-de-Fer*. En 1572, il fut envoyé par Charles IX au secours de la ville de Mons, révoltée contre les Espagnols et assiégée par le duc d'Albe. Après la Saint-Barthélemy, il défendit la Rochelle contre les troupes royales. En 1578, il fut mis à la tête de l'armée française dans les Flandres, et prit successivement, sur les Espagnols, Louvain, Bruges, Cassel, Ninove. Fait prisonnier en 1580, il composa, pendant sa captivité qui dura cinq ans et fut très dure, ses *Discours politiques et militaires* (1581). Redevenu libre, il rallia le roi de Navarre et combattit avec lui à Senlis, Arques et Ivry (1589-1590). Il fut blessé mortellement au siège de Lamballe (1591). Ses discours sont d'une langue ferme et d'un style vigoureux et aisé. Ils montrent, d'une façon souvent attachante, comment, en cette âme libre et religieuse, se combinent l'honneur du gentilhomme chevaleresque et la franchise austère du penseur calviniste.

Voir Sayous, *Études littéraires sur les écrivains français de la Réformation*, t. II, pp. 138-176.



VOIR ET DIRE LA VÉRITÉ ¹

Ceci doit être ferme et arrêté en l'esprit de chacun, que Dieu est auteur des gouvernements politiques, les ayant établis afin que par un bon ordre la société humaine soit conservée et entretenue en piété et justice : et que c'est lui qui les maintient en splendeur, force et dignité, jusqu'à tant que les hommes ayant méprisé les lois, et corrompu leurs mœurs, il vient à déployer son ire sur eux, dont s'ensuivent les changements et ruines des Monarchies et Républiques. Ceux-là donc se trompent grandement, qui cudent, sous l'ombre de quelque grandeur et puissance qui aura accompagné un État, ou pour la considération de sa longue durée, que cela le doive rendre comme perpétuel. Car cela ne suffit point, ni ne peut engendrer prescription contre la justice du Tout-Puissant, qui plante les bornes aux États publics, lesquelles ils ne peuvent outrepasser, quand le temps de châtimement est venu : comme les histoires (qui sont la lumière des temps et les registres des choses passées) en portent en assez suffisant témoignage. Même plusieurs dignes personnages, qui vivent encore et qui ont vu cette dernière beauté et splendeur de la France, sous les rois François premier et Henry second, se fâcheront d'être amenés à ce point, de faire mauvais jugement d'icelle à cause de tant de désordres survenus, et de confesser que les fonde-

1. *Discours politiques et militaires*, pp. 1-4.

ments sont ébranlés. Mais ils doivent plutôt gémir que disputer, et répliquer contre tant d'apparences de ruines, visibles et sensibles. Car la plupart des racines de ce grand arbre se voient découvertes et demi-sèches, beaucoup de branches sont mortes, les feuilles en petite quantité, et les fruits devenus quasi sauvages. A laquelle indisposition tant la vieillesse que les mauvais accidents l'ont amené. Parquoi le meilleur serait qu'ils avouassent ce qui est, et travaillassent à ce qui se doit faire pour conserver en vigueur ce qui reste de bon. Je sais bien que c'est un malplaisant discours à celui qui aime et honore son pays et sa nation, d'en vouloir préannoncer les chutes, ce qui ne se peut faire, sans aussi en découvrir les turpitudes. Mais, puisque tels périls étonnent déjà tant de cœurs, et que les causes qui nous y jettent s'aperçoivent des yeux de tous, ne serait-ce pas faiblesse d'esprit de se taire en ce grand besoin ? Il est certain qu'il y a grand nombre d'hommes, lesquels, par faute de bonne connaissance, demeurent demi-éperdus au milieu de tant de misères. Et tout ainsi que les eaux vont coulant insensibles contre bas d'une rivière jusques à ce qu'elles soient parvenues dans l'Océan, où elles s'ensevelissent : aussi eux roulants peu à peu dans les confusions présentes qui les emportent, étant destitués de droites appréhensions, vont, fuyant les uns les autres, se précipiter en des abîmes de ruines. C'est une œuvre profitable de montrer le feu être en la maison à ceux qui ne l'aperçoivent, et aux autres, qui le voient et le craignent, de les piquer pour l'aller éteindre, et à quelques-uns qui l'entretiennent par aventure sans beaucoup y penser, de les admonester qu'ils ne font pas bien : bref, préparer tous, afin d'aider au maître pour la salvation d'icelle, et pour la conservation de sa famille.

RÉCONCILIATION ¹

Ce ne serait pas chose maintenant hors de propos de dire quelques mots des Religions : mais mon intention n'est pas de le faire, ains seulement avertir les Français de considérer que, pour les diversités d'icelles, ils ne doivent pas s'estimer comme Turcs les uns les autres. Car puisque chacun confesse qu'il adore un même Dieu, avoue pour Sauveur un même Jésus-Christ, et que les écritures et fondements sont semblables, il doit y avoir telle fraternité et charité entre eux que, cessant toutes haines, cruautés et guerres, on vienne à quelque réconciliation. Ne se doit-on pas contenter de plus de deux cent mille hommes de guerre qui sont périés par la fureur de ces divisions ? Y eut-il oncques de plus effroyables sacrifices que ceux-là ? Je pense que ceux qui ont quelque impression de religion en l'âme doivent être induits à s'adoucir, et ceux qui y ont la vengeance logée doivent être assouvis de tant de sang qui a été répandu.



ATHÉISME PRATIQUE ²

Les méchants ont dit en eux-mêmes : le temps de notre vie est bref, et avec ennui, et n'est aucun qui soit connu être retourné des morts ; car nous sommes nés de rien : et après ce, nous serons comme si

1. *Op. cit.*, pp. 5-6.

2. *Op. cit.*, pp. 7-8.

nous n'eussions point été, car notre corps sera cendre éteinte, et l'esprit sera épars comme le mol air, et notre nom sera oublié avec le temps. Venez donc, et prenons jouissance des biens qui y sont, et usons de la créature légèrement, comme en jeunesse. Emplissons-nous de vin précieux, et de parfums, et que la fleur du temps ne nous passe point. Couronnons-nous de roses avant qu'elles soient flétries, qu'il n'y ait aucune prairie où notre intempérance ne passe, et délaissions partout les signes de liesse : car c'est notre part, et c'est notre fort. Certainement, entre toutes nos corruptions, rien n'apparaît de plus prodigieux que ceux qui parlent et vivent en cette manière ; car celui qui a son âme contaminée de quelque hérésie ou superstition, voire ceux qui suivent les lois païennes, encore cherchent-ils un salut, et fléchissent les genoux devant quelque Dêité qu'ils se sont forgée : au contraire ceux-ci la fuient et la méprisent, tant leurs sens sont devenus brutaux. Ils ont besoin qu'on ait pitié d'eux : pource qu'entre ceux qui se perdent, ils sont les plus perdus.



INJUSTICE ET OPPRESSION ¹

Maintenant il faut parler de l'Injustice, qui est une oppression publique et particulière des plus autorisés et puissants sur les pauvres et faibles, lesquels, par orgueil, avarice et inhumanité, exercent sur eux toute violence, tromperie et cruauté. Ces excès se continuent il y a longtemps sur le pauvre peuple, qui dit

1. *Op. cit.*, pp. 16-20.

tout haut qu'il n'est pas seulement tondue, mais qu'il est écorché par mille surcharges et nouveautés auparavant inconnues, de manière que les deniers qu'on lui arrache sont trempés dans ses larmes et accompagnés de douloureuses plaintes. Néanmoins, quelque connaissance qu'aient les hommes que Dieu est secourable enfin aux opprimés, et qu'il châtie ceux qui les oppriment, pour tout cela ils ne désistent, ains continuant leur même train vont chacun jour augmentant la misère d'autrui, jusques à ce qu'elle vient à tel degré, qu'eux-mêmes en ont horreur. Ainsi sommes-nous venus d'année en année en un si calamiteux état que, s'il n'y est soudainement remédié, la France s'en ira demi-déserte. Si nous regardons puis après les gens de justice, qui sont ordonnés pour la rendre à chacun, on en verra plusieurs s'aider de cette sainte vertu, pour attirer la richesse de ceux qui, par folie ou nécessité, se vont envelopper dans des rets très subtils de plaiderie, et ne saurait-on exprimer la rapine qui se fait sous telle couverture. Il est grand bruit aussi qu'il y a des gouverneurs de villes et de châteaux, et par aventure de quelques provinces, qui, pour entretenir leurs pompes et remplir leurs coffres, usent de droits nouveaux au détriment du roi et du peuple : comme si le but des charges était de se faire paraître en extérieur, ou se gorger de richesse, et non pour faire reluire en telles administrations les vertus qui sont en eux, au soulagement de plusieurs et à l'honneur du maître. Mais, s'il y a aucun comportement qui se puisse appeler fureur, c'est celui de quelques gens de guerre qui sont si débordés que, toute humanité étant périée en eux, ils ne font pas moins de ravage dans leur propre pays que si c'était en celui des ennemis, où toutes choses sont en proie ; de sorte que

les guerres étrangères que la France a eues depuis quatre-vingts ans ne l'ont tant ruinée que les pilleries des soldats, depuis que les civiles sont commencées. On trouvera aussi des gentilshommes qui imaginent, je crois, que les marques de la noblesse soient de se faire redouter, de battre et prendre d'audace sur leurs sujets tout ce qui leur est commode, comme s'ils étaient esclaves. Les grosses cités, que font-elles sinon tirer tous les profits qu'elles peuvent, faire bruire leurs privilèges, et jeter sur le pauvre peuple champêtre toutes les charges et les misères, lequel étant encore pincé par la subtile main des financiers, c'est merveille de quoi il subsiste ? Bref, si on regarde en général les actions des particuliers les uns envers les autres, on y trouvera abondance de fraudes et violences : comme si l'homme n'était en ce monde que pour nuire à son semblable. Ce que dessus suffira pour faire connaître que l'injustice approche de son comble ; car on a aussi peu de souci de fouler le pauvre, la veuve et l'orphelin, comme on a peu d'appréhension des menaces qui sont écrites contre ceux qui le font. Toutefois il faut estimer que, quand l'oppression est universelle et continue, alors Dieu hâte ses jugements qui détruisent, puisqu'on ne s'est voulu amender par ceux qui instruisent.



RETOUR A DIEU ¹

Venons à cette heure aux remèdes, et voyons s'il y en a de suffisants pour nous garantir de ruine. J'es-

1. *Op. cit.*, pp. 41-43.

time qu'oui, moyennant que les sachions prendre à temps, car en la tourmente où nous sommes, il ne faut pas hausser les épaules, et dire : tout est perdu ; ains vigoureusement s'entr'aider. Mais à quels remèdes aurons-nous recours ? sera-ce aux préceptes des philosophes, ou aux expériences faites au passé, des moyens qui ont servi à redresser ce royaume ébranlé, ou au conseil politique des sages, qui à présent y sont, qui connaissent nos maladies ? car c'est ce que la prudence peut enseigner. Je dirai, sur cette question, qu'on peut tirer profit de tout cela, mais qu'il est nécessaire de commencer par plus haut. Et puisque nous voyons qu'à l'occasion de nos fautes, Dieu a rappelé sa faveur de nous, il convient le rapaiser, afin qu'il nous la renvoie, autrement tous les remèdes humains ne nous sauraient profiter : car où serait le conseil, la force et la sagesse, qui pourrait changer ce qu'il aurait décrété contre nous ?... Combien de fois le peuple judaïque a-t-il senti ses admirables compassions, quand pour ses impiétés et dissolutions ses fléaux frappaient déjà pour eux ? Lors eux et leurs rois se retournant à lui, par une vraie repentance, il avait pitié d'eux, et changeait leur état lamentable en prospérité. Dont il s'ensuit que le souverain et unique moyen d'éviter les maux, qui nous assaillent et menacent, est d'imiter ceux que j'ai nommés. Et c'est encore une grande consolation, quand on sait que son mal n'est incurable, et qu'il y a remède pour le guérir, laquelle se doit redoubler quand on l'aperçoit facile. Icelui est en nous, et gît en connaissance, volonté et exécution, dont un chacun peut être rendu capable par saintes persuasions, et par l'exemple des grands. Et quand on verra le Roi le premier, les Princes, et ceux qui sont élevés, tant ès charges civiles qu'ecclésiastiques, faire

paraître à bon escient, et sans hypocrisie, en général et en particulier, que c'est à Dieu auquel faut avoir tout son recours, et avec cela montrer par les effets une haine du vice et une amour de vertu, embrasser l'union politique et fuir la discorde, indubitablement les inférieurs s'étudieront à faire de même.



RÉGÉNÉRATION NÉCESSAIRE ¹

Je répéterai encore qu'il y en pourra avoir, qui diront que c'est mettre des paradoxes en avant, que proposer règles de Théologie pour la restauration des Etats. Ceux-là à mon avis s'abusent : car comme justice, prudence, force et tempérance sont les fortes colonnes qui soutiennent les Etats : aussi faut-il croire que piété est la base et le fondement d'icelles : de sorte que si elles ne sont affermies par cette très digne vertu, elles branlent : état nécessaire de commencer l'œuvre par un tel principe. Je pourrais, à meilleure raison que ceux-là, dire que ce n'est pas un paradoxe, ains plutôt un prodige, de ce que maintenant en la France il y a tant de personnes qui méprisent les choses qui excitent les hommes à intégrité de vie et à révérence envers Dieu. Pour le moins je suis assuré qu'il y a un grand nombre de gens de bien, tant d'un côté que d'autre, lesquels désirent le rétablissement de l'ordre et la considération de l'État, qui ne rejettent mon opinion, laissant à ceux qui ont beaucoup plus de doctrine, d'art et d'expérience que je n'ai de

1. *Op. cit.*, pp. 44-47.

proposer choses plus excellentes, pour servir à un si bon effet. Je contribue seulement à cet ouvrage ce que je puis, selon ma petite capacité ; et pour la grand'-crainte que j'ai, que nous ne tombions ès dangers qui nous menacent : je m'efforce de les montrer de bonne heure, pource qu'il est plus aisé de donner ordre aux maux qu'on a prévus qu'à ceux qui adviennent inopinément...

... Que rien ne se fasse contre les lois et coutumes, spécialement qu'on pourvoie au mal commençant, quelque petit qu'il soit. Que ceux qui sont établis en charge publique se conduisent modestement, tant envers ceux qui n'ont aucun maniement d'affaires qu'envers ceux qui en ont, en ne faisant point d'injure aux uns, et vivant doucement avec les autres. Que ceux qui ont soin du salut de l'État veillent toujours et soient sur leurs gardes, en proposant souvent craintes, pour rendre les citoyens plus prompts et ententifs à faire ce qui convient pour la sûreté publique. Prendre garde qu'il n'advienne contentions et débats entre les grands, et soient prévenus les autres, qui ne sont encore de la mêlée, avant qu'ils y entrent. Qu'il soit pourvu par les lois que personne ne s'agrandisse outre mesure. Que les privés accommodent leur manière de vivre à la forme de l'État, dont ils sont sujets.





OLIVIER DE SERRES

(1539-1619)



Olivier de Serres, seigneur du Pradel, est né dans le Vivarais, probablement à Villeneuve-de-Berg, vers 1539, et mort au Pradel, le 12 juillet 1619. Au milieu des dissensions civiles et religieuses de son temps, il se retira fort jeune dans son domaine du Pradel, où il s'occupa de la culture de ses terres et de toutes les questions agronomiques qui étaient alors si négligées. Après quarante ans d'expériences et d'observations, il publia, en 1600, son *Théâtre d'agriculture*, qui eut un grand nombre d'éditions successives ; la vingtième parut en 1673. Il est le premier agronome qui ait parlé de la pomme de terre, nouvellement apportée d'Amérique et qu'il appelait une « conquête bien plus précieuse que l'or du Pérou ». Outre son grand ouvrage, il a publié : *la Cueillette de la Soie* (1599) et *la Seconde Richesse du Mûrier blanc* (1603). Ce qui fait le charme de ses écrits, c'est l'amour qu'il éprouve pour la terre et un sentiment de la nature qu'on ne trouve pas à ce degré chez ses contemporains. La première partie du *Théâtre d'agriculture* a été rééditée, en 1873, avec une exactitude minutieuse, par M. Paul Favre : *Du Devoir du Ménager ou l'Art de bien connaître et choisir les terres*.



LE BON MÉNAGER ¹

Je m'adresse au gentilhomme et à autre vertueux personnage capable de raison qui, ayant délibéré faire valoir le bien que Dieu lui a donné ou par ses antécresseurs ou par ses honnêtes acquêts, se résout à prendre joyeusement la peine de le faire cultiver, par serviteurs domestiques ou par fermiers, pour sur telle matière lui donner des avis du tout nécessaires, qu'il amplifiera lui-même par son bon sens et ses expériences.

Ce lui sera un grand support et aide que d'être bien marié et accompagné d'une sage et vertueuse femme, pour faire leurs communes affaires avec parfaite amitié et bonne intelligence. Et si une telle lui est donnée de Dieu, que celle qui est décrite par Salomon, se pourra dire heureux et se vanter d'avoir rencontré un bon trésor ; étant la femme l'un des plus importants ressorts du ménage, de laquelle la conduite est à préférer à toute autre science de la culture des champs. Où l'homme aura beau se morfondre à les faire manier avec tout art et diligence, si les fruits en provenant, serrés dans les greniers, ne sont par la femme gouvernés avec raison. Mais au contraire étant entre les mains d'une prudente et bonne ménagère, avec honorable libéralité et louable épargne seront convenablement distribués : si qu'avec toute abondance les vieux se joindront aux nouveaux avec votre grand et commun profit et louange. Aussi,

On dit bien vrai, qu'en chacune saison
La femme fait ou défait la maison.

1. *Le Théâtre d'Agriculture*, éd. Paul Fabre, pp. 39-40.

Par telle correspondance la paix et la concorde se nourrissant en la maison, vos enfants en seront de tant mieux instruits et vous rendront tant plus humble obéissance que plus vertueusement vous verront vivre ensemble.

Cela même vous fera aussi aimer, honorer, craindre, obéir de vos amis, voisins, sujets, serviteurs. Et par telle marque étant votre maison reconnue pour celle de Dieu, Dieu y habitera, y mettant sa crainte, et la comblant de toutes sortes de bénédictions, vous fera prospérer en ce monde, comme est promis en l'Écriture :

Si à ton souverain tu rends obéissance,
En la ville et aux champs tu auras abondance
D'huile, de blé, de vin, de bétail à jamais.

Hésiode, Caton, Varron, Columelle et autres anciens auteurs de rustication, quoique païens, ne se peuvent souler de nous recommander d'implorer l'aide de Dieu en toutes nos affaires, comme article fondamental du ménage. Et puisqu'en notre agriculture nous recherchons leurs enseignements pour notre utilité, à plus forte raison devons-nous faire profit de leurs saintes amonitions, conformes à la piété et religion chrétienne. Par là nous apprendrons de policer notre maison, spécialement d'instruire nos enfants en la crainte de Dieu, nos serviteurs aussi : afin qu'avec la révérence qu'ils nous doivent, chacun fasse sa charge, sans bruit, vivant honnêtement et religieusement, sagement se comportant avec les voisins. Et pareillement d'aimer les pauvres, pour exercer charité envers eux, leur départant de nos biens, selon nos moyens et leurs nécessités, desquelles nous nous en-

querrons surtout en temps de famine et de cherté. Comme aussi en toute saison des pauvres malades, nécessiteux et désolés, pour leur assister opportunément, de vivres, d'habits, de deniers, de consolations, ayant au cœur

Que Dieu accroît et bénit la maison
Qui a pitié du pauvre misérable.

Le père de famille aimera aussi ses sujets, s'il en a, les chérissant comme ses enfants, pour en leur besoin les soulager de ses crédits et faveurs : même en cas de nécessité, du passage des gens de guerre et autres occurrences, les gardant de foules et surcharges, d'exactions indues et semblables violences, que les temps diversement produisent. Leur fera faire bonne justice par ses officiers, du déportement desquels s'enquerra souvent : ne souffrant jamais que sous ombre de justice ni autre occasion, son nom et sa réputation soient aucunement souillés. Sera sévère punisseur des vices, à ce qu'extirpés de sa terre, Dieu y soit seul servi et honoré.



LE MÉNAGER ET SES SERVITEURS ¹

Distinguer l'ouvrier avec l'ouvrage, pour convenablement les approprier, est un notable article de ménage. A telles causes donc, aux plus robustes de nos serviteurs seront commises les œuvres les plus gros-

1. Édition Paul Favre, pp. 43-44.

sières, aux plus spirituels celles où l'engin est plus requis que la force, et les autres mêlées de ces deux qualités à ceux qui ont et du savoir et du pouvoir...

Il est force que le père de famille s'accoutume à se lever ordinairement de grand matin, à telle heure se faisant voir à ses domestiques : à ce qu'étant exemple de diligence, dès lors chacun se range à sa besogne pour jouir de l'effet de ces maximes, que *la matinée avance la journée, que le lever matin enrichit, et que le lever tard appauvrit*. Pour ce faire se couchera-t-il de bonne heure. Sur ce propos dit le sage ménager :

Si tu te couches tard, tard tu te lèveras :
Tard te mettras en œuvre, aussi tard dîneras.

Né se mêle donc de ménage celui qui ne se résoudra à ce point que de conduire lui-même ses domestiques et manœuvres, comme le capitaine ses soldats, de peur que, cuidant épargner sa peine, il ne tombe en honteuse confusion : car non seulement au ménage telle grande sollicitude et vigilance est requise, mais aussi en toutes actions du monde : n'étant même les rois exempts de s'employer en personne en leurs affaires, qu'ils font d'autant mieux aller que plus curieusement les voient et entendent, ainsi que cette maxime se trouve utilement vérifiée au rétablissement de ce royaume, par la vertueuse conduite de notre roi Henri IV, heureusement régnant. Mais, comme le capitaine a des lieutenants pour le seconder, aussi pour son soulagement notre père de famille se pourvoira de quelque habile homme, homme de bien, de moyen âge, comme de trente à cinquante ans (un plus jeune ou plus vieil ne lui est propre, à l'un défailant le sens, à l'autre la force), sur lequel il se reposera aucuncement,

non entièrement de toutes ses affaires, desquelles retiendra pour soi la principale administration : mais lui commettra les choses qu'il ne pourrait exécuter lui-même sans trop de travail : dont souvent se fera rendre compte et avec lequel conférera tous les jours de ses besognes, afin qu'aucune chose n'en demeure en arrière par faute de prévoyance. Et gardant son autorité sur tous les siens, parlera souvent avec ses mercenaires, plus privément toutefois aux journaliers qu'aux domestiques, louant ceux qui auront bien fait et redarguant les autres.





DU BARTAS

(1544-1590)



Guillaume de Salluste, sieur du Bartas, est né à Montfort-en-Fezensaguet, vers 1544, et mort des suites des blessures reçues à la bataille d'Ivry, en juillet 1590. Ami de Du Plessis-Mornay, de d'Aubigné et d'Henri de Navarre, il remplit plusieurs missions diplomatiques, en Angleterre, en Écosse et en Danemark. Il était en poésie l'élève de la Pléiade. Renonçant à rimer des riens galants, il voulut consacrer aux sujets religieux son talent malheureusement inégal. Son œuvre principale est *la Semaine ou la Création du monde*, qui parut en 1578. C'est une sorte de commentaire en vers du premier chapitre de la *Genèse*. Cette poésie descriptive est faite de morceaux un peu trop mis bout à bout, mais dont quelques-uns ont de la beauté. La flamme et la verve du génie n'en sont pas absentes; mais tout y est souvent gâté par le manque d'art et de goût. Il a été un peu trop vite oublié en France. Sa gloire a été plus durable à l'étranger. Il a inspiré Milton, et les traces de son influence sont visibles jusqu'à Byron dans la poésie anglaise. Sainte-Beuve l'a traité avec quelque faveur dans son *Tableau de la poésie française au seizième siècle*. A consulter : G. Péliissier, *la Vie et les OEuvres de Du Bartas* (1882).

LE PREMIER JOUR DE LA CRÉATION ¹

... O père, donne-moi que d'une voix faconde
Je chante à nos neveux la naissance du monde.
O grand Dieu, donne-moi que j'étale en mes vers
Les plus rares beautés de ce grand univers.
Donne-moi qu'en son front ta puissance je lise,
Et qu'enseignant autrui, moi-même je m'instruise.
... L'immuable décret de la bouche divine
Qui causera sa fin, causa son origine (de la terre).
... Or donc, avant tout, temps, matière, forme et lieu,
Dieu tout en tout était, et tout était en Dieu,
Incompris, infini, immuable, impassible,
Tout-esprit, tout-lumière, immortel, invisible,
Pur, sage, juste et bon : Dieu seul régnait en paix,
Dieu de soi-même était et l'hôte et le palais.
Profane, qui t'enquiers quel important affaire
Peut l'esprit et les mains de ce Dieu solitaire
Occuper si longtemps, quel souci l'exerça
Durant l'éternité qui ce tout devança,
Vu qu'à si grand puissance, à si haute sagesse,
Rien ne sied point si mal qu'une morne paresse,
Sache, ô blasphémateur, qu'avant cet univers
Dieu bâtissait l'Enfer, pour punir ces pervers
Dont le sens orgueilleux en jugement appelle,
Pour censurer ses faits, la sagesse éternelle !
... Le monde est un grand livre où du souverain Maître
L'admirable artifice on lit en grosse lettre.

1. Extraits. *Œuvres de DU BARTAS*, éd. 1583, pp. 2, 3, 5, 13, 21, 28.

Chaque œuvre est une page, et chaque sien effet
Est un beau caractère en tous ses traits parfaits.
Mais tous tels que l'enfant, qui se paît dans l'école,
Pour l'étude des arts, d'une étude frivole,
Notre œil admire tant ses marges peinturées,
Son cuir fleurdelysé et ses bords surdorés
Que rien il ne nous chaut d'apprendre la lecture
De ce texte disert, où la docte nature
Enseigne aux plus grossiers qu'une divinité
Police de ses lois cette ronde cité.
... Dieu ne fit seulement unique la nature,
Ains il la fit bornée et d'âge et de figure,
Voulant que l'être seul de sa divinité
Se vît toujours exempt de toute quantité.
... Mais d'autant qu'on ne sent plaisir qui ne déplaise
Si sans nul intervalle on s'y plonge à son aise...,
L'architecte du monde ordonna qu'à leur tour
Le jour suivît la nuit, la nuit suivît le jour.
La nuit peut tempérer du jour la sécheresse,
Humecte notre ciel et nos guérets engraisse.
La nuit est celle-là qui charme nos travaux,
Ensevelit nos soins, donne trêve à nos maux,
La nuit est celle-là qui de ses ailes sombres
Sur le monde muet fait avecques les ombres
Dégoutter le silence et couler dans les os
Des recrues animaux un sommeilleux repos.
O douce nuit, sans toi, sans toi l'humaine vie
Ne serait qu'un enfer, où le chagrin, l'ennui,
La peine, l'avarice, et cent façons de morts
Sans fin bourrelleraient et nos cœurs et nos corps.
O nuit, tu vas ôtant le masque et la feintise
Dont sur l'humain théâtre en vain on se déguise..



LE JUGEMENT DERNIER ¹

Un jour de comble en fond les rochers crouleront,
Les monts plus sourcilleux de peur se dissoudront,
Le ciel se crèvera, les plus basses campagnes
Boursouflées croîtront en superbes montagnes,
Les fleuves tariront, et si dans quelque étang
Reste encore quelque flot, ce ne sera que sang,
La mer deviendra flamme...,
En son midi plus clair le jour s'épaissira,
Le ciel d'un fer rouillé sa face voilera,
Les étoiles cherront ; le désordre, la nuit,
La frayeur, le trépas, la tempête, le bruit
Entreront en quartier, et l'ire vengeresse
Du juge criminel qui jà déjà nous presse
Ne fera de ce tout qu'un bûcher flamboyant,
Comme il n'en fit jadis qu'un marais ondoyant.
... C'est alors, c'est alors, ô Dieu, que ton fils cher,
Qui semble être affublé d'une fragile chair,
Descendra glorieux des voûtes étoilées.
A ses flancs voleront mille bandes ailées,
Et son char triomphal, d'éclairs environné,
Par Amour et Justice en bas sera traîné.
Ceux qu'un marbre orgueilleux presse dessous sa lame,
Ceux que l'onde engloutit, ceux que la rouge flamme
Éparpille par l'air, ceux qui n'ont pour tombeaux
Que les ventres gloutons des loups et des corbeaux,
Éveillés, reprendront, comme par inventaire,
Et leurs chairs et leurs os : orront devant la chaire

1. *Œuvres*, éd. citée, pp. 21-22.

Du Dieu qui, souverain, juge en dernier ressort
L'arrêt définitif de salut, ou de mort.
L'un t'éprouvera doux, l'autre armé de justice ;
L'un vivra bienheureux, l'autre en cruel supplice...



LA PUISSANCE ET LA SAGESSE DE DIEU ¹

Il regarde tantôt par un pré sauteler
Un agneau qui, toujours muet, semble bêler ;
Il contemple tantôt les arbres d'un bocage,
Ore le ventre creux d'une grotte sauvage,
Ore un petit sentier, ore un chemin battu...
Ici, par le pendant d'une roche couverte
D'un tapis damassé, moitié de mousse verte,
Moitié de vert lierre, un argenté ruisseau
A flots entrecoupés précipite son eau.
... Ici, la pastourelle, à travers une plaine,
A l'ombre, d'un pas lent son gras troupeau ramène ;
Cheminant, elle file, et, à voir sa façon,
On dirait qu'elle entonne une douce chanson.
... Ainsi ce grand Ouvrier, dont la gloire fameuse
J'ébauche du pinceau de ma grossière muse,...
Se repose ce jour, s'admire en son ouvrage,
Et son œil, qui n'a point pour un temps autre objet,
Reçoit l'espéré fruit d'un si brave projet. [sance,
... Dieu, notre Dieu, n'est point un Dieu nu de puis-
D'industrie, de soin, de bonté, de prudence ;
Il s'est montré puissant, formant ce tout de rien :
Plein de docte industrie, en le réglant si bien ;

1. *Œuvres*, éd. citée, pp. 316, 320-322.

Soigneux, en l'achevant en deux fois trois journées ;
Bon, en le bâtissant pour des choses non nées,
Et sage, en le tenant, malgré l'effort du temps,
En son premier état tant de centaines d'ans.

... Dieu est l'âme, le nerf, la vie, l'efficace,
Qui anime, qui meut, qui soutient cette masse.
... Il est juge, enquêteur, et témoin tout ensemble ;
Il ne trouve secret ce qui secret nous semble,
Le plus noble courage il sonde jusqu'au fond,
Il voit clair à minuit...

Mais quel bruit oi-je ici ? Hommes sans Dieu, sans foi,
Je ne m'étonne pas de vous voir contre moi
Ligués à tout propos ; seulement je m'étonne
Que ceux de qui la foi comme un astre rayonne
Parmi nos sombres nuits, se puissent tant de fois
Escarmoucher au son d'une si sainte voix.

... Sachez doncques que Dieu, afin qu'on ne l'estime
Juge sans jugement, punit ici maint crime ;
Sachez qu'il laisse aussi maint crime sans tourment,
Afin que nous craignons son dernier jugement.

... Dieu bat ceux qu'il chérit du bers jusqu'au cercueil
Pour se faire connaître, abattre leur orgueil,
Arracher maint soupir de leur dévote bouche,
Éprouver leur confiance à la pierre de touche,
Réveiller leur paresse, exercer leurs esprits
A travailler, heureux, après le prix sans prix.
Le Médecin, qui sait joindre à la théorique
L'exercice fâcheux d'une longue pratique,
Applique le remède au corps plein de langueur
Selon la qualité de la peccante humeur,
Et coupant quelquefois ou la jambe ou le bras,
Apre-doux, garantit tout le corps du trépas.
Ainsi le Tout-Puissant,...

Ordonne ore la faim, ore un bannissement,

Ore une ignominie, ore un âpre tourment,
Ore un procès fâcheux, ore un cruel naufrage,
Ore d'un fils la perte, ore un triste veuvage,
Pourtant, souventesfois, pour le salut humain,
En une main le fléau, l'emplâtre en l'autre main.
Le guerrier, qui par trop séjourne en une place,
Laisse attiédir l'ardeur de la première audace :
La rouille va mangeant le glaive au croc pendu :
Le ver ronge l'habit dans le coffre étendu.
L'eau qui ne court se rend et puante et malsaine :
La vertu n'a vertu que quand elle est en peine.



AVEUGLEMENT ET MÉCHANCÉTÉ DES HOMMES ¹

Rois, qui vassaux d'orgueil, pour étendre vos bords
De la largeur d'un poil, couvrez les champs de morts,
Magistrats corrompus, qui sur vos saintes chaires
Mettez sordidement la Justice aux enchères,
Qui, trafiquant le droit, profanez vos états,
Pour laisser une blette à vos enfants ingrats,
Vous qui faites produire usures aux usures,
Vous qui falsifiez les poids et les mesures,
Afin que deux cents bœufs, à l'avenir, pour vous
Le soc brise-guéret tirassent de leurs cous,
Vous qui vendez vos murs, et vous qui, pour acquerre
Dessus votre voisin quelque ponce de terre,
D'une main sacrilège, à l'emblée arrachez
Les confins mitoyens par vos aïeuls fichés,

1. *Œuvres*, éd. citée, p. 124.

Hélas ! que gagnez-vous ? Quand par ruse ou par guerre
Un prince aurait conquis tout le rond de la terre,
Une pointe d'aiguille, un atome, un fêtu,
Serait tout le loyer de sa rare vertu.





PHILIPPE DU PLESSIS-MORNAY

(1549-1623)



Philippe de Mornay, sieur du Plessis Marly, est né à Buihy, dans le Vexin français, le 3 novembre 1549, et mort à la Forêt-sur-Sèvre, le 11 novembre 1623. Converti par sa mère au calvinisme, il fit de très fortes études et voyagea à travers la Suisse, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, l'Angleterre, observant partout, comme il l'a dit « les antiquités des lieux, l'origine, le progrès et le déclin d'iceux, les causes des changements, etc... » Revenu à Paris en 1572, à l'âge de 23 ans, il remit à Coligny ce *Discours au roi Charles IX* où il engageait le prince à établir à l'intérieur la tolérance religieuse et à soutenir la cause des Pays-Bas contre l'Espagne. Il faillit périr à la Saint-Barthélemy. Réfugié en Angleterre, il fut rappelé, en 1576, par Henri de Navarre, qui le fit entrer dans son Conseil. Sa vie se passa dès lors à soutenir les intérêts de son prince et à défendre la cause de la Réforme. Le roi n'eut pas toujours pour lui la reconnaissance qu'il lui devait et, dans la fameuse controverse de Du Plessis avec le cardinal Du Perron, il fit tout pour paralyser son fidèle serviteur. Après l'assassinat d'Henri IV, Du Plessis Mornay se retira dans son gouvernement de Saumur, qu'il possédait depuis 1589, mais il dut résigner ses fonctions en 1620. Il a écrit un grand nombre



DU PLESSIS-MORNAY

[d'après la peinture du Musée de Nantes]

d'ouvrages (voir la liste dans *la France protestante*, t. VII, pp. 538-541) qui portent tous sur les matières de politique et de théologie. Citons ici le *Traité de l'Église* (1579); — la *Vérité de la Religion chrétienne* (1581); — *Traité de l'Eucharistie* (1599); — le *Mystère d'iniquité* (1612). La plupart de ses écrits politiques ont été reproduits dans le recueil dit de ses *Mémoires*. Sa langue est touffue ; son style est parfois éloquent. Chacun de ses livres est un acte. Il est homme d'action plus que penseur, encore que sa pensée soit souvent forte et originale.



L'HOMME ET LA PROVIDENCE DIVINE ¹

Et combien plus dois-tu retenir tes reproches si tu considères que le monde est un poème conduit à une certaine fin, et par un très excellent poète, et quel ordre y penserais-tu voir, si on te pouvait représenter tant de siècles et de mutations, comme une comédie tout en un jour ? Voire seulement la conduite d'une seule gent en un siècle, qui serait moins que l'entrevue de deux esclaves en la comédie ? Tu as vu Pompée vaincu. Voilà une dissonance qui offense tes oreilles. Tu as vu César rapporter son épée teinte du sang du Sénat. Si tu es enfant, tu pleures ; si tu es homme, tu apaises l'enfant, et attends la catastrophe, et le jugement du poète. Là-dessus le Chorus chante, et puis fait une pause. Il semble que le poète ait oublié la justice, et si tu t'en vas de l'assemblée sur ce point, tu ne sauras que juger de lui. Demeure un peu et écoute la note

1. *De la Vérité de la Religion chrétienne*, chap. XII, édit. de 1581, pp. 338-343.

qui ensuit. César est mis à mort par les siens propres. Voilà la dissonance tournée en un bon accord. Ton enfant voit cette superbe qui bravait tout le monde, percée à jour en infinis endroits. Alors, quelque petit qu'il soit, aperçoit-il aucunement la Providence du poète. Or vois-tu pas donc derechef que nous sommes des enfants, qui voulons contreroller la chanson de tous les siècles par une note, une longue harangue par une lettre, nous dont la vie au regard de l'Univers est moins qu'en la chanson une minime brève ?...

... Enfants que nous sommes, nous changerions de condition avec un coquin qui, pour jouer le Roi en la tragédie, traîne le drap d'or sur un échafaud, et à deux heures de là est contraint de le rendre au fripier avec le louage, et ne considérons pas combien de loques et de haillons, de vermine et de gratelle il cache là-dessous, combien de fois, en jouant la Majesté, il est contraint de se friper, combien de fois, en menaçant, de frémir.



LES BEAUTÉS LITTÉRAIRES DE LA BIBLE¹

Lisons donc tous les livres des hommes et anciens et modernes, sinon, autant qu'ils exposent ou suivent nos Écritures, quel en est le but, quel le sujet, et quel le fil et le discours ? Les uns ont écrit pour célébrer les rois et grands capitaines de leur temps : ce sont

1. *Op. cit.*, chap. XXIII, pp. 721-780.

vanteries d'hommes tumeurs de peuples, conseils pour s'entre-détruire, ruses pour s'entre-défaire. Les bons y deviennent malicieux, les malins encore pires. Quelque petit mot en passant de la Fortune, qui incline les batailles, de Dieu qui fait les rois et les défait, qui tient les entrées et les issues de toutes choses en tout un gros livre par un mot. Qui doutera que ce ne soient livres d'hommes, qui ne contiennent que les passions, les ruses, les efforts des hommes ? Les autres ont écrit, dient-ils, pour s'immortaliser. Ils déclament pour se faire admirer. S'ils ont rencontré quelque bon mot pour les mœurs, ou pour la vie humaine, ils le déguisent pour le faire trouver bon en mille sortes, ils pèsent leurs mots à la balance, font venir leurs clauses en cadence, évitent curieusement les rencontres des voyelles : qu'y a-t-il de plus enfant en matières graves que cela ? Ils font cependant livres de mépriser l'ambition, et leurs livres mêmes sont ambitieux ; de brider les passions, et leurs arguments ne sont que venin et contention. S'ils parlent quelquefois de servir Dieu, c'est en sacrifiant aux diables, à leurs amours, à leurs amis, comme nous lisons de Socrate, de Platon, d'Aristote. Qui donc ne connaîtra dès la première ligne, et à l'ouverture du livre, que ce sont hommes qui parlent, et bien fort hommes vu qu'en tous leurs livres ils ne parlent qu'hommes ? Hommes, dis-je, cherchant la gloire de l'homme et non de Dieu, prêchant vanité et non salut aux hommes ? Oyons au contraire l'Écriture : *Au commencement Dieu créa le ciel et la terre.* Que veut dire ce commencement, sinon que le lecteur n'attende point ici les folies des hommes, mais les merveilles du créateur ?...

Venons aux poésies de nos Écritures, et viennent

les païens à confronter les leurs : qui doute encore qu'ils ne rougissent de honte ? Je laisse l'art, la mesure et l'antiquité, qui ne sont que superflues, et plus belles toutefois à nos yeux qu'à celles des grecques et des romaines : que sont celles, que plus nous leur envions, que vanteries d'hommes, louanges controuvées, amours non plus humaines, mais indignes d'hommes ? L'un chante les dépits d'Achille ; l'autre, les erreurs d'Enée ; un autre, les amours de Pâris et d'Hélène : et à cela si avant passé en usage qu'il semble impossible d'être poète et théologien, même historien tout ensemble, tant nos joies et nos chants sont naturellement éloignés de Dieu et de vérité. Que dirons-nous donc des poèmes de David principalement, si nous considérons qu'il est devant tous ceux-là, c'est-à-dire que ce n'est pas imitation, mais affection simple ? Cherchons-nous des chants de victoire, nous y en avons, mais au Dieu des armées ; des chants nuptiaux, il n'en manque point, mais de Dieu et de ceux qui le craignent ; des amours ardentes, c'est l'amour même, mais embrasé de Dieu même ; des pastorelles, il en est plein, mais de l'Éternel pour pasteur, et d'Israël pour troupeau. L'art y est si excellent que c'est excellence de le traduire. Les affections si vives, qu'elles éteignent et étouffent toutes autres. S'il écrivait de par l'homme, n'avait-il pas aussi beau sujet qu'Homère ? Son duel de Goliath, ses victoires des Philistins, ses amours de Béersabée, etc. Et doutons-nous qu'il ne fût sujet à des passions, et composé de même pâte que nous ? Ou était-il stupide, qui nous réveille tant ? sans amour, et sans honneur, qui ne parle jamais d'autre chose ? Mais certes un autre Esprit battait dedans ses veines, un autre feu pénétrait ses moelles : et nul ne saurait nier lisant ses Psaumes, si vifs, si ardents, et pleins

d'affections, puisqu'il adresse ses amours, et ses véhéments désirs ailleurs, qu'il avait vu une beauté, convoité un honneur, goûté un plaisir, autre qu'humain...

La beauté véritablement ne veut point de fard, que plus elle est nue, et plus vifs sont ses attraits, et, comme dient les orfèvres, que plus belle est la pierre, et moins y faut-il et d'or et d'œuvre. Et n'est proprement autre chose monter nos Écritures sur hautes paroles, que monter un homme autrement bien proportionné sur des échasses, qui n'ajoutent rien à sa grandeur, et lui ôtent sa proportion naturelle. En nos Écritures aussi, nous avons des Prophéties et en ces Prophéties des menaces, des exhortations, des véhémences. Et c'est en telles matières que les orateurs tonnent et montent sur leur haut parler. En ce genre les Latins font cas de Cicéron. J'atteste tous ceux qui ont lu l'un et l'autre de même jugement, quelle comparaison de lui à Isaïe, de ses insinuations flatteresses et excuses, d'ignorance puériles, aux entrées vives, graves et pleines de majesté d'Isaïe ? des longues périodes de l'un esquelles il s'écoule si dévotement, à ces mots tranchants de l'autre, qui sont autant de coups de tonnerre redoublés pour étonner les plus obstinés ?



LA FOLIE DE LA CROIX¹

.... En chaque homme il y avait un combat et une résistance contre cette parole. Croire en Jésus, un

1. *Op. cit.*, chap. xxxii, p. 1010.

homme abject, un Dieu crucifié. Croire à ses disciples, les balayures du monde, le rebut même des Juifs. Et y croire pour mourir à trois jours de là, pour laisser une femme misérable, une mémoire contemptible, une réputation de fou à sa race. Si les empereurs, et par leurs glaives et par leurs lois, faisaient une cruelle guerre à sa doctrine, pensons quelle était celle que démenait chacun en soi : et si nous avons su ce que c'est que de la persécution, ramentevons-nous ici les combats de la chair contre l'esprit et les vifs et poignants arguments de l'homme contre soi-même ? Cependant les peuples se rendent enfin à la parole de ces hommes. Les empires adorent un Jésus crucifié. Si c'est infirmité, que ne vainquait la force ? Si c'est folie, que ne triomphait la sagesse ? Si c'est humanité, que ne l'emportait la multitude ? Mais c'était certes Jésus, fils de Dieu, qui restaurait le monde par son esprit comme Dieu l'avait premièrement créé par sa parole.



NÉCESSITÉ DE LA RELIGION ¹

... Comme il y a un Dieu et un homme, il doit y avoir une religion, c'est-à-dire un devoir et un service ordinaire de l'homme envers Dieu. Mais il y a un merveilleux abîme à remplir, et toutefois, ou il faut que l'homme soit mis au monde en vain ou qu'il y ait un chemin ou un pont ordonné pour le passer. Faut donc que la religion qui nous a conduits si avant

1. *Op. cit.*, chap. xx, p. 598.

nous montre encore ce pont, à savoir qu'elle réunisse et relie avec Dieu ceux qui par leur chute en sont étrangement éloignés, qu'elle réconcilie les enfants abâtardis avec le Père, les sujets rebelles avec le Seigneur, sans laquelle réconciliation ou, selon l'étymologie latine, religion, Dieu cesse d'être notre Père, nous d'être ses enfants, toute religion, quelque apparence qu'elle ait, est inutile et vaine. Or est le but de l'homme en cette vie de retourner à Dieu et ne peut être vain, et il sera vain s'il n'y a quelque chemin de l'homme vers Dieu ou plutôt de Dieu vers l'homme qui y mène. Faut donc pour ne frustrer ni Dieu de sa gloire, ni l'homme de son but et de sa félicité, qu'il y ait un chemin, et ce chemin nous l'appellerons, selon le mot commun, religion, à savoir, le droit moyen de réunir et de réconcilier l'homme à Dieu pour son salut.



ANGOISSE PATRIOTIQUE ¹

... Chacun se plaît en son particulier à discourir que l'État est malade, qu'il s'en va par terre; qu'il faut aviser à ses affaires; chacun, dis-je, la main en son sein, regarde le naufrage, quitte la manœuvre, avise, pour s'y jeter à part, un coffre ou une table, et de là nous nous rendons en fantaisie nos gouvernements héréditaires, qui d'un château, et qui d'une ville, et

1. Conclusion de la *Remontrance à la France sur les maux qu'elle souffre et les remèdes qui lui sont nécessaires*, octobre 1587. *Mémoires et correspondances de Du Plessis-Mornay*, édit. de 1824, t. IV, pp. 29-34.

qui d'une province. Les petits dissipateurs se rangent sous les grands, et les grands, pour parvenir à leurs desseins, se lignent sous un chef. Misérable État et misérable roi, que ses propres, ou citoyens, ou sujets, au lieu de mourir pour lui, veulent survivre ! Misérables et citoyens et sujets, qui fondez votre grandeur sur leur ruine, ruine sans doute et qui vous pourrait cautionner contre cela ?) qui vous accablent tous sous elle-même.

Ne pensez, vous qui la souhaitez par fureur certes plus que par discours), que jamais vous en puissiez voir quelque joie ; les vapeurs de votre ambition vous engendrent ces songes ; les royaumes et États puissants, selon la proportion de leur grandeur, ont aussi leurs périodes longues ; l'âge des humains n'y monte rien ; les crises ne se font pas par jours impairs, comme les nôtres ; leurs maladies, plus aiguës, durent plus que nos âges. Depuis qu'ils sont condamnés des médecins, ils les enterrent ; ils enterrent, premier que mourir, ceux qui sont cause de leur mort : leur ambition, leur vanité, leur gloire. Marius et César sont à bas, que longtemps après le sénat se débat ; que la république qu'ils avaient blessée à mort palpite encore. Ces mutations, ce sont siècles entiers...

Ainsi pensez-vous être, je vous prie, seuls ambitieux en ce royaume ? et y a-t-il gentilhomme en France, quand vous aurez mis la couronne au pillage, qui ne pense avoir autant de droit que vous ? et quand vous aurez rompu les lois, appellerez-vous pas tous les peuples voisins à déchirer la France, qui seront plus frais, plus puissants et plus riches que vous, pour soutenir leurs titres ? desquels, après avoir et bien fait et bien souffert du mal, vous serez, vous et les vôtres, les esclaves ; vous serez (et sans qu'on vous en plaigne) la

risée, la proie et le pillage. Et combien de maux souffrira cet État pendant ces changements ? Combien de bonnes familles ruinées, combien de bonnes villes désertes, combien de veuves et d'orphelins, combien de terres en friche, combien de pauvres ménages à la faim ? La France redeviendra forêt par ce long brigandage, les Goths mangeront le résidu des Huns, et des Goths, les Vandales. Sur cette charogne misérable se paîtront toutes les bêtes de la terre ; mille vers et mille serpenteaux en sortiront et s'en engendreront pour la ronger ; petits tyranneaux en un pays, en un château, en une ville ; pour un scorpion en somme, un basilic ; pour une couleuvre, une vipère. Mais je crains que je ne prêche aux sourds leurs malédictions. La femme de qui était l'enfant, quand Salomon commanda qu'il fût parti en deux, aima mieux ne l'avoir point, même qu'une autre l'eût, que le voir départi ; son sang fut troublé, et aussi était-ce ses entrailles. A l'autre c'était tout un de le voir mettre en pièces ; elle pense avoir beaucoup gagné d'en retenir sa part, sa part toutefois sanglante et inutile ; tant sont les naturelles affections, vives, sensibles et remarquables ; et les étrangères, au contraire, mortes, insensibles et obscures. Tant est difficile aussi ou au sang français de cacher l'affection que nature lui donne envers la France, ou à l'étranger de l'emprunter, feindre et falsifier.

Or, sont-ce les maux tous évidents que la suite de ces guerres nous amène, et jamais ne s'en est vu une autre fin ; maux, s'il n'y est promptement pourvu, qui s'en vont mortels et incurables ; maux auxquels n'y a remède aucun que par la paix, mais paix sincère et de bonne foi, qui ne cache pas une autre guerre dans le sein ; paix longue, durable et sans arrière-pensée : qui

donne loisir aux animosités de s'amortir et au devoir et à l'amitié de se reprendre ; qui ôte aussi et l'espoir et l'appétit à nos perturbateurs de remuer, ne la pouvant rompre sans se perdre. Telle sera-t-elle quand les bons Français se rallieront, s'entre-porteront les uns les autres, s'entre-donneront ou souffriront ce qui sera requis en mutuel repos. Et pourquoi dénierai-ent-ils cela les uns aux autres, qui tous ont un but commun de leur salut pour la vie à venir ; tous pour celle-ci, un intérêt commun de vivre ou de périr ensemble ?... Telle sera-t-elle, en somme, quand chacun, et à la faire et à la conserver, apportera tout ce qu'il est et ce qu'il a : le prince sa foi, les magistrats leur autorité, les sujets, chacun en son droit, la due obéissance. Que Dieu doint au roi par son esprit (et c'est lui seul qui la tient en sa main) d'en trouver bientôt le moyen et la voie ! Que Dieu doint désir au peuple (car aussi était-il besoin que nous l'y rappelions par notre désir et par notre mansuétude) de s'y rendre et facile et ployable, de se rendre ardent à bon escient à la solliciter ! Que Dieu doint à tous et à chacun de nous de nous bien ressouvenir de tous les maux que nous avons soufferts, d'en avoir un sentiment qui ne passe jamais, afin que nous détestions ces misères civiles, afin que nous en abhorrions les auteurs, non moins que les effets, et que nous puissions bientôt en bon repos, d'un même cœur et esprit, chacun selon la vocation où Dieu l'a appelé, rechercher la parfaite santé de ce royaume, la pureté et sincérité du service de Dieu, le redressement des bonnes mœurs et saintes lois, la vraie liaison du roi avec le peuple, des supérieurs à leurs inférieurs, dont dépend le bien, le repos et la prospérité du roi, des sujets et de l'État !

UNION SACRÉE ¹

Vaut-il pas trop mieux laisser vivre les uns les autres en liberté de religion, telle que la paix dernière l'ordonne sous l'autorité du roi qu'il a plu à Dieu nous donner, que, sous une vaine espérance de le réunir, ruiner ce pauvre État, qui penche de toutes parts sur nos têtes ?

Considérons donc que nous sommes tous hommes, tous chrétiens, tous Français, tous amateurs de nous-mêmes, de l'Église, de la patrie, croyant en un Dieu, confessant un Christ, désirant une réformation en cet État ; comme hommes, aimons ; comme chrétiens, enseignons ; comme Français, supportons les uns les autres. Nous nous ruinons nos maisons par la guerre : comme amateurs de nous-mêmes, et de ce qui nous touche, demandons la paix. L'Église se ruine quand, de chrétiens, nous devenons, parmi les armes, contempteurs de toute religion. Laissons donc là les armes, et recourons avec larmes à Dieu, le suppliant de la rétablir à sa gloire au milieu de nous. L'État est composé de deux religions ; si on ne les permet toutes deux libres, il nous faut rentrer en la guerre ; si on y rentre, il est dissipé, et en cette dissipation nous nous perdons tous. Vivons donc amiablement les uns avec les autres, entr'aidons-nous à l'estançonner contre la ruine, et nous entr'approchons si près l'un de l'autre que la division ne se puisse jamais fourrer au travers

1. *Remontrance aux États de Blois pour la paix, l'an 1576* (Conclusion). — *Mémoires et correspondance de Du PLESSIS-MORNAY*, éd. de 1825, t. II, pp. 77-78.

de nous. Finalement, nous avons tous, long temps a, souhaité les États pour le rétablissement de ce royaume, lesquels ces gens-ci nous ont obtenus par leur guerre, et fait accorder par la paix. Le clergé, la noblesse, le tiers état désirent tous, et chacun en droit soi, d'être soulagés par cette voie ; ce soulagement ne se peut espérer si cette paix ne se garde, ains mille autres maux sont à craindre si la guerre a à revenir. Accordons-nous donc tous, gentilshommes, ecclésiastiques, marchands, laboureurs, à demander en premier lieu l'observation de la paix, sans laquelle toutes autres requêtes se font en vain ; que ce soit là notre avant-procédé, notre préface, notre fondement. Sur ce bon fondement nous pourrons bâtir notre repos, notre conservation, notre soulagement. Là, ou sans ce fondement, quoi que nous demandions, et quoi qu'on nous octroie, nous n'en pouvons attendre que confusion, désolation et ruine totale. Je prie Dieu, qui est le roi des rois, et qui dispose des royaumes selon son bon plaisir, qu'il lui plaise nous conserver et confirmer notre roi en ce royaume, régner avec lui, établir son règne au milieu du sien, et lui donner, et à toute l'assemblée qu'il lui plaît convoquer, si bon avis et conseil que son Église en soit de plus en plus établie, ce sceptre affermi, et tout le peuple remis et réuni en bon repos et tranquillité. Amen.



EN APPRENANT LA MORT D'HENRI IV ¹

MESSIEURS,

Nous avons ici à vous prononcer une triste et détestable nouvelle. Notre roi, le plus grand roi que la chrétienté ait porté depuis cinq cents ans, qui avait survécu tant d'adversités, de périls, de sièges, de batailles, d'assassinats même attentés en sa personne, tombe enfin sous le coup d'un misérable qui noircit en un moment tout cet État de deuil, noie tous les bons Français de larmes. Du fait et de la pratique de qui, nous n'avons guère à deviner; il est à présumer de ceux sans doute à qui sa valeur incomparable était de long temps redoutable. Mais Dieu nous fera la grâce, s'il lui plaît, par la prudence de messieurs de la cour, de pénétrer jusques au fond de ce mystère, jusques aux instruments détestables de cet exécrationnable parricide. Ils nous ont donc tué notre roi, et j'en vois vos yeux mouillés, vos cœurs touchés, mais si ne faut-il pas perdre courage. Il faut que la nécessité, la juste douleur le nous redoublent. Nous avons de la grâce de Dieu ce privilège en ce royaume, que les rois n'y meurent point. Il nous en a laissé un en qui dès ce bas âge reluit l'image de ses vertus; nous laisse la reine sa mère, princesse magnanime, jà déclarée régente pour la conduite de sa personne et de l'État. Nous avons

1. *Propos tenus en l'assemblée de la ville de Saumur, le 19 mai 1610* (Du Plessis présidait l'assemblée). — *Mémoires et correspondance*, éd. de 1825, t. XI, pp. 30-31.

donc à tourner aujourd'hui les yeux vers eux, pour leur faire vœu de notre entière obéissance et fidèle service. En ce vœu, messieurs, étant ce que je suis au milieu de vous, je vous précéderai : j'en fais serment devant mon Dieu ; je vous en donne exemple. Qu'on ne parle plus entre nous de huguenot ni de papiste : ces mots sont défendus par nos édits. Qu'en fussent aussi bien les animosités éteintes en nos cœurs ! Quand il n'y aurait point d'édit au monde, si nous sommes Français, si nous aimons notre patrie, si nos familles, si nous-mêmes, ils doivent désormais être effacés en nos âmes. Il ne faut plus qu'une écharpe entre nous. Qui sera bon Français me sera citoyen, me sera frère. Je vous conjure donc, messieurs, de vous embrasser tous, de n'avoir qu'un cœur et qu'une âme. Nous sommes petits, et notre ville peut être de considération : mais soyons ambitieux de cette louange de donner à nos voisins ce bon exemple, en dépit de la malice du siècle, de fidélité envers nos rois, d'amour envers notre patrie, de soin enfin de nous-mêmes...





AGRIPPA D'AUBIGNÉ

(d'après la peinture de SARBRUCK, conservée à Bâle)



AGRIPPA D'AUBIGNÉ

(1552-1630)



Théodore-Agrippa d'Aubigné est né près de Pons, en Saintonge, le 8 février 1552, et mort à Genève, le 9 mai 1630. D'une précocité extraordinaire, il lisait à 10 ans le latin, le grec et l'hébreu. A 13 ans, il refusait d'abjurer sa foi protestante, et allait étudier à Genève, sous Théodore de Bèze. Revenu en France en 1567, il combattit sous les drapeaux du prince de Condé, puis s'attacha à la cause du roi de Navarre et ne déposa les armes qu'après la défaite définitive de la Ligue et l'avènement d'Henri IV. Il était le conseiller ordinaire du roi, lui parlant avec une rude franchise, parfois en froid avec lui en raison de cette franchise, toujours pardonné à cause de sa droiture et de sa probité. Après la mort du roi, le gouvernement de la régence lui fut défavorable. D'Aubigné se retira sur le territoire de Genève en 1620, et il y passa ses dix dernières années dans les travaux littéraires. Ses deux grands ouvrages sont les *Tragiques* et l'*Histoire universelle*. Les *Tragiques* sont un grand poème qu'il avait commencé en 1577, étant dans son lit en danger de mort, dont il donna la première édition, anonyme, en 1616 et dont il publia la seconde sous son nom en 1623. C'est l'épopée du calvinisme ; d'une inspiration extrêmement inégale, tantôt d'une rhétorique boursou-

flée, tantôt d'un lyrisme éclatant et puissant. Son style a parfois des sonorités extraordinaires. L'*Histoire universelle* est le récit des événements auxquels d'Aubigné a été mêlé; d'espace en espace, l'auteur introduit un chapitre où il résume les événements contemporains dans le reste de l'Europe. L'œuvre est passionnée, sincère, intense. La langue, chaude et colorée, est du seizième siècle beaucoup plus que du dix-septième. Le livre a paru de 1616 à 1620. Il faut citer encore deux pamphlets d'une verve emportée : *la Confession du sieur de Sancy*, publiée, en 1693, par Le Duchat, et les *Aventures du baron de Farneste* (1630). Voir *la France protestante*, 2^e éd., t. I, pp. 460-550. MM. Réaume et de Caussade ont donné une édition des *Œuvres complètes* (en partie inédites), 1873-1892. Les études les plus récentes sont celles de M. S. Rocheblave : *Agrippa d'Aubigné* (1910) (Collection des Grands écrivains français); — *la Vie d'un héros : Agrippa d'Aubigné* (1912).



MISÈRES ¹

Tu vois, juste vengeur, les fléaux de ton Église,
Qui par eux mise en cendre et en mesure mise,
A, contre tout espoir, son espérance en toi,
Pour son retranchement, le rempart de la foi.

... Veux-tu longtemps laisser en cette terre ronde
Régner ton ennemi? N'es-tu Seigneur du Monde,
Toi, Seigneur, qui abats, qui blesses, qui guéris,
Qui donnes vie et mort, qui tues et qui nourris?

Les Princes n'ont point d'yeux pour voir tes grands
[merveilles;
Quand tu voudras tonner, n'auront-ils point d'oreilles?

1. *Les Tragiques*, liv. I, éd. Réaume et de Caussade, t. IV, pp. 67-69.

Leurs mains ne servent plus qu'à nous persécuter ;
Ils ont tout pour Satan, et rien pour te porter...

Les temples du païen, du Turc, de l'idolâtre
Haussent au Ciel l'orgueil du marbre et de l'albâtre,
Et Dieu seul, au désert pauvrement hébergé,
A bâti tout le monde et n'y est pas logé ! [delles ;

Les moineaux ont leurs nids, leurs nids les hiron-
On dresse quelque fuye aux simples colombelles ;
Tout est mis à l'abri par le soin des mortels,
Et Dieu, seul immortel, n'a logis ni autels.

Tu as tout l'Univers, où ta gloire on contemple,
Pour marchepied la Terre et le Ciel pour un temple,
Où te chassera l'homme, ô Dieu victorieux ?
Tu possèdes le Ciel et les Cieux des hauts Cieux !...

Les premiers des chrétiens priaient aux cimetières :
Nous avons fait ouïr aux tombeaux nos prières,
Fait sonner aux tombeaux le nom de Dieu le fort,
Et annoncé la vie au logis de la mort.

Tu peux faire conter ta louange à la pierre ;
Mais n'as-tu pas toujours ton marchepied en terre ?
Ne veux-tu plus avoir d'autres temples sacrés
Qu'un blanchissant amas d'os de morts asserrés ?

Les morts te loueront-ils ? Tes faits grands et terribles
Sortiront-ils du creux de ces bouches horribles ?
N'aurons-nous entre nous que visages terreux,
Murmurant ta louange aux secrets de nos creux ?

En ces lieux caverneux tes chères assemblées,
Des ombres de la mort incessamment troublées,
Ne feront-elles plus résonner tes saints lieux,
Et ton renom voler des terres dans les Cieux ?

Quoi ! serons-nous muets ? serons-nous sans oreilles ?
Sans mouvoir, sans chanter, sans ouïr tes merveilles ?
As-tu astreint en nous ton sanctuaire ? Non,
De nos temples vivants sortira ton renom.

Tel est en cet État le tableau de l'Église :
Elle a les fers aux pieds, sur les géennes assise.
A sa gorge la corde et le fer inhumain,
Un Psaume dans la bouche et un luth en la main.

Tu aimes de ses mains la parfaite harmonie :
Notre luth chantera le principe de vie ; [sons,
Nos doigts ne sont point doigts que pour trouver tes
Nos voix ne sont point voix qu'à tes saintes chansons.

Mets à couvert ces voix que les pluies enrouent :
Déchaîne donc ces doigts, que sur ton Luth ils jouent ;
Tire nos yeux ternis des cachots ennuyeux,
Et nous montre le Ciel pour y tourner les yeux.

Soient tes yeux adoucis à guérir nos misères,
Ton oreille propice ouverte à nos prières,
Ton sein déboutonné à loger nos soupirs,
Et ta main libérale à nos justes désirs.

Que ceux qui ont fermé les yeux à nos misères,
Que ceux qui n'ont point eu d'oreille à nos prières,
De cœur pour secourir, mais bien pour tourmenter,
Point de mains pour donner, mais bien pour nous ôter.

Trouvent tes yeux fermés à juger leurs misères ;
Ton oreille soit sourde en oyant leurs prières ;
Ton sein ferré soit clos aux pitiés, aux pardons ;
Ta main sèche stérile aux bienfaits et aux dons.



CAÏN¹

Ses cheveux vers le ciel hérissés en furie,
Le grincement des dents en sa bouche flétrie,
L'œil sourcillant de peur découvriraient son ennui.
Il avait peur de tout, tout avait peur de lui.

1. *Les Tragiques*, éd. citée, t. IV, p. 245.

Sa mort ne put avoir de mort pour récompense,
L'enfer n'eut point de mort à punir cette offense ;
Mais autant que de jours il sentit de trépas,
Vif il ne vécut point, mort il ne mourut pas ;
Il fuit d'effroi transi, troublé, tremblant et blême ;
Il fuit de tout le monde, il s'enfuit de soi-même ;
Les lieux plus assurés lui étaient des hasards,
Les feuilles, les rameaux et les fleurs des poignards,
Les plumes de son lit des aiguilles piquantes
Ses habits plus aisés des tenailles serrantes...
De quelque autre Caïn il craignait la fureur ;
Il fut sans compagnon, et non pas sans frayeur.
Il possédait le monde, et non une assurance ;
Il était seul partout, hormis sa conscience ;
Et fut marqué au front, afin qu'en s'enfuyant
Aucun n'osât tuer ses maux en le tuant.



LE JUGEMENT DERNIER ¹

Mais quoi ! C'est trop chanté, il faut tourner les yeux,
Éblouis de rayons, dans le chemin des cieux.
C'est fait ; Dieu vient régner ; de toute prophétie
Se voit la période à ce point accomplie.
La terre ouvre son sein ; du ventre des tombeaux
Naissent des enterrés les visages nouveaux :
Du pré, du bois, des champs, presque de toutes places,
Sortent les corps nouveaux et les nouvelles faces...
... Comme un nageur venant du profond de son plonge,
Tous sortent de la mort comme l'on sort d'un songe...

1. *Les Tragiques*, livre VII, éd. citée, t. IV, pp. 292-295, 298-299.

... Voici le fils de l'homme et du grand Dieu le fils,
Le voici arrivé à son terme préfix.
Déjà l'air retentit et la trompette sonne,
Le bon prend assurance et le méchant s'étonne.
... L'autre ciel, l'autre terre ont cependant fui ;
Tout ce qui fut mortel se perd évanoui.
... Cachez-vous, changez-vous ; rien mortel ne supporte
La voix de l'Éternel, sa voix puissante et forte.
Dieu paraît : le nuage entre lui et nos yeux
S'est tiré à l'écart, il s'est armé de feux ;
Le ciel neuf retentit du son de ses louanges ;
L'air n'est plus que rayons, tant il est semé d'anges !
... Un grand ange s'écrie à toutes nations :
« Venez répondre ici de toutes actions !
L'Éternel veut juger. » Toutes âmes venues
Font leur siège en rond en la voûte des nues,
Et là les chérubins ont au milieu planté
Un trône rayonnant de sainte majesté :
Il n'en sort que merveille et qu'ardente lumière.
Le soleil n'est pas fait d'une étoffe si claire ;
L'amas de tous vivants en attend justement
La désolation ou le contentement.
Les bons du Saint-Esprit sentent le témoignage,
L'aise leur saute au cou et s'épand au visage ;
Car, s'ils doivent beaucoup, Dieu leur en a fait don :
Ils sont vêtus de blanc et lavés de pardon.
O tribus de Juda ! vous êtes à la dextre ;
Edom, Moab, Agar tremblent à la senestre ;
Les tyrans, abattus, pâles et criminels,
Changent leurs vains honneurs en tourments éternels.
Ils n'ont plus dans le front la furieuse audace ;
Ils souffrent en tremblant l'impérieuse face,
Face qu'ils ont frappée, et remarquent assez
Le chef, les membres saints, qu'ils avaient transpercés.

... L'innocence a changé sa crainte en majestés,
Son roseau en acier tranchant des deux côtés,
Sa croix au tribunal de présence divine.
Le Ciel l'a couronné, mais ce n'est plus d'épine :
Ores viennent trembler à cet acte dernier
Les condamnés aux pieds du juste prisonnier.
Voici le grand héraut d'une étrange nouvelle,
Le messager de mort, mais de mort éternelle.
Qui se cache ? qui fuit devant les yeux de Dieu ?
Vous, Caïns fugitifs, où trouverez-vous lieu ?
Quand vous auriez les vents collés sous vos aisselles
Ou quand l'aube du jour vous prêterait ses ailes,
Les monts vous ouvriraient le plus profond rocher,
Quand la nuit tâcherait en sa nuit vous cacher,
Vous enceindre la mer, vous enlever la nue,
Vous ne fuiriez de Dieu ni le doigt ni la vue...
... « Vous qui m'avez vêtu au temps de la froidure,
Vous qui avez pour moi souffert peine et injure,
Qui à ma sèche soif et à mon âpre faim
Donnâtes de bon cœur votre eau et votre pain,
Venez, races du Ciel, venez, élus du Père ;
Vos péchés sont éteints, le juge est votre frère,
Venez donc, bienheureux, triompher pour jamais
Au Royaume éternel de victoire et de paix.
... « Vous qui avez laissé mes membres aux froidures,
Qui leur avez versé injures sur injures,
Qui à ma sèche soif et à mon âpre faim
Donnâtes fiel pour eau et pierre au lieu de pain :
Allez, maudits, allez grincer vos dents rebelles
Aux gouffres ténébreux des peines éternelles. »



L'ENFER ¹

Point n'éclaire aux enfers l'aube de l'espérance.
Transis, désespérés, il n'y a plus de mort
Qui soit pour votre mer des orages le port ;
Que si vos yeux de feu jettent l'ardente vue
À l'espoir du poignard, le poignard plus ne tue.
Que la mort (direz-vous) était un doux plaisir !
La mort morte ne peut vous tuer, vous saisir.
Voulez-vous du poison, en vain cet artifice :
Vous vous précipitez, en vain ce précipice :
Courez au feu brûler, le feu vous gèlera :
Noyez-vous, l'eau est feu, l'eau vous embrasera :
La peste n'aura plus de vous miséricorde :
Étranglez-vous, en vain vous tordez une corde :
Criez après l'enfer, de l'enfer il ne sort
Que l'éternelle soif de l'impossible mort.



PRIÈRE ET CONFESSION ²

... Si je me déguisais, tes clairs yeux sont en moi,
Ces yeux qui peuvent tout et défont toutes ruses ;
Qui pourrait s'excuser, accusé par son Roi ?
Je m'accuserai donc, afin que tu m'excuses...

1. *Les Tragiques*, éd. citée, t. IV, pp. 302-303.

2. *Poésies religieuses et vers mesurés*, éd. Réaume et de Causade, t. III, pp. 301-303.

... Père plein de douceur, comme aussi juste Roi.
Qui de Grâce et de Loi tiens en main les balances,
Comment pourrai-je faire une paix avec toi,
Qui ne puis seulement faire trêve aux offenses ?
... Je suis comme aux enfers par mes faits vicieux ;
Je suis noir et sanglant par mes péchés, si ai-je
Les ailes de la foi pour revoler aux cieux,
Et l'eau de Siloé me blanchit comme neige.

Ne déploie sur moi ce grand vent consumant
Tout ce qui lui résiste, et ce qu'il veut atteindre :
Mais, pour donner la vie au lumignon fumant,
Souffle pour allumer, et non pas pour éteindre...
... Tu m'arroses du ciel, ingrat qui ne produis
Qu'amers chardons au lieu de douces médecines.
Prends ta gaule, Seigneur, pour abattre ces fruits,
Et non pas la cognée à couper les racines.

Use de châtiment, non de punition ;
Émonde mes jetons, laisse la branche tendre,
Ainsi que pour chasser de l'air l'infection,
Mettant le feu partout, on ne met rien en cendre.



L'HIVER¹

Mon chef blanchit dessous les neiges entassées ;
Le soleil, qui reluit, les échauffe, glacées,
Mais ne peut les dissoudre, au plus court de ses mois.
Fondez, neiges ; venez dessus mon cœur descendre,
Qu'encores il ne puisse allumer de ma cendre
Du brasier, comme il fit des flammes autrefois.

1. *Poésies religieuses et vers mesurés*, éd. citée, t. III, pp. 297-298.

Mais quoi ! serai-je éteint devant ma vie éteinte ?
Ne luira plus sur moi la flamme vive et sainte,
Le zèle flamboyant de la sainte maison ?
Je fais aux saints autels holocaustes des restes.
De glace aux feux impurs, et de naphte aux célestes :
Clair et sacré flambeau, non funèbre tison !

Voici moins de plaisirs, mais voici moins de peines.
Le rossignol se tait, se taisent les sereines :
Nous ne voyons cueillir ni les fruits ni les fleurs ;
L'espérance n'est plus bien souvent tromperesse ;
L'hiver jouit de tout. Bienheureuse vicillesse,
La saison de l'usage, et non plus des labeurs !

Mais la mort n'est pas loin ; cette mort est suivie
D'un vivre sans mourir, fin d'une fausse vie :
Vie de notre vie, et mort de notre mort.
Qui hait la sûreté, pour aimer le naufrage ?
Qui a jamais été si friand de voyage,
Que la longueur en soit plus douce que le port ?



LÉGITIME DÉFENSE ¹

Or le ciel témoignera pour jamais que tant qu'on a
fait mourir les réformés par les formes de la justice,
quelque inique et insupportable qu'elle fût, tant qu'ils
se sont vu condamner par le trône de leurs rois et
sous leurs autorités et formes publiques, ils ont tendu

1. *Du devoir mutuel des rois et des sujets*, chap. v, éd. Réaume et de Caussade, t. I, p. 59.

les gorges et n'ont point eu de mains; mais quand l'autorité s'est convertie en insolence, et le magistrat lassé des feux a jeté le couteau ès mains des peuples, et par les tumultes et grands massacres de France a ôté le visage vénérable de la Justice et a fait mourir au son des trompettes le voisin par son voisin, qui a pu défendre aux misérables d'opposer le bras au bras et le fer au fer, et prendre d'une fureur sans justice la contagion d'une juste fureur, et voyant sans merci à leur sein les injustes pointes des épées homicides, avoir désiré d'en saisir les pommeaux?



DEVANT L'INJUSTICE DÉCHAÎNÉE ¹

Au-dessus de nos têtes, nous avons la pesante domination de l'Injustice, nous voyons sur les tribunaux les ennemis de Dieu et les nôtres dispenser dans une balance inique nos vies et nos biens qu'ils adjugent à nos ennemis, et qui pis est, la liberté de nos consciences; ils nous plument et nous écorchent vifs pour revêtir ceux-là mêmes qui nous abandonnent et qui, en trahissant Dieu, nous vendent entre leurs mains.

... Voilà ce que nous perdons, voici ce que nous avons gagné, c'est l'union parfaite avec Christ et ses anges; là la joie, la liberté, la vie et l'honneur véritable et permanent, ce que nul sens n'a jamais savouré ni compris, que l'œil n'a pu voir, que l'oreille n'a pu entendre ni le cœur désirer.

1. *Du devoir mutuel des rois et des sujets*, chap. vii, éd. citée, t. I, pp. 67-69.

... Le port de toutes nos tempêtes est donc dans le havre et au giron de la mort, qui de nous entièrement méprisée ne peut plus nous épouvanter de ses moyens. car s'il faut donner du nez en terre dans une brèche, ou en quelque autre sorte de combat, c'est trouver ce que nous avons tant cherché, c'est ce champ d'honneur duquel nous nous sommes tant vantés et que nous avons eu honte d'esquiver de deux pas en arrière, c'est celui qui donne la vie heureuse et véritable pour la vaine et la fausse avec l'excellent gain au change, et au lieu de regrets nous comble de félicités.

Mais si encore le bon Père disposant du terme et des moyens nous veut retirer par quelque voie plus calme et plus propre à disposer nos esprits pour l'heureux changement, si c'est par la potence, Christ l'a embrassée pour nous et en a ôté le déshonneur et la malédiction par son triomphe de bénédiction et d'honneur : il a laissé les traces à ses serviteurs, dressant l'échelle que nous redoutons mal à propos de la terre à la mort, de la mort au Ciel, et ainsi en a fait l'échelle bienheureuse de Jacob.

Sont-ce des échafauds, sont-ce des bûchers, premiers échelons, premières élévations pour quitter la terre ? Disons : Nous sommes membres de Christ, puisqu'il parfait ses souffrances en ses membres et qu'il veut les continuer en nous ; soient le Ciel et le Monde spectateurs du sang que nous épandons, et, s'il faut périr par les flammes, nous jetons nos vues au chemin qu'elles prennent : elles iront devant et nous après, et avec elles de l'air dans les nues ; et en perçant le Ciel nous volerons où sont déjà nos désirs arrivés, à savoir au trône de l'Éternel, pour là prendre place, régner et triompher avec les Anges bienheureux.

EN LISANT LE PSAUME LXXXVIII ¹

Je suis affligé et comme rendant l'esprit de ma jeunesse : j'ai souffert tes efforts, et ne sais où j'en suis. Tu sais, Seigneur, quels orages ont passé sur ma tête dès mon enfance, où j'ai été comme mort parmi les vivants, où j'ai vécu comme transi parmi les morts, ayant appris de ton Prophète à dire : Au sortir du berceau, les laboureurs ont labouré sur mon dos, ils ont tiré tout au long leurs sillons ; mais, ô Dieu ! tu m'as fait durer pour toujours plus endurer. Ma vie a été condamnée en mes tendres ans, et, quand j'ai été sur le seuil de la geôle pour marcher au bûcher, tu as retiré mon âme du feu des hommes pour l'embraser du tien. Tu l'as fortifiée contre toute sorte d'accidents, tu l'as retirée du naufrage, du précipice, de l'horreur des batailles, et quelquefois d'entre les corps étendus, et puis voici ce que tu lui as fait sentir.

... O Éternel ! tu m'avais déjà séparé de mes amis et voisins, et rendu exécration vers eux. Tu as porté mon habitation hors le doux air de ma naissance. Tu m'avais ôté des lieux aux commodités et plaisirs desquels le labour de ma jeunesse s'était employé ; tu m'avais sevré du lait et des mamelles de ma chère patrie, tu m'avais fait quitter mes parents et connaissances privées pour te suivre, et porter ma croix après toi, quand tu as décoché sur moi de tes punitions la plus détruisante et irréparable à jamais.

Tu ne m'as point blessé aux extrémités et membres

1. *Méditations sur les psaumes*, éd. Réaume et de Caussade, t. I, pp. 197-203.

qui, retranchés, laissent le reste traîner quelque misérable vie, mais tu m'as scié par la moitié de moi-même; tu as fendu mon cœur en deux, et dissipé mes entrailles en arrachant de mon sein ma fidèle, très aimée et très chère moitié, laquelle, comme génie de mon âme, me tenait fidèle compagnie à tes louanges, m'exhortait au bien, me retirait du mal, arrêta mes violences, consolait mes afflictions, tenait la bride à mes pensées déréglées, et donnait l'éperon aux désirs de m'employer à la cause de la vérité.

... Depuis je marche exanimé comme un fantôme ou un spectre parmi les vivants : je vais mangeant la cendre comme pain, je trempe mon boire de pleurs amers comme les eaux de Mara : mes jours m'échappent, et je demeure comme l'herbe fauchée. Oui, mes jours sont défaillants comme fumées, et mes os sont asséchés comme un foyer. Ce cœur frappé à mort, devenu sec comme foin, a oublié son appétit, et ma bouche à manger son pain : à ces os secs ma chair est collée à force de gémissements : je suis devenu semblable au cormoran du désert, ou à la chouette qui se tient aux lieux sauvages.

... Je n'ai plus de paroles puissantes, ni assez violentes à l'expression de mes misères. Seigneur, tu les connais, puisqu'elles sont de ta main. Je demeure extatique en mes angoisses, les genoux à terre, mes soupirs en l'air, mes yeux au Ciel, mon cœur à toi; relève-le, Seigneur, en l'espérance de ton salut.



COLIGNY ET CHARLOTTE DE LAVAL ¹

Ce notable seigneur, deux heures après avoir donné le bonsoir à sa femme, fut réveillé par les chauds soupirs et sanglots qu'elle jetait : il se tourne vers elle, et après quelques propos il lui donna occasion de parler ainsi : « C'est à grand regret, monsieur, que je trouble votre repos par mes inquiétudes. Mais, étant les membres de Christ déchirés comme ils sont, et nous de ce corps, quelle partie peut demeurer insensible ? Vous, monsieur, n'aviez-vous pas moins de sentiment, mais plus de force à le cacher ? Trouverez-vous mauvais que votre fidèle moitié, si avec plus de franchise que de respect elle coule ses pleurs et ses pensées dans votre sein ? Nous sommes ici couchés en délices, et les corps de nos frères, chair de notre chair et os de nos os, sont les uns dans les cachots, les autres par les champs à la merci des chiens et des corbeaux. Ce lit m'est un tombeau, puisqu'ils n'ont point de tombeaux. Ces linceuls me reprochent qu'ils ne sont pas ensevelis : pourrons-nous ronfler en dormant, et qu'on n'oie pas nos frères aux soupirs de la mort ?... Je tremble de peur que telle prudence soit des enfants du siècle, et qu'être tant sage pour les hommes ne soit pas être sage à Dieu, qui vous a donné la science de capitaine. Pouvez-vous en conscience en refuser l'usage à ses enfants ? Vous m'avez avoué qu'elle vous réveillait quelquefois. Elle est le truchement de Dieu. Craignez-vous que Dieu vous fasse coupable en le suivant ? L'épée de chevalier que vous portez est-elle

1. *Histoire universelle*, livre III, chap. II, éd. 1616, t. I, p. 132.

pour opprimer les affligés ou pour les arracher des ongles des tyrans ? Pourrait bien votre cœur quitter l'amour du droit pour la crainte du succès. C'est Dieu qui ôta le sens à ceux qui lui résistèrent, sous couleur d'épargner le sang : il sait sauver l'âme qui se veut perdre, et perdre l'âme qui se veut garder. Monsieur, j'ai sur le cœur tant de sang versé des nôtres. Ce sang et votre femme crient au ciel vers Dieu et en ce lit contre vous, que vous serez meurtrier de ceux que vous n'empêchez point d'être meurtris. »

L'amiral répond : « Puisque je n'ai rien profité par mes raisonnements de ce soir sur la vanité des émeutes populaires, la douteuse entrée dans un parti non formé, les difficiles commencements, non contre la monarchie, mais contre les possesseurs d'un État qui a ses racines envieillies, tant de gens intéressés à sa manutention, nulles attaques par dehors, mais générale paix, nouvelle, et en sa première fleur ; puisque les défections nouvelles du roi de Navarre et du connétable, tant de force du côté des ennemis, tant de faiblesse du nôtre, ne vous peuvent arrêter : mettez la main sur votre sein, sondez à bon escient votre constance, si elle pourra digérer les déroutes générales, les opprobres de vos ennemis et ceux de vos partisans : les reproches que font ordinairement les peuples quand ils jugent les causes par les mauvais succès : les trahisons des vôtres, la fuite, l'exil en pays étrange : là les choquements des Anglais, les querelles des Allemands, votre honte, votre nudité, votre faim, et qui est plus dur, celle de vos enfants ; tâtez encore si vous pouvez supporter votre mort par un bourreau après avoir vu votre mari traîné et exposé à l'ignominie du vulgaire ; et pour fin, vos enfants infâmes valets de vos ennemis, accrus par la guerre et triomphants de vos la-

beurs. Je vous donne trois semaines pour vous éprouver, et quand vous serez à bon escient fortifiée contre tels accidents, je m'en irai périr avec vous et avec nos amis. »

L'amirale répliqua : « Ces trois semaines sont achevées ; vous ne serez jamais vaincu par la vertu de vos ennemis, usez de la vôtre et ne mettez point sur votre tête les morts de trois semaines. Je vous somme, au nom de Dieu, de ne nous frauder plus, ou je serai témoin contre vous en son jugement. »





SULLY

(1560-1641)



Maximilien de Béthune, baron de Rosny, duc de Sully, est né à Rosny, près de Mantes, le 13 décembre 1560, et mort à Villebon, le 24 décembre 1641. Fidèle compagnon d'Henri de Navarre, il fut, après son avènement au trône, son confident préféré et fut investi des plus hautes charges. C'est par ses réformes financières qu'il s'est rendu célèbre. Il sut, par des mesures sévères, remédier à la détresse du trésor royal. Il encouragea l'agriculture, mais eut le tort de moins distinguer l'importance de l'industrie. On a de lui des Mémoires publiés sous le titre de : *Sages Économies royales* (1636). La valeur historique de ces Mémoires est très discutée. On consultera le livre de M. Lavis : *Sully* (1880), l'étude fouillée de M. Pfister : *les Économies royales et le Grand Dessein* (*Revue historique*, 1894), et le chapitre consacré à Sully dans l'ouvrage de M. J. Pannier : *l'Église réformée de Paris sous Henri IV* (1911). M. Joseph Chailley a donné, en un petit volume commode, des extraits fort bien choisis des *Économies royales*.



AVERTISSEMENT A DES FONCTIONNAIRES¹

1605, 4 décembre. Paris.

MESSIEURS,

Suivant les remontrances que vous, trésoriers de France à Caen, et vos compagnons de quelques autres généralités, m'avez faites de l'oppression que recevait le peuple par le moyen et à l'occasion des commissaires extraordinaires que l'on envoyait par les provinces, et surtout en ce qui concernait l'impôt du sel, j'ai fait donner arrêt au conseil par lequel il est ordonné que lesdits commissaires ne pourront rien exécuter sans être assistés d'un de votre compagnie ; mais, comme vous voyez que je fais ce que je puis pour vous conserver en l'autorité de vos charges, aussi devez-vous travailler de telle sorte et vous acquitter si bien de votre devoir que vous ne nous fassiez regretter la faveur que nous vous aurons faite. Regardez donc à vous conduire de telle façon que le service du Roi n'en soit point retardé, ni ses revenus et finances diminués, et que les fermiers ne se puissent plaindre que, pour l'intérêt de vous, de vos amis, ni d'aucun particulier, ils aient reçu préjudice ni dommage. Notre intention donc est que vous régalliez et distribuiez en sorte l'impôt du sel que chacun en porte à proportion et selon ses facultés et moyens, sans augmenter aucune généralité ni grenier particulier. Faci-

1. *Lettres inédites aux trésoriers généraux de France à Caen, 1599-1610*, publiées par LUCIEN ROMIER (1910).

litez donc toutes choses et vous gardez d'apporter aucune longueur ni difficulté dont justement l'on se puisse plaindre. Tenez aussi la main pour empêcher les faux sauniers et tous autres abus et malversations, qui se commettent au fait des gabelles, et par lesquels les droits et revenus du Roi peuvent être altérés, diminués ou retardés. Car, si en toutes choses vous en usez ainsi, cela nous donnera sujet de n'employer plus aucun commissaire extraordinaire, mais de vous adresser directement toutes sortes de commissions, lorsque nous aurons reconnu que vous vous en acquitterez en bons et fidèles officiers qui ont en plus grande recommandation l'utilité et le contentement de leur maître que leur propre intérêt ou de quelque autre particulier...



IL FAUT OPINIÂTRER ¹

Quoi que ce soit, étant peu après monté en votre carrosse, vous vous en allâtes au Louvre, où vous trouvâtes le Roi dans sa petite chambre au delà de son cabinet aux oiseaux, ayant sa robe, son bonnet et ses bottines de nuit, se promenant à grands pas, tout pensif, la tête baissée, les deux mains derrière le dos ; plusieurs de ses serviteurs déjà arrivés devant vous, appuyés tout droit contre les murailles sans se rien dire les uns aux autres, ni que le Roi parlât à eux, ni

1. *Économies royales*, extraits, par J. CHAILLEY, p. 2. — Dans ses *Mémoires*, Sully est censé écouter ses secrétaires qui lui racontent les événements.

eux à lui, lequel ne vous eut pas plutôt aperçu entrer qu'il s'avança vers la porte, et vous posant, selon sa coutume, l'une de ses mains sur l'une des vôtres, en vous la serrant, s'écria en voix plaintive tout haut : « Ah ! mon ami, quel malheur ! Amiens est pris. — Comment, Sire, Amiens pris ! lui repartîtes-vous. Eh, vrai Dieu ! qui peut avoir pris une si grande et si puissante ville, et par quel moyen ? — Les Espagnols, vous dit-il, s'en sont saisis par la porte, en plein jour, pendant que ces malheureux habitants, qui ne se sont peu gardés et n'ont pas voulu que je les gardasse, s'amusaient à se chauffer, à boire et ramasser des noix que les soldats, déguisés en paysans, épandaient exprès près du corps de garde. — Or bien, Sire, lui dites-vous, je vois bien que c'est une affaire faite, à laquelle les blâmes d'autrui ni les plaintes de nous ne sont pas capables d'apporter remède ; il faut que nous l'espérions de votre brave courage, vertu et bonne fortune ; car à quel prix que ce soit, il nous le faut reprendre ; aussi n'est-ce pas la première fois que vos affaires étant bien en pire état, je vous ai vu parachever des choses plus difficiles. Vivez seulement, portez-vous bien, mélancoliez point, mettez les mains à l'œuvre, et ne parlons tous ni ne pensons plus qu'à prendre Amiens ; et moyennant cela j'oserais répondre d'un heureux succès.

— A la vérité, dit le Roi, ce que vous dites n'est pas du tout sans apparence, aussi ai-je été grandement consolé par un tel langage, car nul ne m'avait dit parole qui ne ressentît sa plainte, sa douleur, voire quasi son désespoir. Et néanmoins, afin de ne bâtir pas des châteaux en Espagne, mais de pouvoir promptement dénicher les Espagnols qui en ont pris en France, dites-moi un peu sur quoi vous fondez de tant indu-

bitables espérances que vous nous les voulez faire prendre, et où pensez-vous recouvrer en bref les forces et moyens pour reprendre une si grande et si forte ville et si bien munie ?...

— Sire, lui répondîtes-vous, je vois bien que tout ce que vous alléguez a beaucoup de vraisemblance, et que vos paroles ressentent l'excellence et parfait jugement d'un grand roi et d'un grand capitaine; et néanmoins si ne faut-il pas perdre courage, mais s'affermir, voire s'opiniâtrer d'autant plus que les difficultés paraissent grandes ; car c'est par tels moyens que votre vertu s'est rendue tant illustre, et que votre Majesté s'est acquis une tant glorieuse renommée parmi les nations, et n'y a point de doute, je l'ose dire encore une fois, que si tout ce qu'il y a de bons Français se veut évertuer et y contribuer, les uns leurs courages et leurs moyens, et les autres l'un ou l'autre selon leur puissance, ainsi que je vous promets bien de n'y manquer pas de mon côté, que nous recouvrions en bref soldats, argent, canons, vivres, munitions, instruments et autres provisions convenables pour reprendre Amiens, et peut-être faire encore quelque chose de mieux. »





ODET DE LA NOUE

(1560 (?)–1618)



Odet de La Noue, seigneur de Téligny, fils aîné de François de La Noue, est né aux environs de 1560 et mort à Paris, en août 1618. Il servit dans les Pays-Bas et, grièvement blessé, fut fait prisonnier par les Espagnols le 21 décembre 1584. Sa captivité fut très dure : « J'ai mon recours, écrivait-il, à prier Dieu, et puis à l'étude, à quoi, depuis que je veux m'appliquer, je ne changerais pas mon contentement avec celui d'un roi. » Il ne recouvra la liberté qu'en 1591. Retourné auprès d'Henri IV, il prit une part active au siège de Paris, puis à la défense des intérêts des Églises réformées et enfin aux négociations qui précédèrent l'édit de Nantes. L'édit promulgué, il revint aux armées et se signala en Hollande. Après la mort d'Henri IV, il alla, en février 1611, au secours de Genève, menacée par le duc de Savoie. En 1617, il était envoyé, par la cour de France, dans les Pays-Bas en qualité d'ambassadeur extraordinaire. Il cultiva la poésie, surtout pour charmer les ennuis de sa captivité. On lui doit un discours philosophique en vers, intitulé : *Paradoxe que les adversités sont plus nécessaires que les prospérités, et qu'entre toutes l'état d'une étroite prison est le plus doux et le plus profitable* (1588). Ce poème a été reproduit, avec 450 sonnets, dans un autre volume :

Poésies chrétiennes (1394). Les vers d'Odet de La Noue ne sortent pas de l'ordinaire. Ils sont d'une véritable inspiration morale, mais d'une facture un peu lâchée. Sa prose est beaucoup moins traînante. Elle est parfois vive, ramassée, vigoureuse.



LETTRE AU ROI HENRI IV ¹

Loudun, 26 juin 1596.

SIRE,

Je ne vous ai point ci-devant donné avis de ce qui s'est passé ici, sachant que M. Du Plessis, auquel j'en ai communiqué, l'a fait trop mieux que moi... Je vous supplie de croire, Sire, que rien ne se traite en cette assemblée contre votre service. On ne parle point de faire la guerre. Il n'y a point de dessein de servir à l'ambition des grands ni à l'avarice des gouverneurs. Le but de toutes les Églises réformées de France qui parlent ici par leurs députés très bien autorisés à cet effet n'est autre que leur conservation, chose fort saine et légitime, mais laquelle se rend tous les jours plus difficile par les artifices de ceux qui nous haïssent tant en votre conseil que ès cours de parlements, qui sont ceux mêmes qui vous animent contre nous et vous font sonner aux oreilles qu'on veut venir aux mains, se faisant fort de vous donner tant de traverses qu'en fin ils nous font perdre patience. Cela pourtant ne

1. *Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme français*, t. XXXII, pp. 402-404.

nous émeut à sortir des bornes du devoir. Nous nous tenons aux voies douces, nous abhorrons le contraire, nous ne désirons point autre protecteur que vous. C'est à vous de retenir toujours cette qualité-là en notre endroit, nous défendant contre ceux qui nous veulent mal et nous établissant un tel repos que nous n'ayons plus à songer aux moyens de subsister...

Le mal croît toujours. On ne nous tient en France que comme la lie du peuple. Nous y vivons sans crédit, intéressés à l'exercice de notre religion et en la justice de ce qui est de notre sûreté. Ces griefs, qui ne sont en une province seule, mais en toutes, ont tellement touché le cœur de tous en notre temps qu'on se résout de s'appuyer pour pouvoir demeurer debout, sans s'attendre à l'espoir de se relever quand on sera par terre.

... Voilà, Sire, un projet général, mais véritable, de ce qui se fait ici, que je vous représenterai encore en moins de mots. C'est que tout ainsi qu'on veut jusques à la mort persister à l'obéissance qu'on vous doit, et vivre en paix et ne chercher la guerre en façon quelconque, aussi s'est-on résolu de subir plutôt mille guerres et mille maux que de relâcher un seul point de ce qui est absolument nécessaire à la conservation générale des Églises. Je crois, Sire, que vous ne condamnerez point un si saint désir, pour lequel effectuer vous avez autrefois pris tant de peines et couru des hasards avec nous. Excusez ma franchise, Sire, et l'éprouvez plutôt que la flatterie de ceux qui vous déguisent les mots et vous détournent d'y apporter les remèdes, les voulant incurables. En mon particulier, je suis votre très humble et très obéissant sujet et serviteur, ne serai jamais autre. Aussi m'estimeriez-vous lâche et méchant si, faisant la profession de religion

que je fais, je ne désirais et procurais le bien de ceux qui la font telle. Cela n'est point incompatible avec votre service. Je n'ai point changé d'humeur. J'ai toujours tendu et incité à la douceur, et si je vous y ai servi, je n'en veux autre juge que vous-même. quand vous saurez comment je m'y suis gouverné...



SONNET

L'adolescent de long temps dégoûté
Des rudes lois de quelque étroite école,
Quand il en sort, il lui semble qu'il vole
D'une prison en pleine liberté.

Mais pour un maître à qui il s'est ôté,
Qui l'amendait de fait et de parole,
Sous cent tyrans bien souvent il s'enrole
Qui le font pire et serf d'iniquité.

Celui s'abuse ayant l'âme en la chaîne
Des passions dont elle a tant de peine,
S'il se tient libre et fût-ce un empereur,

Il n'y a pas pire prison sur terre :
Mais qui un coup de ces ceps se desserre,
Fût-ce un forçat, il est plein de bonheur.

1. *Poésies chrétiennes* (1594). Sonnet XXXII, p. 17.





PIERRE DUMOULIN

(1568-1658)



Pierre Dumoulin est né à Buhy-en-Vexin, près de Mantel, le 16 octobre 1568, et mort à Sedan, le 10 mars 1658. Malgré la pauvreté de sa famille, il fit de fortes études à l'Académie protestante de Sedan. A 20 ans, il passa en Angleterre pour tâcher d'y gagner sa vie et il trouva les moyens d'étudier encore à Cambridge. En 1592, il obtint une chaire de philosophie et de grec à Leyde. Sept ans plus tard, il fut appelé comme ministre à Charenton ; il y resta jusqu'en 1620 et passa ses dernières années tantôt à Londres, tantôt à Sedan. Sa vie très agitée a été remplie par une immense activité pastorale, de vives controverses avec les adversaires de la Réforme, une participation active à tous les débats des Églises protestantes. Il a laissé 82 ouvrages, dont on trouvera la liste dans Haag, *la France protestante* (2^e éd., t. V, pp. 808-821). Nous citerons : *la Philosophie divisée en trois parties...*, *la Logique...*, *la Physique...*, *l'Éthique* (1633) ; — *les Eaux de Siloé* (1603) ; — *Du Combat chrétien ou des afflictions* (1622) ; — *Dix décades de Sermons* (1641-1654). « Du Moulin, dit Vinet (*Histoire de la prédication au dix-septième siècle*, p. 37), est le plus populaire des orateurs protestants de son époque, et sa popularité ne se montre pas seulement dans les images, mais dans

les tours et dans les mouvements, dans les idées et dans les raisonnements... Il a encore le caractère viril et quelque peu rétif de la langue qu'on parlait avant lui. »



A MES FILS ¹

Or, pource que vous êtes déjà avancés en âge, et êtes pères de plusieurs enfants, vous devez conduire vos familles avec piété et prudence, vous donnant garde de faire ou dire devant vos enfants chose en laquelle Dieu soit offensé. Sans doute ils se formeraient sur votre exemple. Il n'y a rien qui s'imprime si avant ès esprits tendres que ce qu'ils ont ouï et vu en leurs pères et mères. Faut que ces enseignements entrent les premiers qui doivent demeurer les derniers... Plusieurs forment la contenance de leurs enfants, sans former leur conscience à la piété et vertu ; plusieurs travaillent à amasser des biens à leurs enfants, mais ne leur enseignent pas à se servir de ces biens comme il faut et à les perdre volontiers pour la cause de Dieu.

Surtout est nécessaire d'imprimer ès esprits de vos enfants la haine du mensonge ; car le mensonge sert de couverture à tous les autres vices. L'Apôtre disant : *Dépouillez le mensonge*, parle du mensonge comme d'un manteau. Celui qui s'astreint à ne mentir jamais s'abstiendra de toutes actions qu'il faudrait couvrir en mentant...

1. Extrait du testament adressé à ses trois fils, daté de Sedan, 19 octobre 1649, et mis en tête de la huitième décade de sermons.

Faut aussi tâcher de rabattre l'orgueil de vos enfants; car de tous les vices l'orgueil est le plus naturel, et où l'homme a une plus forte inclination... Faut empêcher vos enfants d'être oisifs; car par l'oisiveté les esprits s'engourdissent et le corps se relâche d'une paralysie volontaire, et ce mal va toujours en croissant. Les hommes oisifs deviennent pervers et insolents, comme chevaux trop reposés deviennent indomptables. N'ayant rien à faire chez eux, ils s'enquièreut des affaires d'autrui et en médisent.

Faut aussi nourrir vos enfants sobrement. Ils en seront plus vigoureux et propres au travail. S'ils tombent en pauvreté, ils seront accoutumés à se passer à peu.

Faites qu'en vos familles la lecture de l'Écriture soit ordinaire, que les louanges de Dieu y retentissent, que la prière soit comme le parfum du soir et du matin... Bref, il faut que vos familles soient des petites Églises, et vos maisons comme petits temples, où Dieu soit soigneusement servi...

Mais pource que de vous trois il y en a deux que Dieu a honorés du saint ministère de l'Évangile, j'ai aussi particulièrement des conseils sur ce sujet à vous donner.

Vous savez que la pauvreté et le mépris et la haine des adversaires sont attachés à cette vocation. Vous digérerez aisément toute cette amertume par la considération de l'honneur que Dieu vous fait de vous employer à une œuvre si sainte et si salutaire, à laquelle rien n'est comparable en la terre, et que le Fils de Dieu même a exercée. Si vous n'êtes soutenus de cette sainte gloire, votre vie vous sera déplaisante, et serez les plus misérables d'entre les hommes.

Par une soigneuse et sérieuse étude, tâchez d'ac-

quérir le savoir qui vous est nécessaire. Pour l'intelligence des saintes Écritures, la connaissance de la langue hébraïque est fort utile. L'Apôtre veut que l'évêque ne soit point nouvel apprenti, de peur qu'il ne soit exposé au mépris et à la médisance des adversaires. Ce saint Apôtre avait une science infuse et acquise sans étudier, laquelle toutefois il tâchait d'augmenter par l'étude (2 Timothée, IV, 13). Timothée avait reçu des dons extraordinaires par l'imposition des mains de saint Paul (2 Tim., I, 6); ce néanmoins ce même apôtre lui dit : *Sois attentif à la lecture* (1 Tim., IV, 13). Les dons de Dieu ne doivent pas être cause de négligence. Nous sommes en un temps auquel un grand savoir est requis, et auquel les adversaires ne nous laissent point sans exercice. Dieu ne se sert plus d'une mâchoire d'âne pour vaincre les adversaires.

Je ne fais pas consister le vrai savoir à élaborer et embellir son langage de beaucoup d'ornements. La simplicité est plus persuasive et a plus d'efficace. Les paroles qui ont plus de lustre et d'éclat ont ordinairement moins de solidité. La vraie éloquence en paroles s'apprend de celui qui est la Parole même, à savoir du Fils de Dieu, qui a parlé en toute simplicité. Un père aurait mauvaise grâce qui exhorterait et tancerait ses enfants en termes figurés et avec fleurs de rhétorique. Or, nous devons parler au peuple que nous instruisons comme un père parle à ses enfants, et être touchés envers lui d'une affection paternelle. Vous devez avoir pour but, non pas de vous faire admirer, mais de sauver les âmes qui vous sont commises et former les cœurs à l'obéissance de Dieu.

Notre devoir est non pas de chatouiller les oreilles, mais de poindre les consciences, ce que vous ferez si,

à une saine doctrine et conforme aux saintes Écritures, vous ajoutez des vives exhortations et répréhensions, lesquelles sont la pointe de cette épée de l'Esprit, qui est la Parole de Dieu. Celui qui enseigne sans exhorter et tancer les vicieux rend ses auditeurs plus savants, mais ne les rend pas meilleurs. Il les apprend à parler et non pas à bien vivre. Il ressemble à un qui verse de l'huile en une lampe, mais ne l'allume pas, et à la lune qui éclaire sans chauffer.

Mais en vain parlons-nous, et nos exhortations sont sans fruit, si notre vie et nos actions ne s'accordent avec nos enseignements. Jamais le peuple ne croira que nous parlons à bon escient, si nous lui montrons un chemin et en prenons un autre.

... Ce sont là, mes chers enfants, les choses que je demande à Dieu pour vous, toutes et quantes fois que par mes prières je fais de vous une offrande à Dieu, lui disant avec Ésaïe : *Me voici et les enfants que tu m'as donnés*. Et crois que Dieu m'a exaucé en mes demandes ; car, autant que je puis connaître, nul de vous ne s'est abandonné au vice, nul de vous n'a tant soit peu varié en la profession de la vraie religion ; et Dieu vous ayant épars et écartés en divers lieux, vous n'avez laissé de vous entr'aimer. L'éloignement n'a point relâché les liens de votre union fraternelle, ce qui me fait espérer que Dieu continuera envers vous le cours de ses grâces et qu'après mon décès vous serez des exemples de son soin paternel.

Au reste, ne pensez pas qu'en vous faisant ces exhortations je me propose pour exemple ; car je me confesse être fort éloigné des perfections que je requiers en vous ; mais il vaut mieux nous condamner nous-mêmes en proposant des règles auxquelles nous ne pouvons atteindre, que de nous flatter en dimi-

nuant notre tâche, et dissimuler ou rogner quelque chose des devoirs que Dieu requiert de nous.



QUELQUES FRUITS DES AFFLICTIONS¹

En premier lieu, notre Dieu, par les afflictions, a accoutumé de nettoyer son Église, et en faire sortir les hypocrites. Il crible son Église pour en séparer l'ordure. Il prend le van en sa main pour repurger son aire, afin que la paille et les esprits légers soient emportés par le vent de la persécution... Saurait-on ce qu'est la vraie foi s'il n'y avait de rudes épreuves? Pourrait-on discerner les vrais fidèles d'avec les hypocrites, s'ils n'étaient éprouvés au creuset d'affliction? Alors paraît combien ce sont choses différentes que parler et que bien faire. Alors on reconnaît la différence entre la foi et la sécurité charnelle, entre le zèle et la violence affectée, entre être de la vraie religion par coutume ou par naissance et l'être par l'affection; comme disait Siméon à la mère du Seigneur : *Une épée percera ta propre âme afin que les pensées de plusieurs cœurs soient découvertes* (Luc, II, 35). Car il est aisé de suivre Jésus-Christ aux noces ou quand il distribue du pain; mais le suivre jusques à la croix n'appartient qu'à la Vierge Marie, et à saint Jean, et à peu de fidèles qui brûlent de zèle, et que Dieu fortifie par son Esprit. Dieu met telles personnes en vue, éprouvant contre eux la pointe des afflictions. Il secoue l'arbre qu'il a planté, pour faire tomber les fruits qui ont le cœur gâté, et

1. *Le Combat chrétien* (1622), livre II, chap. iv, pp. 99-101.

qui ne tiennent à l'Église de Dieu que par considérations humaines, et non par une ferme fiance en la promesse de l'Évangile. Et semble que Dieu nous veuille amener un temps auquel nul ne persévérera en la profession de la vraie religion, que celui qui aura plus gros grain de moutarde de foi.





HENRI DE ROHAN

(1579-1638)



Henri, duc de Rohan, est né au château de Blain, en Bretagne, le 21 août 1579, et mort à Rheinfelden, canton de Berne, le 28 février 1638. Après s'être distingué au siège d'Amiens (1597), il entreprit un long voyage pour étudier les grands États de l'Europe. A son retour, il épousa la fille de Sully. Nommé colonel général des Suisses en 1603, il dirigea le corps français qui prit part au siège de Juliers après la mort d'Henri IV. A partir de 1611, il est le chef principal du parti protestant et combat la politique de la régence. Après la prise d'armes de 1622 et le traité de Montpellier, il fixa sa résidence à Castres. Une nouvelle prise d'armes, provoquée par la non-exécution de ce traité, aboutit au traité de la Rochelle (1626). La paix fut de nouveau rompue l'année suivante. Après la chute de la Rochelle (1627), Rohan continua la lutte dans le Vivarais et les Cévennes et conclut le traité d'Alais (1629). Il se retira alors à Venise, y commanda les troupes de la république et y écrivit ses *Mémoires* (publiés pour la première fois à Amsterdam en 1644). En 1631, il fut nommé par Louis XIII ambassadeur auprès des cantons suisses et fut chargé, en 1633, de conquérir la Vallée sur les Espagnols. Il combattit ensuite dans l'armée de Bernard de Saxe-Weimar,

qui était au service de la France, et prit part à la victoire de Rheinfelden, où il fut mortellement blessé. Outre ses *Mémoires*, il a laissé un ouvrage d'art militaire : *le Parfait Capitaine* (1636), et divers écrits politiques : *Traité du gouvernement des treize cantons* (1646); — *Mémoires et lettres sur la guerre de la Valteline* (1758). Ces livres se font remarquer par la précision des vues politiques et l'énergique concision du style.



APPEL A L'UNION ¹

La raison et les exemples nous ont fait connaître de tout temps que l'union est la conservation de toutes sortes d'États et Sociétés, comme la désunion en est la dissipation. Pratiquons cette maxime mieux que par le passé, puisque c'est le fondement de notre édifice. Aussi ai-je commencé par cet article comme le plus important, le plus difficile à exécuter et qui néanmoins dépend de nous entièrement. Quel courage donnerons-nous à nos ennemis de nous refuser ce qui dépendra d'eux, jugeant notre faiblesse par notre désunion ! Quel avantage leur donnerons-nous pour courre sus à notre ruine, si nous leur ouvrons la porte par la dissension ! et pourtant jusques ici avons-nous fait autre chose ? N'est-ce pas un cas étrange que la raison, qui seule nous distingue des bêtes, et qui seule nous doit faire discerner le bien du mal, est celle seule qui nous fait préférer à l'avancement du règne de Dieu les richesses du monde ; à la vengeance de sa

1. Discours prononcé à l'assemblée de Saumur en 1611. *Mémoires du duc de Rohan*, éd. 1665, 1^{re} partie, pp. 104 à 106.

querelle, les nôtres particulières, et à notre propre salut, la vanité d'être employés au préjudice de nos plus proches ?

Il nous faut prier Dieu qu'il corrige ces défauts, et nous anime de telle façon que nos paroles autrefois employées à nous trahir soient maintenant un gage infailible de notre fidélité. Que cette Assemblée donc montre avoir soin d'un chacun. Qu'elle reçoive les plaintes des particuliers, s'enquérant de ceux que la modestie fait taire ; poursuive avec fermeté la justice de leurs causes, afin que l'on n'ait sujet de chercher aucun appui. C'est là le ciment de notre liaison, car si nous sommes lâches en ce point, chacun cherchera un nouveau Protecteur.

... Pour cet effet, il faut un Conseil où toutes les provinces, aient part. Vous ôtez par là l'espérance de ceux qui prétendent la protection des Églises, lesquels ne se jettent parmi nous que pour faire leurs affaires à nos dépens. Et tenez pour maxime indubitable que nul ne cherche cette qualité que pour tromper de tous côtés. Nous ne pouvons avoir d'autre Protecteur que notre Roi, lequel, puisqu'il est tel, et nous ses sujets, qui n'avons jamais eu aucune intelligence avec les ennemis de l'État, nonobstant les massacres et les feux allumés, avons fidèlement servi notre Prince quand il l'a désiré, nous avons juste sujet de demander et insister fermement pour être admis à toutes les charges et dignités de ce Royaume. Ce serait chose cruelle que nous qui faisons partie de l'État, qui sommes Français naturels, fussions exclus de ce que les étrangers possèdent ; et à la sollicitation encore de ceux qui prêchent qu'un homme mortel, quand il lui plaît, peut délier les sujets du serment de fidélité, et condamne notre religion de ce qu'elle commande au contraire

l'obéissance à nos Rois, fussent-ils infidèles. Il ne faut pas douter que, quand telles gens posséderont l'oreille de nos Rois, nous ne rencontrions en ce fait beaucoup de difficultés. Mais il faut que notre résolution et union les surmontent, car sans l'exécution d'icelui, nous ne pouvons vivre en honneur.





MICHEL LE FAUCHEUR

(1585-1657)



Michel Le Faucheur est né près de Genève, vers 1585, et mort à Paris, le 1^{er} avril 1657. Pasteur à Aunonay en 1607, il fut amené à prêcher à Charenton en octobre 1609 : « Le lundi 12 octobre, dit le *Journal de l'Estoile*, ceux de la paroisse de Charenton faisaient partout un panégyrique de l'excellent prêche qu'avait fait, le jour de devant, audit Charenton, un jeune ministre d'Aunonay-en-Vivaraïs, âgé de vingt-quatre à vingt-cinq ans seulement, nommé Le Faucheur... Il tira des larmes de la plupart de ceux de l'assistance, même de ceux de M. de Sully. Encore que les componctions en ceux de sa qualité soient fort rares, ceux qui m'en ont parlé sans passion... m'ont dit qu'à la vérité son esprit et sa doctrine passaient bien son âge, et que sa hardiesse, éloquence et action par-dessus tous ses compagnons, voire les plus anciens et renommés, promettaient quelque chose de grand et non vulgaire. » Il fut pasteur à Montpellier de 1612 à 1636 et fut ensuite appelé à Paris, où il prêcha à Charenton jusqu'à sa mort. Très mêlé à la vie des synodes réformés et à plusieurs négociations importantes de ses coreligionnaires avec la cour, il fut essentiellement un prédicateur. On lui doit un *Traité de l'action de l'orateur* (1637). Son œuvre consiste en des

recueils de sermons dont on trouvera la liste dans *la France protestante* des frères Haag (t. VI, pp. 495-496). Le Faucheur s'adresse peu à l'imagination et vise directement la conscience. Comme ses contemporains, il étudie jusqu'à la minutie les textes proposés. Sa langue est plus châtiée et plus moderne que celle de Dumoulin ; elle est même en avance sur celle de Mestrezat, plus jeune que lui de sept ans.



LA CONSTANCE DES MARTYRS ¹

Les martyrs regardaient bien, je l'avoue, à la rémunération et à cette couronne de justice qui leur était réservée au ciel, après qu'ils auraient combattu le bon combat, gardé la foi et achevé leur course ; mais si avec cela ils n'eussent été enflammés d'un très ardent amour envers Dieu, jamais l'espérance d'un bien à venir ne les eût fait résoudre à la souffrance de tant de maux présents, et, pour être un jour bienheureux, ils eussent eu beaucoup de peine à se rendre misérables dès cette vie. Car un mal présent (et combien plus une armée de maux et de maux les plus effroyables que puisse souffrir la nature humaine) frappe bien autrement notre imagination et nos sens que ne fait un bien à venir, et même un bien que nous ne voyons point et que nous ne saurions concevoir. Mais ils avaient une si éminente et si forte idée de l'objet unique de leur amour, et étaient tellement touchés des obligations infinies qu'ils avaient à l'aimer, que, quand

1. *Sermons sur divers textes de l'Écriture sainte*, Genève, 1660. — 2^e partie, pp. 219-221.

même à le servir et à porter la croix de son Fils il n'y eût eu autre avantage que de lui témoigner leur affection, ils la lui eussent témoignée fort volontiers. eussent-ils dû être consumés dans les tourments et être entièrement anéantis, comme des victimes immolées sur son autel. C'est donc justement que notre apôtre, pour désigner leur constance en la croix, nous l'a exprimée ici par sa vraie, première et principale cause, qui est l'amour de Dieu, amour dont *les embrasements sont des embrasements de feu, et comme une flamme divine que beaucoup d'eau et même des fleuves entiers des persécutions n'étaient pas capables d'éteindre...*



LE TEMPS PRESSE ¹

... Vous, hommes faits, qui êtes en la grande vigueur de votre âge, en état de servir à Dieu, à l'Église et à vos prochains, et qu'il exhorte aujourd'hui par ma bouche à quitter votre mauvais train et à vous convertir à lui, songez à votre conscience et à votre salut, et vous armez de cette pensée que, comme Jésus-Christ, en qui vous croyez, a été crucifié pour vous en la chair, vous aussi, pour l'amour de lui, devez crucifier votre chair avec ses convoitises, afin que *le temps qui vous reste en chair, vous ne viviez plus selon les convoitises des hommes, mais selon la volonté de Dieu. Le temps passé vous doit avoir suffi pour accomplir la volonté des enfants de ce monde, lorsque vous*

1. Op. cit., 1^{re} partie, pp. 338-357.

conversiez avec eux en insolences et en convoitises. Maintenant il est temps, au lieu de courir avec eux en un même abandon de dissolution, de penser à bon escient au compte que vous avez à rendre *à celui qui est prêt à juger les vivants et les morts.* Vous ne savez quel loisir vous en aurez pour l'avenir. Usez donc du présent, et faites bien pendant que vous en avez le temps ; car qu'est-ce de cette vie, que l'Écriture accompare à un vent, à une nuée, à une vapeur, à une fumée, à une ombre, à un songe, voire qu'elle appelle la vanité même ? Si elle est courte, elle est encore plus incertaine.

Et vous, vieillards, qui durant tant d'années avez joui de la lumière de son soleil et du bénéfice de sa parole, et qui, après tant de bienfaits que vous avez reçus de sa main et tant de prédications que vous avez ouïes de sa bouche, êtes aussi stériles en bonnes œuvres que si vous n'en aviez jamais ouï ni reçu, semblables à ces vaches maigres du songe de Pharaon, qui, après avoir mangé les sept grasses, étaient aussi maigres qu'auparavant : si jusqu'ici vous n'avez point appliqué votre cœur, comme vous deviez, à le rechercher et à le servir, pensez-y au moins à cette heure, et employez utilement ce peu qui vous reste de vie. N'attendez pas, comme le mauvais riche, à regarder au ciel lorsque vous serez en enfer, et ne vous flattez point en cette imagination que ce sera assez d'y penser à l'heure de la mort.

... Nous tous en général, mes frères, si nous oyons aujourd'hui sa voix, n'endurcissons point notre cœur, mais cherchons l'Éternel pendant qu'il se trouve ; tâchons à rappeler, par notre repentance, sa bénédiction et sa paix, que nous avons éloignées de nous par nos fautes... N'attendons pas, mes frères, que ce malheur

soit à la porte...; mais prévenons de bonne heure l'ire de Dieu par notre amendement. et, pendant que nous possédons encore sa grâce, retenons-le bien, de peur qu'elle ne se retire de nous tout à fait. Disons à notre Seigneur Jésus-Christ, comme les deux disciples quand il feignait de vouloir passer outre et de les laisser en Emmaüs : *Seigneur, demeure avec nous, car le soir vient.* Ce qu'ils disaient pour sa commodité, disons-le pour notre salut. Le soir vient, les ténèbres approchent. Seigneur, ne nous délaisse point. Ote-nous nos biens et nos aises, s'il est nécessaire pour nous sauver; mais ne nous ôte point ta Parole, sans laquelle nous ne pouvons avoir ni consolation ni salut. Car, si tu te retirais une fois de nous, avec ce gage précieux de ta sainte alliance, hélas ! Seigneur, que deviendrions-nous?...





JEAN MESTREZAT

(1592-1657)



Jean Mestrezat est né à Genève, en 1592, et mort à Paris, le 2 mai 1657. Appelé par le consistoire de Paris dès 1614, il ne consentit à se rendre à son appel qu'en 1616. Il prêcha à Charenton pendant quarante-trois ans. Il eut des discussions retentissantes avec le Père Véron et le Père Regourd, de la Société de Jésus. Sa réputation de controversiste fut encore accrue par la publication de son *Traité de l'Église* (1649), dirigé surtout contre Bellarmin et le cardinal Du Perron. Son œuvre consiste en des traités de polémique et en des sermons (voir Haag, *la France protestante*, t. VII, pp. 400-401). Comme les prédicateurs de sa génération, il est essentiellement didactique, analyse tout le contenu des textes proposés, n'en laisse pas un mot sans une explication. L'éloquence souffre de cette minutie souvent aride. Comme penseur, Mestrezat est déjà de ceux qui s'attachent surtout à la preuve interne de la vérité religieuse.



LA TRANSFORMATION NÉCESSAIRE ¹

Toi, qui as si peu de soin de complaire et agréer à Jésus-Christ en tes actions, d'où vient ce manquement, sinon de ce que tu ne considères point ce grand amour que Jésus-Christ t'a porté, d'avoir voulu mettre sa vie pour toi ? Toi, que la splendeur et le lustre des dignités et honneurs de ce monde, ou l'avarice et l'amour des richesses mondaines, porte à travers champs, d'où vient ton manquement, sinon de ce que tu ne considères point en Jésus-Christ la beauté, la gloire et les richesses du royaume des cieux ? Tu penses, je l'avoue, à la félicité et gloire du Paradis que Jésus-Christ promet à ses fidèles ; mais c'est une pensée qui passe comme un éclair par ton esprit ; ce n'est pas une méditation véhémement et permanente ; car, si c'était une méditation véhémement, elle ferait des impressions en ton cœur de l'amour de Dieu et de son règne, et te transformerait en l'image de Dieu, te donnant des affections toutes nouvelles et célestes, selon que dit l'Apôtre au douzième de l'Épître aux Romains : *Soyez transformés par le renouvellement de votre entendement, pour éprouver quelle est la volonté de Dieu bonne, plaisante et parfaite*. De même, d'où vient, ô chrétien ! que tu doutes souvent de la grâce de Dieu, soit à te pardonner tes péchés, soit à te subvenir ici-bas en tes nécessités, et te délivrer de tes dangers, sinon de ce que tu ne considères pas ce

1. *De la Révérence et Obéissance dues à l'Evangile ou Sermons sur les chapitres III, IV, V et VI de l'Épître aux Hébreux*. Genève, 1655, p. 25.

grand et divin sacrifice par lequel Jésus-Christ a effacé les péchés, et la comparution de Jésus-Christ à la dextre du Père pour intercéder pour toi et t'obtenir toutes les choses qui te seront nécessaires et salutaires ? En somme, mes frères, tout ce que nous vous inculquons de Jésus-Christ et de son Évangile, et tout ce que nous vous proposons par tant de prédications, n'est que pour vous amener à cette sérieuse et attentive considération de Jésus-Christ, et changer les pensées légères que vous en avez en fixes méditations, et les égarements que les affections charnelles produisent en vos entendements en une attentive et arrêtée contemplation de la beauté et de la gloire de Dieu en la face de Jésus-Christ.



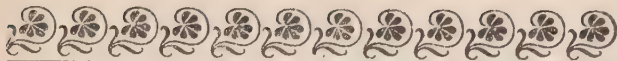
LE COMBAT SPIRITUEL ¹

... Combattons, combattons, mes frères, contre le péché, par la reconnaissance des bienfaits de Dieu et de ses grâces, afin que nous n'ayons à le combattre par la souffrance de diverses calamités. Et vous qui vous plaignez et murmurez contre Dieu pour votre condition et vos souffrances, à savoir privation d'offices et d'emplois, rebut, mépris et haine qu'on a contre notre profession, d'où proviennent diverses grièves afflictions, souvenez-vous que vous n'avez point encore résisté jusqu'au sang en combattant contre le péché, et que nous avons à louer Dieu de son support et re-

1. *Des fruits de la foi en vertus chrétiennes ou Sermons sur les chapitres XII et XIII de l'Épître aux Hébreux*. Genève, 1665, p. 122.

connaître sa bonté. Au reste, apprenez que nous devons tout à Jésus-Christ, non seulement biens, emplois et charges, mais aussi les vies mêmes, et partant que nous nous trompons si nous avons suivi Jésus-Christ à condition que ce ne fût pas jusqu'au sang. Mais considérez, mes frères, que si Dieu nous appelle à quelque souffrance et quelque perte, c'est pour notre bien et pour le soin qu'il a de notre salut, c'est pour nous détacher de la terre et nous élever au ciel, et pour mieux posséder nos cœurs et nos affections. Secondement, qu'il rémunérera en dons et en grâces de son Esprit toutes les pertes que nous ferons pour son nom ; que nous recevrons cent fois autant en bénédictions spirituelles que tout ce que nous aurons perdu, et après cela la vie éternelle. En général, mes frères, apprenons à adorer la conduite de Dieu en notre endroit, puisque ce qu'il fait est pour combattre en nous le péché et qu'il agit en toutes choses comme père pour nous conduire à son but. Remplissons-nous donc de courage et de consolation contre tous maux, par une pleine certitude et persuasion de son amour : disons en nos maux : Qu'est-ce qui nous séparera de la dilection de ce père ? Disons en nos anxiétés : Ce père, qui nous a pris par la main droite, nous conduira par son conseil, et finalement nous recevra en gloire ! Disons en la mort, que nous passons de ce monde au Père. Finalement, puisque tel est l'amour du Père céleste envers nous, aimons-le réciproquement, afin que, comme il rapporte toutes choses, santé, maladie, prospérité, adversité, vie et mort, à notre bien et salut, aussi nous rapportions toutes choses à sa gloire. Dieu nous en fasse la grâce !...





JEAN DAILLÉ

(1594-1670)



Jean Daillé est né à Châtellerault, le 6 janvier 1594, et mort à Paris, le 13 avril 1670. Après avoir étudié dans sa ville natale, à Poitiers et surtout à Saumur, il passa sept années auprès de Du Plessis-Mornay comme précepteur de deux de ses petits-fils (1612-1619). Entré dans le ministère évangélique en 1623, il assista à la mort de son bienfaiteur et passa un an à classer les matériaux de ses *Mémoires*. En 1626, il fut appelé par le consistoire de Paris et, pendant quarante-quatre ans, il prêcha à Charenton. Il a présidé le synode national de Loudun (1659), le dernier que les réformés aient eu la permission de tenir. Il avait une grande réputation de controversiste et de prédicateur. Il a publié une soixantaine d'ouvrages (voir *la France protestante*, 2^e éd., t. V, pp. 28-36). Dans cet ensemble, les sermons représentent environ 36 volumes. Les plus connus de ses autres livres sont : *Traité de l'emploi des Saints Pères pour le jugement des différends qui sont aujourd'hui en la religion* (1632); - *Apologie des Églises réformées* (1633).



LE TÉMOIGNAGE DES APÔTRES¹

Je veux qu'ils [les apôtres] aient aimé leur maître très ardemment durant sa vie, pour les hautes espérances qu'il leur faisait concevoir d'avoir quelque jour une grande part en son règne : qui ne voit que, sa croix venant à découvrir la vanité de leurs pensées, toute l'affection qu'ils avaient eue pour lui auparavant devait, pour toute raison, non se refroidir et s'éteindre seulement, mais encore se changer en dépit et en haine contre lui, pour avoir ainsi été abusés ? D'où il fût arrivé qu'au lieu de le louer, ils l'eussent décrié ; au lieu de le feindre ressuscité, ils l'eussent accusé d'imposture. Mais, quand l'amour qu'ils portaient à leur maître eût pu soutenir un si rude choc sans s'altérer ou s'affaiblir, qui croira que, pour relever la réputation d'un crucifié, ils eussent voulu exposer leur vie à tant de misères et de disgrâces ?... Le témoignage des apôtres se rendait, non à un roi, mais à un crucifié ; il se publiait au milieu d'un peuple, non ami, mais ennemi du défunt, qui venait de le faire mourir sur une croix, entre deux brigands. Il apportait aux apôtres, non les applaudissements, mais la haine et l'exécration de leur patrie : puisque à peine eurent-ils ouvert la bouche pour publier cette résurrection, que les sergents les saisirent, les magistrats les condamnèrent, les bourreaux les fouettèrent publiquement, toute leur nation s'émut contre eux avec

1. *Sermons de la naissance, de la mort, de la résurrection et de l'ascension de notre Seigneur Jésus-Christ*. Genève, 1651, 6^e sermon, pp. 386 et suiv.

une forcénerie incroyable. Quelle apparence que des créatures, douées de la moindre étincelle de sens commun, se pussent résoudre à souffrir tant de maux si réels et si véritables, pour gratifier d'un vain, faux et imaginaire honneur les froides cendres d'un ami mort ?

... Ils persévérèrent jusques à leurs derniers soupirs dans leur première pauvreté, sans train et sans équipage, avec une si prodigieuse frugalité que le plus habile d'entre tous gagnait sa vie à travailler de ses mains, bien qu'il rende témoignage à ses disciples de l'avoir si ardemment aimé qu'ils lui eussent volontiers donné jusqu'à leurs propres yeux, s'il en eût eu besoin... Quant aux apôtres, au lieu de se retirer dans les lieux écartés, ils se montrèrent et vécurent dans les villes les plus peuplées et les plus fameuses de l'univers, où il était impossible de rien remuer sans être découvert, pour la majesté du peuple romain qui y résidait. Et bien que les persécutions qu'on leur faisait fussent capables de jeter hors des gonds les personnes les plus insensibles, si est-ce qu'ils n'opposèrent jamais la moindre résistance aux cruautés de leurs ennemis, ni ne convièrent leurs disciples à user de voies de fait pour les recourir, bien qu'ils en eussent grand nombre et capables de faire quelque chose, s'ils eussent voulu s'en servir. On les voyait errants çà et là, sans maison, sans deniers, sans suite, sans plaisir ni contentement, nus, destitués, calomniés, haïs, fouettés, lapidés, persécutés par les magistrats et par les peuples, et tous, un ou deux exceptés, après une si funeste forme de vie, mourant de mort violente et honteuse, laissant pour tout empire à leurs successeurs le patron de cette triste discipline et le commandement de la suivre

exactement, de ne rien convoiter ni craindre, de ne rien ôter à autrui sous quelque prétexte que ce soit, et de ne leur rien refuser du nôtre, non, pas notre sang, ni notre vie même, s'ils en ont besoin.





CHARLES DRELINCOURT

(1595-1669)



Charles Drelincourt est né à Sedan, le 10 juillet 1595, et mort à Paris, le 3 novembre 1669. Après de brillantes études à l'académie protestante de sa ville natale, il fut appelé, en 1620, malgré son jeune âge, par le consistoire de Paris à desservir l'église de Charenton. Il y exerça son ministère pendant près d'un demi-siècle et s'y acquit une grande réputation de prédicateur. Outre ses sermons, il a publié des écrits de dévotion et de controverse. *La France protestante* (2^e éd., t. V, pp. 488-493) indique 62 ouvrages de lui. Nous citerons : *Prières et méditations pour se préparer à la communion* (1621); — *Abrégé des controverses* (1628); — *les Consolations de l'âme fidèle contre les frayeurs de la mort* (1631); — *les Visites charitables ou les consolations chrétiennes pour toutes personnes affligées* (1663). — Tous les ouvrages de Drelincourt ont été souvent réimprimés, *les Consolations chrétiennes* l'ont été quarante fois. « Ses prédications, dit Bayle, étaient fort édifiantes; il était incomparable dans la consolation des malades; et il s'employait avec grand soin aux affaires de son Église, et même à celles des autres troupeaux sur lesquelles il ne manquait jamais d'être consulté quand elles étaient importantes. On ne saurait dignement représenter

les services qu'il a rendus à l'Église par la fécondité de sa plume, soit que l'on regarde ses livres de dévotion, soit que l'on regarde ses livres de controverse. »



L'HORREUR DE LA MORT ¹

Enfin cherchez tout ce qu'il y a de plus riche et de plus rare dans l'antiquité païenne ; feuillotez les écrits des orateurs les plus éloquents, des philosophes les plus subtils et des poètes les plus célèbres : pénétrez dans tous les plus beaux secrets de tous ces grands et savants médecins ; considérez toutes leurs pratiques et examinez les effets de tous leurs remèdes, vous reconnaîtrez que toutes leurs cures sont palliatives. Ils ne font que charmer le mal, et que flatter et endormir la plaie. Ils composent l'extérieur de l'homme et lui apprennent à faire bonne mine. Mais ils n'ont point d'antidote contre le venin qui détruit le principe de la vie, ni de remède qui pénètre jusques au cœur. Et comme il y a des torrents qui se séchent en la saison des ardeurs les plus cuisantes, ainsi toutes les consolations qui ne découlent pas de la source de vie se trouvent sans efficace, lorsque la profonde tristesse, la frayeur et l'angoisse se saisissent d'une âme pécheresse.

Il semble que les auteurs de la religion païenne ont aperçu quelque rayon de cette vérité ; car ils ont consacré des temples et des autels à toutes sortes de dieux

1. *Les Consolations de l'âme fidèle contre les frayeurs de la mort*, 1651, chap. II, pp. 19-20.

et de déesses. Ils en ont érigé non seulement aux vertus et à la santé, mais aussi aux vices et aux maladies, comme à la peur, à la lâcheté, à la colère, à la fièvre, à la peste et à une infinité d'autres. Mais ils n'en ont point du tout dédié à la mort. C'était un témoignage public qu'ils ne savaient comment s'apprivoiser avec elle et se la rendre propice. Ils n'avaient point de sacrifices ni d'encens pour apaiser sa fureur. Ils la tenaient pour leur plus cruelle et leur plus irréconciliable ennemie. Le nom seul de la mort leur faisait horreur et c'était l'un de leurs plus mauvais augures.



LEÇON HUMILIANTE¹

Sénèque me paraît admirable pour un païen ; et je trouve qu'il y a des raisonnements et des lumières qui font honte à plusieurs chrétiens. Il donne à ses disciples d'excellents préceptes de patience ; et il veut que l'on considère toutes les afflictions qui arrivent au monde comme des exercices de la vertu. Il dit même de bonne grâce que, comme les capitaines exposent aux plus grands dangers et aux plus rudes assauts les soldats dont ils font le plus d'état et qu'ils croient être les plus courageux, afin de faire paraître leur valeur : de même Dieu éprouve par les plus violentes afflictions les hommes qu'il chérit le plus et dont il veut faire connaître la vertu.

Je ne sais pas pourquoi vous dites que cet homme s'est démasqué : car s'il a eu un masque, il l'a gardé

1. *Les Visites charitables*, 1669, 48^e visite, pp. 622-630.

jusques au dernier soupir de sa vie. Et de fait, lorsque le cruel Néron, dont il avait été le précepteur, lui fit savoir qu'il voulait qu'il mourût, et qu'il eût à choisir le genre de mort, il se détermina sans peine; et s'étant fait couper les veines des jambes, il les mit dans de l'eau tiède. Il endura cette mort-là constamment, ayant vu couler tout son sang avec sa vie sans s'émouvoir. Que s'il conseille à ses disciples de se faire mourir eux-mêmes s'ils ne peuvent souffrir l'affliction, cela était selon les règles et les maximes de sa vaine philosophie; et cela ne doit pas sembler si étrange en de pauvres païens qui n'étaient pas assurés de l'immortalité de l'âme et qui ne croyaient point d'autre vie que celle qu'ils respiraient et dont ils se persuadaient qu'ils étaient les maîtres et seigneurs.

... Tout ce que vous alléguez contre les superbes philosophes de l'antiquité païenne, au lieu de vous excuser, ne peut servir qu'à vous confondre et à vous fermer la bouche si vous continuez à entretenir votre douleur et votre tristesse, au lieu de la combattre et de la bannir de votre cœur. Car, comme ces philosophes donnent des préceptes conformes à leur philosophie, et que leurs disciples les observent religieusement et aiment mieux se faire mourir que d'y manquer, n'êtes-vous pas obligé à suivre les lumières qui vous éclairent du Ciel et à obéir saintement et religieusement aux ordonnances et aux commandements divins de la Sagesse éternelle? Ces aveugles philosophes permettaient à leurs disciples qui trouvaient les afflictions insupportables de se faire mourir eux-mêmes pour s'en délivrer. Mais notre Souverain Seigneur, qui a lui seul l'empire de la vie et de la mort, ne nous permet pas de nous défaire, pour quelque affliction qui nous puisse arriver au monde. Non seu-

lement il nous défend de nous tuer nous-mêmes, en nous donnant du poignard dans le sein ou en avalant du poison : mais il ne veut pas que nous nous fassions mourir par un chagrin qui nous ronge et nous consume lentement ou par une douleur vive qui nous perce le cœur et les entrailles. Et non seulement il ne veut pas que nous hâtions nos jours par un poison lent qui nous mine peu à peu ni par des actions et des passions violentes qui détruisent promptement le principe de notre vie, mais il veut que nous conservions avec soin cette vie dont il est l'Auteur et qui est un effet de sa bonté. Il veut même que par une sainte gaieté nous conservions notre santé afin d'être plus propres à son service et à l'édification de son Église.

... Ne vous imaginez pas que ces grands hommes de l'antiquité païenne, qui ont souffert la mort de leurs enfants avec une constance si admirable, fussent tous sans affection naturelle. Je n'en veux point d'exemple plus convaincant que celui de ce Plutarque dont je vous ai déjà parlé. Il déclare lui-même qu'*il n'est point né d'un chêne ni d'un rocher*, et qu'il ne sait ce que c'est que de cette dureté et de cette *indolence* dont vous parlez. En effet il ne se peut voir de père qui ait plus de tendresse pour ses enfants, ni qui y puisse prendre plus de plaisir et plus de divertissement. Témoin que ce grand philosophe s'arrête jusques aux moindres jeux et aux moindres mignardises et gentilleses de ses enfants. Cependant, lorsqu'ils viennent à mourir, il se console d'une façon admirable : il exhorte sa femme à se consoler, et il la loue de ce qu'elle ne s'abandonne point aux cris et aux pleurs et de ce qu'elle ne prenait point de robe de deuil. Et même il y a de certains endroits de son discours qui sont si beaux et si pieux que l'on dirait que c'est un

chrétien qui parle et un homme nourri dans l'école de la Sagesse Éternelle. Il dit entre autres choses qu'il faut se soumettre à la volonté de Dieu et considérer que les enfants que Dieu retire du monde de si bonne heure sont bienheureux, qu'ils sont délivrés de toutes sortes de maux et de misères, et qu'ils jouissent de repos et de félicité. Pour faire voir qu'il parle d'une chose dont il était persuadé, et qui était crue généralement par ceux de sa secte, il fait cette belle remarque que, *selon les lois et les coutumes de son pays, on n'offrait point de sacrifices mortuaires pour les âmes des enfants*. Hélas, bon Dieu ! de quelle façon est-ce que ce pauvre païen se fût consolé de la mort de ses enfants, s'il eût cru fermement ce dont vous êtes persuadé de votre fille, que leurs âmes étaient dans le Ciel souverainement heureuses et que leurs corps ressusciteraient un jour tout resplendissants de lumière et de gloire ? Et que dirait-il s'il revenait d'entre les morts et qu'il remarquât en vous un deuil si opiniâtre et une tristesse si profonde ? Il dirait sans doute que vous ne croyez ni l'immortalité ni la béatitude de l'âme de votre fille, ni la résurrection de son corps ; ou que vous ne l'avez pas aimée d'une véritable amour, puisque vous préférez je ne sais quel petit contentement que vous receviez de sa présence à toute la félicité et à toute la gloire qu'elle possède maintenant.





MOÏSE AMYRAUT

(1596-1664)



Moïse Amyraut est né à Bourgueil, en Touraine, en 1596, et mort à Saumur, le 8 janvier 1664. Il était professeur à l'académie protestante de cette ville depuis 1626. Sans être vraiment un novateur, il fit effort pour élargir, sur la question de la prédestination, le calvinisme rigoureux qui régnait dans l'enseignement. Il eut à soutenir, à cette occasion, de violentes luttes. Outre son *Traité de la Prédestination* (Saumur, 1634), nous citerons de lui le *Traité des Religions contre ceux qui les estiment indifférentes* (Saumur, 1631); — *la Morale chrétienne*, 6 volumes (Saumur, 1652-1660). Il a publié aussi plusieurs volumes de sermons. On trouvera dans Haag, *la France protestante*, 2^e éd., t. I, pp. 190-203, une liste de ses ouvrages. En dépit des attaques dont il a été l'objet, il a exercé une influence profonde et il a été, en théologie, le maître de la plupart des grands prédicateurs de son temps, Mestrezat, Le Faucheur, Daillé, Claude, Du Bosc. Il a publié le premier traité complet et systématique de morale qui ait paru dans l'Eglise réformée. « Les moralistes postérieurs, dit Vinet, y ont largement puisé; mais l'ouvrage d'Amyraut est demeuré comme un trésor caché, que quelques hommes exploitent sans le faire connaître. » (*Histoire de la prédication parmi les protestants de France au dix-sep-*

tième siècle, 1860, p. 222.) On consultera avec profit les deux articles de M. Edgar Lafon dans la *Revue chrétienne* de 1911 et 1912.



LA VRAIE DÉFENSE DE L'ÉVANGILE ¹

... Or prendrai-je la meilleure partie de mes raisons des mouvements de notre nature et de la conscience, sans m'étendre dans ces longues disputes par lesquelles ont été suffisamment démontrés, par arguments pris d'ailleurs et par témoignages des anciens, les incomparables avantages de la religion chrétienne par-dessus toutes les autres. Car, comme les excellents personnages qui l'ont entrepris l'ont mieux fait que je ne pourrai, aussi véritablement ne crois-je pas qu'envers ceux qui ont quelque goût de piété, il y ait de meilleures raisons que celles qui se puisent de ces mouvements, ou qu'envers ceux qui n'en ont point du tout, une autre manière de disputer puisse avoir beaucoup d'efficace.

... Sans contredit, la meilleure connaissance qu'on pourrait avoir de la nature d'un médicament serait le bon, prompt et certain soulagement qu'on en aurait reçu en son mal. Après cette expérience qu'il nous aurait relevés d'une maladie désespérée ou guéris d'un ulcère tellement incurable, à peine serait-il besoin de s'enquérir plus avant de ses qualités, si ce n'est pour avoir occasion de l'en admirer davantage. Semblable-

1. *Traité des religions contre ceux qui les estiment indifférentes*, (1631), p. 6 (préface) et p. 205.

ment, la meilleure connaissance qu'on saurait avoir de la révélation de la vérité céleste en ce point, serait par l'épreuve de la consolation qu'elle apporte aux âmes des hommes, et par son efficace à les repurger de cette corruption de péché de laquelle, si nous ne nous en plaignons, nous sommes plus que ladres et insensibles... Ceux qui connaissent la vérité par cette marque n'ont presque à faire d'aucunes autres.



LA VOIX DE DIEU DANS LA BIBLE ¹

... J'oserai bien vous dire cela hardiment, qu'il n'y a jamais eu ni voix des cieux, ni visions quelles qu'elles puissent être, qui aient porté de plus certains ni de plus indubitables caractères de leur divinité que ce Vieux et Nouveau Testament, qui vous attestent que Jésus-Christ est le Fils de Dieu et le Sauveur du monde. Car, si vous les considérez bien attentivement, vous y trouverez que la voix de Dieu y parle si hautement et si intelligiblement, que la splendeur de sa gloire y est si magnifique et si luisante, que les doctrines lesquelles y sont contenues sont si sublimes et si célestes, que les vérités qui nous y sont enseignées sont si certaines et si évidentes, que l'efficace qui les accompagne est si puissante, que l'illumination que vous en recevez en l'entendement est si claire, que la consolation que vous en sentez en vos consciences est si vive, que le renouvellement et la sanctification que

1. *Sermons sur divers textes de la Sainte Écriture*, 2^e éd., 1653, pp. 412 et suiv.

vous en expérimentez en vos affections est si sensible, que l'espérance qu'ils engendrent dans vos cœurs vous élève si haut dans le ciel, que la patience et la constance qu'ils produisent en vous est si invincible à toutes tentations, enfin qu'ils vous donnent un si merveilleux courage contre les appréhensions de la mort, qu'il faut nécessairement que ce soit Dieu qui en ait donné les inspirations à ses serviteurs et qui produise tous ces admirables effets en vos consciences. Ni les inventions des hommes, ni les illusions des anges, qui qu'ils soient, ne peuvent avoir un génie si divin, ni une vertu si émerveillable. Et qui a senti l'efficacité de cette divine parole, qui en a goûté et savouré la bonté, qui en a reconnu les merveilles, qui en a aperçu l'excellence, qui en a sondé les secrets, qui en a expérimenté les consolations, n'a point à faire ni des oracles des cieux, ni des visions des esprits, ni des apparitions même de Jésus-Christ, pour être persuadé qu'il est son Dieu et son Sauveur ; et qui ne croit point à cette Parole de Dieu ne croirait point aux morts quand ils ressusciteraient, ni aux visions célestes. C'est cette divine Parole qui engrave la croix et la résurrection du Seigneur Jésus dans le cœur ; et qui en a le saint portrait profondément empreint là dedans n'a point besoin qu'il descende des cieux devant ses yeux pour se faire reconnaître. C'est cette divine Parole qui résonne continuellement en nos esprits ; et qui l'entend résonner là dedans n'a point besoin que le Père céleste lui fasse autrement ouïr ses oracles. C'est cette divine Parole qui nous fait sentir la vertu du Saint-Esprit ; et qui a le Saint-Esprit en sa conscience n'a point besoin de le voir descendre des cieux, ni en forme de langues de feu, ni en figure de colombe. Il est assez persuadé par l'expérience qu'il

en fait que c'est le Seigneur Jésus qui l'a envoyé du ciel pour tendre dans son cœur la gloire de son tabernacle. Partant, frères bien-aimés, puisque cette divine Parole vous atteste si hautement que Jésus est le Fils de Dieu et le Messie que les prophètes avaient promis, demeurez-en aussi profondément et persévéramment persuadés que s'il vous avait été certifié par tous les oracles des cieux et par toutes les visions les plus miraculeuses.





JEAN OGIER DE GOMBAUD

(159...-1666)



Jean Ogier de Gombaud est né à Saint-Just-de-Lussac, en Saintonge, dans les dernières années du seizième siècle, et mort à Paris, en 1666. Après avoir fait ses études à Bordeaux, il vint à Paris sur la fin du règne de Henri IV. Il fut un des familiers de l'hôtel de Rambouillet, l'ami intime de Conrart et l'un des fondateurs de l'Académie française. Ce fut lui qui revit le plan du Dictionnaire proposé par Chapelain et qui mit la dernière main au jugement de l'Académie sur *le Cid*. Il cultivait surtout le sonnet et l'épigramme. Celui de ses ouvrages qu'il préférait ne fut imprimé qu'après sa mort : *Traité et lettres touchant la religion* (Amsterdam, 1669).



LA VENUE DE JÉSUS-CHRIST ¹

Ce grand Médiateur est donc venu, tel qu'il avait été prédit, non en forme de conquérant, comme Cyrus

1. *Considérations sur la religion chrétienne*, chap. IV, § XVIII, dans *Traité et lettres...*, pp. 47-49.

ou comme Alexandre ; mais comme un homme de douleurs et consacré par les afflictions pour être la victime publique du genre humain, et dont le mérite est suffisant pour tous, mais seulement applicable à ceux qui croient en lui. Il est venu non répandre le sang d'autrui, mais le sien propre, et combattre la rébellion par l'obéissance, la force par la faiblesse, l'orgueil par l'humilité ; et c'est ce qui le fait voir plus grand et plus divin, ce qui nous raviten admiration, et ce qui nous le fait adorer. Voilà le seul objet de la religion, qui n'est pas seulement l'art de sauver l'homme, mais d'en faire un Dieu, sans préjudice ni de l'unité divine, ni de la sainte Trinité. Car quel nom peut-on donner au fils de l'homme, qui ne fait qu'une même personne avec le fils de Dieu ? et de quelle race doit-on estimer ceux qu'il a daigné tant honorer que de les appeler ses frères ?

Or cette religion s'est établie, non par brigues ou par monopole, non par la faveur des rois ou par les suffrages des peuples, non par la subtilité des philosophes ou par la persuasion des orateurs ; non, enfin, par une multitude d'hommes, comme la mahométane, ni par une multitude de dieux, comme la païenne ; mais par la seule proposition d'une simple et nue vérité.

Cette vérité, pourtant, malgré toutes sortes de contradictions, n'a pas laissé de se faire entendre par toute la terre ; elle a vu devant elle toutes les erreurs se confondre, toutes les sectes se dissiper et s'évanouir ; elle a vu cesser les faux oracles, et tomber les idoles et leurs adorateurs.





VALENTIN CONRART

(1603-1675)



Valentin Conrart est né à Paris, en 1603; il y est mort le 23 septembre 1675. Riche et indépendant, il consacra la majeure partie de son temps à vivre en bourgeois lettré, aimant les livres, fréquentant les beaux esprits, lié avec la plupart des écrivains de son temps, dont il fut souvent le bienfaiteur désintéressé. Il était un familier de l'hôtel de Rambouillet. C'est chez lui que se fonda l'Académie française. Il fut d'abord l'hôte des gens de lettres qui devaient un jour la composer; quand cette petite société fut érigée en compagnie littéraire sous l'autorité royale, il fut appelé à préparer les statuts et le protocole des lettres patentes de fondation, qui furent signés en 1635. Il en fut secrétaire perpétuel jusqu'à sa mort. La collection de ses papiers, conservée à la bibliothèque de l'Arsenal, est un trésor de documents. On a publié de lui *Lettres familières à M. Félibien* (1684). MM. Kerviler et Ed. de Barthélemy, dans leur ouvrage *Valentin Conrart, sa vie et sa correspondance*, ont réédité la plupart des lettres à Félibien et ont publié pour la première fois les *Lettres à M. Rivet et à divers*. M. Monmerqué a publié, en 1825, ses *Mémoires*, qui ne sont guère que des notes prises au jour le jour. Conrart était « ancien » de l'Eglise réformée de Paris. Il a revisé la traduction des

psaumes qui était en usage dans le culte protestant et dont la langue, depuis Marot et Th. de Bèze, n'avait pas été rajeunie. La première édition de ce psautier révisé est de 1677. Elle n'est pas toujours conforme au manuscrit de Courart qui est à la bibliothèque Mazarine. On consultera avec fruit : Aug. Bourgoïn, *Valentin Courart et son temps*, Paris, 1883.



UNE LEÇON DE COURTOISIE ¹

Cependant, Monsieur, quelque satisfaction que j'aie eue à voir dans ce laborieux ouvrage combien vous êtes digne et de cet éloge et du rang que vous tenez parmi les plus doctes de notre siècle, je ne vous célèbre point que j'ai lu avec regret et avec douleur tant de choses qui ont blessé et déchiré une des plus belles amitiés qui fut jamais et qui méritait d'être éternelle. Je n'entre point dans la question qui causa votre dispute, parce qu'elle n'est pas de ma partie ; mais j'oserai bien dire qu'elle ne devait pas aller si loin, et qu'il eût suffi, d'un côté, de vous avertir en particulier de l'omission que vous aviez faite en copiant, et, de l'autre, que vous eussiez suppléé de bonne foi ce qui avait été omis. Au lieu de cela, les choses se sont divulguées, les esprits se sont aigris, les picoteries ont attiré des reproches, et les reproches des injures ; et tout cela a fait brèche à deux cœurs les mieux unis du monde et affligé les amis communs. Je voudrais que vous vous fussiez souvenu, dès l'entrée de votre lettre, de la période qui la termine ; vos railleries eussent été

1. Lettre à Huet, citée dans KERVILER, *op. cit.*, p. 571.

moins piquantes, et l'ironie n'eût pas régné dans tout votre discours, en parlant à un homme que l'âge, le savoir, la bonté naturelle et l'amitié cordiale vous rendaient vénérable de votre aveu même. Mais, puisque cela n'a pas été et que la mort lui a imposé silence, je crois que vous vous l'imposerez aussi à vous-même, et que vous donnerez à la mémoire de ce grand personnage la paix que vous ne lui avez pu donner pendant sa vie.



INVITATION A LA TOLÉRANCE ¹

Permettez-moi de vous demander une seconde fois, puisque vous avez oublié de me dire dès la première, d'où vient que deux synodes nationaux n'ont point condamné M. Amyraut, si ses sentiments regardent la doctrine, comme vous le marquez dans votre dernière lettre, et non pas seulement une manière de la traiter. Et dites-moi encore, s'il vous plaît, si vous jugez que c'en est une bonne, dès que quelques docteurs, quoique fort grands personnages, ne trouveraient pas le sentiment de quelque autre tel qu'ils le désiraient, de faire un article de foi pour lier la conscience de tous les particuliers qui l'auraient aussi de bonne foi et sans en dogmatiser. Croyez-moi, Monsieur, il faut être fort retenu à faire de ces décisions qui, par une captivité trop austère où l'on veut assujettir les esprits, les porteraient à prendre l'essor, et souvenez-vous, au nom de Dieu, que c'est un des chemins par lesquels

1. Lettre à Rivet (A. BOURGOIN, *op. cit.*, p. 290).

Rome a fait passer sa tyrannie pour arriver au point où nous la voyons aujourd'hui. Notre Seigneur nous a donné l'exemple de ce qu'il faut faire en ces rencontres. Il nous a donné peu de préceptes pour écrire et beaucoup pour bien vivre. Quand on lui a fait des questions curieuses et subtiles, il a répondu ou par d'autres qui en marquaient la malice ou l'impertinence ou en faisant voir qu'il ne faut pas sonder les abîmes de la sagesse de Dieu, ou en refusant d'user de sa puissance, encore qu'il pût le faire et par son entière intelligence de toutes choses et par son autorité sur toutes les créatures. Que si le maître a usé de cette prudence et de cette modestie, que ne doivent point faire les disciples qui, bien que très savants à l'égard des hommes, ignorent néanmoins à l'égard de Dieu une infinité de choses ?



FRANCHISE LITTÉRAIRE ¹

Ce n'était donc, Monsieur, que pour me donner des louanges excessives que vous m'avez demandé des corrections non nécessaires. Je vous assure que ce n'est pas à cela que je m'attendais ; et, comme les avis qui sentent plutôt la censure que l'approbation ont toujours quelque chose de désagréable, je n'eusse point trouvé étrange que vous m'eussiez témoigné du dégoût pour les miens, au lieu de m'en faire des remerciements. Je trouve qu'en cela vous avez été moins sincère que moi, qui vous ai fait paraître mon cœur

1. Lettre à Du Bosc (A. BOURGOIN, *op. cit.*, p. 296).

tout ouvert, avec la même franchise que je le montre à M. d'Ablancourt, qui est mon ami depuis trente ans; et vous m'avez fermé le vôtre, en me cachant, sous les plus belles et les plus douces paroles du monde, les épines dont mes chétives remarques l'ont piqué. Ne savez-vous pas, Monsieur, que toute discipline est cuisante au moment qu'on la souffre, et qu'elle ne produit des fruits de paix et de douceur qu'après que cette première cuisson n'est plus sensible? Résolvez-vous donc à ne me demander plus d'observations sur vos ouvrages, ou à les observer et les reprendre quand je vous les aurai envoyées.



PSAUME XLII

Comme un cerf altéré brame,
Cherchant le courant des eaux,
Ainsi soupire mon âme,
Seigneur, après tes ruisseaux.
Elle a soif du Dieu vivant,
Et s'écrie en le suivant :
Mon Dieu, mon Dieu, quand sera-ce
Que mes yeux verront ta face ?

Mes larmes sont mon breuvage
Et nuit et jour en tout lieu,
Quand on me tient ce langage :
Qu'est donc devenu ton Dieu ?
O trop heureuse saison,
Quand j'allais en ta maison,
Chantant avec les fidèles
Tes louanges immortelles.

Mais quel chagrin te dévore ?
Mon âme, rassure-toi,
Espère en Dieu, car encore
Il sera loué de moi,
Quand d'un regard seulement
Il finira mon tourment ;
Mon Dieu, je sens que mon âme
D'un ardent désir se pâme.

Je pense à toi depuis l'heure
Que j'étais vers le Jourdain,
Et vers la froide demeure
D'Hermon où j'errais en vain ;
Et dans tous ces autres lieux,
Exilé loin de tes yeux ;
Partout mes maux me poursuivent,
Comme des flots qui se suivent.

Les torrents de ta colère
Sur moi cent fois ont passé ;
Mais par ta grâce j'espère
Qu'enfin l'orage est cessé.
Tu me conduiras le jour,
Et moi la nuit à mon tour
Je saurai chanter la gloire
De l'auteur de ma victoire.

Dieu, dirais-je, en ma souffrance,
D'un esprit humble et soumis,
Tu peux tout, et ta puissance
M'expose à mes ennemis ;
Je sens leurs méchants propos
Qui me percent jusqu'aux os,

Quand ils disent à toute heure :
Où fait ton Dieu sa demeure ?

Mais pourquoi, mon âme, encore
T'abattre avec tant d'effroi ?
Espère au Dieu que j'adore,
Il sera loué de moi ;
Un regard dans sa faveur
Me dit qu'il est mon Sauveur ;
Et c'est aussi lui, mon âme,
Qu'en tous mes maux je réclame.





RAYMOND GACHES

(1616-1668)



Raymond Gaches est né à Castres, en 1616, et mort à Paris, en décembre 1668. Après avoir exercé le ministère évangélique dans sa ville natale, il fut appelé par le consistoire de Paris en 1654 et prêcha à Charenton jusqu'à sa mort. Vinet signale chez lui l'influence du Père Senault, de l'Oratoire, alors très en vogue : « Il n'est ni dialecticien exercé ni théologien profond... ; mais il a une belle et riante imagination, qui sait tirer parti de la poésie du christianisme, tout à fait négligée par ses contemporains. » (*Histoire de la Prédication parmi les Réformés de France au dix-septième siècle*, p. 286.) Il a publié un certain nombre de prédications dont plusieurs ont été réunies par lui-même en un volume : *Quinze sermons sur divers textes de l'Écriture sainte* (1660).



L'APOSTOLAT CONTINUÉ ¹

Je sais bien que les apôtres ont été les plus pures et les plus brillantes lumières de l'Église, que leurs noms ont été écrits sur les douze fondements de la Jérusalem céleste, et qu'ils doivent être assis sur douze trônes pour juger les douze lignées d'Israël. Ils ont été des flambeaux dignement élevés sur le chandelier du temple de Dieu, qui, répandant leur lumière de toutes parts, ont dissipé la nuit du paganisme et les brouillards des hérésies. Leur bouche était une source d'eau vive, une veine de la fontaine éternelle, et la terre a pris plaisir à s'enivrer de l'abondance de leurs eaux. Je sais bien que ceux qui vous annoncent l'Évangile ne sont pas apôtres, et je confesse que, lorsque vous détournerez vos regards de ces étoiles de la première grandeur, la lueur des moindres astres n'est que pure obscurité. Néanmoins les paroles de notre texte peuvent, sans qu'on leur fasse violence, être appliquées généralement à tous les ministres de la grâce, pource que, si les apôtres ont eu un emploi et des grâces extraordinaires, en quoi nous ne leur succédons pas, nous leur succédons pourtant, par la miséricorde infinie du Père céleste, en l'œuvre du ministère et en la dispensation des secrets de Dieu. Si vos pasteurs n'ont pas reçu les mêmes dons, ils vous présentent néanmoins le même salut, et, si ces vaisseaux ne sont pas d'une matière aussi précieuse, vous y trouverez néanmoins les mêmes trésors, qui peuvent enrichir vos

1. *Sermons sur la 2^e épître de saint Pierre.* Premier sermon, pp. 26-28.

âmes. Le Seigneur Jésus est toujours la matière de leurs prédications, la sainteté est toujours le chemin qu'ils vous apprennent, et le ciel est toujours le but auquel ils vous veulent amener. S'ils ne guérissent pas miraculeusement les malades de même que les apôtres, néanmoins de même que les apôtres ils convertissent les pécheurs ; s'ils ne donnent pas la vue aux aveugles, ils éclairent l'intelligence des errants ; s'ils ne ressuscitent pas les morts, ils relèvent les hommes du tombeau du vice, et s'ils ne chassent pas les démons des corps qui en sont possédés, ils renversent le trône de Satan et élèvent celui du Seigneur Jésus dans la conscience des hommes. Encore que Dieu répande souvent du sein des nuées ces eaux précieuses qui font la fertilité de nos champs, néanmoins il remplit ordinairement nos fontaines par des canaux secrets, que nous avons bien de la peine à découvrir. Mais, soit que les eaux tombent sensiblement des airs, soit qu'elles semblent naître de la terre, elles découlent toutes également de la mer, elles sont toutes également conduites par la Providence divine. Nous pouvons dire la même chose des eaux de la grâce. Elles ont été versées extraordinairement du ciel, d'une façon plus auguste et plus admirable sur les apôtres ; elles sont communiquées aujourd'hui aux ministres du Christ par des secrets canaux, avec moins d'éclat et avec moins d'abondance ; mais elles descendent toujours de la même source de grâce, et elles sont toujours adressées à l'édification des croyants.



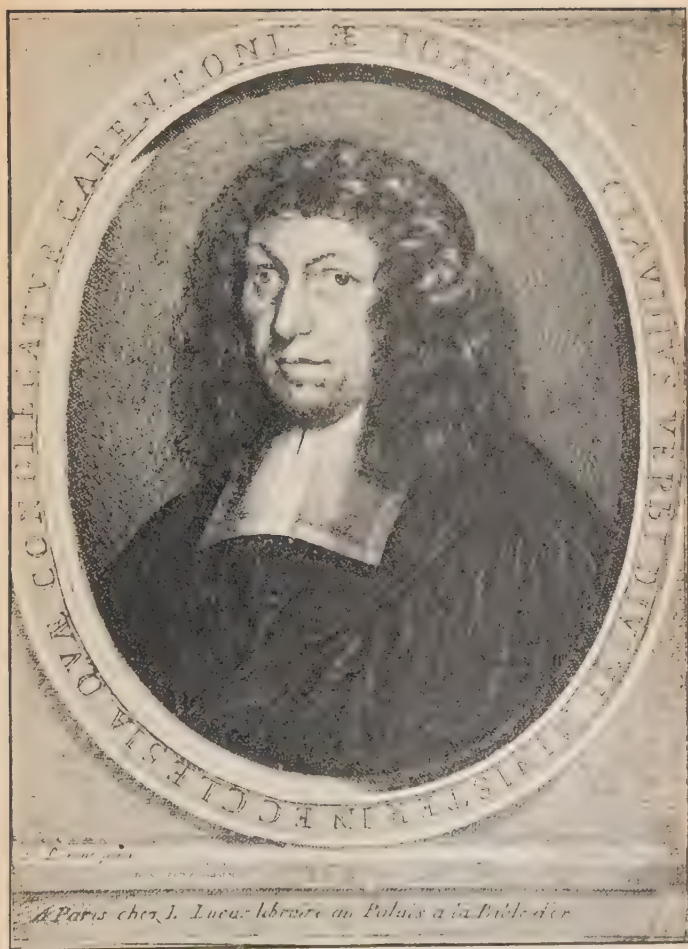


JEAN CLAUDE

(1619-1687)



Jean Claude est né, en 1619, à la Sauvetat-du-Dropt, dans le Bas-Agenais, et mort, le 13 janvier 1687, à la Haye. Après avoir étudié à l'académie de Montauban, il fut pasteur successivement à la Treisse, en Guyenne, à Saint-Affrique, dans le Haut-Languedoc, et à Nîmes (1654-1666), et enfin fut appelé par le consistoire de Paris. Il prêcha à Charenton jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. Il fut mis en lumière par ses controverses éclatantes avec Nicole, Arnaud et Bossuet. Avec ce dernier, il eut, chez Mlle de Duras, un tournoi théologique qui eut un immense retentissement : « Il me faisait trembler, a écrit l'évêque de Meaux, pour ceux qui l'écoutaient. » Chacun des deux adversaires a publié une relation de cette conférence. Voir dans Haag, *la France protestante* (2^e éd., t. IV, pp. 461-475), la liste de ses ouvrages. Nous citerons : *Réponse aux deux traités intitulés : la Perpétuité de la foi de l'Église catholique touchant l'Eucharistie* (1667) ; — *Réponse au livre de M. Arnauld intitulé : la Perpétuité de la foi de l'Église catholique* (1670) ; — *Défense de la Réformation* (1673) ; — *Recueil de sermons sur divers textes de l'Écriture sainte* (1693). — Aux approches de la Révocation, Claude rédigea la *Dernière requête des protestants de France*, qui fut pré-



JEAN CLAUDE

(d'après une peinture de LAURENT, gravée par VAN SOMER)

sentée au roi en janvier 1685. Le 18 octobre de cette année, l'édit de Nantes était révoqué, et le 21 du même mois Claude était banni. Il se retira à la Haye. C'est là qu'il écrivit les *Plaintes des protestants cruellement opprimés dans le royaume de France* (1686). Les traits caractéristiques de son éloquence sont, avec la pureté de la langue, la noblesse, la simplicité majestueuse, la belle ordonnance, une dialectique sévère ; les mouvements de la passion y paraissent peu.



LA JUSTICE DE DIEU ¹

Apprenons, mes frères, [de ce grand et terrible exemple ²], à connaître et à craindre la justice divine... Je sais que nous faisons tous profession d'être chrétiens, et que, s'il ne s'agissait que de condamner l'action des Juifs, aucun de nous ne voudrait en entreprendre la défense. Je suis même persuadé qu'encore qu'il y ait parmi nous plusieurs profanes et plusieurs mondains qui ne font aucun état de la religion, il y a pourtant plusieurs bonnes âmes qui désirent de faire leur salut ; et si cela n'était pas, Dieu ne nous conserverait pas comme il fait le ministère de sa parole. Mais ne nous rendons-nous pas, pour la plupart, tous les jours indignes de sa grâce par ce grand nombre de péchés que nous commettons, et par le peu de compte que nous faisons de l'Évangile ? Nous sommes inté-

1. *La Parabole des noces expliquée en cinq sermons* (Saumur, 1676). — 2^e sermon, pp. 82 et suiv.

2. Il s'agit de la ruine du peuple d'Israël après la mort de Jésus-Christ,

ressés et avarés, durs et inflexibles, injustes et violents, fiers et arrogants, sensuels et adonnés à nos plaisirs, envieux, médisants, malins, implacables comme le reste des hommes ; et comment pouvons-nous nous glorifier de notre christianisme ? C'est sur cela que Dieu nous fait entendre sa voix depuis fort longtemps ; il nous exhorte, il nous censure, il nous presse, il nous sollicite, il nous châtie, il nous supporte, et cependant combien sont petits les fruits qu'il a recueillis jusqu'ici de tant de soins ! Nous avons donc un juste sujet d'appréhender qu'enfin il ne s'irrite contre notre négligence et notre ingratitude, et nous l'avons d'autant plus que, quelques menaces qu'il nous en ait faites et quoi qu'il ait déjà commencé d'exécuter contre nous, on n'en voit nul amendement au milieu de nos troupeaux. Nous sommes déjà tout meurtris des coups de sa verge, et pas un de nous ne se met pourtant en peine de l'apaiser. On ne songe pas même à sa colère ; car on est si fort occupé des idées de la terre, on a ses yeux si attachés sur les causes secondes, qu'on ne s'élève presque jamais jusqu'à la Providence divine pour en reconnaître les voies dans les afflictions publiques qui nous arrivent. Que pouvons-nous donc espérer, ou, pour mieux dire, que ne devons-nous pas craindre de notre état, puisque nous sommes sourds à sa parole et aveugles à ses jugements, également insensibles à sa voix et aux coups de sa verge ?...



LA PRIÈRE POUR LES ADVERSAIRES ¹

... Priez Dieu qu'il lui plaise par sa miséricorde de leur pardonner leurs péchés, et en particulier ceux que leur fait commettre cette excessive aigreur qu'ils ont conçue contre nous sans raison. Priez-le qu'il les illumine, afin qu'en distinguant désormais les objets un peu mieux qu'ils n'ont fait jusqu'à cette heure, ils reconnaissent le tort qu'ils nous font et celui qu'ils se font à eux-mêmes. Ils ne nous haïssent que parce qu'ils se sont formé de nous une idée fort étrange ; mais, si Dieu daignait exaucer nos vœux, et qu'en les désabusan de leurs faux préjugés, il leur fît voir l'innocence et la justice de notre profession telle qu'elle est en effet, de quelle componction de cœur ne seraient-ils pas touchés et quelle serait notre joie ? J'avoue qu'un si grand bonheur est assez éloigné de l'apparence, et néanmoins il ne faut pas laisser de le demander. Toutes choses sont possibles à Dieu ; il est le maître des hommes aussi bien que des temps et des saisons. Cependant, si nous prenons soin de disposer tellement nos voies qu'elles lui puissent plaire, il faut espérer qu'il apaisera nos ennemis envers nous. Il adoucira leur esprit et changera cette humeur fâcheuse qui les anime contre notre religion. Et quand il ne le ferait pas, nous devons toujours être assurés qu'il nous accordera sa paix et sa bénédiction, qui est le plus grand de nos biens.

1. *Les Fruits de la repentance* (Charenton, 1676), p. 42.



RÉGÉNÉRATION ¹

... La crainte de Dieu et son amour, le désir de lui obéir, de le servir et de lui plaire, sont des principes qui régénèrent tout le cœur, et qui en bannissent toute sorte de péchés, qui y établissent une justice, et une sainteté à tous égards. J'avoue qu'il y demeure encore beaucoup d'imperfection ; car qui est-ce qui peut dire : *J'ai purgé mon cœur, je suis net de mon péché ?* Mais c'est parce que la sainteté étant répandue partout, l'imperfection de même est répandue partout et non que la sainteté occupe une place et l'iniquité une autre. Il n'en est pas comme de notre jour naturel, où la lumière et les ténèbres sont séparées : mais il en est comme d'un matin, où, quoique la lumière règne, elle règne pourtant mêlée avec l'obscurité. C'est une sainteté qui est complète et entière à l'égard de ses parties, toutes les vertus qui la doivent composer y sont, et tous les vices qui la détruisent en sont chassés ; mais c'est-à-dire que toutes les vertus y sont encore infirmes et languissantes, et que les vices n'y sont pas tout à fait déracinés. Cela n'empêche pourtant pas qu'il ne soit vrai que la régénération chrétienne donne une inclination universelle pour le bien, et une aversion générale pour le mal, encore que cette inclination et cette aversion ne soient pas le dernier degré de leur perfection. Il en est à peu près du nouvel homme dans la grâce comme d'un jeune enfant dans la nature : il a toutes les parties essentielles qui le doivent composer, un corps, et une âme, un corps fourni de

1. *L'examen de soi-même*, éd. Frank Puaux, pp. 41-42.

tous ses différents organes, extérieurs et intérieurs, une âme douce de toutes ses puissances, bien que tout cela soit encore faible, et fort éloigné de ce qu'il sera dans l'âge de virilité.



LA VRAIE PAIX DE L'ÂME ¹

... La confiance qu'une piété sincère donne est d'une tout autre force que celle qui peut venir de la superstition. La première est la voix intérieure de Dieu même qui se fait ouïr dans la conscience de l'homme et le témoignage du Saint-Esprit ; la seconde n'est qu'une imagination qui ne saurait avoir rien de solide. Cette seconde est un amusement de la conscience, qui charme pour ainsi dire ses inquiétudes durant quelque temps, et divertit sa douleur ; mais la première est une véritable tranquillité, une paix qui ôte toutes les causes de la frayeur, et qui leur substitue des causes de joie et de consolation. C'est une paix qui est à l'épreuve des réflexions, et qui se soutient dans les occasions où elle doit déployer sa vertu, au lieu que l'autre succombera infailliblement si elle est mise à l'examen ; c'est-à-dire si on en recherche soigneusement les fondements et les principes, ou qu'elle ait à se défendre contre des objets terribles. Une fausse confiance s'évanouit, et abandonne l'homme dans les grandes afflictions, et dans les approches de la mort et du jugement, au lieu qu'une véritable demeure ferme et y triomphe.

1. *L'examen de soi-même*, éd. citée, pp. 102-103.

HUMILIATION SINCÈRE.

Quel est cet usage légitime [de la connaissance de nous-mêmes] ? Personne ne l'ignore. C'est notre humiliation profonde en la présence de Dieu, une condamnation de nous-mêmes devant sa face, une douleur vive et amère de l'avoir offensé, un saint et ardent recours à sa miséricorde, par la satisfaction et par l'intercession de Jésus-Christ son Fils. Quand nous aurons fait cette juste et nécessaire recherche de notre vie, hélas ! nous n'y trouverons que trop de matière d'anéantissement et de repentance, car qui est l'homme qui ne doive dire avec le Prophète : *Nentre point en jugement avec ton serviteur, nulle chair ne sera justifiée devant toi Seigneur, si tu prends garde aux iniquités, qui est-ce qui subsistera ?* Nos péchés sortiront de toutes parts pour se présenter devant nous, ils nous feront voir leur nombre et leur horreur, et, en les mettant en opposition avec cette justice et, cette sainteté parfaite que l'Évangile et la vocation de Jésus-Christ demandent de nous, il ne sera pas possible que notre âme n'en soit émue. N'en détournons pas nos yeux, comme nous avons accoutumé de le faire à l'égard des objets désagréables. Arrêtons-y au contraire un assez long temps notre vue et notre méditation, et tirons-en autant que nous le pourrons tout ce qu'ils auront de capable de nous épouvanter et de nous confondre. Une confession de bouche, une humiliation extérieure, une douleur passagère, une contrition de quelques moments, tout cela ne suf-

1. *L'examen de soi-même*, éd. citée, pp. 121-123.

firait pas. Il faut une repentance sincère et entière qui remplisse tout le cœur et qui pénètre la conscience, si nous voulons qu'elle soit agréable à Dieu.

A ces mouvements il faut faire succéder ceux d'un recours ardent à la miséricorde divine par le prix ineffable du sang de notre Rédempteur, et, pour cet effet, se souvenir des douces promesses que Dieu nous a faites dans sa parole : *Je suis vivant, dit-il, je ne veux point la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse, et qu'il vive.*



DERNIÈRE REQUÊTE DES PROTESTANTS ¹

On ne cesse de dire qu'il est de l'intérêt d'un État qu'il n'y ait qu'une seule religion, et que, Votre Majesté étant toute-puissante comme elle est dans son royaume, il serait de sa gloire de réduire tout à la seule religion catholique. Les suppliants, Sire, n'ont garde d'entrer dans la discussion de ces vues politiques qui sont au-dessus de leur condition. Et, quant au pouvoir de Votre Majesté, ils seraient bien aveugles s'ils ne voyaient ce que toute la terre en voit. Mais ils sont persuadés que Votre Majesté n'emploiera jamais sa puissance pour rompre elle-même les barrières de sa justice, et celles de sa promesse. Au contraire, plus sa main sera armée de force, plus sa foi royale sera en sûreté, puisque sa foi a sa force pour

1. *La dernière requête des protestants de France à Louis XIV avant la révocation de l'édit de Nantes*, janvier 1685. — Réimprimée à la suite des *Études sur la Révocation*, par F. PUAUX et A. SABATIER, 1886, pp. 233-237.

garant. Les suppliants ont l'Édit confirmé par Votre Majesté qui les met à couvert de ces maximes de politique quelles qu'elles soient en elles-mêmes. Quand la diversité de religion se trouve permise et autorisée par les lois mêmes de l'État, et qu'on ne peut plus la faire cesser sans renverser ces lois et sans affliger un grand nombre de sujets fidèles, la tolérance en est devenue juste et nécessaire. D'ailleurs, Sire, Votre Majesté n'ignore pas que la religion est une chose qui vient d'en haut et qui ne dépend point de la politique humaine ; elle a son siège dans l'esprit et dans le cœur, où elle ne s'introduit que par les voies de la persuasion et par celle des prières et des vœux à Dieu. Les voies de la contrainte ne sont propres qu'à faire des athées ou des hypocrites, ou à exciter en ceux qui sont de bonne foi une fermeté et une persévérance qui se met au-dessus des supplices, si on en vient jusque-là, ce qui est presque inévitable quand les premiers essais de la contrainte ne réussissent pas. Les suppliants, Sire, ont trop de confiance en la justice et en la débonnairété naturelle de Votre Majesté pour concevoir qu'elle cherche jamais une gloire de cette espèce. Elle est environnée de toutes parts d'une gloire si vive, si solide et si véritable qu'elle n'a pas besoin d'y rien ajouter qui ne soit du même caractère.

Pour rendre les suppliants plus odieux à Votre Majesté, on a accoutumé de les faire passer auprès d'elle pour des hérétiques et des schismatiques, et de la solliciter par ces titres infamants à supprimer leurs assemblées. Mais, dès qu'on a revêtu un esprit de parti, qui est toujours un esprit d'aigreur, les accusations ne coûtent plus rien. Les suppliants, Sire, tiennent et croient tout ce qui est de l'essence du

christianisme, ou qui en dépend, et ils n'y mêlent aucune de ces opinions folles et extravagantes qui troublèrent autrefois l'Église chrétienne, ni rien qui puisse les rendre odieux. Il n'y a rien aussi dans leur culte qui ne soit évangélique, rien dans les maximes de leur morale qui ne soit droit, rien dans les règles de leur discipline qui ne tende au bien de la religion et à celui de la société. Deux de leurs plus inviolables principes sont de craindre Dieu et de vous honorer, Sire, non seulement par la crainte, mais aussi par la conscience, comme la parole de Dieu le leur prescrit. Il est vrai que leur conscience n'a pu recevoir plusieurs doctrines et plusieurs usages qui leur ont paru opposés à la simplicité et à la pureté de la religion, et c'est uniquement sur ce prétexte qu'on les traite d'hérétiques et de schismatiques. Mais, Sire, si leur crime ne consiste qu'en ce qu'ils ne veulent pas reconnaître pour divin ce qui ne leur paraît en effet qu'humain, et s'ils n'ont résisté que quand on a voulu exiger d'eux des devoirs qu'ils ne peuvent ni ne doivent rendre qu'à Dieu seul, ils se sentent innocents à cet égard devant Dieu et devant les hommes...



APRÈS LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES¹

... Nous protestons contre l'édit du 18 octobre 1685 contenant la révocation de celui de Nantes, comme

1. *Les plaintes des protestants cruellement opprimés dans le royaume de France* (Cologne, 1686), pp. 190-192. — Dans l'édition publiée par M. Frank PUAUX (1885), pp. 120-121.

contre une manifeste surprise qui a été faite à la justice de Sa Majesté, et un visible abus de l'autorité et de la puissance royale, l'Édit de Nantes étant de sa nature inviolable et irrévocable, hors de l'atteinte de toute puissance humaine, fait pour être un traité perpétuel entre les catholiques romains et nous, une foi publique, et une loi fondamentale de l'État que nulle autorité ne peut enfreindre.

Nous protestons contre toutes les suites de cette Révocation, contre l'extinction de l'exercice de notre religion dans tout le royaume de France, contre les infamies et cruautés qu'on y exerce sur les corps en leur refusant la sépulture, en les jetant dans les voiries, ou en les traînant ignominieusement sur des claies, contre l'enlèvement des enfants pour les faire instruire dans la religion romaine, et l'ordre aux pères et mères de les faire baptiser par les prêtres, et leur en laisser l'éducation.

Nous protestons surtout contre cette impie et détestable pratique qu'on tient à présent en France de faire dépendre la religion de la volonté d'un roi mortel et corruptible, et de traiter la persévérance en la foi de rébellion et de crime d'État, ce qui est faire d'un homme un dieu, et autoriser l'athéisme ou l'idolâtrie.

Nous protestons contre la violente et inhumaine détention qu'on fait en France de nos frères, soit dans les prisons ou autrement, pour les empêcher de sortir du royaume, et d'aller chercher ailleurs la liberté de leurs consciences, car c'est le comble de la violence brutale et de l'iniquité...



PIERRE DU BOSC

(1623-1692)



Pierre Thomines, sieur Du Bosc, est né à Bayeux, le 21 février 1623, et mort à Rotterdam, le 2 janvier 1692. Il n'avait pas tout à fait 23 ans quand il fut nommé pasteur à Caen (novembre 1645). Il eut très vite une grande réputation d'éloquence. Le consistoire de Paris l'appela plusieurs fois à Charenton, mais il ne consentit jamais à se séparer de son Église de Caen. En 1668, il fut mis à la tête d'une députation des protestants de Normandie pour présenter des doléances au roi. La harangue qu'il prononça fut si digne et si forte que Louis XIV déclara : « Je viens d'entendre l'homme de mon royaume qui parle le mieux. » Il fut chargé à plusieurs reprises de plaider auprès de la cour la cause protestante. En 1685, quatre mois avant la révocation de l'édit de Nantes, il fut condamné au bannissement et se retira dans les Pays-Bas. Il passa ses dernières années à Rotterdam. « Il avait reçu de la nature, dit Basnage qui l'avait beaucoup connu, tous les dons extérieurs qui contribuent à l'éloquence. Il parlait avec beaucoup de dignité et de grandeur : le geste, la voix la majesté de sa personne, tout concourait à le rendre un parfait orateur. » Il a laissé plusieurs recueils de ses prédications : *Sermons sur divers textes de l'Écriture sainte convenables au temps* (4 vo-

lumes, Rotterdam, 1692-1701) : — *Sermons sur l'épître de saint Paul aux Éphésiens* (3 vol., Rotterdam, 1699). — Il y a une *Vie de Du Bose*, par Ph. Legendre (Rotterdam, 1694).



HARANGUE AU ROI ¹

... Nous n'entrerons point, Sire, dans le détail de notre misère et de nos souffrances, parce que Votre Majesté nous ayant fait la grâce de nommer des commissaires pour en connaître, nous nous promettons de leur probité qu'ils vous en feront un rapport fidèle. Nous ne parlerons donc maintenant que de cette suppression des chambres de l'Edit, dont la douloureuse nouvelle nous cause des angoisses inconcevables. Quelles paroles pourraient exprimer notre étonnement et notre surprise, puisque dans le temps même que nous attendions de votre main secourable le remède à nos plaies, nous recevons un coup mortel, qui nous frappe au cœur et qui rend tous nos autres maux incurables ! Permettez-nous, Sire, d'en appeler de vous à vous-même, c'est-à-dire du roi tout-puissant à un roi juste et plus jaloux encore de sa justice et de sa sincérité que de sa puissance. Car depuis votre glorieux avènement à la couronne, vous avez témoigné à tout le monde que votre intention était de maintenir l'édit de Nantes. Vos déclarations en ont assuré tous les peuples de l'Europe, et la dernière même donnée à Saint-Germain en 1666, bien qu'elle contienne tant

¹ Imprimée dans la *Vie de Du Bose*, par Legendre, pp. 51-59. On n'en a supprimé ici que l'exorde et la péroraison.

d'articles qui nous font gémir, proteste cependant que votre dessein a toujours été d'observer exactement cet édit. Nous espérons, Sire, que des paroles si hautement prononcées et si souvent réitérées à la face de tout l'univers s'opposeront à cette autre parole qui ne s'est encore fait entendre que dans votre cabinet. Car il serait impossible de maintenir l'Édit en abolissant les chambres qu'il a si solennellement établies, puisque leur établissement fait la principale et la plus essentielle partie de cet édit, que son grand et illustre auteur a nommé *une loi perpétuelle et irrévocable*.

On a donné à entendre à Votre Majesté que ces chambres n'avaient été créées que pour un temps et pour subsister jusqu'à ce que le souverain trouvât à propos d'en ordonner autrement. Mais quand Votre Majesté daignera se faire lire l'article XXX de cet édit, elle reconnaîtra le contraire. Elle verra que ces chambres sont établies à perpétuité, sans condition, sans limitation de temps, sans réserve d'aucune clause qui puisse y apporter de changement. Elle verra même qu'à la tête de cet article il se trouve une préface, qui en est un fondement inébranlable, et une raison éternelle, dont la force ne saurait jamais cesser; car il commence par ces termes : *Afin que la justice soit rendue et administrée à nos sujets sans aucune suspicion, haine ou faveur, comme étant un des principaux moyens pour les maintenir en paix et concorde, nous ordonnons qu'en notre cour de parlement de Paris il y aura une chambre*. C'est poser nettement que, sans ces chambres particulières à ceux de notre religion, la justice ne saurait leur être rendue en France sans soupçon, sans haine de la part des juges, sans faveur pour les catholiques; si bien que ruiner un tribunal si nécessaire, ce serait infailliblement retomber dans

le mal que la prudence et la justice de Henri le Grand avaient voulu prévenir.

En effet, les lois ont toujours permis de récuser les juges suspects, parce qu'il ne serait pas raisonnable de mettre la vie, l'honneur et les biens d'un homme entre les mains de ceux qu'il soupçonne d'être aveuglés ou emportés de passion contre lui. Ceux de notre religion regarderont toujours de cette manière les parlements, dont la plupart des juges ont une animosité implacable contre notre profession, animosité qu'on n'a pas vu cesser avec les anciens troubles de l'État. mais qui dure encore aujourd'hui dans toute sa violence. On en a remarqué depuis peu des preuves funestes dans le parlement de Pau, dont Votre Majesté elle-même a reconnu et condamné les emportements : dans celui de Rouen, qui, malgré les arrêts et les menaces de votre conseil d'État, autorise le ravissement de nos enfants et tâche de réduire à l'aumône nos avocats, nos médecins et nos artisans, en leur ôtant tout moyen de vivre par une exclusion cruelle qui leur empêche l'entrée dans toutes les professions et même dans les métiers les plus mécaniques. Le parlement de Bretagne a déclaré l'excès de sa haine par un exemple des plus tragiques, en faisant brûler un homme d'honneur pour un crime supposé, dont les auteurs furent découverts et punis peu de temps après sa mort. Et, bien que le ciel équitable eût justifié sa mémoire, il se trouva néanmoins dans ce parlement des juges si passionnés et si inhumains que de soutenir qu'il avait été bien condamné et qu'il méritait le feu seulement parce qu'il était hérétique. Nous abandonner à des officiers si préoccupés et si impitoyables, que serait-ce, sinon nous livrer à des ennemis jurés, dont nous ne pourrions attendre que des arrêts autant rigoureux qu'injustes ?

Après cela, Votre Majesté peut aisément juger si on lui a bien représenté les choses en lui disant que la suppression des chambres de l'Édit ne serait pas de conséquence et que ceux de notre religion ne s'y trouveraient point blessés. Sire, permettez-nous de vous tenir un langage tout contraire, pour l'intérêt de votre service aussi bien que pour celui de notre conservation, et de vous dire dans une exacte vérité que nous ne voyons rien dont les conséquences nous paraissent plus dangereuses, soit à l'égard des parlements, soit à l'égard des catholiques, soit à l'égard de ceux de notre communion.

Car, pour les parlements, quelle justice en pourrions-nous attendre après cette suppression ? Si, pendant que les chambres de l'Édit subsistaient, ils se donnaient tant de licence, ils frappaient de si grands et de si rudes coups, que sera-ce quand il n'y aura plus rien auprès d'eux et à leurs côtés pour leur retenir le bras ? Comment pourrait-on espérer qu'ils gardassent l'Édit, puisqu'ils ne seront entrés dans la connaissance de nos affaires que par une grande brèche faite à cet édit ? Entrer dans un lieu par la brèche, ce n'est pas le moyen de le respecter, mais de s'y permettre toutes choses.

Pour les catholiques, que jugeront-ils, Sire, dans tout le royaume, sinon que l'intention de Votre Majesté est de nous perdre, puisqu'ils verront abattre notre sauvegarde ? Ils prendront indubitablement cette mauvaise impression, capable de les pousser aux dernières extrémités ; et, quelques ordres que vos gouverneurs donnent dans les provinces, quelques déclarations même qui sortent de votre bouche sacrée, ou qui émanent de votre autorité royale, les peuples, jugeant de votre intention par des effets apparents, se

licencieront à tout entreprendre contre des personnes qu'ils s'imagineront être désormais abandonnées à leurs insultes. De sorte que, s'il y a des séditeux dans l'État, comme il n'y en a que trop, la suppression des chambres, contre votre dessein à la vérité, mais par une suite inévitable, lâchera contre nous ces gens malintentionnés et exposera nos biens et nos vies à leurs furieux desseins.

Enfin, pour ceux de notre religion, il est certain, Sire, et ce serait trahir les intérêts de Votre Majesté que de le dissimuler, il est certain que cette suppression les jettera dans les frayeurs et dans les alarmes que tous les moyens imaginables ne sauraient jamais apaiser. Ils considéreront ce changement comme le signal de leur dernière ruine. Ils ne mettront plus de bornes à leurs craintes.

L'Édit est maintenant regardé par eux comme une digue faite pour leur sûreté. Mais, quand ils verront faire à cette digue une si large ouverture, ils ne recevront plus rien qu'une chute de torrents et qu'une inondation générale. Tellement que dans ce trouble et dans ces appréhensions, chacun d'eux tâchera sans doute à se sauver par la fuite, ce qui dépeuplerait votre royaume de plus d'un million de personnes, dont la retraite ferait un insigne préjudice au négoce, aux manufactures, au labourage, aux arts et aux métiers et même en toutes façons au bien de l'État.

Au nom de Dieu donc, Sire, écoutez en cette occasion nos gémissements et nos plaintes ; écoutez les derniers soupirs de notre liberté mourante ; ayez pitié de tant de pauvres sujets qui, depuis un long temps, ne vivent presque plus que de leurs larmes. Ce sont des sujets qui ont pour vous un zèle ardent et une fidélité inviolable. Ce sont des sujets qui ont autant

d'amour que de respect pour votre auguste personne, en qui le ciel, par une largesse nonpareille, a répandu ou plutôt rassemblé ce qu'il y a de plus rare, de plus majestueux et de plus aimable. Ce sont des sujets à qui l'histoire rend témoignage d'avoir contribué notablement autrefois à mettre votre grand et magnanime aïeul dans son trône légitime. Ce sont des sujets qui, depuis votre miraculeuse naissance, n'ont jamais rien fait qui puisse attirer du blâme sur leur conduite. Nous pourrions même en parler d'une autre manière ; mais Votre Majesté a eu soin d'épargner notre pudeur et de louer, dans des circonstances importantes, notre fidélité, en des termes que nous n'aurions osé prononcer. Ce sont encore des sujets qui, n'ayant que votre sceptre seul pour appui, pour asile et pour protection en la terre, sont obligés par leur intérêt, aussi bien que par leur devoir et par leur conscience, de se tenir invariablement attachés au service de Votre Majesté.





LAURENT DRELINCOURT

(1625-1680)



Laurent Drelincourt, fils aîné de Charles Drelincourt, est né à Paris, le 14 janvier 1625, et mort à Niort, où il était pasteur, le 2 juin 1680. De 1651 à 1670, il avait exercé le ministère à la Rochelle. Il a laissé plusieurs volumes de sermons ; mais il a dû sa réputation à ses *Sonnets chrétiens* qu'il a publiés en 1670 et qui ont été souvent réimprimés. L'édition d'Amsterdam (1723) contient la traduction des sept psaumes de la pénitence, trouvée dans ses papiers après sa mort. Bayle dit de lui dans son *Dictionnaire* : « Ayant à ses heures perdues étudié parfaitement la langue française, il en savait admirablement toutes les délicatesses et toutes les puretés, jusque-là que le fameux M. Conrart le consultait, presque tous les ordinaires, sur ces sortes de matières. Il a laissé un manuscrit entre autres dont le dessein est de nettoyer la langue française des façons de parler basses et impures et qui mériterait fort de voir le jour. »



SUR LA JEUNESSE ¹

Jeunesse, ne suis point ton caprice volage ;
Au plus beau de tes jours, souviens-toi de ta fin.
Peut-être verras-tu ton soir dans ton matin,
Et l'hiver de ta vie au printemps de ton âge.

La plus verte saison est sujette à l'orage ;
De la certaine mort le temps est incertain ;
Et de la fleur des champs le fragile destin
Exprime de ton sort la véritable image.

Mais veux-tu dans le ciel refleurir pour toujours ?
Ne garde point à Dieu l'hiver qui des vieux jours
Tient sous ses dures lois la faiblesse asservie.

Consacre-lui les fleurs de ton jeune printemps,
L'élite de tes jours, la force de ta vie,
Puisqu'il est et l'arbitre et l'auteur de tes ans.



SUR L'OR ²

Vieux tyran, d'obscur naissance ;
Brillant et pâle séducteur ;
Subtil et volage enchanteur,
Sujet de trouble et d'insolence ;

Vaine idole, dont la puissance
Soustrait les cœurs au Créateur ;

1. *Sonnets chrétiens* (Amsterdam, 1723). — Sonnet XII.

2. *Op. cit.* — Sonnet XXIX.

Métal, de tant de maux l'auteur,
Objet de crainte et d'espérance ;

Or fatal, tu viens de l'Enfer,
Pour nous faire un siècle de fer,
Dans le riche siècle où nous sommes.

Mais, ô vertu, rare trésor !
Si tu descendais sur les hommes,
On reverrait le siècle d'or.



SUR LA CAPTIVITÉ DE BABYLONE ¹

Retire-toi, soleil, importune lumière ;
Qu'en l'horreur de la nuit mes tristes yeux plongés
En deux sources de pleurs soient pour jamais changés.
Jérusalem n'est plus qu'un monceau de poussière.

Des cruels Chaldéens la bande meurtrière
A nos palais détruits, nos trésors saccagés,
Nos princes, nos enfants, nos prêtres égorgés,
Et rendu la Judée un affreux cimetière.

Dieu même à leur fureur a livré sa maison,
Et contre son saint peuple, en exil, en prison,
Déploie en leur faveur ses plus terribles peines.

Oui, Dieu combat pour eux, il marche au premier rang.
Ah ! c'est peu que mes yeux se changent en fontaines :
Exprime-toi, mon cœur, par des larmes de sang.

1. *Op. cit.* — Sonnet xxxv.



PIERRE JURIEU

(1637-1713)



Pierre Jurieu est né à Mer, près de Blois, le 24 décembre 1637, et mort à Rotterdam, le 11 janvier 1713. Après avoir été quelque temps pasteur à Vitry-le-François, il fut nommé professeur à l'académie protestante de Sedan (1674). A la suppression de l'académie, inquiété pour ses opinions religieuses, il se rendit à Rotterdam, où il devint pasteur de l'Eglise wallonne. Il prévoyait la révocation de l'édit de Nantes. C'est ce qui lui inspira son terrible petit livre : *la Politique du clergé de France* (1680). Ce livre et son *Préservatif contre le changement de religion* (1680) le mirent en lutte avec Bossuet, dont il fut l'adversaire redoutable et redouté. Au lendemain de la révocation, il commença la publication de ses *Lettres pastorales aux fidèles qui gémissent sous la captivité de Babylone* (1686-1689) : elles paraissaient tous les quinze jours et pénétraient partout. C'est dans ces écrits qu'il a donné la théorie de la souveraineté du peuple. Les *Pastorales* ont été continuées par les *Soupirs de la France esclave* (1689). Jurieu avait l'âme d'un controversiste. Il a eu des polémiques avec le Père Maimbourg, avec Arnould, avec Bayle, avec Jacques Basnage, avec Elie Saurin, etc. Il luttait contre les novateurs en théologie avec la même violence que contre les persécuteurs des

Églises réformées. Dans son *Traité des Droits des deux souverains en matière de religion* (1687), il combat contre Bayle l'idée de la tolérance, alors que, dans ses pamphlets dirigés contre la politique de la cour de France, il est singulièrement plus révolutionnaire que son adversaire. On trouvera dans la *France protestante* t. VI, pp. 108-113, la liste de ses très nombreux ouvrages. Consulter Frank Puaux, *les Défenseurs de la souveraineté du peuple sous le règne de Louis XIV* (1917); on y lira, en appendice, de copieux extraits des *VI^e et VII^e lettres pastorales* qui sont introuvables.



LE PEUPLE ET LES ROIS ¹

Les peuples font les rois et leur donnent leur puissance. Or la cause doit être, en quelque sorte, plus noble que l'effet; les rois assurément sont au-dessus des peuples, mais aussi les peuples à certains égards sont au-dessus des rois. C'est précisément ce que les théologiens de l'Église gallicane disent du pape: il est au-dessus de toute l'Église, il en est le chef, cependant toute l'Église est au-dessus de lui.

Il est certain du moins que personne ne donne ce qu'il n'a pas et ne peut avoir. Le peuple fait les souverains et donne la souveraineté. Donc le peuple possède la souveraineté et la possède dans un degré plus éminent. Car celui qui communique doit posséder ce qu'il communique d'une manière plus parfaite. Et quoiqu'un peuple qui a fait un souverain ne puisse plus exercer la souveraineté par lui-même, c'est pour-

1. *Lettres pastorales*. — Seizième lettre, pp. 367-370.

tant la souveraineté du peuple qui est exercée par le souverain. Il est le bras et la tête, et le peuple est le corps. Et l'exercice de la souveraineté qui dépend d'un seul n'empêche pas que la souveraineté ne soit dans le peuple comme dans sa source et même comme dans son premier sujet. C'est pourquoi le souverain venant à mourir et à finir, le peuple rentre dans l'exercice de la souveraineté.

Suivons ce principe indubitable : les peuples font les rois, donc les peuples ne peuvent donner aux rois un droit que les peuples n'ont pas, c'est celui de faire la guerre à Dieu, de fouler aux pieds les lois, de faire des injustices, de détruire la véritable religion, de persécuter ceux qui la suivent. Au contraire, comme les peuples sont les tuteurs et les défenseurs de la véritable religion, il est certain qu'ils peuvent transporter à leurs souverains tout le pouvoir de défendre la véritable religion et de l'étendre par des moyens légitimes. Mais entre ces moyens légitimes on ne saurait compter la tyrannie sur les consciences, et la contrainte à professer une religion plutôt qu'une autre. Les peuples ne sauraient transporter à leurs rois ce droit d'empire sur les consciences, parce qu'ils ne l'ont pas, il appartient à Dieu seul; on ne peut donner ce qu'on n'a pas. Et de là il s'ensuit qu'on n'est pas obligé à obéir à un prince qui commande des injustices et qui veut violenter les consciences; il ne peut avoir reçu ce droit ni de Dieu ni des hommes.

Disons encore : si l'autorité des souverains découle des peuples, comme elle en découle assurément, il est clair que les rois ne sauraient avoir une autorité qui aille à détruire le peuple. Car un peuple n'a pas le droit de se détruire soi-même, les hommes ne sont pas maîtres de leur propre vie, et Dieu seul en est le

maître. Il n'est pas au pouvoir des hommes de se tuer eux-mêmes, ils ne sauraient donc donner à leurs rois le pouvoir de les tuer et de les perdre lorsqu'ils sont innocents.

Il est vrai qu'un particulier n'a pas même le pouvoir de se tuer quand il est criminel et quand il mérite la mort. Mais le peuple a naturellement ce droit : la partie innocente est armée naturellement, selon les lois divines, contre celle qui est criminelle. Et c'est pourquoi un peuple peut très bien conférer à son souverain le droit de punir les coupables : mais il ne lui peut jamais donner le droit d'opprimer les innocents. Il est plus clair que le jour que les peuples confèrent le pouvoir aux souverains, non pour faire plaisir aux rois et pour les rendre grands, mais pour être les conservateurs de la société. Ainsi, quand un roi ruine la société, il va contre les fins de son établissement, et tout acte qui va contre la fin, par soi-même est nul de toute nullité, et on n'est pas obligé d'y avoir aucun égard.

Le salut du peuple est la souveraine loi, c'est une règle qui ne doit souffrir aucune exception et qui n'en peut souffrir que par la violence. Il n'y a aucun roi sage et chrétien, quelque entêté qu'il fût d'ailleurs de la grandeur et de l'étendue de son pouvoir, qui ne soit persuadé qu'il est établi pour la conservation des peuples, et qu'il est obligé d'y travailler. Et de là s'ensuit qu'on ne peut être obligé d'obéir à un prince qui commande contre les lois fondamentales d'un État, qui ordonne de tuer et de massacrer les innocents, de ruiner la société par quelques moyens que ce soit.

... Enfin si l'autorité des souverains vient des peuples, si les peuples font les souverains, il est plus clair que le jour qu'il y a un pacte mutuel entre le peuple et le

souverain. Car il est contre la raison de concevoir qu'un peuple se livre absolument sans traité et sans condition à un seul homme, sans mettre sa vie, ses biens et le public en sûreté par des lois. Cela ne s'est jamais fait, et même cela ne se peut faire, et s'il était possible qu'un peuple vînt à ce degré d'aveuglement que se livrer ainsi sans réserve et sans pacte à un souverain, je soutiens qu'un tel traité serait nul, parce qu'il serait contre les lois de la nature. Nous ne sommes pas maîtres absolus de notre vie, de nos femmes et de nos enfants. Ce pouvoir a des bornes en nous, et nous ne pouvons le donner sans bornes à des souverains.

... Il est donc certain qu'il n'y a aucune relation de maître, de serviteur, de père, d'enfant, de mari, de femme qui ne soit établie sur un pacte mutuel, et sur des obligations mutuelles ; en sorte que quand une des parties anéantit ses obligations, elles sont anéanties de l'autre. Cela se voit dans les relations qui sont ou de nécessité, comme celle de père et de fils, ou comme de nécessité, comme celle de mari et de femme. Il n'y a rien de plus inviolable et de plus sacré que les droits des pères sur les enfants, néanmoins les pères peuvent aller si loin dans l'abus de ces droits qu'ils les perdent. Il est permis par toutes les lois chrétiennes à un fils, non seulement de désobéir, mais de résister à un père qui veut lui ôter les biens, l'honneur et la vie. Un mari qui abuse de son pouvoir sur sa femme, par cela même la met en droit de demander la protection des lois, de rompre tout lien et toute communion, de résister en un mot à toutes ses volontés. Ce serait une chose étrange que les droits des souverains, qui ne sont que de pure institution, allasent plus loin que les droits naturels des pères et des maris. Il est donc certain qu'il y a condition mutuelle

entre le souverain et le sujet. Et quand un souverain abuse de ses droits, il perd son sujet.



AU ROI DES ROIS ¹

SEIGNEUR,

Vous êtes le Dieu des Dieux; c'est ainsi que vous même vous appelez dans vos Saintes Écritures. Vous êtes Dieu, et comme tel je vous adore et vous rends mes hommages dans mon cœur, qui est votre temple, et dans l'univers, qui est votre magnifique palais. Mais souffrez qu'aujourd'hui laissant à part que vous êtes Dieu, et seul Dieu, je vous parle comme à mon Roi et à mon seul Roi...

Vous souffrez qu'on appelle quelques hommes Rois, comme vous-même les appelez Dieux, quoiqu'ils ne participent pas davantage à votre Majesté royale qu'à votre Majesté divine. Cependant ils agissent comme s'ils étaient revêtus de tous vos droits, comme si nous n'étions rien pour vous, et que vous ne fussiez rien pour nous; comme si nous étions leurs créatures et les ouvrages de leurs mains, ils entreprennent de nous détruire; comme s'ils nous avaient tirés du néant, ils veulent nous y renvoyer. Ils étendent leur empire non seulement sur la chair et sur le sang, ils veulent régner sur nos âmes, ils veulent régner sur les cœurs et sur les consciences: et nous entendons avec frémissement ces terribles paroles: *Le Roi vous ordonne de*

1. *Réflexions sur la cruelle persécution que souffre l'Église réformée de France* (1685). En tête, pp. 2-7.

quitter votre religion et d'en prendre une autre, de laisser votre Dieu et de ne servir que son Dieu. Avez-vous donc cessé d'être notre Roi, n'avez-vous retenu que la Divinité, avez-vous renoncé à la Royauté ? Et nous imposez-vous la nécessité de nous soumettre au joug de ces hommes, qui agissent non plus en Rois, mais en Dieux ?

Votre Majesté divine voit une foule de viles créatures, qui se prosternent devant la poudre et qui rendent à un homme mortel, et qui mourra, des adorations mille fois plus assidues et plus ardentes qu'à vous, qui êtes notre Dieu aussi bien que notre Roi. Vous voyez, ô Roi des Rois ! un peuple de flatteurs, qui par une nouvelle espèce d'idolâtrie transporte ces noms de Grand, d'Invincible, d'Auguste, de toujours Victorieux, de très Sage, de très Juste et de très Bon à un homme qui doit un jour rendre compte de sa conduite devant le sévère tribunal de votre justice. Où est votre jalousie, ô Roi de l'Univers ? Où est le temps où vous brisiez aux yeux des peuples les idoles humaines pour lesquelles on avait crié : *Voix de Dieu et non point d'homme* ? Je gémis dans mon sein jaloux de votre gloire, quand je considère que des louanges qui sont répandues en faveur d'un homme, qui n'est que l'une de vos ombres, on composerait des volumes mille fois plus grands que ceux qui sont déjà composés de vos divines louanges dans vos Écritures, quand même on y ajouterait ces cantiques divins que les Séraphins, les Archanges, les Anges et les Bienheureux fidèles chantent à votre gloire dans les cieux.

Je rougis de honte, quand je vois que ceux qui s'appellent les ministres de votre Majesté Divine jettent leurs encens à pleines mains aux pieds d'un Dieu de poudre et de terre. Je frémis quand je considère que

dans ces chaires qui sont destinées à confondre les hommes, à les faire rentrer dans leur néant, et à célébrer uniquement vos grandeurs, on apostrophe toujours un homme pour lui parler de ses vertus, de l'éclat de ses actions, des miracles de ses victoires, de la haute sagesse de sa conduite, et qu'on le traite d'arbitre de la destinée de tous les hommes ; qui fait la prospérité et l'adversité, la paix et la guerre, la bonne et la mauvaise fortune des humains. Je suis jaloux pour vous, mon unique Roi, quand je vois aux pieds d'un trône de poudre tous les moments occupés par des éloges pompeux, par des panégyriques divins, par des harangues flatteuses et empoisonnées...

Je prends donc la liberté d'écrire à votre Majesté divine, mais que lui dirai-je ? Étalerais-je ici à vos yeux nos plaintes et nos malheurs ? Implorerais-je votre secours ? Nos malheurs sont extrêmes : les sangliers des bois sont entrés dans votre vigne, ils l'ont déchirée. Les Philistins ont battu et enlevé l'Arche de votre alliance... Nous n'avons plus les signes ordinaires de votre présence. Les Prophéties nous défont, vous avez frappé et éloigné les bergers, et les brebis sont éparées. Grand Roi, on entre dans vos palais, et on les renverse ; on profane vos sanctuaires ; les corps de vos fidèles, qui sont vos temples sacrés, sont traînés au temple de l'idole ; vos sujets ne sauraient plus demeurer fidèles à votre service. Ne pouvant pas vous arracher de leur cœur, on arrache de leur langue et de leurs mains des confessions et des signatures qui vous déshonorent et qui vous renouent. De votre peuple fidèle on fait un peuple du démon, un peuple d'hypocrites et d'apostats. Le fer, le feu, les tortures, le soldat et toutes les fureurs de la guerre sont employés pour ravager vos Provinces...

Votre Majesté divine souffre tous ces outrages et les laisse impunis. Il est bien juste que nous les souffrions aussi, car nous ne pouvons être obligés d'entrer plus avant dans vos intérêts que vous-même. Grand Roi, vous êtes sage, vous êtes puissant, vous êtes juste. Vous êtes sage pour savoir ce qu'on doit souffrir et ce qu'on doit faire; Vous êtes juste pour rendre à chacun selon ses œuvres; Vous êtes puissant pour vous venger et pour délivrer vos États, quand ils auront assez gémi sous la persécution de l'ennemi.





JEAN LA PLACETTE

(1639-1718)



Jean La Placette est né à Pontacq, en Béarn, le 19 janvier 1639, et mort à Utrecht (Pays-Bas), le 25 avril 1718. Pasteur à Nay de 1663 à 1681 et à Orthez jusqu'en 1685, il dut sortir de France à la révocation de l'édit de Nantes et devint pasteur de l'Église française de Copenhague, où il passa vingt-cinq ans. Il se retira, pour la fin de ses jours, en Hollande. Il a publié plusieurs recueils de sermons et divers traités d'apologétique ou de controverse (voir *la France protestante*, t. VI, pp. 315-318). L'essentiel de son œuvre est dans ses livres de morale : *Divers traités sur des matières de conscience* (1697) ; — *Traité des jeux de hasard défendus* (1714) ; — *Essais de morale* (1692) ; — *Nouveaux essais de morale qui peuvent servir de suite aux autres essais du même auteur* (1715) ; — *la Morale chrétienne abrégée et réduite à ses principaux devoirs* (1695). Ces ouvrages, qui ont été souvent réimprimés et traduits en plusieurs langues, ne contiennent pas un système de l'éthique ; ils consistent en dissertations ingénieuses sur les vertus et les vices, en analyses d'états d'âme et en directions pratiques. On a rapproché parfois La Placette de Nicole.



L'EXAMEN DE SOI-MÊME ¹

... Il faudrait s'accoutumer à une chose, qui devrait durer autant que la vie. C'est de ne penser jamais aux défauts des autres, sans examiner dans le moment même si on en est exempt. Il faut se souvenir de cette règle que Jésus-Christ nous donne dans tout son Évangile et que les philosophes même n'ont pas ignorée, qu'avant que d'ôter le fêtu de l'œil de notre prochain, nous devons prendre garde s'il n'y a pas quelque chose de semblable ou même de plus fâcheux dans le nôtre. En effet, rien n'est plus insupportable que de condamner dans notre prochain ce que nous pratiquons nous-mêmes ; et cette injustice est si grossière qu'on ne la remarque jamais dans les autres qu'on n'en soit choqué. Pourquoi donc n'évitons-nous pas d'y tomber ?

Voici donc un moyen très innocent de profiter du mal même. Toutes les fois que nous remarquerons quelque irrégularité dans la conduite, dans les discours ou dans les sentiments de notre prochain, au lieu de nous amuser à le condamner, pensons seulement à deux choses : l'une s'il nous est jamais arrivé de faire rien de semblable, l'autre si présentement même nous ne pouvons pas nous reprocher le défaut qui en est le principe.

On peut même, dans ces occasions, faire une autre chose que je regarde comme le plus grand de tous les secrets pour se bien connaître et en particulier comme

1. *Essais de morale* (Amsterdam, 1732). Discours IX, t. III, pp. 310 318.

le moyen le plus efficace pour dissiper toutes les illusions de notre amour-propre. C'est de ne se pas contenter de remarquer le défaut du prochain et d'examiner si on en est exempt, mais de prendre garde à ce qui nous fait connaître ce défaut dans le prochain, et de se faire à soi-même cette question intérieure : « D'où sais-je que mon prochain a tel et tel défaut ? qu'il est orgueilleux, qu'il est médisant, qu'il est envieux, etc. ? » Si on se fait cette question, on ne manquera pas à se répondre : Je le connais à telle ou telle chose que je lui vois faire. Il faut donc, dira-t-on ensuite, que faire telle ou telle chose soit la marque de tel ou tel défaut. Et par conséquent, si je fais ces mêmes choses d'où je conclus qu'il a ce défaut, je puis et je dois me persuader que je l'ai aussi bien que lui.

Prenons pour exemple celui de tous ces défauts que l'on sent le moins. C'est sans difficulté l'orgueil. Les plus vains et les plus superbes de tous les hommes, ceux mêmes dont la vanité se porte aux derniers excès, ne s'imaginent pas de l'être. Car s'ils le croyaient, ils ne le seraient pas longtemps. En effet, ce défaut est si ridicule, il est si contraire à ses propres intentions, et si propre à faire haïr et mépriser ceux qui en sont possédés et qui ne le sont que parce qu'ils désirent avec trop d'ardeur d'être aimés et estimés de la terre, qu'il est impossible de savoir qu'on en est atteint sans en avoir honte et ensuite sans s'en corriger.

Il est cependant très facile de s'assurer si on en est taché... Il n'y en a peut-être pas un qui se découvre davantage, qui ait plus de marques, ni des marques plus assurées. Les plus ignorants même savent quelles sont ces marques, et pouvu qu'il ne s'agisse pas d'eux-

mêmes, il est rare qu'ils y soient trompés, ce qui fait qu'il y a si peu d'orgueilleux qui n'aient la réputation de l'être.

Pour savoir donc si on l'est, on n'aurait qu'à faire ce raisonnement : Tel et tel ont sans doute de la vanité. Mais à quoi connais-je qu'ils en ont ? C'est que l'un de ceux-là publie sans cesse ses propres louanges, d'où je conclus non seulement qu'il a de la vanité, mais encore qu'il a peu d'esprit et qu'il n'a point d'éducation. L'autre dont l'orgueil n'est pas tout à fait aussi grossier ne se loue pas à la vérité lui-même, mais il rapporte les louanges que d'autres lui ont données. Le troisième ne fait ni l'un ni l'autre, mais il affecte de dire des choses d'où l'on peut conclure qu'il a quelque bonne qualité. Le quatrième parle toujours de lui-même, quoiqu'il n'en dise que des choses indifférentes, ce qui fait voir un terrible fonds d'amour-propre. Le cinquième publie jusqu'à ces défauts pour donner lieu de croire qu'il est sincère et de bonne foi. Le sixième ne paraît jamais si content que lorsqu'on l'encense. Le septième affecte d'aller de pair avec ceux qui sont plus que lui et recherche des honneurs, des prérogatives et des emplois qui ne lui appartiennent point. Tous ceux-là ont donc de l'orgueil. Jen'en puis douter. Mais ne fais-je jamais aucune de ces choses ? Si je les fais, surtout si je les fais souvent, et surtout encore si j'en fais plusieurs, comment puis-je douter de ma vanité ? Et ne dois-je pas présumer que les autres, qui ont d'aussi bons yeux que moi, le remarquent et s'en moquent, comme je le remarque et m'en moque dans les autres ?





CLAUDE BROUSSON

(1647-1698)



Claude Brousson est né à Nîmes, en 1647, et mort à Montpellier, le 4 novembre 1698. Docteur en droit, il exerça la profession d'avocat d'abord à Castres et à Castelnaudary, chambre mi-partie, puis à Toulouse. Il avait mis ses connaissances de juriste au service des Églises réformées menacées dans leur existence même. C'est chez lui que, le 3 mai 1683, des représentants des Églises du Midi arrêtaient un projet de « résistance passive » et les termes d'une requête au roi. Obligé de se réfugier en Suisse, il y resta jusqu'en 1689. Il rentra alors en France pour y secourir spirituellement les persécutés. Traqué et mis dans l'impossibilité d'exercer son ministère, il revint en Suisse en 1693, passa de là en Hollande et y reçut la consécration pastorale. Il pénétra de nouveau en France, en 1696, et s'y occupa des Églises de Normandie. Obligé de prendre encore la fuite, il ne put se résoudre à rester à l'étranger et, en 1697, il retournait dans le Midi, où il eut, au milieu des pires dangers, une activité prodigieuse. Sa tête était mise à prix; il fut arrêté à Oloron et transféré à Montpellier, où il fut jugé, condamné à mort et exécuté. On a imprimé, en 1701, à Utrecht, sous le titre de *Lettres et opuscules*, les principales pièces de Brousson adressées aux Églises et aux

puissances. Les sermons qu'il a prononcés de 1689 à 1693 ont été réunis par lui dans ses trois volumes : *la Manne mystique du Désert* (1695). Il faut citer surtout de lui : *Apologie du projet des Réformés de France* (1683); — *État des Réformés en France* (1683); — *Relation sommaire des merveilles que Dieu fait en France* (1694). Une plaquette rarissime, *Pièces pieuses* (1694), renferme, entre autres, la *Requête à Dieu* dont nous donnons un fragment. Une bibliographie détaillée de Brousson est dans l'ouvrage de Douen : *les Premiers pasteurs du désert*, t. II, p. 440. Elle est complétée par Ch. Bost : *les Prédicants protestants des Cévennes et du Bas-Languédoc*, t. I, pp. xv-xvi.



PRIÈRE ¹

... Ceux qui nous affligent se confient en leur puissance charnelle : mais, ô notre bon Dieu ! nous nous confions en toi. N'es-tu pas l'Éternel des armées, le Dieu Grand, Puissant et Terrible, qui peux consumer tes ennemis comme de la paille et les dissiper comme de la fumée ? Nous sommes faibles et petits ; mais tu es notre force. Nos pères nous ont raconté toutes tes merveilles : c'est pourquoi nous mettons toute notre confiance en toi. Viens donc à notre secours, ô notre bon Dieu ! ne tarde pas davantage. Aie pitié de notre infirmité. Abrège ces jours d'affliction pour l'amour de tes élus, de peur qu'une trop longue souffrance n'achève de les faire périr.

1. *Requête à Dieu ou prière générale des Fidèles persécutés et massacrés en France pour le service de Dieu* (1692 ou 1694). — *Pièces pieuses*, pp. 14-15. — Reproduit dans l'ouvrage cité de Ch. Bost, pp. 558 et 566.

Alors, Seigneur, notre bouche publiera partout tes merveilles et ta justice, et chantera hautement tes saintes louanges. Nous aurons toujours ta crainte devant les yeux, nous obéirons toujours à tes saints commandements, nous nettoierons ton sanctuaire, nous ne souffrirons plus au milieu de nous les impurs, les méchants, les profanes, les impies, tous ces nouveaux Hacans, qui allument ta colère contre tout ton Peuple ; et nous travaillerons sans cesse pour l'avancement de ton Règne, et pour la gloire de ton Saint Nom.

Cependant, Seigneur, nous te prions pour tous ceux qui ont besoin de ta grâce et de ton secours. Donne-leur à tous toutes les choses qui leur sont nécessaires pour leur salut et pour leur consolation. Bénis aussi toutes les Puissances de la Terre. Remplis-les toutes des lumières de ton Saint-Esprit, et d'un saint zèle pour ta gloire, pour l'avancement de ton Règne et pour la délivrance de ton pauvre Peuple. Fais, Seigneur, que sous leur juste domination, nous puissions tous mener une vie douce et tranquille, et te servir en toute liberté et honnêteté. Nous te prions même pour ceux qui nous persécutent. Humilie-les, Seigneur ; mais n'achève pas de les détruire. Aie pitié de leur ignorance, et convertis-les par ta grâce. Pousse des ouvriers dans ta moisson ; donne efficace à ta Parole ; répands ton Esprit sur toute chair ; éclaire tous les Peuples de la Terre ; afin, Seigneur, qu'ayant tous ta connaissance, ta crainte et ton amour, nous vivions tous comme les Enfants, que nous te servions tous d'un même cœur, que nous te bénissions tous, et que nous te glorifiions tous ; jusques à ce que tu nous élèves tous dans le Palais de ta Gloire, où nous célébrerons éternellement ton Saint Nom. Exauce-nous,

ô notre bon Dieu et notre bon Père ! pour l'amour de ton cher Fils notre Sauveur, qui a souffert la mort pour nous tous, et au précieux Nom duquel nous te demandons toutes ces grâces et nous t'invoquons.



LETTRE A BAVILLE ¹

MONSEIGNEUR,

J'ai vu une de vos ordonnances, du 26 juin 1693, que vous avez fait placarder dans la province de Languedoc et dans laquelle vous dites qu' « étant informé que je continue d'inspirer un esprit de révolte aux peuples, et que je les porte autant qu'il m'est possible à contrevenir aux ordres du roi, ce qui mérite que je sois puni comme perturbateur du repos public, vous promettez de donner la somme de 5.000 livres à quiconque me découvrira à Votre Grandeur et vous donnera le moyen de me faire arrêter ». Mais permettez-moi, Monseigneur, de représenter à Votre Grandeur, avec une humilité profonde et dans la nécessité d'une légitime défense, que je ne puis pas vous reconnaître pour mon juge. Soit parce que depuis l'abolition des édits et traités de pacification qui étaient perpétuels et irrévocables, qui d'ailleurs étaient très justes en eux-mêmes, qui étaient même très nécessaires pour la prospérité, la gloire et la puissance de l'État..., nous sommes privés de la protection de nos juges lé-

1. 10 juillet 1693. -- *Lettres et opuscules* (Utrecht, 1701), pp. 101
115.

gitimes, et traités non pas en personnes libres, mais en esclaves ; et en effet on dispose de nos biens, de nos enfants et de nos vies comme si nous étions tels, quoiqu'on ne paye pas des tailles et des impôts pour être traités de la sorte. C'est pourquoi nous ne pouvons regarder que comme des violences et des oppressions tous les maux qu'on nous fait souffrir. — Soit parce que les calamités qu'un grand nombre de nos frères ont souffertes sous votre intendance dans le Poitou, dans le Vivarais, les Cévennes, dans le Bas-Languedoc et le Haut-Languedoc, pour s'être rassemblés au nom du Seigneur Jésus, afin d'adorer Dieu en esprit et en vérité, d'invoquer son saint nom et de célébrer sa gloire par le chant de ses louanges immortelles, font voir à toute la terre que vous êtes extrêmement prévenu contre un pauvre peuple qui ne fait mal à personne et qui ne demande que la liberté de servir Dieu selon ses commandements.

Cependant, si j'avais à me défendre devant des juges compétents et non suspects, je ne serais pas en peine de faire voir mon innocence. On me traite de frénétique et de perturbateur du repos public. Mais c'est ainsi que les serviteurs de Dieu ont toujours été traités... Je ne suis pas un méchant homme : tous ceux qui ont été les témoins de ma conduite... peuvent rendre témoignage que j'ai vécu dans le monde avec l'approbation publique, comme un homme de bien, craignant Dieu et sans reproche.

Je ne suis pas non plus un perturbateur du repos public ; mais je suis un fidèle serviteur de Dieu, qui travaille à l'instruction, au salut et à la consolation de son peuple désolé. Dans les très humbles requêtes et dans les autres écrits que j'ai pris la liberté d'envoyer en cour, j'ai plusieurs fois protesté, et je le fais

encore, comme devant Dieu que je prends à témoin de ce que je dis, que ce n'a été ni par l'ordre ni par le conseil d'aucune puissance étrangère, directement ni indirectement, que je suis revenu en France ; et que ce n'est non plus ni par l'ordre ni par le conseil d'aucune puissance étrangère, ni d'aucun homme du monde, que je m'applique à instruire et à consoler mes frères. Mais que ç'a été uniquement par le mouvement de ma conscience et de l'Esprit de Dieu que je suis revenu dans ce royaume. Je puis bien prendre encore à témoin ce grand Dieu, qui connaît mes plus secrètes pensées, que c'est uniquement pour la crainte de son nom et pour les intérêts de sa gloire, de son service et du salut de son peuple, que je m'expose depuis si longtemps à tant d'alarmes, à tant de dangers dans ce royaume.

Plût à Dieu qu'il eût plu au roi de faire quelque considération des avis sincères que j'ai pris la liberté d'envoyer à la cour depuis dix ans et davantage ; il ne se trouverait pas dans l'état où il est maintenant, et on n'aurait pas sujet de craindre ce qu'on a sujet de craindre encore ; car enfin, Monseigneur, Dieu frappe maintenant l'État de terribles fléaux et il faudrait être bien aveugle pour ne pas le voir.

Mais cela n'est rien en comparaison des suites que l'on doit craindre raisonnablement. L'État se soutient encore avec éclat, parce qu'il emploie toutes ses forces ; mais, en les employant, il les consume. Le royaume est dans un état violent, mais les choses violentes ne sont pas de durée... On ne peut pas dire, Monseigneur, que nous ne soyons de vrais fidèles. Nous ne servons pas les créatures, mais l'Éternel, le Dieu vivant et véritable, le Créateur du ciel et de la terre, nous mettons toute notre confiance en la miséricorde

de Dieu le Père, en la grâce de Jésus-Christ son Fils, et au salutaire secours du Saint-Esprit : c'est ce grand Dieu dont j'ai toujours la crainte devant les yeux, dont je médite sans cesse la Parole depuis mon enfance, qui a daigné me faire participant de sa lumière...

C'est pourquoi je supplie Votre Grandeur de cesser enfin de persécuter un innocent et un fidèle serviteur de Dieu, qui ne peut se dispenser de s'acquitter des devoirs de son ministère. Autrement, je déclare que j'appelle de votre ordonnance devant le Tribunal de Dieu, qui est le Roi des rois, le souverain Juge du monde. Le Maître que je sers et pour lequel je souffre depuis si longtemps tant de martyres, qui m'a conservé jusqu'à cette heure au milieu des flammes de cette horrible persécution, ne m'abandonnera pas, s'il lui plaît, à l'avenir, et me fera justice.

CLAUDE BROUSSON, serviteur de Jésus-Christ.



CONTRE LES HÉSITANTS ¹

... La moindre chose suffit pour empêcher la plupart des gens de se trouver dans les saintes assemblées. Ils voudraient que Dieu leur fît prêcher son Évangile selon leur commodité ; autrement ils n'osent pas sortir de leur maison, pour ouïr sa Parole et pour

1. *La Manne mystique du Désert, ou sermons prononcés en France dans les déserts et dans les cavernes durant les ténèbres de la nuit et de l'affliction, les années 1689, 1690, 1691, 1692 et 1693.* — Tome I, pp. 101 à 103.

lui rendre le service qui lui est dû. La moindre menace qu'on leur fait de les mettre en prison ou de leur envoyer quelques soldats pour leur faire manger une partie de leur pain et boire une partie de leur vin est capable de leur faire renier de nouveau leur Sauveur.

Lâches et infidèles chrétiens, qu'eussiez-vous fait au commencement du Christianisme, lorsqu'on faisait dévorer les fidèles par les bêtes féroces, ou qu'on déchirait leur corps avec des griffes de fer, ou qu'on leur faisait souffrir tous les autres tourments que l'enfer pouvait inventer ? Qu'eussiez-vous fait au commencement de la Réformation, lorsqu'on brûlait tout vifs ceux qui professaient la vérité ? Vous n'auriez pas voulu vous sauver par ce prix-là, et maintenant vous vous feriez mahométans, et pis encore, pour éviter de pareils martyres. Lâches et infidèles chrétiens, vous ne voulez donc pas suivre les traces de ces généreux fidèles qui, au commencement du Christianisme et dans le siècle passé, souffrirent de si grands maux pour donner gloire à Dieu, pour acquérir ou pour conserver la précieuse liberté de le servir et de chanter ses saintes louanges ? Ah ! ne vous glorifiez point d'être le peuple de Dieu, puisque vous n'avez pas à cœur les intérêts de sa gloire et de son service. Ne vous vantez pas d'être la postérité des saints, puisque vous n'êtes point les héritiers de leur foi, de leur zèle et de leur constance.





PIERRE BAYLE

(1647-1706)



Pierre Bayle est né le 18 novembre 1647, au Carlat (pays de Foix), où son père était pasteur : il est mort le 28 décembre 1706, à Rotterdam. Passionné de lecture et d'étude, il fréquenta d'abord l'académie protestante de Puylaurens, puis l'université de Toulouse. Là, sous l'influence des Jésuites, il abjura la Réforme en 1670, mais pour revenir, peu de mois après, au protestantisme. Pour éviter les peines qui menaçaient les « relaps », il se rendit à Genève, d'où il revint à Paris, cinq ans après, dans la maison du comte de Beringhen. Il obtint alors la chaire de philosophie à l'académie protestante de Sedan. Celle-ci ayant été supprimée par Louis XIV en 1681, il fut appelé, pour y enseigner la philosophie, à Rotterdam. C'est là qu'il fonda sa revue, *les Nouvelles de la République des Lettres*. Parmi ses nombreux ouvrages, il faut citer ses *Pensées diverses sur la comète de 1680* (1682), sa *Critique générale de l'Histoire du calvinisme de M. Maimbourg* (1682), son *Commentaire philosophique sur ces paroles de Jésus-Christ : « Contrains-les d'entrer »* (1686), et surtout son *Dictionnaire historique et critique* (1695-1697), qui n'a pas eu moins de onze éditions. Bayle a soutenu, surtout contre Pierre Jurieu, d'interminables et violentes polémiques. Il a agi à la fois sur la

libre pensée et sur le protestantisme. D'une part, il a dans sa lignée authentique Voltaire, Helvétius, d'Holbach, tous les incrédules du dix-huitième siècle. « Il enseigne, dit M. Lanson, à ne pas croire, à se réserver. Sa doctrine positive est la haine de l'intolérance et l'amour de la paix : il n'y a pas de vérité assez certaine pour valoir qu'on s'égorge. » D'autre part, il a donné aux réformés la conscience claire du principe de libre examen et, en mettant l'accent sur la souveraineté de la conscience, il a préparé, sans s'en douter, les théories modernes sur l'inspiration et une apologétique fondée sur les exigences de la morale. En politique, il est beaucoup moins avancé que Jurieu sur la question des droits du peuple, mais il a donné la formule définitive de la tolérance.

Consulter : G. Lanson, *Histoire de la Littérature française* ; — F. Brunetière, *Études critiques*, t. V ; — Faguel, *Dix-huitième siècle* ; — Frank Puaux, *les Précurseurs français de la tolérance* ; — A. Monod, *De Pascal à Chateaubriand*.



CONTRE LES PERSÉCUTIONS ¹

Dieu a voulu présenter à l'âme une ressource qui ne lui manquât jamais pour discerner le vrai du faux ; et cette ressource, c'est la lumière naturelle... Je suis très persuadé qu'avant que Dieu eût fait entendre aucune voix à Adam pour lui apprendre ce qu'il devait faire, il lui avait déjà parlé intérieurement, en lui faisant voir l'idée vaste et immense de l'Être souverainement parfait, et les lois éternelles de l'honnête et de

1. *Commentaire philosophique sur ces paroles de Jésus-Christ, etc.*, 1^{re} partie, chap. I, pp. 140, 143 ; chap. IV, p. 177 ; chap. V, pp. 194 197 ; — 2^e partie, chap. VII, p. 403 ; chap. X, p. 467.

l'équitable; en sorte qu'Adam ne se crut pas tant obligé d'obéir à Dieu, à cause qu'une certaine défense avait frappé ses oreilles, qu'à cause que la lumière intérieure qui l'avait éclairé avant que Dieu eût parlé continuait de lui présenter l'idée de son devoir et de sa dépendance de l'Être suprême. Ainsi, à l'égard d'Adam, il sera vrai de dire que la vérité révélée a été comme soumise à la lumière naturelle, pour en recevoir son attache, son sceau, son enregistrement et sa vérification, et le droit d'obliger en titre de loi.

... N'aurait-on pas une belle obligation à Jésus-Christ de s'être incarné et d'avoir été crucifié pour nous, si, dans ces trois mots : *Contrains-les d'entrer*, il nous était venu enlever tous les faibles restes de la religion naturelle, qui s'étaient sauvés du naufrage du premier homme; s'il était venu confondre toutes les idées du vice et de la vertu; s'il était venu renverser les bornes qui désunissent ces deux états, en faisant que le meurtre, le vol, le brigandage, la tyrannie, la révolte, la calomnie, le parjure, et généralement tous les crimes cessassent d'être de mauvaises actions dès qu'on les ferait contre les hétérodoxes, et devinssent des vertus d'obligation et très nécessaires à pratiquer?

... Rien ne serait plus capable de décrier la morale de Jésus-Christ que de supposer qu'il aurait commandé à ses disciples d'user de violence dès qu'ils le pourraient sûrement; mais qu'en attendant cela, ils se gardassent bien de le dire, que ce devait être un mystère entre eux : mystère à faire éclore seulement lorsqu'ils seraient les plus forts, et à cacher soigneusement sous une modération et une patience la plus comédienne qu'ils pourraient, afin qu'on n'en soupçonnât rien; à peu près comme un assassin qui ne

veut pas qu'on se défie de lui, cache soigneusement son poignard ou son pistolet dans sa poche, et ne le tire que quand il voit beau à faire son coup... Mais si nous ne pouvons empêcher que la religion chrétienne ne demeure couverte de cette infamie, au moins sauvons l'honneur de son fondateur et de ses lois, et n'allons pas dire que tout cela s'est fait à cause qu'il nous a commandé la contrainte... C'est donc une nécessité de dire que ce sens littéral est non seulement une fausse interprétation de l'Écriture, mais aussi une impiété exécrationnable.

... Toute loi qui est faite par un homme qui n'a point le droit de la faire et qui passe son pouvoir, est injuste. Toute loi qui oblige à agir contre sa conscience est faite par un homme qui n'a point d'autorité de la faire et qui passe son pouvoir.

... La première et la plus indispensable de toutes nos obligations est celle de ne point agir contre l'inspiration de la conscience; et toute action qui est faite contre les lumières de la conscience est essentiellement mauvaise... Il y a une loi éternelle et immuable qui oblige l'homme, à peine du plus grand péché mortel qu'il puisse commettre, de ne rien faire au mépris et malgré le dictamen de sa conscience. D'où il s'ensuit visiblement et démonstrativement que, si la loi éternelle ou une loi positive de Dieu voulaient qu'un homme qui connaît la vérité employât le fer et le feu pour l'établir dans le monde, il faudrait que tous les hommes employassent le fer et le feu pour l'établissement de leur religion.

... Dans la condition où se trouve l'homme, Dieu se contenté d'exiger de lui qu'il cherche la vérité le plus soigneusement qu'il pourra, et que, croyant l'avoir trouvée, il l'aime et y conforme sa vie; ce qui, comme

chacun sait, est une preuve que nous sommes obligés d'avoir les mêmes égards pour la vérité putative que pour la vérité réelle...



L'ESPRIT D'EXCLUSION¹

Comme il y a un *Compelle intrare*, contrains-les d'entrer, il y a tout de même un *Compelle exire*, contrains-les de sortir. Représentez-vous un ecclésiastique qui se soit fait un puissant ennemi entre ses confrères, il pourra fort bien arriver que, malgré lui, on le rendra hérétique et qu'on le forcera à passer dans une autre communion. Il se verra d'abord accusé d'hétérodoxie, puis on dira qu'il entretient de secrètes intelligences avec l'ennemi, qu'il est pensionnaire, mal intentionné contre l'État et capable d'infecter l'Église; on le rendra si odieux que ses parents mêmes n'oseront le voir; il sera contraint, voyant que son ministère n'est plus en édification, de chercher ailleurs de l'emploi. Mais où ira-t-il? Les lettres de ses adversaires vont plus vite qu'une famille; il ne saurait aller dans un lieu où il se trouve qu'on l'a déjà diffamé. Ainsi, après avoir transporté ses tabernacles en divers lieux, sans avoir pu dissiper les préventions et les jugements téméraires, prêt à se voir réduit au dernier denier, et ne sachant de quoi subsister, indigné d'ailleurs qu'il soit si facile à deux ou trois clabaudes de préoccuper tant de monde, et concevant mauvaise opinion d'un parti qui se laisse si aisément effarou-

1. *Dictionnaire...*, article *Ferrier* (*Jérémie*), rem. D.

cher, il se jette entre les bras d'une autre Église... Voilà une espèce de dragonnade, non pas pour contraindre d'entrer, mais pour contraindre de sortir...



FLÉAU DES GUERRES RELIGIEUSES¹

Trois sortes de gens auraient besoin d'y jeter chaque jour la vue, et de s'en faire un *songez-y bien*. Ceux qui gouvernent se devraient faire dire tous les matins par un page : *Ne tourmentez personne sur ses opinions de religion, et n'étendez pas le droit du glaive sur la conscience. Voyez ce que Charles IX et son successeur y gagnèrent. C'est un vrai miracle que la monarchie française n'ait point péri pour leur catholicité. Il n'arrivera pas tous les jours de tels miracles, ne vous y fiez point. On ne voulut pas laisser en repos l'édit de janvier, et il fallut, après plus de trente ans de désolation, après mille et mille torrents de sang répandus, mille et mille perfidies et incendies, en accorder un plus favorable*. Ceux qui conduisent les affaires ecclésiastiques sont la seconde espèce de gens qui doivent se bien souvenir du seizième siècle. Quand on leur parle de tolérance, ils croient ouïr le plus affreux et le plus monstrueux de tous les dogmes ; et afin d'intéresser dans leurs passions le bras séculier, ils crient que c'est ôter aux magistrats le plus beau fleuron de leur couronne que de ne leur pas permettre pour le moins d'emprisonner et de bannir les hérétiques. Mais, s'ils examinaient ce que l'on peut craindre d'une guerre de

1. Dictionnaire..., article *Mâcon*, rem. C.

religion, ils seraient plus modérés. *Vous ne voulez pas, leur peut-on dire, que cette secte prie Dieu à sa mode, ni qu'elle prêche ses sentiments ; mais prenez garde, si l'on en vient aux épées tirées, qu'au lieu de parler et d'écrire contre vos dogmes, elle ne renverse vos temples et ne mette vos propres personnes en danger. Que gagnez-vous en France et en Hollande, en conseillant la persécution ? Ne vous fiez pas à votre grand nombre. Vos souverains ont des voisins, et par conséquent vos sectaires ne manqueront ni de protecteurs, ni d'assistance, fussent-ils Turcs.*



DE LA MULTIPLICITÉ DES RELIGIONS ¹

Il n'y a pas, dit-on, de plus dangereuse peste dans un État que la multiplicité de religions, parce que cela met en dissension les voisins avec les voisins, les pères avec les enfants, les maris avec les femmes, le prince avec ses sujets. — Je réponds que, bien loin que cela fasse contre moi, c'est une très forte preuve pour la tolérance ; car, si la multiplicité de religions nuit à un État, c'est uniquement parce que l'une ne veut pas tolérer l'autre, mais l'engloutir par la voie des persécutions. *Hinc prima mali labes*, c'est là l'origine du mal. Si chacun avait la tolérance que je soutiens, il y aurait la même concorde dans un État divisé en dix religions que dans une ville où les diverses espèces d'artisans s'entre-soutiennent mutuellement. Tout ce qu'il pourrait y avoir, ce serait une

1. *Commentaire philosophique...*, 2^e partie, chap. vi,

honnête émulation à qui plus se signalerait en piété, en bonnes mœurs, en science ; chacune se piquerait de prouver qu'elle est la plus amie de Dieu, en témoignant un plus fort attachement à la pratique des bonnes œuvres ; elles se piqueraient même de plus d'affection pour la patrie, si le souverain les protégeait toutes et les tenait en équilibre par son équité. Or il est manifeste qu'une si belle émulation serait cause d'une infinité de biens ; et, par conséquent, la tolérance est la chose du monde la plus propre à ramener le siècle d'or, et à faire un concert et une harmonie de plusieurs voix et instruments de différents tons et notes, aussi agréables pour le moins que l'uniformité d'une seule voix. Qu'est-ce donc qui empêche ce beau concert formé de voix et de tons si différents l'un de l'autre ? C'est que l'une des deux religions veut exercer une tyrannie cruelle sur les esprits, et forcer les autres à lui sacrifier leur conscience : c'est que les rois fomentent cette injuste partialité, et livrent le bras séculier aux désirs furieux et tumultueux d'une populace de moines et de clercs : en un mot, tout le désordre vient non pas de la tolérance, mais de la non-tolérance.



CONTRADICTIONS ¹

Vu le penchant que nous avons à satisfaire la nature, nous devrions courir après ceux qui nous prêcheraient que tout est permis : cependant nous les

1. *Pensées diverses à l'occasion de la comète*, § CLXXXIX.

détesterions. Puisqu'une morale relâchée nous paraît abominable, nous devrions nous attacher à la morale la plus rigide : cependant nous la fuyons. C'est donc que nous voulons un juste milieu, qui nous permette quelque chose, et qui ne nous permette pas tout. Mais, si l'on y prend garde, l'on trouvera que ce milieu même ne nous accommode pas ; car, ou bien nous faisons tout, quoique nous ne voulions pas qu'on nous le permette, ou du moins nous en faisons plus qu'il ne nous est permis par ceux que nous voulons qui nous permettent quelque chose.





JACQUES BASNAGE

(1653-1723)



Jacques Basnage est né à Rouen, en août 1653, et mort à la Haye (Pays-Bas), le 22 décembre 1723. Après avoir étudié aux académies de Genève et de Sedan, il fut pasteur de sa ville natale de 1676 à 1683. Après la révocation de l'édit de Nantes, il se retira en Hollande. Il s'y consacra surtout aux études historiques. En 1709, sur les instances du grand pensionnaire Heinsius, il accepta d'être nommé pasteur de l'Église française de la Haye. Il contribua, en prêtant ses bons offices aux négociateurs français, à faire conclure la Triple-Alliance en 1717. Il avait essayé d'arrêter la révolte des Camisards. Imbu des doctrines de l'obéissance passive, il eut à soutenir de vives discussions avec son beau-frère, Pierre Jurieu, qui justifiait leur insurrection par les principes du droit naturel. On trouvera la liste complète de ses nombreux ouvrages dans *la France protestante*, de Haag (2^e éd., t. I, pp. 933-942). Nous citerons ici : *Histoire de la religion des Églises réformées* (1690) ; — *Traité de la conscience* (1696) ; — *Histoire de l'Église depuis Jésus-Christ jusqu'à présent* (1699) ; — *Histoire des Juifs depuis Jésus-Christ jusqu'à présent* (1706) ; — *Sermons sur divers sujets de morale, de théologie et de l'histoire sainte* (1709).



SOMMEIL DE CONSCIENCE ¹

La conscience est souvent d'accord avec le péché : endormie ou insensible au poids qui l'accable, elle n'a ni le courage ni la force de se remuer. Le pécheur qui jouit d'un profond repos ne peut se résoudre à le troubler lui-même ; il ne peut comprendre qu'il soit nécessaire de se rendre malheureux et que la crainte et la douleur soient le chemin qui doive le conduire au bonheur ; il n'aime point à connaître ses péchés pendant qu'il les commet, parce qu'il en découvrirait toute l'horreur ; il n'aime pas à les voir quand ils sont commis, parce qu'il éprouverait des agitations et des remords ; ainsi, au lieu d'examiner son cœur pour en calculer les actions et les mouvements, il en détourne la vue, il se fuit lui-même, il écarte tous les objets qui peuvent dissiper l'enchantement et porter la lumière dans la conscience. Ne vous flattez pas, pécheurs ; cette paix que produit l'ignorance est le plus dangereux de tous les états : la paix sans le péché est le plus grand de tous les biens ; la tranquillité de la conscience et la sérénité d'une âme que la crainte de l'avenir ne trouble point sont l'avant-goût de la félicité ; mais la paix avec le péché est une paix d'autant plus funeste que c'est l'habitude du crime qui la produit et qui l'entretient. Pendant qu'il y a du trouble dans le cœur, on a lieu d'espérer le repentir ; lorsque, au contraire, la conscience est assez endurcie pour se taire, pour ne faire ni reproches ni soulèvements, tout est à redouter.

1. *Sermons sur divers sujets...* (Sermon sur la *Promptitude de la repentance*), t. III, p. 397.

LA RECONNAISSANCE ¹

... On n'aime la dévotion qu'autant qu'elle est d'une nécessité absolue ; on la laisse et on la méprise dès le moment que cette nécessité cesse. Il y a peu de gens qui mettent l'ingratitude au rang des péchés et la reconnaissance au rang de leurs devoirs. Si l'on croit qu'il est juste de la rendre à Dieu, on ne saurait s'y résoudre ; il y a trop longtemps qu'on est dans la dévotion pour la continuer. Ceux, dit-on, qui peuvent s'acquitter de ce devoir font bien, mais ceux qui s'en dispensent ne font pas beaucoup de mal. On parle de certains peuples qui, huit jours avant que de communier, ne mangent que du pain très sec et ne boivent que de l'eau, afin de se préparer par le jeûne et par l'abstinence. Mais on n'apprend point qu'après avoir communiqué ils reprennent l'usage des mortifications, ils les laissent comme inutiles, ils agissent comme le reste des hommes qui s'approchent de Dieu avec beaucoup d'ardeur et d'humilité dans le moment qu'ils le craignent ou que sa grâce leur est nécessaire, et qui l'abandonnent quand le besoin et le péril ont disparu : *Les dix lépreux ont été guéris, et les neuf, où sont-ils ?* On lit avant de s'approcher de la Table, on tâche peut-être de remplir par là les vides de son esprit, afin de ne voir point ses péchés. On voudrait bien s'émouvoir afin de profiter de la grâce que Dieu nous offre. Mais croit-on avoir reçu cette grâce, on laisse les Livres, et l'on s'imagine qu'il suffit de les garder avec soin pour la prochaine communion...

1. *La Communion sainte*, 8^e édition (Rotterdam, 1712), livre IV, chap. 1, pp. 353-356.

La reconnaissance est de toutes les vertus la plus agréable à Dieu, parce qu'elle est désintéressée et qu'elle marque un mouvement de l'âme, sensible au bien qu'elle a reçu. Elle n'est point animée par la disette ou par la crainte, et par conséquent elle a plus d'élévation et de grandeur que toutes les autres vertus. La foi embrasse le mérite de Jésus-Christ, l'espérance attend quelque avantage, la confiance et l'ardeur dans la prière ont pour objet quelque délivrance : la reconnaissance seule ne demande rien et rend à Dieu ses vœux.





JACQUES ABBADIE

(1654-1727)



Jacques Abbadie est né à Nay, petite ville du Béarn, en 1654, et mort, le 6 octobre 1727, à Mary-le-Bonc, petite paroisse de la banlieue de Londres où il était pasteur de l'Église française dite de *la Savoie*. Docteur en théologie à 17 ans, il commença à 22 son grand ouvrage : *Traité de la Vérité de la Religion chrétienne*, dont les deux volumes parurent à Rotterdam en 1684 et furent continués, en 1689, par le *Traité de la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ*. L'ouvrage produisit une profonde sensation : « Il y a fort longtemps, écrivait Bayle, qu'on n'a fait un livre où il y ait plus de force et plus d'étendue d'esprit, plus de grands raisonnements et plus d'éloquence. » Bussy mandait à Mme de Sévigné : « Nous le lisons à présent et nous trouvons qu'il n'y a que ce livre à lire au monde. » Et elle lui répondait : « C'est le plus divin de tous les livres ; cette estime est générale. Je ne crois pas qu'un homme ait jamais parlé de la religion comme cet homme-là. » Elève de Jean La Placette, nourri de Pascal, un peu trop étranger à l'histoire comme tous les cartésiens, il a eu de la foi la conception intellectualiste de son temps ; mais il insiste de préférence sur les raisons psychologiques et morales de ses convictions et il a des accents dont l'écho est profond dans

les âmes pieuses. On consultera le chapitre que M. Albert Monod lui a consacré dans sa thèse : *De Pascal à Chateaubriand*, Paris, 1916, pp. 119-141.



LA POLITIQUE ET LA RELIGION ¹

La politique regarde ordinairement la plupart des hommes comme des esclaves des grands. La religion, malgré la politique, les fait tous égaux : elle ôte efficacement les inégalités que les passions humaines avaient produites. La politique, suivant les préjugés de l'orgueil et de l'ambition, agit comme si la vie des hommes n'était pas de plus grande considération que celle des bêtes. La religion nous apprend que l'âme d'un paysan est aussi chère à Dieu que celle d'un monarque. Quoi ! tous ces gens-là seraient-ils mes égaux ? dit l'ambitieux. Oui, et plus heureux que toi, si tu ne te repens, dit la religion. Grand caractère ! qui nous persuade que c'est de Dieu, qui n'a aucun égard à l'apparence des personnes, et non des hommes accoutumés à s'encenser les uns les autres, qu'elle tire son origine. Elle n'est pas moins contraire à l'ambition des souverains qu'à la rébellion des peuples : elle ne se rapporte pas au bien d'un État particulier, mais elle tend essentiellement à augmenter la paix entre les États et l'intelligence qui doit être entre les hommes : elle se moque des défenses, des lois politiques et du bras séculier, lorsque les puissances veulent la contraindre ;

1. *Traité de la Vérité de la Religion chrétienne*, éd. de Rotterdam, 1711, t. II, p. 359.

toute la politique romaine, armée des plus cruels supplices qui furent jamais inventés, n'a pu en arrêter les effets ; enseignant aux hommes à mépriser la mort et à espérer une meilleure vie, elle les met au-dessus des promesses et des menaces de la politique, et, sanctifiant le cœur et la conscience, elle fait ce que la politique n'a jamais entrepris.



LA VRAIE GRANDEUR DE L'HOMME ¹

C'est un mortel, il est vrai, mais qui place toutes ses espérances au delà de la mort. C'est un être fini, mais qui n'a aucune borne dans ses vues et dans ses désirs. Il ne faut que quatre pieds de terre pour couvrir son corps : il faut un tout immense pour satisfaire son âme. Il possède toutes choses, puisqu'il se dit le fils de Celui qui les a créées. Il n'est point de ces hommes qui s'enorgueillissent, ou qui ne sauraient s'humilier sans s'abattre. Il est grand sans orgueil, parce qu'il connaît sa bassesse, et humble sans bassesse, parce qu'il connaît sa véritable grandeur. Il a des alliances avec son Dieu que la ruine du corps ne peut rompre. Il sacrifie à Dieu des passions auxquelles on a de tout temps sacrifié toutes choses... Que le siècle l'élève par les honneurs redoublés, il ne s'en estimera pas plus grand. Que le monde l'afflige en toutes manières, il ne se croira pas plus petit. Il s'élève au-dessus de tout ce qu'il voit pour pouvoir descendre plus bas en présence de la divinité qu'il ne

1. *Op. cit.*, t. II, p. 316.

voit point. Possesseur de l'éternité quoiqu'il soit dans le temps, enfant de Dieu quoiqu'il vive parmi les hommes, il se trouve élevé au-dessus de toutes choses, mais il est grand surtout par son humilité. Or c'est la religion chrétienne qui non seulement nous fait connaître cette grandeur de l'homme, mais c'est elle surtout qui la produit, en soumettant la plus basse partie de nous-même à la plus noble. Il faut donc reconnaître qu'en renonçant à la religion, vous perdez tout ce qui vous élève et que la mesure de l'incrédulité est celle de votre abaissement.



LA RELIGION ET LA CONSCIENCE ¹

La religion chrétienne se fait sentir aussitôt qu'elle se fait connaître, et, comme elle a une lumière qui éclaire et une force qui sanctifie, il y a aussi deux sortes de preuves qui en font connaître la vérité, les unes qu'on peut appeler les preuves de l'esprit, les autres les démonstrations de la conscience. Les premières consistent en connaissance, les secondes en sentiment. Il est certain que les preuves du premier ordre se présentent naturellement à l'esprit de toutes sortes de personnes. Les simples les aperçoivent comme les savants, encore qu'ils n'en parlent pas si bien ; et cette admiration, qui naît dans leur esprit des merveilles qui leur ont été révélées, nous marque qu'ils y ont aperçu des caractères de divinité, encore qu'ils ne soient pas bien en état de développer la connaissance

1. *Op. cit.*, préface, pp. I-III.

qu'ils en ont. Mais, bien qu'il y ait dans la religion des preuves qui se présentent naturellement à l'esprit des hommes, et d'autres qui se font sentir avec la proportion qu'elles ont avec le cœur, comme la lumière se fait connaître par la proportion qu'elle a avec nos yeux, et qu'on puisse dire de ces démonstrations de la conscience qu'elles sont au-dessus de toute expression, et qu'elles perdent plus qu'elles ne gagnent par le raisonnement, il ne faut pourtant pas consentir aux triomphes imaginaires des incrédules, qui, n'ayant jamais senti l'efficace de la religion et n'en voulant point admirer les vraies beautés, en combattent ouvertement la divinité. Dieu nous aidera par sa grâce dans le dessein que nous avons de confondre par la raison ces faux partisans de la raison humaine, et de mettre au jour les secrètes illusions que leur font les passions de leur cœur et de tâcher de les disposer à sentir les divins rapports qui sont entre la religion chrétienne et la conscience.





DANIEL DE SUPERVILLE

(1657-1728)



Daniel de Superville est né à Saumur, en août 1657, et mort à Rotterdam, le 9 juin 1728. Il étudia d'abord à l'académie de sa ville natale, puis à celle de Genève. Il allait entrer dans le ministère évangélique en 1683; il en fut empêché par toutes sortes de tracasseries. La Révocation l'obligea de sortir du royaume. Il fut nommé pasteur à Rotterdam en 1686. Il se maintint en contact avec les persécutés de France en leur envoyant le plus régulièrement possible des lettres sur les *Devoirs de l'Église affligée*. Douze de ces lettres ont été réunies en un volume devenu fort rare. C'est lui qui a réuni les documents dont Antoine Court s'est servi pour écrire son *Histoire des Camisards*. Voir la liste de ses ouvrages dans la *France protestante*, t. IX, pp. 327-329. Ses *Sermons sur divers textes de l'Écriture* (2 vol., 1700) ont eu trois éditions dont chacune s'est augmentée d'un volume de prédications inédites : la dernière est de 1743. Son éloquence, pour le fond et pour la forme, est bien encore celle du dix-septième siècle.



LE CHRIST DONNÉ AUX HOMMES ¹

Christ a voulu être homme parce qu'il a voulu mourir pour nous racheter et que, s'il n'eût pris de nous une chair mortelle, il était par lui-même immortel et impassible. Christ n'a pas pris son humanité dans le ciel et ne s'est point fait un corps d'une substance céleste pour venir paraître au monde d'une manière qui fît briller en sa chair même quelque chose de plus qu'humain, parce qu'il a voulu être *notre frère, semblable à nous en toutes choses, excepté le péché*, et que, pour nous racheter selon la loi, il fallait qu'il fût notre proche parent, par conséquent tiré du même sang que le nôtre. Ses infirmités sont à notre consolation, parce que, sachant qu'il *a été tenté comme nous*, nous savons qu'il *est puissant pour secourir ceux qui sont tentés*. S'il n'eût point eu une nature absolument semblable à la nôtre, nous n'oserions tirer de conclusion de lui à nous, pour espérer l'immortalité et la gloire à laquelle il a été élevé. Christ enfin a voulu naître malgré tout ce que la naissance présente de bassesse...

... Mais plus l'abaissement est profond, plus l'amour qui le produit est admirable ; plus il est descendu, plus sa charité paraît élevée. Voyez comme le Père nous a aimés, puisqu'il nous donne son Fils, et qu'il nous le donne de telle manière qu'il semble qu'il l'abandonne à tout. Voyez comme ce Fils nous aime, puisqu'il n'a rien refusé pour nous...

1. Recueil cité, t. II, pp. 224-228, *passim* (Sermon sur la Naissance et les grandeurs du Fils de Dieu).

... C'est *pour nous* qu'il est né, il *nous* a été donné. Ah ! il n'avait pas besoin de naître pour lui-même, comme chaque homme qui ne sort du néant, ou qui du moins ne devient une portion de la société, un être vivant séparé des autres et jouissant d'une subsistance propre, que lorsqu'il sort des flancs de sa mère. Mais Christ n'avait qu'à se reposer éternellement dans le sein de son Père. Il y vivait dans la gloire et dans la félicité. Ce n'est donc pas pour lui, mais pour nous, pour notre profit et non pour le sien, qu'il est venu naître sur la terre. Voilà le privilège des hommes de pouvoir dire : *Il nous est né, il nous a été donné*. Quand l'ange annonça sa naissance aux bergers, il ne parla pas ainsi ; il leur dit : « *Je vous annonce une grande joie, c'est qu'aujourd'hui vous est né le Sauveur...* »

... Quel présent ! quel excès de bonheur après notre chute ! Un abîme de misère appelle un abîme de miséricorde. *Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique.*



CONTRE LA CRAINTE DE LA MORT¹

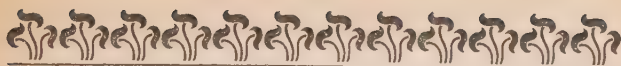
O homme, tu ne peux te résoudre à former des désirs pour une autre vie ! D'où vient cela ? C'est que tu te tiens au présent, que tu vois, que tu tâtes, et pour l'avenir, cet obscur avenir, tu n'y peux pénétrer, dis-tu, ou tu ne le vois que si confusément que tes doutes, disputant toujours contre ta foi, refroidissent tous tes désirs. Mais quoi ! Christ n'a-t-il pas *mis en lumière*

1. Même sermon, recueil cité, t. II, pp. 539-542.

la vie et l'immortalité par l'Évangile? Sa doctrine, ses promesses, ses miracles, son ascension dans le ciel doivent-ils te laisser encore dans l'incrédulité? Si nous avons peu de foi, nous avons encore moins d'amour. Il faut bien que cela soit, puisque nous ne souhaitons pas de voir, de posséder l'objet aimé. L'amour demande l'union; l'amour fait tout quitter pour ce que l'on aime. Vous dites que votre famille vous retient ici; ne savez-vous pas que *quiconque aime père, ou mère, ou enfants plus que Jésus-Christ, n'est pas digne de lui?* En vérité, nous faisons bien voir que nous ne sommes pas encore aussi las du monde et du péché que nous le voudrions être et que nous voulons quelquefois qu'on le croie, puisque nous craignons tant la mort, bien loin de la souhaiter. Nous disons aisément beaucoup de mal du péché, nous nous plaignons des ravages qu'il fait dans le monde et dans notre propre cœur. A nous en croire, nous sommes bien las d'avoir sans cesse à lutter avec lui. Nous grondons même souvent contre le monde, qui ne nous est pas toujours si favorable que nous voudrions; et dans les conversations, si l'on nous écoute, on trouvera que chacun de nous fera sans peine le prédicateur sur la vanité des créatures. Ah! mes frères, moins de paroles, moins de beaux discours, moins de plaintes contre le siècle et contre le vice, et un peu plus de pratique, un peu plus de désirs pour être avec Christ, un peu moins de crainte de la mort. C'est elle seule qui achèvera d'étouffer le péché chez vous et de vous délivrer de la vanité à laquelle toutes les créatures ont été assujetties. L'ouvrier craint-il la fin de son travail? Le voyageur appréhende-t-il de voir finir ses longues courses et son voyage pénible? Le malade a-t-il besoin d'être exhorté, pour apprendre à désirer de sortir de sa lan-

gueur et de recouvrer la santé ? Le matelot n'est-il pas bien aise de trouver le port après la tempête ? Chrétiens, d'où vient donc que, malgré les orages qui battent votre vaisseau, malgré les maladies qui vous travaillent, malgré les longues et fâcheuses peines de votre carrière, vous n'osez envisager qu'en tremblant une mort qui doit être la fin de tous vos travaux ? Après tout, sans la mort nous ne pouvons entrer maintenant dans le ciel ; nous n'avons point aujourd'hui de chariot pour nous y porter. Dieu nous a dit en quelque sorte, mais dans un autre sens qu'autrefois : *Nul ne peut voir ma face et vivre*. Eh bien ! Seigneur, que nous cessions donc de vivre pour voir ta face ; que nos yeux se ferment pour le monde, afin de voir Jésus-Christ. Ce Jésus qui a bien voulu quitter le ciel pour nous : quoi ! ne quitterions-nous pas de bon cœur la terre pour aller à lui ? Mes frères, cette terre est-elle si aimable ? Réfugiés, y trouvez-vous tant d'agrément ? Est-ce ici-bas que vous avez *une cité permanente* ? Vous avez quitté votre patrie pour Dieu : ne pourriez-vous pas quitter le monde entier pour jouir de Dieu plus parfaitement ?





JACQUES SAURIN

(1677-1730)



Jacques Saurin est né à Nîmes, le 6 janvier 1677, et mort à la Haye, le 30 décembre 1730. Il fit ses études à Genève, où ses sermons d'essais lui firent déjà une réputation peu ordinaire. Il fut nommé pasteur de l'Église wallonne à Londres en 1701 et à la Haye en 1703. Outre ses volumes de sermons, on lui doit un *Abrégé de la théologie et de la morale chrétienne en forme de catéchisme* (1722). Il a écrit ce livre pour une société qui s'occupait de faire instruire les enfants des réfugiés pauvres et de les mettre en apprentissage. La fin de sa vie a été affligée par des polémiques pénibles contre des adversaires qui lui tenaient rigueur de ses succès. Sauf dans ce clan peu intéressant, l'on s'accorde à rendre hommage à la noblesse de son caractère. Ses *Sermons* forment douze volumes, dont les cinq premiers seulement ont été publiés par lui de 1708 à 1732, et donnent l'idée véritable de son talent. « Il voulut être éloquent, dit M. Lanson, et il l'a été souvent. Profitant des exemples des prédicateurs catholiques, et surtout de ceux de Bossuet, il renonça aux explications dogmatiques de textes suivis pas à pas et détaillés phrase par phrase. Il construisit ses sermons sur une seule idée, dont il développait les divers aspects. Théologien solide, discutant et démontrant le

dogme avec érudition, il s'étendait surtout sur la morale ; fin et pénétrant dans ses analyses, rude, tendre, pressant dans ses exhortations. Son discours est logique, serré, clair, un peu trop orné de littérature profane, de réminiscences historiques et mythologiques, nourri de philosophie. » (*Histoire de la Littérature française*, p. 388.) « Si nous comparons, dit Ch. Weiss, Saurin aux grands prédicateurs qui illustrèrent la chaire catholique, nous n'hésitons pas à le placer au même rang que Massillon, Fléchier et Bourdaloue. Quelquefois il les dépasse par des mouvements d'éloquence qui rappellent le vol audacieux de l'Aigle de Meaux. » Sayous remarque que, si Saurin possède tout ce qui est forcé dans son modèle, il manque de ce qui est en lui grâce et majesté calme (*Histoire de la Littérature française à l'étranger*, t. II, p. 408).—M. Ch. Weiss a publié un recueil de *Sermons choisis* de Saurin (1854). Lire la notice qui est en tête du recueil. Consulter aussi : E.-A. Berthault, *J. Saurin et la prédication protestante* (1875).



JÉSUS-CHRIST DANS LES PAUVRES¹

Jésus-Christ revêt la personne des pauvres, il veut prendre sur soi, s'il faut ainsi dire, tout ce que nous ferons en leur faveur. Quelle est la raison de cette conduite ? Si les pauvres lui sont si chers, pourquoi les laisse-t-il souffrir ? et s'il les laisse souffrir, pourquoi dit-il qu'ils lui sont chers ? Mes frères, c'est pour nous mettre à l'épreuve, c'est pour épurer notre amour. S'il venait à nous avec la pompe de sa gloire, entouré du « feu dévorant », précédé de la force

1. *Sermons choisis* (1854), pp. 17-18.

et de la majesté, accompagné de ses séraphins et de ces « dix mille milliers qui sont continuellement devant lui » ; s'il venait dans cet appareil nous demander un verre d'eau, un morceau de pain, un peu d'argent, qui de nous pourrait lui refuser sa demande ? Mais cette marque de notre amour serait suspecte, ce serait un mouvement excité par l'éclat de sa majesté, plutôt qu'un mouvement d'un vrai amour dont nous serions animés. Il n'est pas étonnant qu'un roi soit respecté au milieu de sa cour et sur son trône. La majesté éblouit, l'idée du pouvoir suprême met en mouvement, s'il faut ainsi dire, toutes les puissances de notre âme ; mais s'il survient quelque disgrâce à ce roi, s'il est exilé de ses États, abandonné de ses sujets, alors il éprouve quels sont ses vrais amis, et il leur prépare mille récompenses. Voilà l'image de Jésus-Christ. En vain, abattus au pied de son trône, lui disons-nous mille et mille fois : « Seigneur, tu sais que je t'aime » ; c'est peut-être l'amour pour les bienfaits, et non l'amour pour le bienfaiteur qui nous dicte ces paroles. Exilé de sa cour céleste dans la personne de ses membres, abandonné de ses sujets, couvert de haillons, logé dans les hôpitaux, il vient éprouver ses véritables sujets, il sollicite leur compassion, il leur présente ses misères, il leur dit en même temps qu'elles ne doivent pas être éternelles, qu'il doit être rétabli un jour, et qu'alors il récompensera leur soin par une félicité éternelle ; et c'est l'idée de ce texte : « J'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire. » Grand motif à la charité, poids immense, sur une âme qui aurait quelque étincelle de ferveur et quelque ombre de générosité !

LES VAINES PRATIQUES¹

Il faut opter : ou il faut communier avec une piété réelle, intérieure, qui ait de l'influence sur la conduite, ou il faut n'avoir aucun de ces sentiments superficiels dont on est animé dans cette action. Il faut opter : ou il faut donner tête baissée en philosophe inébranlable, dirai-je, ou en bête brute dans les abîmes de la mort : ou il faut que la piété qu'on témoigne alors se répande dans toute la vie. Avoir l'une de ces dispositions sans l'autre, c'est tomber dans une manifeste contradiction. Que supposent ces solennités qu'on célèbre lorsque l'État est prêt à se bouleverser ? C'est qu'un Dieu juste veille sur cet univers, dispense les biens et les maux, abîme tôt ou tard les États qui pèchent avec insolence, et montre enfin une justice d'autant plus sévère que sa patience a été plus longue. Si nous croyons tout cela, il faut donc travailler à régler la conduite de l'État sur ces grands principes ; et si nous ne le croyons pas, il faut donc ne pas s'humilier, ne pas jeûner, ne pas « courber sa tête comme un jonc ». Que supposent ces recueils, ces protestations, ces soupirs que nous apportons à la table de Jésus-Christ ? C'est que Dieu nous a aimés, c'est qu'il a porté la charité jusqu'à nous donner son Fils, c'est qu'un chrétien doit rendre à Jésus-Christ amour pour amour et vie pour vie. Si nous croyons cela, nous devons être toujours fidèles à Dieu ; et si nous ne le croyons pas, il faut donc ne pas communier, ne pas

1. Même recueil. — Sermon sur les *Dévotions passagères*, pp. 227-229.

se recueillir, ne pas protester, ne pas promettre. Que suppose tout cet appareil de dévotion que nous revêtons au lit de la mort ? C'est que l'âme est immortelle, c'est qu'il y a une vie après la mort, c'est qu'une éternité de bonheur ou une éternité de misère nous attend. Si nous croyons cela, nous devons donc rapporter nos actions à ces grandes vérités ; et si nous ne le croyons pas, si l'âme n'est pas immortelle, si l'enfer et le paradis sont des chimères, il ne faut donc point revêtir cet appareil de religion au lit de la mort. Mais telle est notre petitesse que, quand nous cessons de penser aux choses, il nous semble que les choses ne sont plus ; quand nous avons eu l'art d'éloigner de notre esprit certaines vérités, il nous semble que ces vérités ne subsistent plus ; quand nous sommes parvenus à ne pas penser à notre juge, il nous semble que notre juge n'existe plus. Nous sommes comme les enfants : lorsqu'ils veulent se dérober à la vue de ceux qui veillent sur eux, ils ferment les yeux et s'imaginent ensuite qu'on ne les voit plus.



SOUS LE REGARD DE DIEU ¹

Si telle est la grandeur de Dieu, quelle doit être notre humilité ! Grands du monde, divinités mortelles qui vous enorgueillissiez devant Dieu, opposez-vous au Dieu immense. Voyez ces idées éternelles, cette science infinie, cette influence générale, cette

1. Même recueil. — Sermon sur *l'Immensité de Dieu*, pp. 278 281.

direction universelle ; entrez dans cette mer immense de vertus et de perfections, qu'êtes-vous ? Un grain de poudre, un point, un atome, un rien.

Si telle est la grandeur de Dieu, quelle doit être notre confiance ? « Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous ? » Pauvre créature, battue dans le monde comme par autant de vents, par la faim, par la maladie, par le mépris, par la misère, par la nudité, par l'exil, ne crains point dans un vaisseau dont Dieu est lui-même le pilote.

Mais surtout, si telle est la grandeur de Dieu, si Dieu est partout, quelle doit être notre vigilance ! Et pour ramener ce discours à l'idée que nous avons en le commençant, quelle impression doit faire sur des âmes raisonnables cette pensée : Dieu me voit !...

Allez dans vos maisons, portez partout cette réflexion : Dieu me voit, Dieu me voit ; à tous les pièges du démon, à toutes les tentations du siècle, à tous les appas de la cupidité, opposez cette réflexion : Dieu me voit. Si, revêtu d'une forme humaine, il était toujours sur vos pas, s'il vous suivait en tout lieu, s'il était toujours devant vous avec ce front majestueux, avec ces yeux étincelants, avec ces regards terribles, pourriez-vous devant son auguste présence lâcher la bride à vos passions ? Mais vous venez de l'entendre, il est partout, ce front majestueux ; ils vous suivent partout, ces yeux étincelants ; ils vous considèrent partout, ces regards terribles. Surtout, que dans cette semaine de préparation à l'eucharistie, recueillis, rentrés dans vous-mêmes, occupés à fouiller dans cette conscience et à y découvrir tant de faiblesse, tant de corruption, tant de dureté, tant de sources impures fécondes en excès ; que cette idée nous frappe : Dieu me voit, Dieu me voit tel que je viens de me voir moi-même,

impur, ingrat, rebelle; qu'elle nous porte, cette idée, à la componction, aux larmes, aux regrets, à la conversion, à une communion sainte, fervente, couronnée de grâces et de vertus. Heureux si, après notre examen, nous avons un nouveau cœur, un cœur agréable à ces yeux qui le sondent et qui le pénètrent ! Heureux si, après notre communion, après un nouvel examen, nous pouvions dire avec le prophète : « Éternel ! tu as sondé mon cœur, tu m'as examiné, tu n'as rien trouvé que d'agréable à tes yeux ! » Ainsi soit-il.



LES PLAINTES MAUVAISES ¹

... Quand on rentre dans soi-même, on croit pouvoir se plaindre de Dieu à ces trois égards : on trouve ses lois trop sévères, ses jugements trop rigoureux, ses grâces temporelles trop peu abondantes.

... Mais y faites-vous bien réflexion ? Vous vous plaignez des lois de Dieu. Qui êtes-vous ? D'où êtes-vous venu ? Qui vous a donné la naissance ? Dieu n'est-il pas votre maître ? Cette étendue immense qui paraît à vos yeux, ces espaces infinis où votre imagination se perd, les cieux qui roulent sur nos têtes, cette terre qui vous soutient, n'est-ce pas l'empire de Dieu ? Et vous, vile créature, reléguée dans un coin de cet univers, vous maison d'argile, vous vermisseau, vous néant plus vain « que la vanité même », vous qui ne faites que vous « promener parmi ce qui n'a que l'apparence », vous murmurez contre les lois de

1. Même recueil. — Sermon sur le Jeûne de 1706, pp. 396-402.

Dieu; vous voudriez être les maîtres de la religion, vous voudriez lui dire : Défends ceci, permets cela; vous voudriez lui faire la loi sur son trône. Quelle folie !

... Ah ! si vous déploriez votre corruption ! si vous disiez dans l'amertume de votre âme : « Misérable que je suis, qui me délivrera de ce corps mortel ? » il vous consolera lui-même : il vous dirait « qu'il ne rompt point le roseau cassé, et qu'il n'éteint point le lumignon qui fume ». Si, confus de votre faiblesse, vous vous jetez à ses pieds pour implorer son assistance, il vous donnerait son esprit, qui, portant sa force et sa lumière jusqu'aux replis les plus cachés de votre cœur, déracinerait votre corruption dans son centre. Mais vous aimez vos péchés, vous outragez cette main charitable qui vous est offerte, « vous contristez le Saint-Esprit », vous changez « la grâce de Dieu en dissolution » : après cela vous vous plaignez que les lois de Dieu sont sévères : vous regardez Dieu législateur comme un ennemi mortel qui vous fait la guerre. Ah ! que ces reproches sont injustes ! « Mon peuple, que t'ai-je fait ? » Mes commandements sont-ils pénibles, et « mon joug » n'est-il pas « aisé » ? « Mon fardeau » n'est-il pas « léger » ? Ne suis-je pas « doux et humble de cœur ? Mon peuple, que t'ai-je fait ? En quoi t'ai-je travaillé ? Réponds-moi. »



MATER DOLOROSA ¹

Quelle est cette épée dont la sainte Vierge doit avoir l'âme percée ? C'était sans doute la douleur qu'elle

1. Même recueil. — Sermon sur le *Cantique de Siméon*, t. IV de l'éd. de 1829, pp. 47-48.

ressentit quand elle vit son Fils attaché à la croix. Quel objet pour une mère ! Qui de vous, mes frères, a réuni ses soins les plus vigilants et sa tendresse la plus vive sur un seul objet, sur un enfant, qu'il regarde comme devant être la consolation de ses maux, la gloire de sa maison, l'appui de ses derniers ans ? Qu'il sente ce que les expressions les plus recherchées sont incapables d'exprimer, qu'il se suppose à la place de Marie ; qu'il suppose cet enfant à la place de Jésus-Christ : faible image encore du combat que la nature livre à Marie ; faible commentaire des paroles de Siméon à Marie : *Une épée percera la propre âme*. Marie va perdre ce Fils dont un ange du ciel lui avait annoncé la naissance ; ce Fils, dont les armées célestes étaient venues féliciter la terre ; ce Fils, que tant de vertus, tant de charité, tant de bienfaits semblaient devoir laisser éternellement sur la terre. Elle se représente déjà cette affreuse solitude, cet abandon général que l'on éprouve, lorsque, après avoir perdu ce que l'on avait de plus cher, on se trouve comme si tout le monde était mort, comme si l'on était resté seul dans l'être des choses, et si tout ce qui nous faisait mouvoir et tout ce qui nous faisait vivre était anéanti. Et par quelle porte le voit-elle, ce Fils, sortir du monde ? Par un genre de martyre dont la seule idée effraye l'imagination. Elle voit ces mains charitables, qui avaient nourri tant d'affamés, qui avaient fait tant de miracles, percées de clous ; elle voit cette tête royale, sur laquelle le diadème de l'univers devait être mis, couronnée d'épines, et ce bras, destiné à porter le sceptre du monde, tenant un roseau ridicule ; elle voit ce temple, dans lequel la divinité a *habité* avec toute sa *plénitude*, avec toute sa sagesse, avec toute sa lumière, avec toute sa justice, avec toute

sa miséricorde, avec toutes les perfections qui entrent dans la notion de l'Être suprême, elle le voit atteint avec une hache profane et une impie cognée; elle entend la voix des enfants d'Édom, qui crient sur cette auguste demeure du Très-Haut : A sac ! à sac ! et qui la réduisent en monceaux de pierres. Encore si, en voyant expirer Jésus-Christ, elle pouvait s'en approcher pour le soulager et pour recueillir cette âme qu'elle ne peut retenir ! Si elle pouvait embrasser ce cher Fils, le couvrir de ses larmes et lui dire les derniers adieux ! Si elle pouvait arrêter encore ce sang qui coule à grands flots et qui consume le reste de ses forces épuisées, soutenir ce chef auguste qui chancelle et mettre du baume sur ses plaies ! Mais elle est contrainte de céder à la violence ; elle est entraînée elle-même par *la puissance des ténèbres* ; elle ne peut offrir à Jésus-Christ que des soins impuissants et que des larmes inutiles.





TABLE



	Pages
INTRODUCTION.	1
JACQUES LEFÈVRE D'ÉTAPLES (1455-1536) :	
Notice	1
Épître comment on doit prier Dieu	2
GUILLAUME FAREL (1489-1565) :	
Notice	4
Sur l'éducation.	5
MARGUERITE DE NAVARRE (1492-1549) :	
Notice	8
Durant la maladie du roi	9
La foi	12
La mort	13
Chanson spirituelle (i)	14
Chanson spirituelle (ii)	15
CLÉMENT MAROT (1497-1544) :	
Notice	17
La mort à tous humains	18
Prière en pensant au martyr.	22
Psaume XXII	22
Psaume CXXX	26
PIERRE-ROBERT OLIVÉTAN (15...-1538) :	
Notice	27
La Bible française dédiée au peuple	28

	Pages
JEAN CALVIN (1509-1564) :	
Notice	32
Au roi de France	34
L'idée de Dieu	35
De la connaissance de Dieu	36
Dieu avec nous	38
De la foi	38
L'amour pour Dieu	40
Sur la prière	41
Le prochain	43
Même sujet	44
Ceux qui ne profitent point de l'Évangile	45
La vraie pénitence	47
État du cœur	49
Patience	50
Constance	50
Justice et guerre	52
Puissance de la musique	54
Contre l'astrologie judiciaire	57
Aux prisonnières de Paris	58
A un père en deuil	60
BERNARD PALISSY (1510-1590) :	
Notice	63
Travaux et misères	64
Le jardin délectable	70
SÉBASTIEN CASTELLION (1515-1563) :	
Notice	72
Contre les guerres de religion	73
Contre l'intolérance	76
AMBROISE PARÉ (1517-1590) :	
Notice	83
Le droit des modernes	84
Au siège de Metz	86
HUBERT LANGUET (1518-1581) :	
Notice	91
De la souveraineté du peuple	92
Le règne de la loi	94

	Pages
THÉODORE DE BÈZE (1519-1605) :	
Notice	97
Abraham sacrifiant	98
<i>Monologue de Satun</i>	98
<i>Les Adieux</i>	99
<i>Tortures de père</i>	103
<i>Soumission d'Isaac</i>	104
Psaume LXVIII.	106
Harangue en l'assemblée de Poissy.	107
Pour la cité en péril.	112
Solidarité chrétienne	114
Souveraineté du peuple.	115
ANNE DU BOURG (1520-1559) :	
Notice	119
A ses juges	120
FRANÇOIS HOTMAN (1524-1590) :	
Notice	123
La patrie	124
Le retour à la tradition nationale	127
FRANÇOIS DE LA NOUE (1531-1591) :	
Notice	130
Voir et dire la vérité.	131
Réconciliation	133
Athéisme pratique	133
Injustice et oppression	134
Retour à Dieu	136
Régénération nécessaire	138
OLIVIER DE SERRES (1539-1619) :	
Notice	140
Le bon ménager	141
Le ménager et ses serviteurs	143
DU BARTAS (1544-1590) :	
Notice	146
Le premier jour de la Création	147
Le jugement dernier.	149

	Page
Puissance et sagesse de Dieu.	150
Aveuglement et méchanceté des hommes	152

PHILIPPE DU PLESSIS-MORNAY (1549-1623) :

Notice	154
L'homme et la Providence divine	155
Les beautés littéraires de la Bible	156
La folie de la Croix	159
Nécessité de la religion.	160
Angoisse patriotique.	161
Union sacrée	165
En apprenant la mort d'Henri IV	167

AGRIPPA D'AUBIGNÉ (1552-1630) :

Notice	169
Misères.	170
Cain.	172
Le jugement dernier	173
L'enfer.	176
Prière et confession	176
L'hiver.	177
Légitime défense	178
Devant l'injustice déchaînée	179
En lisant le psaume LXXXVIII	181
Coligny et Charlotte de Laval.	183

SULLY (1560-1641) :

Notice	186
Avertissement à des fonctionnaires	187
Il faut opiniâtrer	188

ODET DE LA NOUE (1560-1618) :

Notice	191
Lettre au roi Henri IV	192
Sonnet.	194

PIERRE DUMOULIN (1568-1658) :

Notice	195
A mes fils	196
Quelques fruits des afflictions	200

	Pages
HENRI DE ROHAN (1579-1638) :	
Notice	202
Appel à l'union.	203
MICHEL LE FAUCHEUR (1585-1657) :	
Notice	206
La constance des martyrs	207
Le temps presse	208
JEAN MESTREZAT (1592-1657) :	
Notice	211
La transformation nécessaire.	212
Le combat spirituel	213
JEAN DAILLÉ (1594-1670) :	
Notice	215
Le témoignage des apôtres	216
CHARLES DRELINCOURT (1595-1669) :	
Notice	219
L'horreur de la mort.	220
Leçon humiliante	221
MOÏSE AMYRAUT (1596-1664) :	
Notice	225
La vraie défense de l'Évangile	226
La voix de Dieu dans la Bible	227
GOMBAUD (159...-1666) :	
Notice	230
La venue de Jésus-Christ	230
VALENTIN CONRART (1603-1675) :	
Notice	232
Une leçon de courtoisie	233
Invitation à la tolérance.	234
Franchise littéraire	235
Psaume XLII.	236

	Pages
RAYMOND GACHES (1616-1668) :	
Notice	239
L'apostolat continué	240
JEAN CLAUDE (1619-1687) :	
Notice	242
La justice de Dieu.	243
La prière pour les adversaires	245
Régénération	246
La vraie paix de l'âme	247
Humiliation sincère.	248
Dernière requête des protestants.	249
Après la révocation de l'édit de Nantes	251
PIERRE DU BOSQ (1623-1692) :	
Notice	253
Harangue au roi	254
LAURENT DRELCINCOURT (1625-1680) :	
Notice	260
Sur la jeunesse.	261
Sur l'or	261
Sur la captivité de Babylone.	262
PIERRE JURIEU (1637-1713) :	
Notice	263
Le peuple et les rois	264
Au Roi des Rois	268
JEAN LA PLACETTE (1639-1718) :	
Notice	272
L'examen de soi-même	273
CLAUDE BROUSSON (1647-1698) :	
Notice	276
Prière	277
Lettre à Baville	279
Contre les hésitants	282

	Page.
PIERRE BAYLE (1647-1706):	
Notice	284
Contre les persécutions.	285
L'esprit d'exclusion	288
Fléau des guerres religieuses.	289
De la multiplicité des religions	290
Contradictions	291
JACQUES BASNAGE (1653-1723):	
Notice	293
Sommeil de conscience.	294
La reconnaissance.	295
JACQUES ABBADIE (1654-1727):	
Notice	297
La politique et la religion.	298
La vraie grandeur de l'homme	299
La religion et la conscience	300
DANIEL DE SUPERVILLE (1657-1728):	
Notice	302
Le Christ donné aux hommes.	303
Contre la crainte de la mort	304
JACQUES SAURIN (1677-1730):	
Notice	307
Jésus-Christ dans les pauvres.	308
Les vaines pratiques	310
Sous le regard de Dieu	311
Les plaintes mauvaises	313
<i>Mater dolorosa</i>	314
TABLE DES MATIÈRES	317





1276
R4A5
U.1

GTU Library



3 2400 00347 6375

ALLIER

